

**La Francophonie
en Europe :**
**le cas de la Suisse romande et
de la Communauté française
de Belgique**



FIPF
FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DES
PROFESSEURS DE FRANÇAIS
2010

DIALOGUES ET CULTURES

Revue de la Fédération internationale des professeurs de français

Adresse de la revue :

Dialogues et Cultures (FIPF)
Luc Collès
Chaussée de Charleroi 258
B-1060 Bruxelles - Belgique
Tél. et fax : 32 (0)2 537 94 47

Rédacteur en chef honoraire : Roland Delronche

Rédacteur en chef : Luc Collès

Secrétaire de rédaction : Michèle Ducheny

Coordinatrice du numéro : Marie-Christine Koop

Collaboratrice : Colette de Pierpont

Comité scientifique présidé par JEAN-PIERRE CUQ (président de la FIPF, Université de Nice-Sophia-Antipolis) : Luc Collès (Université catholique de Louvain-la-Neuve) et Monique Lebrun-Brossard (Université du Québec à Montréal)

Photos de la couverture

Le jet d'eau (Genève), ©Marie-Christine Koop
L'Atomium (Bruxelles), ©Studio Vanhemelryck

Conception, mise en pages et couverture : Studio Vanhemelryck

Impression : Walley'n Graphics (Belgique)

ISSN : 0226-6881

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque royale Albert I^{er} de Belgique
Bibliothèque nationale de France

**La Francophonie
en Europe :**
**le cas de la Suisse romande et
de la Communauté française
de Belgique**

SOMMAIRE

La Francophonie en Europe : le cas de la Suisse romande et de la Communauté française de Belgique

Marie-Christine KOOP, Introduction	7
Aperçu de la Suisse romande	
Marie-Christine KOOP, <i>Profil de la Suisse</i>	13
Anke TRESCH, <i>La Suisse dans et hors de l'Europe</i>	19
Massimo PATANÈ, <i>Jean Calvin et l'esprit de Genève</i>	28
Boris LACHAT, <i>Les banques en Suisse, aperçu historique</i>	33
Marie-Christine WEIDMANN KOOP, <i>Les enjeux de l'éducation en Suisse</i>	41
Sabine LORENZ, <i>Pas à pas, lieux de mémoire des femmes à Genève</i>	55
Molly ENZ, <i>La liberté, l'égalité et «le joug affreux de l'esclavage»: Madame de Staël et Mirza ou la lettre d'un voyageur</i>	66
Aaron PREVOTS, <i>Une certaine façon d'être suisse romand: Philippe Jaccottet et la justesse de vie et de voix</i>	76
Aperçu de la Communauté française de Belgique	
Marie-Christine KOOP, <i>Profil de la Belgique</i>	87
Frédéric SAENEN, <i>Quand les Belges écrivent en français: petite histoire d'une grande littérature/grande histoire d'une petite littérature...</i>	92
Aaron PREVOTS, <i>En avant la Belgique: diversité et richesse de l'actualité musicale en Communauté française</i>	97
Michèle BISSIÈRE, <i>De La Promesse (1996) à L'Enfant (2005): le cinéma éthique des frères Dardenne</i>	108
Laurence WÉRY, <i>Gastronomie belge, enfin une histoire non communautaire!</i>	117
Étude comparée:	
Suisse romande, Communauté française de Belgique, Europe	
Jean-Marc DEFAYS, <i>Les nouveaux défis de l'enseignement du français langue étrangère en Europe</i>	122
Peter MACHONIS, <i>La langue de l'autre: le contact linguistique en Suisse et en Belgique</i>	127
Rosalie VERMETTE, <i>Atouts géographiques et tourisme en Suisse romande et en Wallonie</i>	142
Jérôme JAMIN, <i>Identités et cultures en Europe</i>	150
Compétence culturelle et applications pratiques dans un cours de français langue étrangère	
Serge ÉRARD, <i>Propositions didactiques pour découvrir la Suisse romande</i> .	160
Luc COLLÈS, <i>Propositions didactiques pour découvrir la Belgique francophone</i>	172

ERRATUM

Nous présentons toutes nos excuses à Philippe Valax, dont le nom a été mal orthographié dans le numéro 54 de *Dialogues et Cultures*. Suite à une communication qu'il avait faite au colloque international de la FIPF, en juin 2007, à Sèvres, il avait rédigé un article intitulé «L'impact du CECR sur l'enseignement des langues : exemple d'une tentative d'utilisation en Océanie». Ce texte a été publié aux pages 169-173 du numéro.

INTRODUCTION

Ce numéro spécial est le produit d'un séminaire de recherche sur la Suisse romande et la Communauté française de Belgique que j'ai organisé et dirigé en été 2008 sous l'égide de l'Association américaine des professeurs de français (*American Association of Teachers of French ou AATF*) dont j'étais présidente. Ce séminaire a duré deux semaines, du 28 juin au 12 juillet, et s'est déroulé d'abord à l'Université de Genève puis à l'Université de Liège qui ont bien voulu nous accueillir. Grâce à d'importantes subventions que j'avais obtenues du gouvernement suisse (Présence suisse) et de la Communauté française de Belgique, l'AATF a pu offrir une bourse à quinze de ses membres pour participer à ce programme. À ces stagiaires se sont ajoutés dix étudiants en maîtrise de français inscrits à l'Université de North Texas qui leur avait accordé une bourse importante pour participer à ce séminaire, et madame Ann Sunderland, alors vice-présidente de l'AATF – et la présidente actuelle. J'avais choisi d'organiser ce séminaire en été 2008 pour permettre aux participants d'assister ensuite au congrès de l'AATF qui s'est tenu à Liège du 13 au 16 juillet.

Les thèmes des conférences portaient sur divers aspects des sociétés francophones de Suisse et de Belgique : identité, langue, géographie, histoire, culture, littérature, art, cinéma, système éducatif, femmes, économie, gastronomie, tourisme, la place de ces pays au sein de l'Union européenne et la dimension internationale de Genève et Bruxelles. Ces conférences étaient complétées par des visites et excursions sous la conduite d'un guide attaché à chacune des universités.

En guise de suivi au séminaire, je m'étais engagée à diriger la rédaction d'un recueil d'articles sur la Suisse et la Belgique francophones, recueil qui serait ensuite proposé à nos membres, leur permettant ainsi de s'informer sur ces pays francophones d'Europe et de partager ensuite leurs connaissances avec leurs apprenants à tous les niveaux. Quelques participants au séminaire – Molly Enz, Peter Machonis, Aaron Prevots et Rosalie Vermette – se sont portés volontaires pour participer à ce recueil. J'ai ensuite invité certains des conférenciers et intervenants de Genève et de Liège, ainsi que d'autres spécialistes, à y collaborer.

Ce numéro spécial s'articule autour de quatre parties. La première concerne la Suisse romande et débute par un profil de la Suisse accompagné d'une carte du pays. Le premier article, d'Anke Tresch, traite de la place de la Suisse qui se trouve au centre de l'Europe de par sa situation géographique mais qui a toujours conservé son indépendance par rapport aux autres nations et n'appartient toujours pas à l'Union européenne. Un article de Massimo Patanè présente ensuite Jean Calvin, qui a exercé une influence profonde et durable sur la ville de Genève où sa présence se fait encore sentir de nos jours, d'autant plus que l'année 2009 célébrait à la fois le 500^e anniversaire de sa naissance et le 450^e de la fondation de son Académie, ancêtre à la fois du Collège Calvin et de l'Université de Genève. Boris Lachat nous brosse un tableau du système bancaire qui constitue l'un des piliers de l'économie helvétique et a permis à la Suisse d'accéder au rang de place financière internationale de première importance, sans commune mesure avec la taille du pays; il retrace le développement des banques depuis leurs origines et termine son exposé par les difficultés rencontrées aujourd'hui dans ce domaine. Mon propre article présente un aperçu du système éducatif suisse – qui se distingue par son hétérogénéité due à la forte décentralisation du pays – et des différents enjeux auxquels il doit faire face, tels que l'échec scolaire, la situation des femmes, la « guerre des langues », la concurrence entre le public et le privé et la violence scolaire. Sabine Lorenz nous propose de visiter quelques lieux de mémoire de femmes appartenant à des milieux différents et qui ont laissé leur empreinte sur la société genevoise; elle s'interroge sur le rôle joué par les femmes dans le patrimoine historique, et aujourd'hui dans l'espace public. Puis Molly Enz se concentre sur Germaine de Staël, l'une des écrivaines européennes les plus prolifiques du tournant du XIX^e siècle; fille d'un banquier genevois, elle a joué un rôle fondamental dans la création du romantisme européen et s'est battue contre les régimes tyranniques et pour la liberté individuelle et l'égalité. Aaron Prevots, enfin, nous présente une étude de Philippe Jaccottet, poète suisse consacré en France ainsi que dans son pays natal, poète discret mais critique engagé, qui se caractérise par le souci d'authenticité dans tous ses écrits.

La deuxième partie porte sur la Communauté française de Belgique et débute également par un profil du pays, accompagné d'une carte de Belgique. Vient ensuite un article de Frédéric Saenen qui propose une histoire de la littérature « belge » d'expression française, évoquant les divisions linguistiques qui rendent cette tâche difficile dans la mesure où aucun écrivain belge n'a produit d'œuvre bilingue qui puisse représenter l'ensemble du pays; il fait également allusion au courant de « belgitude » lié à la problématique identité belge. Un autre article d'Aaron Prevots sur la diversité et la richesse de l'actualité musicale montre les nombreux genres de musique qui coexistent en

Communauté française de Belgique ; l'auteur mentionne les artistes principaux et examine le rôle de la technologie et des nouveaux médias dans la création, la distribution et le marketing de morceaux. Michèle Bissière nous parle ensuite du cinéma «éthique» des frères Dardenne, originaires de la Région wallonne, en analysant quatre films significatifs de ces réalisateurs – dont deux ont remporté la Palme d'or à Cannes. Ces œuvres reflètent leur vision de la société et leurs préoccupations esthétiques, elles sont une interrogation sur la manière de rester humain dans un contexte social individualiste et cruel. Enfin, Laurence Wéry aborde la gastronomie, un sujet qui ne semble pas faire l'objet de querelles communautaires; après quelques considérations générales, elle passe en revue ce qu'elle appelle «les incontournables», c'est-à-dire le chocolat, la bière et les plats nationaux qui représentent une richesse commune aux Wallons et aux Flamands.

La troisième partie contient des articles de nature comparative concernant la Suisse romande, la Communauté française de Belgique et l'Europe. Jean-Marc Defays traite des nouveaux défis de l'enseignement du français langue étrangère en Europe avec le multilinguisme, les exigences de la mobilité estudiantine et professionnelle, et l'internationalisation des carrières, tout en évoquant la nouvelle économie de l'apprentissage des langues et les restrictions budgétaires croissantes qui entraînent des modifications dans l'offre et dans les programmes. Peter Machonis analyse les ressemblances et les différences qui séparent la Suisse de la Belgique et nous montre comment chacun de ces deux pays gère ses différences linguistiques et culturelles au regard de l'histoire et de la politique. Puis Rosalie Vermette compare les atouts géographiques et le tourisme en Suisse romande et en Wallonie, expliquant que la demande touristique privilégie la première à cause de ses attraits géographiques et topographiques mais que, cependant, la Wallonie pourrait devenir attractive en créant une nouvelle industrie touristique autour de ses centres urbains. Jérôme Jamin, enfin, propose un article de synthèse sur la question de la culture et de l'identité, faisant allusion à la Suisse et à la Belgique, mais aussi à d'autres pays d'Europe; il définit l'imaginaire collectif européen et analyse racisme et xénophobie à la lumière de leurs manifestations dans certains pays européens.

La quatrième partie offre aux lecteurs, professeurs de français dans le monde, deux articles sur la compétence culturelle avec des applications pratiques du présent recueil dans la classe de français langue étrangère. Serge Erard propose plusieurs activités sur les stéréotypes associés à la Suisse autour de quatre thématiques – la question de l'identité, indépendance-neutralité-isolement, images et clichés, nature et pollution –, chaque section offrant des documents authentiques divers avec des questions de discussion ou des activités de classe. Luc

Collès offre ensuite des propositions didactiques pour découvrir la Belgique francophone, en commençant par la présentation du manuel de FLE *Que voulez-vous dire ?*, publié dans la collection qu'il dirige ; puis il partage avec nous des activités sur l'interculturalité autour de stéréotypes et de représentations de la Belgique à partir de différents supports (chanson, film, publicité), le tout accompagné de la description d'une approche méthodologique.

Au nom de l'AATF, je voudrais encore exprimer ma profonde gratitude à Présence suisse et à monsieur Daniel Grünenfelder, ancien consul général de Suisse à Atlanta, ainsi qu'au Commissariat général des relations internationales de la Communauté française de Belgique, en particulier à mesdames Anne-Marie Geens, Vinciane Périn et Eliane De Puers-Levaque, pour avoir permis à nos membres de participer à un programme de qualité qui dépassait largement nos espérances. Nous avons été accueillis chaleureusement et nous avons tous été très touchés par la gentillesse qui nous a été témoignée à Genève aussi bien qu'à Liège. J'en sais gré à monsieur Jean-Marc Luscher, directeur des cours d'été de langue française et de civilisations francophones de l'Université de Genève, ainsi qu'à monsieur Jean-Marc Defays, directeur de l'Institut supérieur des langues vivantes de l'Université de Liège, qui ont compris dès le début les objectifs de notre séminaire et ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour nous aider à les atteindre en nous préparant un programme sur mesure ; je tiens à remercier leurs collaboratrices, mesdames Laurence Wéry à Liège et Anne-Marie Diaz à Genève, pour leur assistance sur le plan logistique. Je voudrais enfin exprimer toute ma gratitude à monsieur Luc Collès, rédacteur en chef de la revue *Dialogues et Cultures*, qui a eu foi en ce projet et a accepté avec enthousiasme de publier le recueil que je projetais en guise de numéro spécial de sa revue ; je lui suis reconnaissante de ses conseils, de sa participation et de la logistique qu'il a mise à ma disposition. L'AATF se réjouit de cette collaboration avec la revue de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) dont elle est membre.

Marie-Christine KOOP

*Présidente sortante, American Association of Teachers of French
University of North Texas*

Aperçu de la Suisse romande

Profil de la Suisse

MARIE-CHRISTINE KOOP
University of North Texas, Denton

L'abréviation internationale de la Suisse est CH, c'est-à-dire Confédération helvétique, en raison des origines celtes de la Suisse (le peuple des Helvètes avait peuplé le territoire à ses origines).

1291: Pacte d'alliance signé entre trois communautés (Schwytz, Uri et Unterwald)

1848: création de la Confédération suisse

Superficie

41 285 km² répartis entre le Jura, le Plateau et les Alpes

Population

7,7 millions

Densité moyenne :

234 habitants par km²

21,7% d'étrangers dont les pays d'origine les plus nombreux sont les suivants (« Statistique des étrangers, à fin décembre 2008 »):

Italie : 17,7%

Allemagne : 14,2%

Portugal : 12%

Serbie : 11%

France : 5,2%

Turquie : 4,4%

Espagne : 3,9%

Macédoine : 3,6%

Bosnie-Herzégovine : 2,3%

Croatie : 2,2%

Autres : 23,5%

Climat

Tempéré au nord des Alpes et plus doux au sud

Type de gouvernement

Collège de sept membres (Conseil fédéral) élus par le Parlement et assurant la fonction de président(e) de la Confédération selon un système de rotation annuelle

Divisions territoriales

26 cantons (voir carte de Suisse)

Capitale fédérale

Berne

Villes principales

Zurich (345 000 hab.), Genève (178 500), Bâle (165 000), Berne (122 300), Lausanne (117 400), Saint-Gall (70 500), Lucerne (57 500)

Langues nationales

Allemand en Suisse alémanique (17 cantons: 63,7%)

Français en Suisse romande (dans les 4 cantons francophones: Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura, soit 20,4%)

Italien dans le Tessin (6,5%)

Romanche (0,5 %) dans le canton des Grisons

Trois cantons sont bilingues (allemand et français): Berne, Fribourg et le Valais.

Drapeau

Croix blanche sur fond rouge

Fête nationale

1^{er} août (le Pacte de 1291 avait été signé en août)

Monnaie

Le franc suisse (CHF)

Économie

La Suisse possède peu de matières premières, mais son énergie hydraulique est bien développée grâce à ses nombreux cours d'eau. Le secteur tertiaire est très important (banques et compagnies d'assurance internationales) ainsi que la technologie haut de gamme et le tourisme.

Éducation

Chaque canton possède sa Direction de l'instruction publique, mais un système d'harmonisation des systèmes scolaires a progressivement été mis en place depuis 2009. L'obligation scolaire s'étend sur 11 années, de 4 à 15 ans. D'après les enquêtes PISA, les jeunes Suisses se placent bien au-dessus de la moyenne des autres pays de l'OCDE en mathématiques et en sciences.

Principales religions

(Office fédéral de la statistique, 2002):

Catholiques romains: 41,8%

Protestants (dont évangéliques et églises parentes): 35,3% (2,2)

Musulmans: 4,3%

Chrétiens orthodoxes: 1,8%

Autres chrétiens: 0,4%

Hindouistes: 0,4%

Bouddhistes: 0,3%

Juifs: 0,2%

Autres: 0,1%

Aucune appartenance: 11,1%

Sans indication: 4,3%

Hymne national

« Cantique suisse »
Sur nos monts, quand le soleil
Annonce un brillant réveil,
Et prédit d'un plus beau jour le retour;
Les beautés de la patrie
Parlent à l'âme attendrie;
Au ciel montent plus joyeux
Les accents d'un cœur pieux,
Les accents émus d'un cœur pieux.

Tradition humanitaire de Genève

Le Comité international de la Croix-Rouge a été fondé à Genève en 1863 par Henri Dunant, et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) à Paris en 1919; ces deux organismes ont leur siège à Genève.

Les quatre traités internationaux, connus sous le nom de Conventions de Genève, ont été signés le 2 août 1949.

Vocation internationale de Genève

Cette ville a été le siège de la Société des Nations (établie en 1919) qui a été remplacée en 1945 par l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui siège à New York; Genève abrite également le siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), entre autres.

Sources

Le Portail Suisse, <http://www.ch.ch>

Présence suisse, [Swissworld.org](http://www.swissworld.org)

Statistique des étrangers, à fin décembre 2008, Berne, Département fédéral de Justice et Police, Confédération Suisse.

<http://www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/statistik/auslaenderstatistik/2008.Par.0036.File.tmp/auslaenderstatistik-2008-12-f.pdf>

Statistique Suisse, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.

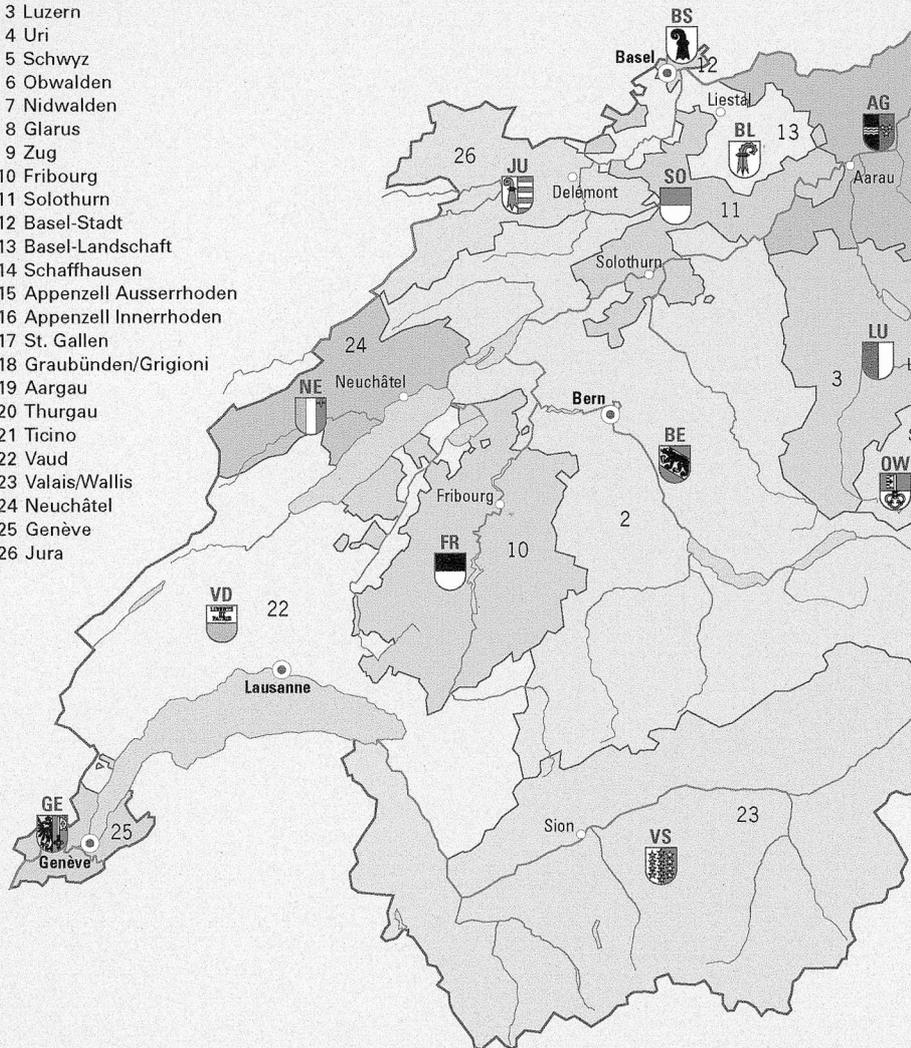
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>

La Suisse et sa pluralité, édition 2007-2008, Berne, Hallwag Kümmerly+Frey SA et Présence suisse, 2007.

Die 26 Kantone und Hauptorte der Schweiz Les 26 cantons et chefs-lieux de la Suisse

Kantonsnummer / Kantonsname
Numéro de canton / Nom de canton

- 1 Zürich
- 2 Bern/Berne
- 3 Luzern
- 4 Uri
- 5 Schwyz
- 6 Obwalden
- 7 Nidwalden
- 8 Glarus
- 9 Zug
- 10 Fribourg
- 11 Solothurn
- 12 Basel-Stadt
- 13 Basel-Landschaft
- 14 Schaffhausen
- 15 Appenzell Ausserrhoden
- 16 Appenzell Innerrhoden
- 17 St. Gallen
- 18 Graubünden/Grigioni
- 19 Aargau
- 20 Thurgau
- 21 Ticino
- 22 Vaud
- 23 Valais/Wallis
- 24 Neuchâtel
- 25 Genève
- 26 Jura

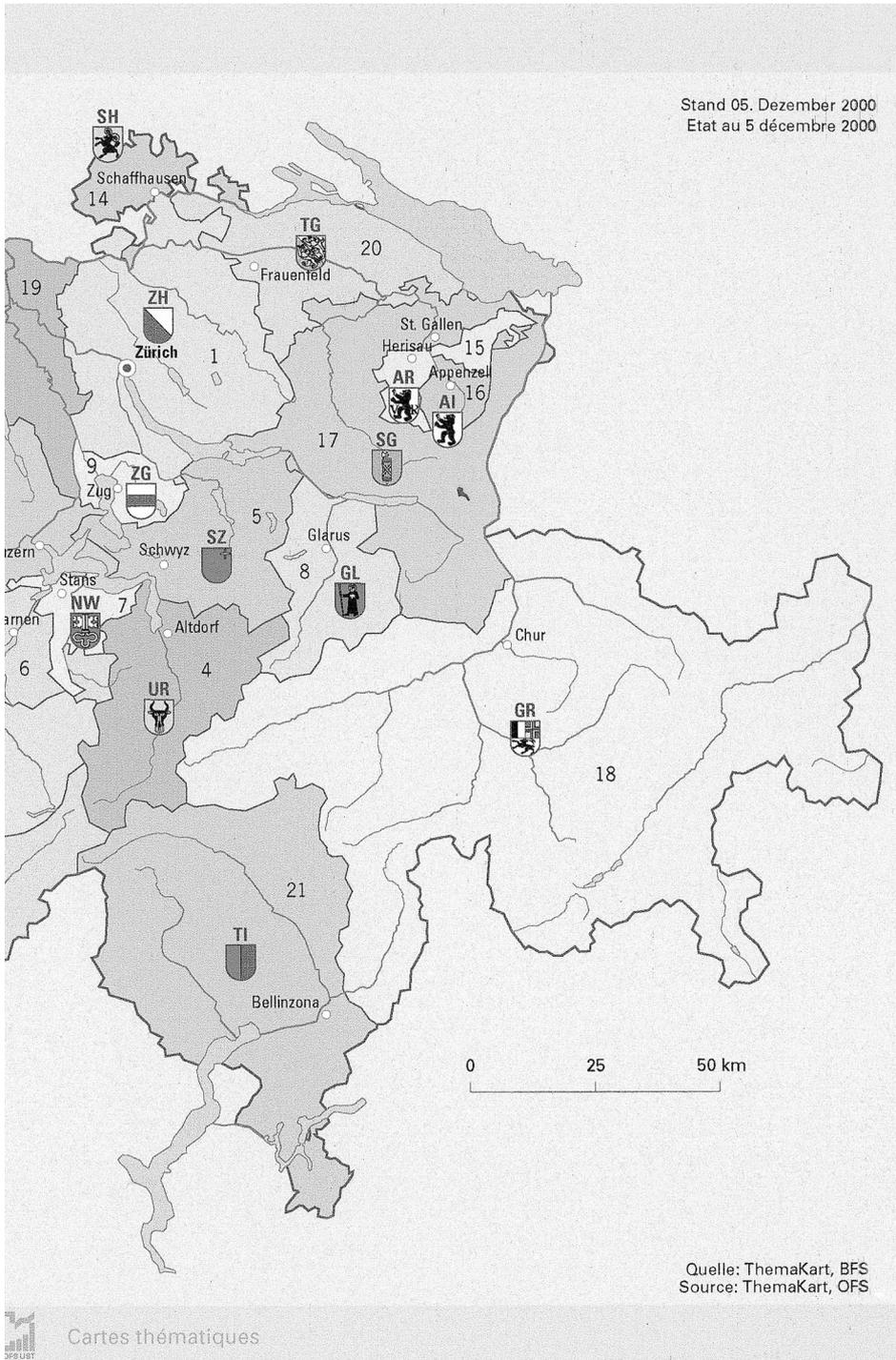


© OFS, ThemaKart, Neuchâtel, 2009

© Bundesamt für Statistik / Office fédéral de la statistique, ThemaKart, Neuchâtel 2005 / K00.22

Thematische Karten





La Suisse dans et hors de l'Europe

ANKE TRESCH

Département de science politique, Université de Genève

Introduction

«La Suisse dans et hors de l'Europe» – ainsi peut se résumer la situation de la Suisse sur le continent européen. Comme petit pays dépourvu de ressources naturelles, la Suisse est dépendante des marchés économiques externes. En conséquence, elle a traditionnellement favorisé une politique d'ouverture économique sur le monde et, en particulier, sur l'Europe occidentale. Ainsi, depuis la création de l'Union européenne (UE)¹ dans les années 1950, avec l'objectif de réaliser graduellement un marché commun, la Suisse a tissé des liens étroits avec ses partenaires européens et s'est toujours engagée pour une politique de libre-échange visant à éviter les entraves au commerce et les désavantages concurrentiels pour son industrie d'exportation. Cette ouverture économique contraste pourtant fortement avec la fermeture politique traditionnelle de la Suisse par rapport à l'extérieur. En effet, depuis la bataille de Marignan en 1515², le principe de neutralité constitue le fondement des relations politiques de la Suisse avec son environnement européen et international et sert de justification pour sa politique extérieure prudente et passive, dont le but principal est le maintien de son indépendance étatique. Ce repli politique signifiait non seulement la suprématie de la politique interne sur la politique extérieure, mais avait aussi pour conséquence de réduire la politique extérieure de la Suisse à une politique *économique* extérieure (Kriesi 1998, p. 28), dirigée par l'Office fédéral des affaires économiques extérieures en collaboration étroite avec les associations faitières de l'économie (Goetschel *et al.* 2002, p. 49).

Or, avec l'interdépendance croissante des économies nationales, les changements géopolitiques et, surtout, l'approfondissement et l'élargissement de l'UE, ce schéma traditionnel des relations extérieures de la Suisse n'est plus viable. Par conséquent, la Suisse a entrepris des pas significatifs en direction d'une plus grande ouverture politique envers l'UE au cours des années 1990 et 2000, mais la question d'une intégration pleine et entière comme membre de l'UE reste une source de divisions profondes au sein des acteurs politiques, économiques et de la population.

Cette contribution met en évidence la stratégie européenne traditionnelle de la Suisse entre intégration économique et abstentionnisme politique, en explique les causes historiques et montre les transformations récentes avant de conclure avec une appréciation critique et quelques scénarios pour l'avenir.

La politique extérieure de la Suisse, entre ouverture économique et fermeture politique

Dès les années 1950 et les premières étapes de la construction européenne, la Suisse visait une coopération économique institutionnalisée avec l'UE en vue d'améliorer les conditions-cadres pour son économie, mais tout en évitant les coûts politiques qui découleraient d'une participation politique en tant que pays membre. La première partie de cette section passe en revue les principaux aspects de l'intégration économique de la Suisse, alors que la deuxième partie s'intéresse à la fermeture politique et plus particulièrement aux raisons du refus suisse d'une adhésion à l'UE.

Intégration économique

En dépit de sa petite taille, la Suisse jouit d'un certain poids en Europe grâce à sa situation géographique privilégiée au cœur du continent européen, qui l'érige en axe de transit principal à travers les Alpes, mais surtout aussi en vertu de sa force économique et de l'importance de sa place financière. En effet, la Suisse est un des plus riches pays au monde. En 2004, son produit intérieur brut (PIB) par habitant se situait à environ 25 % au-dessus de la moyenne des pays membres de l'UE (Bernauer et Walter 2006, p. 62). De plus, faisant partie du groupe des petits pays avec une économie ouverte (SMPOPEC – «small open economy»), la Suisse est fortement intégrée dans les marchés mondiaux et occupe la deuxième place derrière les États-Unis en termes de compétitivité économique (Schwab et Porter 2008, p. 8). Son intégration dans l'économie mondiale et européenne se mesure notamment à l'importance et à la structure de son flux commercial et de ses investissements directs à l'étranger. Selon une formule communément utilisée en Suisse, un franc sur deux est gagné à l'étranger. Plus concrètement, le commerce extérieur contribue fortement au PIB : en 2008, la valeur des exportations de marchandises et de services a représenté 56 % du PIB et celle des importations de marchandises et de services a atteint 45 % du PIB. Une analyse plus détaillée de la structure des exportations et importations suisses révèle que le commerce extérieur de la Suisse la relie avant tout aux pays membres de l'UE : en 2008, environ 62 % des exportations suisses et 39 % des investissements directs suisses à l'étranger ont été destinés aux 27 pays membres de l'UE, alors que 81 % des importations suisses et 71 % des investissements étrangers en Suisse sont issus de la zone de l'UE. À l'inverse, la Suisse est un partenaire commercial important pour l'UE elle-même, car elle constitue son deuxième marché d'exportations derrière les États-Unis (Schwok 2006, p. 10). Cette forte interdépendance entre la Suisse et l'UE se manifeste également sur le plan démographique : en fait, un peu plus de 200 000 frontaliers étrangers viennent quotidiennement travailler en Suisse, près de 62 % de la population résidente permanente étrangère sont des ressortissants de l'UE et 60 % des Suisses à l'étranger sont établis dans un pays de l'UE³.

L'intégration économique profonde de la Suisse dans l'UE est donc incontestable. Si aujourd'hui l'UE est sans doute le principal partenaire économique de la Suisse, force est de constater que la part de l'UE dans son commerce extérieur a fortement augmenté depuis le début des années 1970 (Kriesi 1998, p. 30). Cette intensification des relations économiques est d'abord le résultat de l'élargissement graduel de l'UE à toujours plus de pays, mais tient aussi au fait que la Suisse a constamment cherché à améliorer les conditions-cadres régissant les échanges économiques avec ses partenaires européens.

Avec la création d'une union douanière par les six pays fondateurs de l'UE en 1957 et leur objectif de progressivement mettre en place un marché commun, les non-membres de l'UE (dont la Suisse) étaient confrontés à des discriminations économiques résultant du tarif extérieur commun et de l'abolition des obstacles techniques au commerce. Afin d'atténuer ces discriminations, la Suisse a signé en 1960 avec six autres pays européens (l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède) la Convention de Stockholm, créant l'Association européenne de libre-échange (AELE). L'AELE visait à abolir les droits de douane et les contingentements sur les produits industriels entre ses pays membres, mais laissait ces derniers librement définir leur politique commerciale et leurs tarifs extérieurs vis-à-vis des pays tiers (Schwok 2006, p. 15). Peu après sa création, l'AELE a été fortement fragilisée par la demande d'adhésion à l'UE de trois de ses membres – le Royaume-Uni, la Norvège et le Danemark – en 1967. Suite à son premier élargissement à de nouveaux pays membres, l'UE a proposé de conclure, avec chacun des pays demeurant dans l'AELE, des accords de libre-échange en vue de supprimer les quotas et les taxes à l'importation des produits industriels. Grâce à une clause

évolutive, l'accord de libre-échange de 1972 est devenu le pilier fondamental des relations économiques entre la Suisse et l'UE et a introduit une ère de stabilité commerciale (Schwok 2006, p. 16). De façon plus générale, cet accord est aussi exemplaire de la préférence suisse pour une politique d'intégration « pragmatique, sectorielle et bilatérale » (Sciarini 1992, p. 305), qui confère à l'industrie suisse d'exportation un meilleur accès au marché européen, mais sans pour autant toucher à des domaines sensibles comme l'agriculture ou aux spécificités institutionnelles du pays (Dupont et Sciarini 2001, p. 220).

En fait, la politique suisse d'ouverture aux marchés économiques externes n'était que partielle et l'on peut même parler d'un *protectionnisme sélectif* (Mach 1998, p. 33). Celui-ci a ses origines dans le caractère dual de l'économie suisse, qui voit s'opposer des secteurs dynamiques et performants tournés vers les marchés externes à des secteurs plus traditionnels et moins compétitifs produisant pour le marché intérieur. Afin d'obtenir le soutien de ces derniers à la libéralisation des échanges commerciaux, la Suisse a traditionnellement cherché à les mettre à l'abri de la concurrence internationale. Ainsi, l'agriculture a bénéficié d'un soutien et d'une protection officiels étatiques alors que les secteurs de l'industrie, des services et du commerce, tournés vers le marché intérieur, ont surtout profité d'une grande tolérance envers les cartels et d'une série d'accords associatifs privés conduisant à des fixations de prix ou à des partages du marché (Sciarini 1992, p. 304). Or, avec l'accélération de la construction européenne, notamment l'achèvement du marché unique européen en 1993⁴, la globalisation des échanges et l'intégration internationale des marchés financiers, toutes les formes de protection du marché intérieur ont été remises en cause, donnant lieu à un processus de libéralisation interne et provoquant des divisions profondes entre les associations économiques représentant les secteurs tournés vers les marchés externes et celles représentant les secteurs produisant pour le marché suisse (Mach 1998). Avec une adhésion de la Suisse à l'UE, la pression en faveur d'une abolition des privilèges accordés aux secteurs économiques internes viendrait encore s'accroître et il n'est dès lors pas surprenant que le dualisme de l'économie suisse, et notamment le scepticisme des secteurs produisant pour le marché suisse, soit une des raisons de la politique extérieure prudente de la Suisse.

Abstentionnisme politique

Malgré la forte intégration de la Suisse dans l'économie européenne et mondiale, sa politique étrangère s'est toujours caractérisée par une grande prudence et la volonté de maintenir son indépendance étatique. Le principe de neutralité, fondement des relations politiques de la Suisse avec son environnement externe, a pendant longtemps pris une telle ampleur que la Suisse a même hésité à adhérer à des institutions internationales qui sont centrales pour son économie d'exportation ou dont les objectifs coïncident avec le système de valeurs de la Suisse (Bernauer et Walter 2006, p. 70). Ainsi, à titre d'exemple, la Suisse n'est devenue membre du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade)⁵ que 19 ans après sa fondation, a accepté l'adhésion à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international 47 ans après la mise en place des institutions de Bretton Woods, a rejoint le Conseil de l'Europe 14 ans après sa création et a adhéré à l'Organisation des Nations Unies 57 ans après sa mise sur pied. En dépit de cette intégration progressive dans diverses organisations internationales, la Suisse continue à concentrer ses efforts sur la manière d'éviter une adhésion à l'UE tout en élargissant ses relations économiques avec elle (Schwok 2006, p. 13).

La fermeture politique traditionnelle de la Suisse, et en particulier son refus d'adhérer à l'UE, a plusieurs origines (comme par exemple l'absence de traumatisme lié à la Seconde Guerre mondiale), mais est surtout à mettre en relation avec le rôle de ses institutions politiques fondamentales, à savoir la neutralité politique, la

démocratie directe et le fédéralisme (Gabriel 1997, p. 13). Composée de différentes communautés linguistiques et religieuses, la Suisse est marquée par une grande diversité interne. En l'absence d'un dénominateur ethnoculturel commun, l'État suisse se fonde sur la volonté politique. Cela implique que l'identité suisse se base essentiellement sur une culture politique commune, qui a un double fondement (Kriesi 1998, p. 12-16). D'une part, elle se forme dans une démarche de démarcation et des expériences historiques de défense contre des ennemis extérieurs. Cette démarcation par rapport à l'extérieur s'inscrit dans les mythes fondateurs qui dessinent la lutte des Suisses pour l'indépendance et leur refus de s'aligner et de se soumettre à l'étranger – il suffit de penser à la légende de Guillaume Tell et à la résistance des anciens confédérés contre les comtes de Habsbourg ou bien au général Guisan et à sa stratégie de défense du réduit alpin contre une invasion allemande durant la Seconde Guerre mondiale. D'autre part, la culture politique commune des Suisses se nourrit de leur attachement aux institutions politiques fondamentales, qui agissent comme un ciment interne et contribuent à la légitimité du système politique ainsi qu'à la cohabitation pacifique des différentes cultures linguistiques et religieuses.

Ainsi, l'origine de la neutralité suisse remonte avant tout à des motifs de politique intérieure (Bonjour 1978, p. 8-9) : pour éviter l'éclatement de la Confédération à cause de la participation active des catholiques et des protestants aux côtés de leurs coreligionnaires à l'étranger pendant les guerres de religion en Europe, il fallait renoncer à une politique étrangère active et s'en remettre à la neutralité. Bien qu'elle ait toujours constitué un aspect clé du système politique suisse, la neutralité suisse n'était traditionnellement pas un but prioritaire de la Confédération, mais un instrument pour maintenir l'indépendance étatique face à l'étranger. Au cours du temps, la neutralité est cependant devenue un but en soi et constitue aujourd'hui un élément de l'identité suisse. Depuis 1999, cette importance de la neutralité est explicitement reconnue dans la nouvelle Constitution, qui stipule que le Parlement doit prendre les mesures nécessaires pour « préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse » (art. 173, al. 1a). Schématiquement, il convient de distinguer entre le droit de neutralité et la politique de neutralité (Gabriel 1997, p. 19-24). Le droit de neutralité relève du droit international public et implique certains droits et obligations – codifiés dans les Conventions de la Haye en 1907 (pour le désarmement et la prévention de la guerre) – pour les pays neutres en cas de guerre. Il s'agit donc d'une « neutralité occasionnelle », déclarée au cas par cas pendant un conflit armé. La politique de neutralité, en revanche, est une politique autoproclamée, non soumise au droit international public, qui englobe toutes les mesures prises par un pays neutre en temps de paix pour éviter d'être entraîné dans un conflit et pour ainsi rendre crédible le droit de neutralité en cas de guerre ultérieure. Ainsi, la Suisse a opté en 1815 pour une politique de neutralité « permanente et intégrale », qui implique un impératif d'armement, l'interdiction d'entrer en alliances et l'interdiction de participer à des sanctions économiques. Or, au cours de son histoire, la Suisse a plusieurs fois été contrainte de participer à des sanctions économiques et de choisir une politique de neutralité « différentielle ». Vis-à-vis de l'UE, en revanche, la Suisse a depuis les années 1950 pratiqué une neutralité dite « super-intégrale », basée sur une interprétation très stricte de l'interdiction d'entrer en alliance. Dans cette optique, la politique commerciale commune de l'UE aurait mis en question l'impartialité de la Suisse et l'adhésion à l'UE était donc considérée comme incompatible avec le principe de neutralité.

Le fédéralisme est le deuxième point de ralliement des Suisses et forme un autre élément de leur identité commune. Le système politique suisse est constitué de trois échelons, avec la Confédération au niveau supérieur, les 26 cantons au milieu et plus de 2 500 communes au plus petit niveau administratif⁶. Malgré un lent processus de centralisation des compétences de décision, les cantons suisses ont préservé une large autonomie (Kriesi 1998, p. 55). Ainsi, leur existence est garantie par la

Constitution fédérale (art. 1), ils s'organisent de façon autonome et choisissent leurs autorités librement, ne sont soumis à aucun contrôle politique fédéral et disposent de leurs propres ressources. Enfin, en vertu du principe de subsidiarité, qui stipule que les cantons exercent tous les droits qui ne sont pas explicitement délégués à la Confédération (art. 3 Cst), ils détiennent des compétences législatives étendues, notamment dans les domaines de la justice, de la police et de la sécurité interne, de l'éducation et de la santé. De plus, les cantons participent également à toutes les phases du processus législatif au niveau fédéral : ils ont la possibilité de donner l'impulsion à un processus législatif, ils sont consultés dans la phase pré-parlementaire pour l'élaboration d'un projet de loi, ils participent indirectement, par le biais de la Chambre haute du parlement (« Conseil des États »), à la phase parlementaire, ils doivent donner leur accord en votation populaire pour les changements constitutionnels, et ils mettent en œuvre le droit fédéral dans le cadre du fédéralisme d'exécution. Ainsi, l'on comprend aisément les avantages du fédéralisme d'un point de vue démocratique : en fait, en donnant aux minorités linguistiques et confessionnelles la compétence de régler elles-mêmes certains domaines au sein de leur canton et de se faire entendre au niveau fédéral, il répond à la diversité de la Suisse, garantit les différentes identités régionales et favorise la cohabitation pacifique des diverses communautés.

La démocratie directe, le troisième pilier de l'identité politique et probablement l'institution politique la plus chère aux Suisses, contribue de manière similaire à la protection et à l'intégration des minorités. Contrairement aux États-Unis, où les instruments de démocratie directe n'existent pas au niveau national, la démocratie directe en Suisse est pratiquée à la fois au niveau fédéral, cantonal et communal, même si les droits de participation populaire sont plus étendus dans les cantons qu'au niveau fédéral. Au niveau fédéral, l'on peut distinguer trois instruments de démocratie directe, à savoir le référendum obligatoire (art. 140 Cst), le référendum facultatif (art. 141 Cst) et l'initiative populaire constitutionnelle (art. 138, 139). Le référendum (obligatoire et facultatif) a le caractère d'un droit de veto, car il intervient à la fin d'un processus législatif et permet au peuple (et, en cas de référendum obligatoire, aux cantons) de se prononcer sur un projet constitutionnel ou législatif élaboré par les autorités politiques. L'initiative populaire, quant à elle, se situe au début du processus législatif et permet au peuple d'inscrire un problème dans l'agenda parlementaire pour autant que 100 000 personnes en fassent la demande. Par ce moyen, le peuple peut faire part de ses revendications et obliger les autorités à réfléchir sur des problèmes qui n'étaient pas suffisamment pris en compte jusque-là. Ainsi, le référendum et l'initiative réduisent l'autonomie des autorités et introduisent une certaine dose d'imprévisibilité dans le processus législatif (Ossipow 1994, p. 11), qui pousse les autorités à intégrer les demandes de la société dans leurs décisions.

Si les trois institutions politiques fondamentales contribuent, chacune à sa façon, au respect de la diversité interne et au maintien de l'équilibre et de la cohésion nationaux, elles constituent en même temps un frein à l'intégration politique sur le plan externe, notamment vis-à-vis de l'UE. En fait, le gouvernement suisse a traditionnellement cultivé la vision d'une incompatibilité de principe entre les institutions suisses et l'adhésion à l'UE, comme en témoigne son discours officiel. Ainsi, dans un message au Parlement en 1960, le gouvernement a souligné qu'une « nation qui doit son existence non pas à l'unité de la langue, de culture ou d'origine, mais à une volonté politique, ne peut pas consentir à l'affaiblissement progressif de son indépendance politique » (Conseil fédéral 1960, p. 889). Près de 30 ans plus tard, dans son rapport de 1988, le gouvernement a précisé que l'adhésion à l'UE « bouleverserait à tel point nos mécanismes démocratiques et nos principes de politique étrangère que l'identité traditionnelle de notre pays en serait profondément transformée » (Conseil fédéral 1988, p. 359). Par conséquent, les inconvénients qui découleraient

d'une non-adhésion étaient « le prix qu'il faudra payer pour la sauvegarde de notre souveraineté, de nos principes de politique étrangère et de nos institutions fédéralistes et démocratiques » (Conseil fédéral 1988, p. 364).

Or, quatre ans plus tard, les négociations entre l'UE et les pays de l'AELE en vue de créer un Espace économique européen (EEE) ont marqué une rupture dans la politique extérieure traditionnelle de la Suisse (Sciarini, 1992). Insatisfait du déroulement et des résultats de la négociation, le gouvernement suisse a opéré un changement de doctrine fondamental et a soumis, en mai 1992, une demande d'adhésion à l'UE. Pour le gouvernement, la Suisse ne pourrait plus se limiter « à la seule poursuite d'avantages avant tout économiques », mais devrait aussi se donner « l'objectif d'une participation pleine et entière aux décisions européennes » (Conseil fédéral 1992, p. 1144). Quant à la question de la compatibilité entre les institutions politiques fondamentales de la Suisse et son adhésion à l'UE, le gouvernement a affirmé que celles-ci se concilient avec les idéaux de la construction européenne et que la Suisse ne devait donc pas renoncer à ces éléments essentiels de son identité nationale, mais tout au plus les adapter après l'adhésion (Conseil fédéral 1992, p. 1298). Cependant, le peuple a jugé ce revirement de stratégie trop abrupt et a refusé l'adhésion de la Suisse à l'EEE, ce qui a conduit au « gel » de la demande d'adhésion. La votation populaire sur l'EEE marque ainsi l'émergence d'un nouveau clivage entre ceux qui sont favorables à l'ouverture et acceptent une certaine adaptation des institutions politiques fondamentales, comme par exemple un passage à une « neutralité active et solidaire » telle que préconisée par la ministre des Affaires étrangères, et les Suisses qui restent fortement attachés à une conception traditionnelle des institutions politiques et se replient sur eux-mêmes (Kriesi *et al.* 1993). Alors que les premiers sont plutôt jeunes, qualifiés, urbains et actifs dans le secteur des services, les défenseurs des traditions sont plutôt âgés, peu qualifiés, issus d'un milieu plus rural et catholiques (Brunner et Sciarini 2002). Ce clivage d'ordre culturel et identitaire se manifeste régulièrement lors des votations populaires sur la politique extérieure et européenne et tend à dominer des considérations d'ordre économique dans la décision des votants (Sciarini et Tresch 2009). De plus, il a non seulement fortement contribué à la montée fulgurante de l'Union démocratique du centre, un parti conservateur de droite, mais a également conduit à une restructuration profonde du système des partis en Suisse (Kriesi *et al.* 2008).

La politique extérieure en transformation : européanisation sans adhésion

Comme le gouvernement suisse l'a noté dans son rapport de 1992 (Conseil fédéral 1992), exposant les motifs de sa demande d'adhésion à l'UE, les décisions européennes ont de plus en plus de répercussions sur un pays non membre comme la Suisse. Avec ce constat, le gouvernement a reconnu que la frontière entre politique externe et interne était en train de se dissoudre et que la conception de la politique d'intégration suisse comme politique économique extérieure n'était plus longtemps viable. Dès lors, on a assisté en Suisse à un double processus d'européanisation de la politique interne, d'une part, et de politisation de la politique extérieure de l'autre.

Ce processus d'européanisation a deux composantes, l'une bilatérale et l'autre unilatérale (Kriesi et Trechsel 2008, p. 178-183). La composante bilatérale se traduit dans un processus d'*européanisation directe* par la conclusion d'une série de traités et d'accords internationaux entre la Suisse et l'UE (Sciarini *et al.* 2002, p. 4). Ainsi, deux ans après le refus du peuple et des cantons de rejoindre l'EEE, la Suisse et l'UE ont ouvert des négociations bilatérales dans sept domaines : libre circulation des personnes, transport aérien, transport terrestre, agriculture, marchés publics, obstacles techniques au commerce et recherche. Cette voie bilatérale est vite apparue comme lente et semée d'embûches (Dupont *et al.* 2001) mais, après plus de quatre ans de

négociations difficiles, les accords ont été signés en juin 1999 et approuvés par le peuple suisse en votation populaire en mai 2000. En 2004 déjà, une deuxième série d'accords bilatéraux dans neuf domaines⁷ a été conclue entre les deux partenaires, dont l'important accord d'association à Schengen/Dublin qui consiste à supprimer les contrôles systématiques aux frontières et à coopérer dans les domaines de l'asile et de la sécurité. Cet accord a également donné lieu à un vote populaire positif en juin 2005, tout comme deux autres votations sur les relations entre la Suisse et l'UE en novembre 2006 (coopération avec les États d'Europe de l'Est) et en février 2009 (reconduction et extension de l'accord sur la libre circulation des personnes). Cette multiplication des votations populaires témoigne bien de la politisation croissante de la politique extérieure.

La composante unilatérale de l'intégration européenne de la Suisse débouche sur un processus d'*européanisation indirecte*, qui peut être compris comme une « adaptation autonome » à la législation européenne, même en l'absence de négociations formelles (Sciarini *et al.* 2002, p. 4). Malgré le rejet populaire de l'EEE, le gouvernement suisse a mis en œuvre, en réaction immédiate, une série de lois et d'ordonnances prévue dans l'accord sur l'EEE pour améliorer l'euro-compatibilité de la Suisse. De plus, un contrôle systématique de l'euro-compatibilité a été inclus dans le processus législatif. Par conséquent, une large majorité de la législation suisse est aujourd'hui euro-compatible, de sorte que l'on peut parler d'une véritable réception du droit européen en Suisse et d'un déplacement de la production juridique au plan international (Mahon et Müller 1998, p. 472). À plusieurs égards, la Suisse apparaît donc aujourd'hui comme plus intégrée dans l'UE que certains pays membres, au point que l'on peut parler d'une « quasi-adhésion taillée sur mesure » (Kriesi et Trechsel 2008, p. 187).

L'avenir européen de la Suisse

Les changements récents en matière de politique européenne illustrent que la Suisse ne peut pas être un îlot au sein du continent européen. Même en l'absence d'une adhésion formelle, la Suisse est soumise à un important processus d'européanisation, qui a conduit à un renforcement de ses liens avec l'UE ainsi qu'à une plus grande ouverture politique. Cette européanisation se manifeste non seulement dans le contenu de la législation suisse, mais a également des répercussions sur le fonctionnement interne de son système politique (Mach *et al.* 2003, Sciarini *et al.* 2002). Ainsi, au niveau des institutions du processus législatif, on constate une réduction du nombre et de l'importance des consultations formelles durant la phase d'élaboration d'une loi, mais une augmentation de consultations plus sélectives et informelles avec un nombre restreint d'acteurs importants. Quant au déroulement du processus législatif, on assiste à une plus grande centralisation et à un certain bouleversement des rapports de force au profit du gouvernement (au détriment du Parlement) et de l'économie d'exportation (au détriment des secteurs produisant pour le marché interne, des syndicats et des partis politiques). De plus, la conflictualité entre les acteurs tend à diminuer dans les domaines sujets à l'européanisation, ce qui augmente le potentiel de réformes politiques (Fischer 2006, p. 592).

Or, d'un point de vue normatif, bien des chercheurs regardent ce processus d'européanisation d'un œil critique. Notamment l'adaptation autonome à la législation européenne est considérée comme une perte d'autonomie qui conduit à une érosion lente de la souveraineté nationale tant qu'elle n'est pas compensée par la possibilité de participer à l'élaboration du droit européen (Mahon et Müller 1998, p. 485). Formellement, l'indépendance de la Suisse est préservée par la non-adhésion à l'UE mais, qualitativement, il s'agit bien d'une perte sèche pour la démocratie » (Tanquerel 1991, p. 196), voire même d'une « satellisation » de la Suisse (Schwok 2006, p. 105).

Néanmoins, tout semble indiquer que la Suisse continuera, du moins à moyen terme, à incorporer la législation européenne et à conclure d'autres accords bilatéraux dans des domaines d'intérêt commun. Paradoxalement, la Suisse paraît s'éloigner de l'adhésion à l'UE au fur et à mesure qu'elle se rapproche d'elle par la voie des accords bilatéraux (Schwok 2006, p. 130-131). L'adhésion à l'UE ne constitue pas une option prioritaire pour le gouvernement et elle ne rencontre pas non plus de majorité au sein des partis politiques, des représentants de l'économie et de la population. Or, avec l'adhésion, la Suisse pourrait enfin activement participer à l'élaboration des décisions communautaires qui la concernent et qu'elle subit aujourd'hui passivement.

¹ Pour des raisons de clarté, j'utilise le terme « Union européenne » pour toute la durée du processus d'intégration européenne depuis l'instauration de la Communauté économique européenne par le Traité de Rome en 1957, même si juridiquement l'UE n'existe que depuis le 1^{er} novembre 1993, date d'entrée en vigueur du Traité de Maastricht.

² Ville d'Italie, aujourd'hui Marignano près de Milan, où le roi de France François I^{er} a battu les Suisses, alliés des Milanais à l'époque.

³ Tous les chiffres se trouvent sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique (<http://www.bfs.admin.ch>).

⁴ Les piliers du marché unique européen sont les « quatre libertés », à savoir la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Alors que sa réalisation graduelle figure déjà comme objectif dans le Traité de Rome en 1957, ce n'est que l'Acte unique européen de 1986 qui concrétise sa mise en place jusqu'au 1^{er} janvier 1993 (Bitsch 1999).

⁵ Le GATT est en français l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il fut signé en 1947 par 23 pays désireux d'harmoniser leurs politiques douanières. Les dernières négociations ont donné lieu en 1995 à la création de l'Organisation mondiale du commerce dont le siège se trouve à Genève.

⁶ Le nombre exact de communes est en constante mutation à cause de fusions continues.

⁷ Il s'agit des domaines suivants : accord d'association à Schengen/Dublin, fiscalité de l'épargne, lutte contre la fraude, produits agricoles transformés, environnement, statistique, programme MEDIA, éducation/formation/jeunesse, pensions.

Bibliographie

- Th. BERNAUER et S. WALTER, « Die Schweiz im globalen Kontext », in Ulrich Klöti, Peter Knöpfel, Hanspeter Kriesi, Wolf Linder, Yannis Papadopoulos et Pascal Sciarini (dir.), *Manuel de la politique suisse*, Zürich, Neue Zürcher Zeitung, 2006, p. 59-76.
- M.-Th. BITSCH, *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Bruxelles, éd. Complexe, 1999.
- Ed. BONJOUR, *Geschichte der schweizerischen Neutralität*, Basel/Stuttgart, Helbing & Lichtenhahn, 1978.
- M. BRUNNER et P. SCIARINI, « L'opposition ouverture-traditions », in Simon Hug et Pascal Sciarini (dir.), *Changements de valeurs et nouveaux clivages politiques en Suisse*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 29-93.
- CONSEIL FÉDÉRAL, « Rapport sur la question d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne » (du 18 mai 1992), *Feuille fédérale* 27(3), p. 1125-1320.
- CONSEIL FÉDÉRAL, « Rapport sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne » (du 24 août 1988), *Feuille fédérale* 37(3), p. 233-445.
- CONSEIL FÉDÉRAL, « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la participation de la Suisse à l'association européenne de libre-échange » (du 5 février 1960), *Feuille fédérale* 10 (1), p. 869-1131.
- C. DUPONT et P. SCIARINI, « Switzerland and the European Integration Process Engagement without Marriage », *West European Politics* 24(2), 2001, p. 211-232.
- C. DUPONT, P. SCIARINI et C. EGGLI, « Entre cohérence et efficacité : la Suisse dans les négociations avec l'Union européenne », *Revue suisse de science politique* 7(4), 2001, p. 5-37.

- A. FISCHER, «Die Internationalisierung schweizerischer Entscheidungsprozesse», in Ulrich Klöti, Peter Knöpfel, Hanspeter Kriesi, Wolf Linder, Yannis Papadopoulos et Pascal Sciarini (dir.), *Manuel de la politique suisse*, Zurich, Neue Zürcher Zeitung, 2006, p. 575-597.
- J. M. GABRIEL, *Sackgasse Neutralität*, Zürich, vdf, 1997.
- L. GOETSCHEL, M. BERNATH et D. SCHWARZ, *Schweizerische Aussenpolitik. Grundlagen und Möglichkeiten*, Zürich, NZZ Verlag, 2002.
- H. KRIESI, *Le système politique suisse*, Paris, Economica, 1998.
- H. KRIESI et AL.-H. TRECHSEL, *The Politics of Switzerland. Continuity and Change in a Consensus Democracy*, Cambridge University Press, 2008.
- H. KRIESI, Ed. GRANDE, R. LACHAT, M. DOLEZAL, S. BORNSCHIER et T. FREY, *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge University Press, 2008.
- H. KRIESI, CL. LONGCHAMP, FL. PASSY et P. SCIARINI, *Analyse de la votation fédérale du 6 décembre 1992 (EEE)*, Genève/Berne, Département de science politique / GfS, 1993.
- A. MACH, «Quelles réponses politiques face à la globalisation et à la construction européenne ? Illustration à partir de la révision de la loi suisse sur les cartels», *Revue suisse de science politique* 4(2), 1998, p. 25-49.
- A. MACH, S. HÄUSERMANN and Y. PAPADOPOULOS, «Economic regulatory reforms in Switzerland: adjustment without European integration, or how rigidities become flexible», *Journal of European Public Policy* 10 (2), 2003, p. 301-318.
- P. MAHON et Ch. MÜLLER, «Adhésion de la Suisse à l'Union européenne et démocratie directe», in Thomas Cottier et Alwin R. Kopse (dir.), *L'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Enjeux et conséquences*, Zürich, Schulthess, 1998, p. 449-485.
- W. OSSIPOW, «Le système politique suisse ou l'art de compensation», in Yannis Papadopoulos (dir.), *Élites politiques et peuple en Suisse. Analyse des votations fédérales, 1970-1987*, Lausanne, Réalités sociales, 1994, p. 9-55.
- K. SCHWAB et M. E. PORTER, *The Global Competitiveness Report 2008-2009*, Geneva, World Economic Forum, 2008.
- R. SCHWOK, *Suisse-Union européenne. Adhésion impossible?*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2006.
- P. SCIARINI, «La Suisse dans la négociation sur l'Espace économique européen: de la rupture à l'apprentissage?», *Annuaire suisse de science politique* 32, 1992, p. 297-322.
- P. SCIARINI et A. TRESCH, «A two-level analysis of direct democratic choices in European immigration and foreign policy in Switzerland», *European Union Politics* 10 (4), 2009, p. 1-26.
- P. SCIARINI, S. NICOLET et A. FISCHER, «L'impact de l'internationalisation sur les processus de décision en Suisse: une analyse quantitative des actes législatifs 1995-1999», *Revue suisse de science politique* 8 (3/4), 2002, p. 1-34.
- Th. TANQUEREL, «La Suisse doit-elle choisir entre l'Europe et la démocratie directe», *Revue de droit suisse* 110 (1), 1991, p. 188-220.

Jean Calvin et l'esprit de Genève

MASSIMO PATANÈ
Université de Genève

L'année 2009 a célébré à la fois le 500^e anniversaire de la naissance de Jean Calvin (1509-1564) et le 450^e de la fondation de son Académie, ancêtre à la fois du Collège Calvin et de l'Université de Genève. Il est ainsi de circonstance de se poser des questions sur l'influence de ce réformateur, influence qui continue de s'exercer sur sa ville d'adoption et sur des millions d'hommes et de femmes. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le nombre de personnes qui se reconnaissent de nos jours dans la pensée de l'enfant de Noyon – l'historien des religions français Odon Vallet parlait en juillet 2009, lors d'une soirée Calvin sur la chaîne Arte, de 50 à 60 millions de réformés calvinistes vivant dans le monde, l'Église nationale protestante de Genève plus modestement de 9 millions –, ses idées se retrouvent chez de nombreux évangélistes, presbytériens et puritains.

Plus largement, et au-delà de ces questions quantitatives, son rôle dans les domaines politique, social et économique est incontestable. Son influence sur le développement international d'une ville d'à peine 300 000 habitants qu'est Genève, le siège européen des Nations Unies, d'un grand nombre d'organismes internationaux et d'ONG (organisations non gouvernementales), est indéniable, quoique Calvin y soit un peu de nos jours le mal aimé, l'icône d'un rigorisme moral d'un autre temps. En peu de mots, le réformateur français est la source de cet esprit de Genève, dont parle Robert de Traz dans son livre (*L'Esprit de Genève*), et également de cette mentalité si bien décrite par Guy de Pourtalès dans son roman *La Pêche miraculeuse*.

Genève avant Calvin

Il serait pourtant erroné de penser, comme le font certains, que la Genève d'avant la Réforme était une ville de province profonde. Sa situation stratégique, déjà décrite par César dans le premier livre de *La Guerre des Gaules*, à l'embouchure du Léman et du Rhône, entre le Jura et les Alpes, en fait un passage obligé entre le monde méditerranéen et le centre de l'Europe occidentale, entre le centre de la France et le nord de l'Italie.

Au Moyen Âge, le pont de Bel-Air, qui relie les deux parties de l'ancienne ville (la Vieille Ville et Saint-Gervais) par-dessus le Rhône, est un lieu de transit de marchandises connu au loin. Dès la fin du XIV^e siècle, les franchises concédées par l'empereur attirent des marchands vers sept grandes foires. Les étrangers s'installent dans des quartiers précis : les Italiens à Rive, les Allemands dans l'actuelle rue de la Confédération, les Hollandais à Bel-Air. Dès le milieu du siècle suivant arrivent les banquiers italiens, les célèbres Lombards, puis l'imprimerie se développe à Rive. Genève est ainsi la rivale de Lyon comme centre commercial.

La langue est aussi un élément important : la langue d'oc, le franco-provençal, est identique à Genève et dans les poèmes de Guillaume III d'Aquitaine ou de Sordello Mantouan ; les échanges transversaux est-ouest en sont ainsi facilités. Cet idiome, différent de celui du réformateur venu du nord, la langue d'oïl, sera parlé longtemps par le petit peuple, c'est lui que nous retrouvons dans les 78 strophes du «Ce que l'ainô», la chanson patriotique de 1602 ; il est encore parlé à Evolène en Valais.

La situation de la ville est compliquée du point de vue politique car trois autorités se partagent traditionnellement le pouvoir : le comte du Genevois, l'archevêque, et le comte puis duc de Savoie. Chacun a le droit de frapper sa monnaie à Cornavin et

chacun jouit de privilèges féodaux. Par exemple, un des deux juges civils est l'apanage de la maison de Savoie. Celle-ci devient de plus en plus puissante : au XV^e siècle, elle finit par mettre la main sur le pouvoir épiscopal. En effet, sept des neuf archevêques du XV^e siècle sont membres de cette famille, dont le célèbre Félix V, pape démissionnaire, devenu archevêque de Genève. En outre, les ducs de Savoie ont des alliances familiales avec les plus puissantes familles d'Europe ; ils sont apparentés à la famille impériale, aux rois de France et d'Angleterre, à l'empereur de Constantinople et aux Lusignan, rois de Chypre. Malgré cela, la bourgeoisie genevoise organise sa résistance aux puissants voisins savoyards : dès le début du XVI^e siècle, Besançon Hugues fait un pacte avec la ville de Fribourg et un autre patriote genevois, Philibert Berthelier, paie ses idées de sa vie.

Le début du siècle de la Réforme est pourtant marqué par un affaiblissement passager de la dynastie de Savoie, qui perd le Pays de Vaud, pris par les Bernois en 1536, et par la perte au profit de la France de la Bresse et du Mâconnais. Il faudra attendre Emmanuel-Philibert (duc de 1553 à 1580) pour que la maison de Savoie retrouve sa force, avec un prudent déplacement de la capitale, de Chambéry à Turin. Les patriotes genevois voient aussi d'un mauvais œil la puissance de Berne, colonisatrice du Jura et du Pays de Vaud francophones. Cela explique sans doute l'appel à un réformateur français et non suisse allemand.

Calvin avant Genève

Calvin vit le jour à Noyon dans l'Oise, en Picardie. Il fit ses études supérieures à Paris et à Orléans, attiré par l'humanisme de la Renaissance et par le droit. Certains critiques ont voulu séparer cette période classique de son engagement théologique qui commence à être actif à Bâle avec *L'Institution de la religion chrétienne* (1536). Il faut cependant remarquer que sa ville du Christ, telle qu'il voulut la réaliser à Genève, doit beaucoup à ses études classiques, à la *République* de Platon surtout. En effet, il est d'avis que ce type de création politique doit se concrétiser dans une ville-État, avec des groupes sociaux bien définis, avec une organisation stricte des fonctions sociales. Calvin suit le cadre qu'il s'est fixé en ne laissant pas d'espace à la fantaisie, en développant un modèle de vie totalitaire au sens propre. L'idéalisme politique utopique est ainsi évident. Les hasards de la géopolitique régionale feront que Genève correspondra à cette vision, elle deviendra ce que plus tard Voltaire appellera la « parvulissime République », un État limité entre le Rhône et l'Arve, à la fois modèle et exception dans ce vaste monde. Pourquoi Calvin n'a-t-il pas expérimenté son programme à Bâle ? Il est symptomatique de relever que son séjour a lieu la même année que la mort du plus illustre des maîtres de son université, Érasme, celui qui avait cru à une réconciliation possible entre catholiques et protestants. L'ouverture intellectuelle du milieu académique bâlois n'aurait pas convenu à Calvin, c'est la plus plausible des explications.

Calvin à Genève

Le passage à la Réforme et l'arrivée de Calvin en 1536 sont sans doute l'expression d'un certain opportunisme de la bourgeoisie genevoise, comme nous l'avons dit. Ce qui ressemblait à une péripétie dans la longue histoire de la ville et de ses puissants voisins savoyards allait pourtant changer définitivement le destin de la cité. La première tentative de Calvin est vouée à l'échec, ce qui s'explique sans doute par le choc entre son rigorisme et les mœurs libertines des riches marchands. L'onomas-tique des rues démontre ce libertinage : la rue des Belles Filles (actuellement rue É. Dumont), rue du Vieux Bordel (de nos jours rue Maurice) et la rue des Étuves (les saunas de l'époque). En outre, Calvin introduit des disputes théologiques avec les autres réformés, comme la célèbre histoire de la Cène. Pour Calvin, il y a une

présence divine réelle lors de la Cène, alors que le Zurichois Zwingli l'admet seulement dans l'esprit des participants. Un autre point a dû heurter les nantis : dès son arrivée, il proclame l'obligation pour tous d'envoyer les enfants à l'école. La ville possède un collège fondé par le riche marchand Versonnex en 1428, mais son enseignement est uniquement en latin jusqu'en 1538, donc destiné aux classes aisées. La vraie révolution de Calvin consiste dans l'obligation faite aux plus fortunés de partager le savoir avec les miséreux, ce qui est sans aucun doute la source de la prospérité des communautés calvinistes. Le fait est qu'en 1538, il doit quitter Genève, il se rend à Strasbourg, puis est rappelé à Genève en 1541 pour y rester jusqu'à sa mort. Ce revirement des Genevois s'explique toujours par un opportunisme nécessaire pour échapper au giron de la Savoie. Dès lors, le réformateur va mettre tout en œuvre pour faire de la ville lémanique la cité du Christ. Ce projet ambitieux sous-entend un paradoxe : les partisans se sont battus pour pouvoir exercer leur culte librement mais, désormais, ils vont se montrer intraitables avec les catholiques encore présents. Le clergé genevois doit s'exiler à Annecy, qui deviendra le siège de l'archevêque de Genève, dont le plus célèbre fut saint François de Sales.

La parenthèse strasbourgeoise a eu comme effet de retarder considérablement le plan de formation des élites calvinistes. Le Collège et l'Académie ne verront le jour qu'en 1559, il y a 450 ans, au moment où Calvin a déjà 50 ans. L'hébreu, le grec et le latin y sont les trois fondements des études théologiques, comme cela est symbolisé sur les clefs de voûte qui soutiennent l'escalier monumental de l'Académie (actuel Collège Calvin). La philosophie, le français, le droit et la médecine y sont considérés comme des branches d'appoint. Les deux dernières disparaîtront même provisoirement après le décès du réformateur. La situation topographique choisie pour l'Académie n'est pas due au hasard : au-dessus du vieux quartier des Italiens se trouve Rive, devenu le quartier des imprimeurs, là où travaillera la famille Estienne. Sous la direction de Théodore de Bèze, le premier recteur, le but ultime de l'enseignement est bien de former des théologiens-traducteurs qui feront marcher une immense machine de vulgarisation des idées religieuses. Outre les œuvres de Calvin, très vite nombreuses, le réformateur étant un travailleur infatigable, il y aura la traduction des Psaumes, par Clément Marot et Théodore de Bèze, la traduction italienne de la Bible par Giovanni Diodati et des traductions moins nombreuses en allemand. Le mérite des Estienne est d'avoir également continué l'impression des incunables humanistes, comme *Les Pensées* de Marc-Aurèle, et le premier dictionnaire grec-français.

La théologie de Calvin

La réforme de Calvin est fondée sur des idées très particulières et étonnantes qui font sa spécificité. Tout d'abord, l'homme de Noyon semble tourner le dos à son humanisme des débuts : pour lui, l'homme sans la grâce divine n'est que noirceur. De là découle le principe qui a posé le plus de problèmes dans le calvinisme : celui de la prédestination. Dieu a décidé, de tout temps et pour des raisons insondables, qui serait sauvé et qui serait damné. Un tel dogme réduit à néant la valeur salvatrice de la bonne action et aurait pu conduire à un fatalisme inopérant. Or c'est tout le contraire qui s'est produit : le calviniste est un activiste qui s'occupe silencieusement, mais avec persévérance, à changer le monde. Il le fait par la diffusion de l'éducation, mais également par le devoir qu'a le riche d'aider le pauvre à devenir autonome. Certains y ont vu une conséquence de la révolution copernicienne qui, en désacralisant la terre, en lui enlevant sa place privilégiée, permet à l'homme de changer son milieu par le travail. L'interdiction d'un luxe voyant et les strictes lois morales auraient également poussé le calviniste à se construire un univers individuel qui pouvait suggérer, sans la prouver, une prédestination favorable. La prédestination explique aussi la retenue des calvinistes face au prosélytisme : à l'exception de *L'Histoire d'un voyage*

faict en la terre du Brésil de Jean de Léry (1556), le calviniste n'essaie pas de convertir les indigènes et ses communautés restent plutôt fermées sur elles-mêmes, comme ce fut le cas des Pères fondateurs en Amérique. Le XVI^e siècle est, à Genève aussi, une époque d'enfermement : la cité s'isole de ses voisins par d'imposantes murailles, elle se coupe ainsi de l'espace rhodanien qui avait été le sien auparavant.

Calvin est aussi l'organisateur du temps : à sa mort, il laisse une église centrée sur de nombreux moments et de nombreux rites, ce qui contredit l'impression qu'ont eue certains d'une religion libre qui prône une discussion ouverte. Pour Calvin, la discipline passe par la précision. D'un autre point de vue, le calvinisme n'est pas en désaccord complet avec certains dogmes catholiques. La Trinité sera toujours défendue par Calvin, tout comme la présence réelle du corps du Christ dans la Cène. Le médecin espagnol Michel Servet sera brûlé à Genève en 1553 pour avoir mis en doute la Trinité et non pas, comme le disent certains, pour avoir défendu l'idée de la circulation du sang dans le corps humain. Plus tard, après la mort du fondateur, l'Italien Giordano Bruno, élève de l'Académie et apprenti imprimeur à Rive, devra quitter Genève après s'être excusé par deux fois devant le Consistoire des pasteurs pour avoir attaqué un compagnon de Calvin. Il sera brûlé par le pape à Rome en 1600 pour avoir, lui aussi, mis en doute la Trinité.

Le gouvernement de Calvin à Genève est une période de relative accalmie dans les guerres de religion : sa mort survient à peine une année après la fin du Concile de Trente qui met en place la Contre-Réforme et qui aura comme conséquence dans la région la fondation de l'université catholique de Fribourg par les saints François de Sales et Charles Borromée, et huit ans avant le massacre de la Saint-Barthélémy en France¹.

L'influence directe de Calvin

Il faut distinguer dans l'historiographie contemporaine les influences directes, dont la démonstration est aisée, de celles qui ont été supposées sans que le lien avec les idées du réformateur de la cité soient clairement établies. Ce partage est par ailleurs d'autant plus ardu que la masse des écrits laissés par cet infatigable travailleur et polémiste est considérable : de nos jours encore des inédits ou des sources indirectes de sa pensée sont toujours édités.

On peut dire avec certitude que Calvin est à l'origine d'une mentalité critique et indépendante qui s'est répandue dans certaines régions du monde comme la Hollande (et l'Afrique du Sud), ainsi qu'en Amérique du Nord. Le calvinisme a fait de Genève une ville totalement indépendante jusqu'à l'arrivée des Français en 1797. La Réforme a également ouvert la ville aux influences du monde anglo-saxon ; cela est vrai jusqu'au XX^e siècle et justifie le choix du président Wilson de faire de la ville du bout du Léman le siège de la Société des Nations (SDN) en 1919². Le calvinisme a permis à Genève de conserver son rôle bancaire, en autorisant le prêt à intérêt et en devenant la deuxième patrie des banquiers réformés italiens, les célèbres sept familles de Lucques et les deux de Gênes. La prédestination, et l'activisme qui en résulte, ont certainement favorisé l'essor scientifique dès le XVII^e siècle : la famille de Saussure – dont l'illustre linguiste Ferdinand est reconnu comme le fondateur du structuralisme –, Charles Bonnet (biologiste et philosophe), les deux De Candolle (botanistes) en sont les représentants principaux. De même, la liberté de pensée a favorisé l'imprimerie des auteurs du siècle des Lumières. Par contre, le théâtre, longtemps interdit, a beaucoup souffert des préjugés calvinistes, c'est ce que remarque l'article « Genève » de *L'Encyclopédie*³.

Le droit connaît aussi des développements inattendus dans la cité : matière d'enseignement de la première Académie, supprimée après le décès de Calvin, le droit va connaître un essor tout particulier. Il suffit de citer le nom d'Hugo Grotius (1583-1645), inspiré par le réformateur de Noyon et fondateur du droit naturel, celui

de Francesco Burlamacchi (homme politique lucquois, 1498-1548), et encore celui d'Isaac Casaubon (humaniste né à Genève, 1559-1614). Ce dernier, conseiller du roi de France Henri IV, devint à sa mort conseiller de la cour d'Angleterre. Il est le seul Genevois enterré à l'abbaye de Westminster. Casaubon nous a laissé des *Carnets*, qui sont le plus curieux témoignage sur l'idée de prédestination : pour expliquer le bon usage de ses dons naturels à Dieu, il a écrit en grec et en latin, selon lui les langues préférées par l'Éternel. L'héritage de cette école juridique genevoise est plus contesté : certains y voient l'origine des Droits de l'homme, d'autres de l'apartheid, terme inventé par des calvinistes sud-africains, mais concept déjà présent dans les écrits de Louis Agassiz, suisse, mais pas genevois.

Un autre héritage important est celui de la notion de précision et de temps. On a relevé la fréquence du mot « minute » dans les écrits de Calvin : le temps doit en effet être utilisé pour le travail afin de justifier sa prédestination. Dans la dernière partie du XVII^e siècle, suite à la révocation de l'Édit de Nantes, l'arrivée de nombreux horlogers français, non seulement à Genève, mais dans l'arc jurassien, allait créer une industrie florissante, dont le centre sera le quartier de Saint-Gervais qui, au siècle suivant, arrivera à produire 150 000 pièces par an. L'horlogerie est une activité calviniste par excellence, non seulement parce qu'elle permet de mesurer le temps accordé par Dieu avec précision, mais aussi parce qu'elle permet d'exercer ses talents de persévérance et d'invention technique, qui témoignent de la faveur divine.

L'influence indirecte de Calvin

D'autres filiations idéales sont plus contestées. Il est certain que l'enfance et l'adolescence de Jean-Jacques Rousseau ont baigné dans le milieu calviniste, plus particulièrement celui des horlogers de Saint-Gervais. Son goût de la lecture, ses idées sur l'éducation tirent leur origine du monde calviniste. Pourtant, la condamnation de la propriété privée, telle qu'on la trouve dans le *Contrat social*, est contraire aux idées de Calvin, qui n'a jamais remis en cause le fait qu'il y ait des riches et des pauvres, des puissants et des humbles, mais qui a simplement fixé des obligations pour les uns et les autres. En cela, Calvin s'oppose aux baptistes. Les calvinistes ont aussi considéré Rousseau comme un renégat fauteur de troubles et, pour cette raison, ses livres furent aussi brûlés à Genève. Le cas le plus emblématique de disputes sur l'héritage du réformateur est constitué par les thèses de Max Weber, qui voit dans le calvinisme non seulement l'origine principale de la démocratie moderne, mais surtout l'origine du capitalisme moderne. Cette idée est tentante : Weber voit dans la prédestination le fondement d'une terrible solitude du croyant confronté à l'indéchiffrable décision divine. Le travail devient alors une valeur-refuge, à la fois une activité et une vocation. D'autres font pourtant remarquer que le capitalisme du temps de Calvin est assez semblable à celui du Moyen Âge et qu'il faut attendre l'industrialisation pour voir de vrais changements de structure et de mentalités. Nous n'irons pas jusqu'à reprendre le slogan de l'Église nationale protestante pour cette célébration, « Calvin, 500 ans de rayonnement », mais il faut reconnaître que Genève sans Calvin n'aurait pas connu ce rayonnement international qui fait d'elle une ville unique.

¹ Il s'agit d'un épisode tragique des guerres de religion, lorsque les catholiques ont massacré des centaines de protestants à Paris dans la nuit du 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy. La tuerie a duré plusieurs jours et s'est étendue au reste de la France où des millions de protestants ont perdu la vie.

² La SDN est l'ancêtre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) fondée en 1945.

³ L'*Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, a été préparée en France au XVIII^e siècle sous la direction de Denis Diderot et de Jean le Rond d'Alembert. C'est un ouvrage monumental de 28 volumes, qui représentait la somme des connaissances de l'époque.

Bibliographie

- P. BRIEL, « Calvin, cinq siècles d'influence », *Le Temps*, 23 mai 2009.
- D. BUYSSENS, « L'ethnographie au temps de Calvin et la postérité de Jean de Léry », *Totem*, mai-août 2009, p. 14-15.
- J. CALVIN, *Œuvres*, Paris, La Pléiade, 2009.
- Institution de la religion chrétienne*, Genève, Droz, 2009.
- J. CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, Paris, Gallimard, 2006.
- Le Collège Calvin et l'éducation au temps de Calvin*, 2 vol., Genève, Slatkine, 2009.
- É. DUMONT, « Jean Calvin : 500 ans parfaitement fêtés », *Tribune de Genève*, 11 juillet 2009.
- MARC-AURÈLE, *Pensées*, 2 vol., Paris, Gallimard, 2006 et 2007.
- V. MONNET et A. VOS, « Que reste-t-il de Calvin ? », Université de Genève, *Campus*, n° 94, 2009.
- PLATON, *La République*, Paris, Nathan, 2009.
- G. DE POURTALÈS, *La Pêche miraculeuse*, Paris, Gallimard, 1937.
- Ch. RENEVEY, « Du Collège Calvin au Collège de Genève », *Les Clefs de l'École*, n° 3, avril 2009. <http://www.ge.ch/dip/ecole>
- J.-J. ROUSSEAU, *Du contrat social*, Paris, Nathan, 2009.
- R. de TRAZ, *L'Esprit de Genève*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1995.

Les banques en Suisse, aperçu historique

BORIS LACHAT

Avocat, Genève

L'or, les montres, le chocolat et les banques. Ce cliché attaché à l'image de la Suisse dans le monde témoigne à lui seul de la place prépondérante qu'occupe historiquement le secteur bancaire dans l'économie helvétique. Les chiffres confirment cette impression. Entre 1990 et 2007, l'activité bancaire représente en moyenne près de 10 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Comparé aux pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), le secteur, qui emploie plus de 200 000 personnes, jouit de l'importance relative la plus forte. Il oscille, par exemple, entre 2 % en Suède et 6 % au Royaume-Uni (Schriber 2007, p. 47). On estime, par ailleurs, que le bilan annuel total des banques suisses représente plus de vingt fois le PIB.

Depuis la fin du XIX^e siècle, et surtout depuis la Seconde Guerre mondiale qui lui a permis d'accéder au rang de place financière internationale de première importance, sans commune mesure avec la taille du pays¹, le destin de la Suisse est intrinsèquement lié à celui des banques. Les récents événements liés à la crise financière et la capacité des autorités à débloquer des sommes extraordinaires pour venir au secours de l'Union de Banques Suisses (UBS) confortent ce constat qui devrait coïncider avec un développement important de la recherche historique. Cependant, l'histoire bancaire helvétique reste encore largement à écrire². S'il existe d'excellents travaux portant sur la première moitié du XX^e siècle³, le déficit historiographique est particulièrement important après 1945, période qui constitue pourtant « l'âge d'or » de la place financière (Cassis 2005, p. 281).

Sans aborder directement le thème du secret bancaire qui a généré de nombreux ouvrages polémiques et d'autres plus sérieux, et qui mérite à lui seul une étude, cet article vise à dresser, dans les limites imposées par l'exercice, un aperçu de l'état de la recherche et à en exposer les grandes lignes. La première partie retrace brièvement l'histoire bancaire nationale jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La seconde est consacrée à la trajectoire moderne si particulière des banques en Suisse et accorde, en détaillant la conjoncture économique, une importance particulière à la période suivant 1945. En guise de conclusion, nous citons quelques facteurs expliquant le succès des banques helvétiques.

Les origines

Jusqu'au XVIII^e siècle, l'histoire bancaire suisse suit l'évolution des autres pays européens. Dans l'Antiquité et au Moyen Âge, malgré la condamnation du prêt à intérêt par l'Église, il existe en Suisse des hommes d'affaires qui exercent une forme d'activité bancaire en pratiquant essentiellement le change et le prêt sur gages. Dès le XII^e siècle, des prêteurs itinérants italiens ou juifs mettent de grosses sommes d'argent à la disposition des marchands lors des foires (Körner 2003, p. 10). Le cœur de leurs réseaux se situe à Bâle et à Genève. Dans cette dernière, les Médicis possèdent leur plus grande succursale hors d'Italie et le droit de pratiquer le prêt à intérêt est prononcé par l'évêque en 1387. Ce privilège unique dans la chrétienté est accordé en raison de la situation géographique de la ville, à mi-distance entre les deux régions prospères que sont la Toscane et la Flandre, de sorte que l'Église y trouvait son compte. À la fin du XV^e siècle, le déclin des foires helvétiques au profit de celles de Lyon détourne les négociants de la Suisse. Les activités bancaires se résument alors aux banques publiques locales.

Dès le XIV^e siècle, les villes européennes essaient en effet de se passer des services des prêteurs étrangers en créant des changes publics. Ces établissements contrôlent la monnaie en circulation, changent les espèces et accordent des crédits. Le bénéfice est partagé entre changeurs et autorités. La première institution bancaire importante en Suisse est ainsi le change public de Bâle. Fondé en 1504, il ajoute progressivement à ses activités de nouveaux services, comme le recueil des dépôts, et se consacre aussi à la gestion de fortune dès 1574 (Körner 2003, p. 11).

Même si le droit d'exercer le prêt à intérêt lui est antérieur, la Réforme marque profondément l'histoire des banques helvétiques. En 1585, la révocation de l'Édit de Nantes amène à Genève de nombreux réfugiés. Parmi ceux-ci figurent de riches commerçants qui apportent leur fortune, leurs réseaux commerciaux et leurs savoir-faire en matière financière. Ces immigrants jouent un rôle essentiel dans le développement de la banque suisse qui, depuis l'ère des banquiers privés, ne suit plus l'évolution des autres pays européens.

L'ère des banquiers privés (XVIII^e et XIX^e siècles)

Hormis le facteur religieux, deux éléments expliquent la trajectoire particulière des banques helvétiques dès la fin du XVII^e siècle. Premièrement, le marché des capitaux ne fonctionne pas comme celui des grands royaumes où l'endettement perpétuel de l'État pose d'importants problèmes aux activités bancaires (Körner 2003, p. 11). Au XVII^e siècle, Genève parvient à assainir ses finances grâce à sa banque semi-publique, ce qui libère une quantité importante de capitaux. Ensuite, les investisseurs profitent des revenus générés par les mercenaires des cantons suisses. Associé au développement de la proto-industrie, ce mercenariat provoque une accumulation de capital que le marché intérieur de ce pays pauvre et sans matières premières ne peut absorber. La Suisse devient ainsi une grande exportatrice de capitaux. Les élites urbaines organisent alors une importante activité de placement à

l'étranger et certains de leurs membres se consacrent désormais uniquement aux affaires bancaires. Ces banquiers privés exercent leurs activités en utilisant leur propre capital, en tablant sur leur responsabilité illimitée, engageant la totalité de leur patrimoine. Ils disposent d'un réseau de paiements internationaux, de relais commerciaux et d'entrées auprès des autorités politiques dans chaque ville européenne d'une certaine importance. Ces relations leur permettent de placer des capitaux dans toute l'Europe et jusqu'aux États-Unis. Vers la fin du XVIII^e siècle, on compte en France une quarantaine de banquiers suisses et plusieurs individus occupent des postes prestigieux auprès des gouvernements étrangers⁴.

Alors que la banque publique perd du terrain⁵, la plupart des quatorze banques privées qui existent aujourd'hui sont fondées au XIX^e siècle. Ces établissements se caractérisent encore par la responsabilité personnelle de leurs dirigeants. Si, avec le développement de l'activité financière, leur part dans le bilan bancaire national n'a cessé de diminuer⁶, les banquiers privés, qui opèrent essentiellement dans le domaine de la gestion de fortune, demeurent un acteur important du monde bancaire helvétique. De par leur organisation juridique, ils sont, pour ainsi dire, uniques au monde⁷ et forment un élément central de l'image de la place financière genevoise⁸.

Le système bancaire moderne et son extraordinaire évolution

Les acteurs du système

En 1848, la création de l'État fédéral génère un important processus d'unification politique et économique. Elle permet la mise en place du système bancaire suisse moderne qui comprend six acteurs principaux.

Les *banques cantonales* sont, comme les *banques privées*, une institution typiquement helvétique qui n'a connu un développement aussi homogène dans aucun autre pays. Elles ont été créées dans la deuxième moitié du XIX^e siècle sous l'impulsion de l'industrialisation et de la construction du chemin de fer. Présentes dans presque chaque canton, elles se distinguent par le fait que leurs engagements sont garantis par l'État (Association suisse des banquiers 2006, p. 47). Les petits établissements exercent l'essentiel de leurs activités dans le domaine de l'épargne et des crédits hypothécaires, tandis que les plus grands proposent tous les services des banques universelles. Si elles jouent encore un rôle important⁹, le poids économique national des banques cantonales diminue depuis la Seconde Guerre mondiale. Elles ont cependant historiquement occupé une place prépondérante, distançant longtemps les grandes banques.

L'appartenance d'une banque à la catégorie des *grandes banques* repose en grande partie sur des considérations historiques. Outre sa taille, l'établissement doit opérer au niveau national, fournir toutes les prestations au titre de banque universelle et posséder une vocation internationale. À l'origine, huit banques répondaient à ces critères. La crise des années 1930 leur cause de graves difficultés et voit disparaître la Banque d'escompte. Après la Seconde Guerre mondiale et au début des années 1990, se produit une série de rachats. Depuis la fusion entre l'Union de Banques Suisses et la Société de Banque Suisse en 1997, la catégorie ne comprend plus que deux entités – UBS et Credit Suisse Group – caractérisées par leur forte orientation internationale. Présentes sur toutes les places financières importantes, elles emploient la majorité de leur personnel à l'étranger¹⁰. Elles disposent aussi en Suisse d'un réseau très dense de succursales. Leurs activités principales sont la gestion de fortune, le conseil en placement pour le compte d'investisseurs privés et institutionnels et l'*investment banking*. En générant près de 90% du total des bilans de toutes les banques helvétiques, les deux établissements constituent aujourd'hui une composante essentielle de l'économie nationale¹¹.

Les statistiques officielles distinguent encore d'*autres catégories de banques*, comme les caisses mutuelles Raiffeisen. Cette subdivision ne correspond pas à une

spécialisation fonctionnelle. La banque en Suisse se caractérise, en effet, par une grande flexibilité et une tendance vers la banque universelle (Cassis 2003, p. 12). La plupart des banques accordent, par exemple, des prêts hypothécaires. Elles le font cependant dans des proportions différentes : en 1995, les prêts hypothécaires ne représentent que 24 % de l'actif des grandes banques et 60 % de celui des banques cantonales (Cassis 2003, p. 12).

La *Banque Nationale Suisse* (BNS), banque centrale fondée en 1907, est également une composante majeure du système bancaire helvétique. Elle surveille en partie les banques et, surtout, elle garantit la force du franc suisse, la monnaie la plus stable de l'histoire économique moderne.

Enfin, le panorama ne saurait être complet sans mention des *banques étrangères*. Elles se sont progressivement développées après 1945, profitant de l'extraordinaire trajectoire de la place financière helvétique, trajectoire qu'il s'agit de décrire brièvement.

Les Trente Glorieuses : âge d'or de la place financière suisse

Contre toute attente, la Seconde Guerre mondiale n'est pas suivie d'une dépression économique et la Suisse connaît, entre 1950 et 1970, une croissance d'une ampleur inégalée dans l'histoire. Ces trente années glorieuses s'étendent jusqu'aux crises pétrolières de 1973 et 1974. Dès la sortie de la guerre, un appareil productif intact et adapté à la demande de bien des belligérants contribue à améliorer une balance commerciale déjà excédentaire. Dès 1960, sous la pression de la concurrence internationale marquée par une libéralisation grandissante des échanges et une coopération interétatique, l'économie helvétique entre dans une phase de croissance intensive et le souci principal des autorités est la gestion du risque de surchauffe économique. Profitant non seulement de la situation nationale favorable, la place financière bénéficie aussi de la force du franc et de l'absence de contrôle des changes pour développer rapidement un rôle de plaque tournante pour l'accueil et le placement de capitaux étrangers. Entre 1950 et 1959, Zurich devient le deuxième centre pour les émissions d'obligations étrangères, loin derrière New York et à peu près à égalité avec Londres (Cassis 2005, p. 264). La place zurichoise joue également un rôle prépondérant sur le marché de l'or et Genève se positionne dans le commerce de matières premières. La finance helvétique vit ainsi un véritable âge d'or et devient l'une des plus importantes du monde.

La crise des années 1930 ayant en quelque sorte éliminé les éléments les plus faibles, le système bancaire suisse au sortir de la guerre est bien préparé au développement qu'il va connaître. Sa structure se distingue en premier lieu par la densité du réseau¹² et une division du travail moins poussée qu'à l'étranger. Ce second élément résulte directement de la législation qui, contrairement aux États-Unis ou à la Belgique, n'interdit pas les établissements universels. La période se caractérise également par un mouvement de concentration : les banques d'épargne et locales fusionnent pour résister à la concurrence. Les grandes banques augmentent leur part de marché, s'appuyant sur le développement de leurs activités internationales, quatrième caractéristique de l'évolution du monde bancaire helvétique de cette période. En comparaison internationale, le degré d'internationalisation du secteur bancaire demeure faible jusque dans les années 1960¹³. Le développement des activités d'émissions, de prêts internationaux, du commerce des métaux précieux et de la gestion de fortune permet aux grandes banques d'ouvrir des agences dans toutes les places importantes. Au milieu des années 1960, leurs créances sur l'étranger atteignent le tiers de leur bilan, alors qu'il avoisine les 16 % pour l'ensemble du secteur bancaire. En 1972, 32 % du passif des banques est engagé à l'étranger, ce taux atteignant les 59,4 % pour les grandes banques (Speck 1974, p. 34). Les avoirs étrangers des banques connaissent une évolution semblable. Durant les années 1960, on estime que plus de la moitié des euro-émissions¹⁴ est placée par l'intermédiaire des banques

helvétiques (Cassis 2005, p. 282). Dès le début de la décennie suivante, les grandes banques se lancent dans d'importantes opérations d'émissions internationales dans lesquelles elles occupent régulièrement le rôle de chef de file. Ce développement leur permet, dès les années 1960, d'occuper la première place du système bancaire suisse¹⁵, système qui a profondément évolué puisqu'entre 1947 et 1971, le total du bilan en francs courants de l'ensemble des banques est multiplié par six (Cassis 1995, p. 182).

1974-1990 : crise et croissance

La décision de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) d'augmenter brusquement le cours du brut en 1973 marque la fin de l'extraordinaire croissance économique des Trente Glorieuses. Un nouveau type de crise apparaît, dans laquelle la production continue de croître et engendre de l'inflation. Dès 1975, ses conséquences touchent la Suisse avec un certain retard sur ses voisins européens, mais avec une grande force. Les autorités utilisent alors les travailleurs immigrés comme amortisseurs conjoncturels et exportent une partie importante du chômage. L'économie retrouve la croissance au début des années 1980 et soutient un taux moyen de croissance de 2,5 % durant la décennie (SECO 2002, p. 6).

Les banques accusent également le choc pétrolier, mais traversent mieux la crise que le reste de l'économie. Le nombre d'établissements augmente sous l'impulsion des banques étrangères qui renforcent leur présence dans le pays. La période est aussi marquée par un retour de la place financière à un rang plus en lien avec la taille du pays. Si, durant les Trente Glorieuses, elle peut prétendre avoir été la troisième place après New York et Londres, il lui est impossible de rivaliser avec celles des pays industrialisés dans un univers de capitaux libéralisés. Les grandes banques subissent désormais directement la concurrence des établissements bancaires du monde entier qui profitent de la fin des changes fixes en 1973, du commerce des pétrodollars et de l'ouverture du secteur financier américain¹⁶. La place financière suisse conserve néanmoins son statut de plaque tournante pour les capitaux étrangers et reste exportatrice de capitaux. Les établissements se concentrent davantage sur certaines activités de niche comme la gestion de fortune. Les grandes banques apparaissent régulièrement comme chefs de file d'émissions internationales et leurs avoirs et leurs engagements dans les pays industriels augmentent significativement.

La décennie 1980 est particulièrement florissante pour le secteur bancaire helvétique. Les établissements profitent largement de la bonne conjoncture économique nationale et internationale et réalisent, en fin de période, des profits importants dans les activités de crédit. Bénéficiant encore largement de l'image de refuge que leur confèrent le secret bancaire et la force traditionnelle du franc, ils attirent les fortunes des pays voisins désireuses de se soustraire aux autorités fiscales. Les abus commis par certaines banques et les risques liés à l'activité de crédit auront des conséquences politiques et économiques importantes qui inciteront les autorités à adapter la réglementation bancaire. Cette dernière n'est toutefois pas fondamentalement modifiée, le secret bancaire protégeant encore notamment l'évasion fiscale.

Les deux dernières décennies

L'année 1991 marque l'entrée dans une période d'incertitude pour l'économie helvétique. Les faillites se multiplient, le chômage revient en force, un sentiment d'insécurité économique se développe dans le public. Les banques n'échappent pas au marasme ambiant et connaissent leur première véritable crise depuis les années 1930 (Banque nationale suisse 2007, p. 426). Elle résulte de la dissolution par les autorités des ententes cartellaires – qui avaient permis à de nombreux établissements de survivre artificiellement – et de la fin de la spéculation immobilière¹⁷. Les banques locales, très actives dans le prêt hypothécaire, sont les principales victimes

de la crise. En 1991, la Caisse d'épargne de Thoune, qui gérait plus d'un milliard de francs, connaît de graves problèmes de surendettement. La Commission Fédérale des Banques (CFB) prend alors la décision historique de fermer l'établissement. Comme dans les années 1930, les clients font la queue devant les guichets de la banque. Outre ce cas spectaculaire, plus de la moitié des 180 banques régionales disparaissent entre 1991 et 1996. Si la plupart sont rachetées par d'autres banques, certaines, dont la Banque vaudoise de crédit, sont sauvées de la faillite par l'injection de fonds publics. Les banques cantonales souffrent aussi de la crise. Les cantons de Berne, Vaud, Soleure et Genève interviennent au cours de la période pour sauver leurs établissements. Les banques mutuelles Raiffeisen, actives principalement dans le crédit rural, sont largement épargnées par le mouvement. Enfin, les grandes banques essuient les pertes les plus importantes mais s'en remettent rapidement grâce aux revenus toujours florissants de leurs activités internationales.

Dans un environnement de plus en plus libéralisé, où les volumes d'affaires sont en considérable augmentation, la place financière suisse continue à rétrograder dans la hiérarchie de la finance mondiale. S'adaptant aux nouvelles pratiques financières (produits dérivés, *hedge funds*), les banques helvétiques profitent des niveaux records atteints par les bourses mondiales et continuent d'attirer de nouveaux clients, même si la chute mondiale de l'inflation et la stabilité des monnaies européennes font perdre au franc l'un de ses attraits traditionnels (Cassis 2005, p. 326).

Aujourd'hui, la place financière suisse peut moins s'appuyer sur ses avantages historiques. Il n'empêche qu'au sixième rang mondial, elle occupe toujours une place enviable et demeure une plaque tournante pour les capitaux du monde entier. Elle génère environ 30 % de l'excédent de la balance commerciale suisse, et deux tiers de ce pourcentage sont le fait des banques (Département fédéral des finances 2007, p. 6). Ces dernières confirment leur domination dans des opérations de niche dont la plus importante est la gestion de fortune qui constitue leur principale source de revenus¹⁸. Elles gèrent ainsi environ 35 % de la fortune mondiale des opérations *offshore*¹⁹. Grâce à des acquisitions en Suisse et à l'étranger, les deux grandes banques helvétiques figurent parmi les établissements financiers mondiaux les plus importants en termes de capitalisation boursière.²⁰ UBS était, jusqu'en 2008, le plus grand gestionnaire de fortune et l'un des principaux gestionnaires d'actifs à l'échelle mondiale. Aussi, les deux grandes banques, également actives dans les introductions en bourse et la gestion professionnelle du risque, sont actuellement davantage des entreprises multinationales qu'helvétiques. Par ailleurs, la banque privée Pictet, qui n'est toujours pas une société anonyme, compte aujourd'hui parmi les dix plus grands gérants de fortunes du monde.²¹

Conclusion

La crise actuelle a confirmé l'importance qu'occupent les banques dans l'économie suisse, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. Malgré les pertes colossales subies par les grandes banques²², le secteur bancaire réalisait, fin 2008, 11,8 % du produit intérieur brut. Il comptait 330 établissements et représentait 5,8 % de la main-d'œuvre salariée (DFP 2009, p. 2). Les autorités se sont, par ailleurs, mobilisées pour sauver l'UBS de la faillite en débloquant plus de 60 milliards de francs²³ et en activant toute la diplomatie pour régler le différend fiscal opposant l'établissement à l'administration américaine.

L'importance politique des banques est également considérable. L'Assemblée fédérale, composée de parlementaires de milice, est bien faible face aux lobbies bancaires. La puissante Association Suisse des Banquiers (ASB) y est toujours écoutée avec attention. Le pouvoir des banques transparaît également dans la réglementation bancaire qui privilégie l'autorégulation et dans laquelle les interventions étatiques sont moindres qu'à l'étranger. Les banquiers n'hésitent d'ailleurs pas à attribuer une

grande part de leur succès à cette législation libérale en soulignant, bien entendu, l'importance du secret bancaire.

Si la question du rôle de la réglementation dans le succès historique des banques en Suisse n'appelle pas de réponse univoque – comme toutes celles qui touchent à l'intervention de l'État, elle est éminemment idéologique – il est toutefois possible de citer quelques atouts helvétiques indéniables. Sur le plan économique, la stabilité du pays, l'inflation moindre qu'à l'étranger et la force du franc – la monnaie la plus stable de l'histoire économique moderne – favorisent la bonne marche des affaires. Politiquement, la stabilité du gouvernement et des lois, la coopération entre les acteurs politiques et la neutralité qui a épargné au pays deux guerres mondiales représentent des atouts de poids. La qualité des services et le savoir-faire acquis au fil du temps constituent également des facteurs décisifs.

À l'heure où le secret bancaire focalise l'attention et alimente les spéculations sur l'avenir des banques helvétiques, ces éléments méritent d'être pris en compte. Les abus et les problèmes actuels d'UBS ont fortement porté atteinte aux clichés de rigueur, de discrétion et de solidité du secret bancaire qu'aiment mettre en avant les banquiers suisses pour attirer les fortunes étrangères, au point peut-être de reléguer ces images au rang de simples clichés. Les banques profiteront cependant encore longtemps des avantages historiques de la Suisse et demeureront un cliché national plein de sens, aux côtés de l'or, des montres et du chocolat.

¹ Cassis (1995, p. 181). Voir également les études de Max Iklé et Philippe Braillard.

² Les raisons de ce retard sont nombreuses et résultent notamment du climat de secret qui imprègne l'activité du secteur (Cassis et Tanner 1993, p. 9).

³ Voir notamment les études de Malik Mazbouri, Marc Perrenoud et Franz Ritzmann citées dans la bibliographie.

⁴ Citons notamment Albert Gallatin, secrétaire d'État au Trésor américain, Georges Prévost, gouverneur général du Canada, Pierre Isaac Thelluson, directeur de la Banque d'Angleterre et Jacques Necker, ministre des Finances sous Louis XVI.

⁵ Par exemple, la caisse de Bâle est liquidée en 1746. Les problèmes en matière de petit crédit local générés par les difficultés des banques publiques engendreront la création des banques cantonales après 1848.

⁶ En 2006, leur bilan représente 0,6 % du total de toutes les banques en Suisse (BNS).

⁷ Il existe en Allemagne un certain nombre de banques privées organisées sous la forme de sociétés de personnes (e.a. Merck Finck & Co., Hauck & Aufhäuser Privatbankiers) et d'autres établissements comptant des « *persönlich haftende Gesellschafter* », dont certains sont en réalité majoritairement détenus par des grandes banques commerciales et ne méritent pas vraiment le label de banquiers privés. Dans l'Union européenne, le statut de « *partnership* » est assez prisé mais pas forcément pour des établissements bancaires. S'agissant des États-Unis, Brown Brothers Harriman & Co. reste la plus grande « *partnership* » bancaire depuis l'introduction en bourse de Goldman Sachs.

⁸ Si aujourd'hui Zurich est sans conteste le cœur de la place bancaire helvétique, Genève, qui occupe la seconde position devant Lugano, se distingue par une forte présence des banques privées suisses (Pictet, Lombard Odier, Mirabaud) et étrangères.

⁹ Selon l'Office fédéral de la statistique, les banques cantonales génèrent, en 2005, 13 % des revenus du secteur bancaire et offrent 16 % des emplois.

¹⁰ Actuellement, UBS compte plus de 70 000 collaborateurs dont environ 38 % en Amérique, 34 % en Suisse, 15 % en Europe et 13 % dans l'espace Asie-Pacifique. Le Crédit suisse emploie environ 60 000 collaborateurs dont les deux tiers à l'étranger.

¹¹ Cette situation, unique au monde, est d'autant plus remarquable si on considère qu'en 1990, ces établissements ne représentaient que 48 % du bilan bancaire national (Association suisse des banquiers 2006, p. 32).

¹² En 1956, il existe 3 900 comptoirs de crédit dans le pays, soit un pour 1 300 habitants. La densification se poursuit durant la période notamment par l'augmentation des agences des grandes banques dont le nombre passe de 184 en 1946, à 688 en 1975 (Banque nationale suisse 2007, p. 223).

¹³ En 1962, les banques helvétiques ne possèdent que douze comptoirs à l'étranger. Les banques étrangères ne sont présentes qu'en petit nombre (environ une quinzaine) et principalement à Genève, qui continue à se distinguer par ses banquiers privés.

¹⁴ Une *euro-émission*, appelée également *euro-obligation*, est une valeur mobilière à longue échéance émise par une personne morale en dehors de son pays d'origine. Instrument abondamment utilisé par les grandes banques durant les Trente Glorieuses pour notamment se fournir en liquidités, les euro-émissions étaient alors principalement libellées en dollars ou en deutsche marks.

¹⁵ Selon les statistiques de la BNS, le bilan des banques cantonales représente, en 1945, 45 % de celui de l'ensemble des banques, 40 % en 1955 et 23 % en 1970. Les grandes banques totalisent respectivement 28 %, 31 % et 45 %.

¹⁶ Cette ouverture est illustrée par l'abolition de l'*Interest equalization tax*, impôt qui consistait en une retenue à la source de 15 % sur les intérêts perçus sur les emprunts obligataires émis par des non-résidents américains. L'*Interest equalization tax* avait pour but de décourager l'emprunt de dollars par les non-résidents et avait limité l'attractivité de la place financière new-yorkaise.

¹⁷ Le bas niveau des taux d'intérêt et la croissance économique avaient provoqué, à la fin de la décennie précédente, une explosion des crédits bancaires. Entre 1988 et 1991, leur volume progresse chaque année d'un pourcentage à deux chiffres. Pour réduire la flambée des prix de l'immobilier, la BNS resserre en 1991 ses taux. Associée au ralentissement conjoncturel, cette mesure met à mal de nombreux débiteurs qui peinent à rembourser leurs banques (Banque nationale suisse 2007, p. 428).

¹⁸ L'Association suisse des banquiers estime que la gestion de fortune représente plus de la moitié de la valeur ajoutée totale créée par les banques, soit, en 2004, plus de 22 milliards de francs ou 5 % du PIB suisse (Association suisse des banquiers 2004, p. 12).

¹⁹ Les fortunes *offshores* sont des fortunes placées dans un autre pays que celui de résidence de leur propriétaire économique.

²⁰ Au classement *FT Global 500 2007*, UBS figure au 8^e rang du secteur bancaire et Crédit suisse au 19^e. En 2008, elles occupent respectivement la 19^e et la 22^e place.

²¹ Étude *Scorpio* publiée dans *Le Temps* le 21 juin 2007, p. 24.

²² UBS a enregistré une perte de 5,1 milliards de francs en 2007 et de 20,5 milliards en 2008. Crédit suisse a essuyé une perte de 8,2 milliards de francs en 2008, alors que les comptes de 2007 se soldaient par un bénéfice de 7,8 milliards.

²³ Le 16 octobre 2008, la Confédération a injecté 6 milliards de francs dans la banque sous forme de titres convertibles en actions et la BNS s'est engagée à reprendre jusqu'à 60 milliards de francs d'actifs toxiques.

Bibliographie

- ASSOCIATION SUISSE DES BANQUIERS, *Compendium: le secteur bancaire suisse*, Bâle, ASB, 2006.
- BANQUE NATIONALE SUISSE, *Die Schweizerische Nationalbank 1907-2007*, Zürich, NZZ Libro, 2007.
- J.-F. BERGIER, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne, Payot, 1984.
- S. BESSON, *Le Secret bancaire*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004.
- Ph. BRAILLARD, *La Place financière suisse. Politique gouvernementale et compétitivité internationale*, Genève, Georg, 1987.
- Y. CASSIS, «Le Marché financier et les banques suisses», in Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Les Banques en Europe de l'Ouest de 1920 à nos jours*, Paris, CHEFF, 1995, p. 181-190.
- Y. CASSIS, *Les Capitales du Capital, histoire des places financières internationales 1780-2005*, Genève, Slatkine, 2005.
- Y. CASSIS et J. TANNER, *Banques et crédit en Suisse (1850-1930)*, Zürich, Chronos, 1993.
- DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES, *Chiffres clés relatifs à la place financière suisse*, Berne, DFF, 2009.
- U. EMCH, et al., *Le Monde et la pratique bancaire suisse*, Lausanne, AMC Alpha, 1995.
- M. IKLÉ, *Die Schweiz als internationaler Bank- und Finanzplatz*, Zürich, Orell Fussli, 1970.
- M. KÖRNER et Y. CASSIS, «Banques», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, Haute-riève, Gilles Attinger, 2003, p.10-14.
- C. LOMBARDINI, *Droit bancaire suisse*, Zürich, Schulthess, 2008.
- M. MAZBOURI, *L'Émergence de la place financière suisse (1890-1913)*, Lausanne, Antipode, 2005.
- Y. DE MONTFORT, *La Pratique bancaire helvétique*, Londres, Settime, 1985.
- L. MOTTET, et al., *Les Grandes Heures des banquiers suisses, vers une histoire de la banque helvétique du XV^e siècle à nos jours*, Neuchâtel, Delachaux, 1986.

- M. PERRENOUD, *et al.*, *La Place financière et les banques suisses à l'époque du national-socialisme*, Lausanne, Chronos, 2002.
- F. RITZMANN, *Die Schweizer Banken*, Bern, Haupt, 1973.
- M. SCHRIBER, «Le Secteur bancaire suisse : une histoire à succès, mais aussi à risques», *La Vie économique, revue de politique économique*, 4, 2007, p. 44-48.
- SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE, *Rapport sur la croissance 2002*, Berne, SECO.
- K. SPECK, *Strukturwandlungen und Entwicklungstendenz im Auslandsgeschäft der Schweizerbanken*, Universität Zürich, 1974.
- U. ZULAUF, *et al.*, *Jubiläumsschrift, 50 Jahre eidgenössische Bankenaufsicht*, Zürich, EBK, 1985.

Les enjeux de l'éducation en Suisse

MARIE-CHRISTINE WEIDMANN KOOP
University of North Texas, Denton

Le système éducatif suisse est très complexe et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, le pays est divisé en 26 cantons qui ont chacun leur directeur de l'Instruction publique. Par ailleurs, les programmes scolaires varient en fonction de la langue dominante du canton – français, allemand ou italien – ou même de l'école si elle se trouve dans un canton bilingue. On parle donc de systèmes éducatifs suisses en raison de la décentralisation extrême qui caractérise l'enseignement. En fait, la Constitution de 1848, qui a marqué la fondation de la Confédération suisse, ne comporte aucune mention sur l'éducation, en laissant ainsi la responsabilité aux cantons. Cependant, plusieurs concordats ont été signés et l'on a organisé des conférences réunissant régulièrement les directeurs de l'Instruction publique des 26 cantons dans le but de collaborer. C'est ainsi que le concordat scolaire de 1970 avait réglementé l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire. Cette extrême flexibilité n'est pas sans poser de problèmes, notamment en cas de transfert d'un canton à l'autre. On a donc ressenti le besoin d'harmoniser les structures de l'enseignement et, après des années de négociations, un certain nombre de cantons sont parvenus à s'entendre sur un système éducatif général commun. En 2006, les Suisses ont voté en grande majorité (86 %) l'acceptation de nouveaux articles constitutionnels pour réglementer certains paramètres du système éducatif.

Harmonisation du système éducatif avec HarmoS

Le projet commun, baptisé HarmoS, est un accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire qui a été élaboré par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP) des 26 cantons. Ce concordat, qui est entré en vigueur le 1^{er} août 2009 dans les dix premiers cantons qui l'avaient ratifié, permettra d'assurer la qualité de la formation au niveau national et de faciliter la mobilité des élèves («HarmoS» 2009, p. 1). Les cantons signataires, et ceux qui adhéreront à ce système par la suite, ont jusqu'à la rentrée scolaire 2015 pour le mettre en application. Cette harmonisation respecte les particularismes des cantons, la norme linguistique et les spécificités locales. Elle concerne quatre aspects précis : l'harmonisation structurelle, l'harmonisation des objectifs, le monitoring de l'éducation et des horaires blocs, et des structures de jour.

L'harmonisation structurelle

Jusqu'en 2009, et selon l'établissement scolaire, les enfants pouvaient fréquenter l'école enfantine pendant un, deux ou trois ans, la majorité (86%) le faisant pendant deux ans (« HarmoS » 2009, p. 2). Désormais, l'école enfantine sera obligatoire pendant deux ans, dès l'âge de quatre ans, mais les enfants pourront continuer à être scolarisés à trois ans, en fonction des disponibilités locales. Par ailleurs, la scolarité obligatoire va maintenant durer onze ans (4-15 ans), soit deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire I.

L'harmonisation des objectifs

Les domaines de formation de base sont maintenant les mêmes à l'échelle de la Suisse et comprennent langues (la langue d'enseignement, une deuxième langue nationale et une autre langue étrangère), mathématiques, sciences naturelles, sciences humaines et sociales, musique, arts et activités créatrices, mouvement (éducation physique) et santé. Conformément aux directives de HarmoS, une première langue étrangère devra être enseignée au plus tard lors de la cinquième année de scolarité obligatoire, en comptant l'école enfantine, alors qu'une deuxième langue étrangère sera introduite au plus tard lors de la septième année de scolarité, les langues enseignées étant généralement une deuxième langue nationale et l'anglais. Dans chaque région linguistique, des plans d'études, des moyens d'enseignement et des instruments d'évaluation seront élaborés en fonction des standards nationaux de formation définis par la CDIP.

Le monitoring de l'éducation

Le monitoring de l'éducation, qui était déjà évoqué dans le concordat scolaire de 1970, permettra de recueillir des données sur l'ensemble du système éducatif suisse afin de rédiger un rapport sur l'éducation tous les quatre ans. Des évaluations, opérées par la CDIP, permettront de mesurer le niveau des élèves et de juger de l'efficacité de l'enseignement.

Les horaires blocs et les structures de jour

L'introduction d'horaires blocs et de structures de jour était déjà en voie de réalisation dans les cantons avant la mise en application de HarmoS. Le nouveau concordat sur l'harmonisation prévoit la création de structures de jour pour la scolarité obligatoire : accueil pendant la pause de midi, structures de jour autres que la pause de midi et horaire continu – temps d'accueil et devoirs surveillés – mais cette offre est toutefois facultative et implique une participation financière des parents (« Structures de jour »).

Avec le principe des horaires blocs, « tous les enfants de l'école enfantine et [...] de l'école primaire fréquentent l'école durant cinq matinées, à raison de trois heures et demie au minimum (ou quatre leçons) et [...] bénéficient d'une à quatre après-midi d'enseignement, suivant la charge d'enseignement du maître ou de la maîtresse de classe, l'âge des élèves et l'horaire », mais cette organisation peut varier d'un canton à l'autre (*Horaires blocs généralisés dans les écoles enfantines et primaires* 2005, p. 7).

Organisation du système éducatif

Le système d'éducation suisse dépend de la Confédération, des cantons et des communes en fonction des degrés d'enseignement et des établissements. Les cantons (avec les communes) sont responsables du degré préprimaire et de l'école obligatoire (degré primaire et degré secondaire I). L'enseignement de base est gratuit dans les écoles publiques (« L'espace suisse de formation »).

Degré préscolaire

Font partie du degré préscolaire les structures qui préparent les enfants à suivre la scolarité obligatoire. Dans tous les cantons, les enfants bénéficient d'une préscolarité pendant un à trois ans avant de fréquenter l'école obligatoire. L'âge d'entrée à l'école enfantine dépend de l'âge de la scolarité obligatoire et varie beaucoup selon les cantons. Dans la plupart des cas, il est fixé à cinq ans et désormais à quatre ans dans les cantons qui adhèrent à HarmoS (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

Scolarité obligatoire

A. Degré primaire

Le degré primaire inclut les cinq à six premières années de la scolarité obligatoire. Les enfants y sont admis lorsqu'ils ont entre quatre et sept ans. À ce niveau, on leur enseigne la lecture, l'écriture et les mathématiques et on leur inculque des connaissances élémentaires dans d'autres matières. La fréquentation du degré primaire est obligatoire et gratuite pour tous les enfants (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

B. Degré secondaire I

Le degré secondaire I s'étale généralement sur trois ans (12-15 ans) et représente la dernière étape de la scolarité obligatoire. Il offre une formation générale de base et prépare au passage dans la vie professionnelle ou à l'acquisition d'une formation supérieure. L'enseignement est le plus souvent dispensé par des spécialistes des différentes disciplines. On distingue les écoles aux exigences élémentaires, les écoles aux exigences étendues et les écoles qui ne prévoient pas de sélection par classe sur la base des résultats scolaires. Si l'admission dans les écoles aux exigences élémentaires est libre, les élèves qui désirent fréquenter une école aux exigences étendues doivent répondre à certains critères de sélection (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

C. Programme d'enseignement spécial (degré primaire et degré secondaire I)

Le programme d'enseignement spécial s'adresse à des élèves du degré primaire et du degré secondaire I qui ne sont pas capables de suivre le programme normal.

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'enseignement obligatoire de base et concerne environ deux tiers des jeunes. Un peu plus d'un cinquième choisit un programme scolaire de formation générale (école préparant à la maturité ou école de culture générale). Les formations du degré tertiaire ne sont ouvertes qu'aux titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

L'enseignement général du degré secondaire II (formation gymnasiale) est placé sous la responsabilité des cantons qui, avec la Confédération, garantissent l'équivalence des certificats cantonaux de maturité sur la base d'exigences minimales. Certaines écoles privées, non reconnues par la Confédération, préparent directement à l'examen suisse de maturité qui est exigé pour accéder à l'université en Suisse. Ce certificat peut être obtenu en suivant deux voies : (a) par la fréquentation d'un établissement d'enseignement secondaire (« gymnase ») reconnu par la Confédération et le Département de l'Instruction publique du canton et la réussite à l'examen de maturité dans cet établissement, ou (b) par la réussite à des examens organisés par la Commission suisse de maturité (« Maturité », http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/bildung/matur/matur_fr.html).

Écoles de formation générale

A. Écoles préparant à la maturité

La maturité, diplôme qui sanctionne la fin des études secondaires, correspond au baccalauréat français et à l'*Abitur* allemand. Les conditions d'admission dans les écoles préparant à ce diplôme sont identiques au sein d'un même canton. L'obtention de la maturité permet d'entrer dans une haute école universitaire (HEU); c'est aussi une condition d'accès à une haute école pédagogique (HEP). Selon le Règlement de reconnaissance des maturités (RRM), l'enseignement comprend neuf disciplines: sept disciplines fondamentales, une option spécifique et une option complémentaire (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

B. Écoles de culture générale ECG (jusqu'ici: écoles de degré diplôme EDD)

Les écoles de culture générale ont pour mission principale de dispenser une formation générale approfondie, d'introduire les élèves à des domaines professionnels et d'encourager leurs compétences personnelles et sociales en vue de l'obtention d'un diplôme de culture générale ou d'un certificat de maturité spécialisée permettant d'accéder à des formations du degré tertiaire (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

Formation professionnelle

A. Formation professionnelle de base

Au degré secondaire II, la formation professionnelle de base peut prendre la forme d'un apprentissage en entreprise ou être acquise intégralement dans une école. Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, il y a deux niveaux de formation: la formation professionnelle de base avec certificat fédéral de capacité (d'une durée de trois ou quatre ans) et la formation professionnelle de base avec attestation fédérale (d'une durée de deux ans).

La formation professionnelle en Suisse est fondée essentiellement sur un système dual: entreprise pour le savoir-faire pratique et école professionnelle pour l'enseignement théorique nécessaire à l'exercice de la profession et des éléments de culture générale (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »). La formation professionnelle de l'enseignement secondaire est fortement valorisée en Suisse, contrairement à la France, par exemple, où elle est souvent considérée comme un pis-aller pour les élèves qui n'obtiennent pas de bons résultats scolaires.

B. Maturité professionnelle

La maturité professionnelle donne accès aux hautes écoles spécialisées. Il existe plusieurs voies possibles pour obtenir ce diplôme: soit par la fréquentation d'une filière de formation reconnue avec examens finaux, soit après une formation professionnelle initiale, indépendamment de la scolarité et au terme des examens fédéraux de maturité professionnelle.

Il existe une passerelle « maturité professionnelle-hautes écoles universitaires » avec examen complémentaire. Bien qu'il ne soit pas juridiquement équivalent à un certificat de maturité gymnasial, le certificat de maturité professionnelle, complété du certificat d'examen complémentaire, donne toutefois accès à toutes les filières d'études de toutes les hautes écoles universitaires de Suisse (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

Degré tertiaire

Au degré tertiaire (enseignement supérieur), on distingue en Suisse deux types de formation: la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles. Les qualifications sont sanctionnées par les examens professionnels fédéraux (brevet), les

examens professionnels fédéraux supérieurs (diplôme) et l'examen passé dans une école supérieure (diplôme de l'école). Les hautes écoles spécialisées (HES) sont régies par une loi fédérale. La Confédération participe à raison d'un tiers aux charges d'exploitation des HES. Les cantons sièges ont la responsabilité de leur université et touchent des subventions fédérales. Le domaine des écoles polytechniques fédérales relève de la compétence fédérale (« L'espace suisse de formation »).

A. Formation professionnelle supérieure

Les formations professionnelles du degré tertiaire sont ouvertes aux étudiants qui ont achevé une formation professionnelle du degré secondaire II. Les programmes, qui sont axés sur la pratique, couvrent plusieurs disciplines et durent au moins un an. Les titulaires d'un diplôme d'une école supérieure reconnue ou d'un diplôme professionnel supérieur (brevet fédéral, diplôme ou maîtrise) sont formés pour assumer des fonctions de direction à un niveau de cadre moyen (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

B. Hautes écoles

Le système suisse des hautes écoles comprend d'une part, les hautes écoles universitaires (universités cantonales, écoles polytechniques fédérales et institutions universitaires) et, d'autre part, les hautes écoles spécialisées ainsi que les hautes écoles pédagogiques.

C. Hautes écoles universitaires (HEU)

Entrent dans cette catégorie les dix universités cantonales, les deux écoles polytechniques fédérales et la Formation universitaire à distance, Suisse (http://www.fernuni.ch/accueil?set_language=fr).

Les hautes écoles universitaires regroupent les universités cantonales et les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne qui relèvent de la Confédération.

Les dix universités cantonales dépendent de leur canton respectif, bien que la Confédération participe à leur financement : cinq en Suisse alémanique (universités de Bâle, Berne, Lucerne, Saint-Gall et Zurich), quatre dans la partie francophone de la Suisse (universités de Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel) et le canton italo-phonique du Tessin avec l'université de la Suisse italienne. En 2008, les hautes écoles universitaires comptaient quelque 121 000 étudiants, dont 50% de femmes et 20% d'étrangers (« Étudier en Suisse »).

Pour être admis dans les HEU, il faut avoir au moins 18 ans, maîtriser la langue d'enseignement, et posséder un certificat de maturité cantonale ou fédérale, ou encore un diplôme équivalent. Les HEU travaillent actuellement intensivement à la réorganisation de leurs filières d'études selon les principes de la Déclaration de Bologne¹. Les cursus de bachelor et de master remplacent désormais le système des diplômes et des licences décernés jusqu'ici dans les hautes écoles (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

D. Hautes écoles spécialisées (HES)

Les hautes écoles spécialisées proposent des formations supérieures appliquées au champ professionnel : technique et technologies de l'information, architecture, construction et planification, chimie et sciences de la vie, agriculture et économie forestière, économie et services, design, santé, travail social, musique, arts de la scène et autres arts, psychologie appliquée, linguistique appliquée et sports (« Étudier en Suisse »). Elles préparent à l'exercice de professions exigeantes qui supposent des connaissances scientifiques ou artistiques et la maîtrise de certaines méthodes. Elles sont plus axées sur la pratique que les HEU. On trouve actuellement en Suisse sept HES publiques et une HES privée. Les HES sont également en train d'adapter leurs

structures d'études à la Déclaration de Bologne avec les cursus bachelor et master (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

E. Hautes écoles pédagogiques (HEP)

Il existe environ 15 hautes écoles pédagogiques qui assurent la formation initiale des enseignants des degrés préscolaire et primaire ainsi que, pour une partie d'entre elles, la formation des enseignants des degrés secondaires I et II, de même des enseignants spécialisés, des logopédistes et des thérapeutes en psychomotricité. Comme les HEU et les HES, les HEP ont introduit les cursus à deux niveaux (bachelor et master) selon la Déclaration de Bologne (« Classification des statistiques suisses de l'éducation »).

Les enjeux du système éducatif suisse

La lutte contre l'échec scolaire

Chaque année, environ 2,5% des élèves suisses doivent redoubler leur classe. Or les cantons de Neuchâtel et de Vaud remettent en question ce principe qui est dénoncé par la recherche en éducation. La chercheuse Karine Daepfen a suivi une cohorte de 6 000 petits Vaudois pendant dix ans et a conclu de son étude que « Parmi ceux qui ont redoublé en primaire, seuls 3% entrent en VSB² (la filière la plus exigeante du secondaire, dans le canton de Vaud). Les élèves n'ont donc pas été remis à niveau » (cité dans Rumley 2009). On considère même que l'échec subi par l'enfant lors d'un redoublement pourrait en fait avoir un effet inverse et mener à une perte d'estime de soi. Marcel Crahay, spécialiste de la question à l'Université de Genève, fait référence aux pays scandinaves qui affichent les meilleurs résultats dans les études PISA³ alors qu'ils mélangent tous les écoliers dans les classes, quel que soit leur niveau, sans avoir recours au redoublement: « Les enfants s'entraident. Mais il faut faire attention aux proportions: si les deux tiers de la classe décrochent, le niveau général baissera. De plus, si l'on concentre les élèves en difficulté dans une classe, on risque des effets de stigmatisation: ils peuvent intérioriser l'étiquette de "faibles" qu'on leur appose et s'y conformer » (cité dans Rumley 2009). Par ailleurs, tous les enseignants ne s'accordent pas sur la nécessité du redoublement et, lorsque l'avis a été rendu par le maître, les élèves n'ont pas de recours.

Neuchâtel a lancé une expérience-pilote qui s'étendra à tous les établissements secondaires et gymnasiaux à la rentrée 2010. L'objectif est de récupérer les élèves en échec modéré. Les collégiens neuchâtelois qui ont une moyenne générale entre 3,5 et 4 sur 6⁴ et aucune discipline en dessous de 3 (la moyenne), peuvent choisir de passer dans la classe supérieure à l'essai, en suivant des cours de français, d'allemand et de maths le mercredi après-midi et en bénéficiant du coaching personnalisé. On espère ainsi que la réduction du redoublement permettra de faire des économies, et certains reprochent à Neuchâtel de s'intéresser davantage à l'aspect financier qu'aux considérations pédagogiques (Rumley 2009).

Dans le canton de Vaud, l'approche est différente. Au lieu de se contenter simplement de la réduction des redoublements, on propose de remplacer les filières du secondaire I (VSO, VSG, VSB) par les niveaux dans les branches de base. Or le tiers des redoublements en Suisse (dont le cinquième dans le canton de Vaud) concerne les bons élèves qui, grâce à cette possibilité, ont de meilleures chances d'être admis dans la filière supérieure et de poursuivre des études gymnasiales (Rumley 2009). La décision doit se faire par votation dans le canton qui détient le record du redoublement (35% des habitants ont redoublé au moins une fois). Le problème est qu'on ne dispose pas d'alternative au redoublement et qu'on identifie souvent les difficultés quand il est trop tard pour permettre aux élèves en retard de se rattraper (Rumley 2009).

Dans le canton de Genève, on a instauré en 2006 un réseau d'enseignement prioritaire (REP) pour encourager la qualité des écoles dans les quartiers populaires. S'inspirant de programmes développés dans d'autres pays, comme l'éducation prioritaire en France, lancée autour du principe de « donner plus à ceux qui ont moins », le REP a pour objectif d'accorder plus de moyens aux écoles où plus de 55% des parents appartiennent à des milieux défavorisés, afin de permettre à tous les élèves d'acquérir les savoirs fondamentaux, quelle que soit leur origine sociale. Une quinzaine d'établissements sont aujourd'hui concernés. On leur accorde davantage de ressources en personnel, le nombre d'élèves par classe y est réduit – avec une moyenne de 18,2 élèves par classe contre 20,3 dans l'ensemble du canton – et on insiste sur « une action coordonnée des écoles avec les professionnels de l'Office de la jeunesse (OJ-éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école » (site du Réseau d'enseignement prioritaire, http://www.ge.ch/enseignement_primaire/rep/). Le dernier rapport sur l'efficacité du REP semble indiquer que l'âge scolaire (en avance, « à l'heure », en retard) et l'origine sociale, bien que jouant un rôle important, ne sont pas les seuls déterminants de la réussite scolaire, ce qui avait déjà été démontré dans d'autres études en France et ailleurs. Il est trop tôt pour juger du succès du REP (*Mise en place du REP 2006*) et même en France, après des années d'expérimentation de l'éducation prioritaire, maintenant rebaptisée Réseau Ambition Réussite (RAR), on ne possède toujours pas de résultats concrets sur l'efficacité de ce système de discrimination positive qui laisse entrevoir que, s'il n'améliore peut-être pas le degré global d'ambition des élèves concernés, il pourrait cependant limiter le taux d'échec scolaire (Koop 2005). Dans un entretien accordé à Rachad Armanios, Charles Beer, directeur du Département de l'Instruction publique pour le canton de Genève et architecte du REP, déclarait en 2009 : « Mon objectif est de parvenir à 95% de jeunes titulaires d'un diplôme du degré secondaire. Entre 2000 et 2007, on est passé de 87% à 92%. Nous sommes en marche. [...] Et nous avons fait échec à l'initiative 134 pour un cycle ultra-sélectif, véritable machine à exclure » (« Charles Beer, un “obsédé de l'objectif” », 2009).

La place des femmes dans l'enseignement

Lorsqu'on considère le niveau d'éducation atteint par les Suisses, on constate que la durée de scolarité des hommes est plus longue que celle des femmes. Au niveau le plus bas, 16,8% des femmes n'ont pas de formation post-obligatoire contre 9,6% des hommes, alors qu'au niveau le plus élevé, celui des diplômés des universités et hautes écoles spécialisées, l'écart est inversé avec 27,7% des hommes contre 18,9% des femmes (voir tableau 1, « Niveau de formation de la population résidante 2008 », 2009).

Tableau 1
Niveau de formation de la population résidante, 2008
Population âgée de 25 à 64 ans

	Hommes (en %)	Femmes (en %)
Sans formation post-obligatoire	9,6	16,8
Degré secondaire II: formation professionnelle	42,5	47,4
Degré secondaire II: formation générale	6,3	10,2
Formation professionnelle supérieure	13,9	6,9
Université, haute école spécialisée	27,7	18,9

Malgré ces chiffres, il faut remarquer que les femmes ont progressé et rattrapent peu à peu leur retard. Les filles redoublent moins souvent que les garçons dans l'enseignement obligatoire. Elles obtiennent de meilleurs résultats en lecture, mais les garçons sont plus forts en mathématiques. Enfin, le choix des filières demeure sexué et les filles s'orientent toujours vers les carrières de la vente, de la santé et des soins corporels (*Éducation et science: Panorama 2009*, p. 6-7).

Comme c'est le cas dans la majorité des pays occidentaux, dont la France en particulier (Koop 2003), les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les enseignants, mais leur proportion varie en fonction du degré d'enseignement: 95% de femmes dans le préscolaire, 78% dans le primaire, à égalité avec les hommes dans le secondaire I, 41% dans la formation générale du secondaire II. Parmi les enseignants à temps partiel, on trouve 68% de femmes dans la scolarité obligatoire et 81% dans la formation générale du secondaire II, mais hommes et femmes sont en nombre équivalent dans le préscolaire. Pour le plein temps, la situation est inversée et les hommes sont majoritaires: 78% pour le préscolaire, 66% pour la scolarité obligatoire et 54% pour la formation générale du secondaire II (« Une majorité de femmes dans l'enseignement » 2005, p. 1).

L'enseignement des langues étrangères

Les jeunes Suisses doivent apprendre deux langues étrangères et, traditionnellement, la première langue était l'une des langues nationales du pays, alors que la deuxième langue était l'anglais. Dans les années 1990, cependant, on a assisté à un débat qui s'est transformé en une véritable « guerre des langues ». Alors que le canton de Zurich, alémanique, préparait une réforme scolaire, l'attention s'est portée sur la question de l'ordre d'enseignement des langues; on a ainsi proposé que l'anglais soit la première langue étrangère et qu'une autre langue nationale soit la deuxième. Cette proposition a entraîné une levée de boucliers dans les autres cantons, en particulier en Suisse romande, où l'on considérait cette position comme allant à l'encontre des efforts qui avaient été entrepris pour renforcer la cohésion nationale (*Le Nouveau Quotidien* 13-2-1997, cité dans Muji 2003, p. 69). Entre 1997 et 2001, cette querelle a fait l'objet d'un débat national, largement médiatisé, qui a divisé l'opinion publique. On reprochait au canton de Zurich de privilégier l'anglais aux dépens des langues nationales et, surtout, de ne pas avoir attendu les recommandations de la CDIP qui devait réagir lorsque plusieurs cantons, à l'instar de celui de Zurich, ont déclaré leur intention d'offrir dans leurs écoles des programmes d'anglais précoce (Muji 2003, p. 70). Cette controverse dépassait le domaine des langues étrangères et se trouvait propulsée sur la scène politique dans la mesure où « l'arrogance zurichoise » représentait une menace à la cohésion nationale. On s'est alors tourné vers les autorités fédérales pour trancher dans un domaine qui relevait de la compétence cantonale et essayer de « nationaliser » la question de l'enseignement des langues étrangères. Ernst Buschor, directeur de l'Instruction publique dans le canton de Zurich, a ensuite modifié son approche et remplacé le concept de « cohésion nationale » par celui de « cohésion sociale »: « Nous assistons à une recrudescence phénoménale d'offres de cours privés d'anglais, et cela dès l'école primaire. Nous nous dirigeons vers une américanisation du système de formation. Si l'anglais est réservé aux enfants des milieux socio-économiques favorisés, cela conduira à une privatisation d'une partie du secondaire et peut-être du primaire [...] Or l'école publique doit rester un lieu où tous les milieux se rencontrent. » (*Hebdo* 7-9-2000, cité dans Muji 2003, p. 75)

Plusieurs sondages effectués à cette époque ont démontré que la majorité des Suisses, romands aussi bien qu'alémaniques, étaient favorables à l'anglais comme première langue pour des raisons pratiques car il est aujourd'hui indispensable dans le domaine professionnel et que c'est une langue facile à apprendre (Muji 2003, p. 76). Les opposants à cette proposition « craignent que l'anglais ne devienne la

lingua franca ou l'*espéranto* de la Suisse, ils rappellent qu'une langue a une valeur culturelle et ne peut être réduite à un simple outil de communication » (Muji 2003, p. 76).

En 2000, la CDIP a voulu mettre fin à la division des cantons et a proposé de considérer la question sous un autre angle : au lieu d'employer l'opposition « anglais ou français » en fonction de leur ordre d'enseignement, il vaudrait mieux les associer et considérer « anglais et langue nationale » avec l'objectif de développer les mêmes compétences dans les deux langues. Cette proposition n'a pas été adoptée à cause du grand nombre d'abstentions au moment du vote, surtout dans les cantons romands qui ont le plus à perdre devant la suprématie de l'anglais. Il a finalement été décidé que la question serait réglée par les Conférences régionales des directeurs de l'Instruction publique, selon le modèle fédéral traditionnel. En Suisse centrale et en Suisse orientale, on a décidé d'introduire l'anglais en première langue afin de satisfaire aux besoins sociaux et économiques et à la demande des familles et des élèves (Muji 2003, p. 80).

L'enseignement privé

Seuls 5% des enfants fréquentent une école privée en Suisse mais la demande de la part des parents est en augmentation (Wälti 2008).

Les écoles libres ouvertes à tous sont des écoles organisées par la société civile (associations de parents d'élèves, habitants d'une région) et financées uniquement par la collectivité. L'État leur verse un forfait par élève correspondant au coût moyen d'un élève dans une école gérée par l'État.

Bénéficient du statut d'école libre ouverte à tous, et donc du financement public, les écoles remplissant les conditions suivantes :

- autorisation de l'État ;
- accueil des enfants sans discriminations ethniques, religieuses ou autres ;
- aucun complément d'écolage (frais de scolarité en Suisse) ne peut être demandé aux parents.

Ainsi, ces écoles sont « ouvertes à tous » car gratuites. Elles sont « libres » car elles proposent un modèle scolaire propre en termes de pédagogie, de méthode, de structure, tout en respectant les objectifs principaux de fin de scolarité communs à toute école voulant s'insérer dans le cursus d'étude cantonal.

Les écoles privées qui exigent un écolage de la part des parents ou qui pratiquent une discrimination ne bénéficient pas de ce financement étatique. Elles restent inaccessibles pour la majorité des familles et ne sont pas concernées par le projet de lobbyparents.ch (« Que sont des écoles libres ouvertes à tous ? »).

Face à la massification du système éducatif et aux problèmes rencontrés aujourd'hui par l'école, l'enseignement public subit en Suisse la même concurrence que dans ses pays voisins et les parents se voient obligés de choisir entre le risque de ségrégation sociale et l'excellence. L'association Lobby Parents (fondée en 2002 pour un libre choix de l'école) a pris en 2006, dans le canton de Bâle-Campagne, l'initiative de constitution ainsi formulée : « Oui à la diversité de l'instruction pour tous », exigeant que les parents aient le libre choix de l'école. Cette initiative populaire a été très médiatisée et a donné lieu à une votation. S'appuyant sur la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU qui stipule, entre autres, que « les parents ont le droit de choisir la forme d'instruction qu'ils estiment convenir à leurs enfants », ce que l'État suisse avait déjà ratifié, le Lobby Parents voulait aller plus loin et demandait l'égalité des chances sur le plan financier. Cette initiative a été suivie par d'autres cantons pour que les enfants ne soient plus inscrits dans une école en fonction du principe territorial mais selon leur choix parmi les écoles reconnues par l'État (Thomas et Hering 2007).

L'un des objectifs poursuivis par le Lobby Parents est d'améliorer la compétence des enseignants et donc la qualité de l'enseignement par la concurrence qui s'établira

entre les établissements scolaires. Les opposants à cette initiative invoquent la fin de la mixité sociale, principe «républicain» cher aux pays du nord de l'Europe. On craint également une augmentation des dépenses de l'État qui se répercuterait dans les impôts. Le lobby a fait remarquer que, grâce aux écoles privées, l'État fait de grandes économies alors que, d'après la Constitution, l'enseignement devrait être gratuit. Bien que la Fédération suisse des écoles privées (FSEP) soit en faveur d'une telle réforme, toutes les écoles privées ne sont pas prêtes à se soumettre aux obligations que la réforme entraînerait, en particulier le contrôle de l'État sur le contenu des programmes, comme c'est le cas en France depuis 1959 avec les établissements qui ont signé un contrat d'association avec l'État. L'initiative du Lobby Parents a été rejetée à 80% en novembre 2008 mais l'association poursuit son combat et a tout de même obtenu une augmentation de la subvention annuelle versée aux familles pour chaque enfant fréquentant une école privée, qui est passée à 2 500 francs par an (Delley 2008).

La violence scolaire

En comparaison avec les autres pays européens, on entend peu parler de problèmes sociaux en Suisse dans la mesure où c'est un pays à l'économie florissante. Les établissements scolaires y connaissent cependant l'échec, qui est souvent associé à la violence scolaire. Tout est relatif et on est loin, bien sûr, des cas signalés aux États-Unis, par exemple, où la police patrouille les établissements à haut risque qui sont équipés de portiques de sécurité; on pourrait également citer les collèges de certaines banlieues françaises où sévit le racket et où des enseignants sont agressés.

Depuis quelques années, pourtant, on commence à enregistrer en Suisse des plaintes relatives à des violences scolaires, et plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la situation. C'est ainsi que quelques études ont été menées sur ce problème: l'enquête IDES (Information Documentation Éducation Suisse) en Suisse et au Lichtenstein en 1999, ou encore l'étude d'Alain Clémence (Université de Lausanne) entre 1999 et 2004. Ces études ont donné lieu à diverses initiatives telles que colloques, ateliers, formation continue des enseignants, sites Internet et publication de brochures d'information dont *Mieux vivre ensemble à l'école*, initiée par Relation sans violence (Service de la jeunesse, canton de Neuchâtel) et appuyée par le Service de santé de la jeunesse du canton de Genève (Thiébaud, Janosz *et al.*, 2005). Cette initiative a d'ailleurs rencontré un vif intérêt dans les cantons de Fribourg, du Jura, du Tessin et de Vaud. Cependant, on ne possédait pas de données globales dans ce domaine et, en 2004, la France a cédé au canton de Genève le logiciel SIGNA qu'elle utilisait depuis plusieurs années pour recenser les actes de violence dans les établissements scolaires. Après une période de pilotage, le logiciel a été mis à l'épreuve pendant l'année 2007-2008. Les premiers résultats de cette expérience ont fait la une de l'actualité. On a ainsi recensé 338 cas de violence, les deux tiers (224) recouvrant des atteintes à autrui, et le quart (79) des atteintes aux biens: «les actes les plus fréquemment cités sont les violences physiques sans arme (115 cas), les insultes graves (55), les dommages au matériel ou aux locaux (50), les menaces graves (21), les tentatives de vol ou vols (18) et les violences physiques avec arme (17, lesdites armes pouvant très bien «se résumer» à un bâton ou une chaise)» (Faas, 2008). Les cas sont plus fréquents dans le secondaire I qui concerne les 12-15 ans. En effet, sur 338 actes signalés pour 65 582 élèves genevois, cela correspond globalement à 3,4 élèves sur mille avec des différences selon le niveau d'études: 2,2 sur mille au primaire, 7,3 sur mille au secondaire I (scolarité obligatoire) et 2,8 au secondaire II (postobligatoire) (Faas, 2008). On ne peut pas encore tirer de conclusions à partir de ces chiffres, mais l'on espère pouvoir, à long terme, mesurer l'évolution de la violence scolaire et les formes qu'elle revêt. Le Département de l'Instruction publique de Genève ne publiera pas de classement des

établissements mais seulement des indications socio-démographiques comme la tranche d'âge ou le sexe (Chavaz, 2008).

Conclusion

Il est intéressant de remarquer que la scolarité est obligatoire jusqu'à 15 ans en Suisse contre 16 ans en France et aux États-Unis, et 18 ans en Belgique. Pourtant, et d'après les résultats des enquêtes PISA, la Suisse se situe toujours au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE en mathématiques et en sciences, et dans la moyenne supérieure en lecture – au-dessus de la France et aussi de la Belgique, sauf en sciences. À titre comparatif, les États-Unis se situent au-dessous de la Suisse, même au-dessous de la moyenne de l'OCDE en mathématiques et en sciences (Zafarana 2003, p. 3).

On constate des différences entre les cantons dans le niveau de formation de la population (voir tableau 2).

Tableau 2

Niveau de formation de la population résidante selon la région linguistique
Population âgée de 25 à 64 ans en 2008

Région linguistique	Suisse alémanique (en %)	Suisse romande (en %)	Suisse italienne (en %)	Total (en %)
École obligatoire	11,9	16,1	16,9	13,2
Degré secondaire I (formation professionnelle)	46,8	39,9	44,0	45
Degré secondaire II (formation générale)	8	8,5	9,9	8,2
Degré tertiaire (formation professionnelle)	11,2	8,6	8	10,4
Degré tertiaire (hautes écoles, dont HES)	22,1	26,9	21,2	23,3

Source : Office fédéral de la statistique, ESPA © OFS - Encyclopédie statistique de la Suisse

Les chiffres ci-dessus montrent que c'est en Suisse romande que l'on trouve le taux le plus élevé (26,9%) de titulaires d'un diplôme du degré tertiaire (hautes écoles), alors que le pourcentage est au-dessous de la moyenne nationale (23,3%) en Suisse alémanique avec 22,1% et en Suisse italienne avec 21,2%. Cependant, c'est en Suisse alémanique que le pourcentage est le plus bas en ce qui concerne un niveau de formation limité à l'école obligatoire (11,9%), au-dessous de la moyenne nationale de 13,2%, alors que la Suisse romande et la Suisse italienne sont au-dessus de la moyenne avec 16,1% et 16,9% respectivement; c'est en Suisse alémanique que l'on trouve le pourcentage le plus élevé de personnes diplômées du degré secondaire II formation professionnelle (46,8%) et du degré tertiaire formation professionnelle supérieure (11,2%). Ces chiffres semblent indiquer que l'on trouve des extrêmes en Suisse romande alors qu'en Suisse alémanique, une plus grande majorité de la population semble posséder un bon niveau de formation, surtout professionnelle, à un niveau moyen et supérieur. La Suisse italienne, quant à elle, se trouve en troisième position.

D'après l'enquête suisse sur la population active (ESPA)⁵ et les données administratives relatives au système de formation, on prévoit une augmentation importante de la proportion de titulaires d'un diplôme du tertiaire, d'une haute école ou de la formation professionnelle supérieure, atteignant de 44% à 46% en 2018, et 50% d'ici 2025 (« Scénarios pour le système de formation », 2009). Le niveau de formation de la population étrangère a fortement augmenté ces dernières années, en

particulier pour les étrangers qui résident en Suisse depuis plusieurs années. En raison de l'hétérogénéité de cette population, il est difficile d'émettre des prévisions pour l'avenir. On peut cependant anticiper que la proportion d'étrangers uniquement titulaires d'un diplôme du secondaire I (scolarité obligatoire) restera importante même si elle régresse; on prévoit ainsi un taux de 23% en 2018 à ce niveau contre 31% en 2008 (13% pour la moyenne nationale) (« Scénarios pour le système de formation », 2009). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la Déclaration de Bologne aura un impact en raison des changements importants qui affectent les hautes écoles afin d'atteindre, d'ici 2010, les différents objectifs européens communs.

¹ La Déclaration de Bologne (on parle aussi de « Processus » ou d'« Accords » de Bologne) a été signée en 1999 par 29 pays européens dans le but d'harmoniser les études supérieures dans les pays concernés d'ici 2010. Les deux volets principaux de cette déclaration ont été la mise en place d'un système commun de crédits – le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits – pour promouvoir la mobilité des étudiants, et l'établissement d'un tronc commun conduisant à trois diplômes (3-5-8): le bachelor (ou licence en France), sanctionnant trois ans d'études supérieures, le master après cinq ans et le doctorat après huit ans.

² VSB = Voie secondaire à baccalauréat. « L'une des trois voies secondaires de la scolarité obligatoire dans lesquelles sont orientés les élèves à l'issue du cycle de transition. D'une durée de trois ans, elle prépare principalement à l'entrée à l'École de maturité. »

VSG = Voie secondaire générale. « L'une des trois voies secondaires de la scolarité obligatoire dans lesquelles sont orientés les élèves à l'issue du cycle de transition. D'une durée de trois ans, elle prépare principalement à l'entrée dans la vie active via une formation professionnelle initiale et, à certaines conditions (nombre de points) à l'École de culture générale et de commerce. »

VSO = Voie secondaire à options. « L'une des trois voies secondaires de la scolarité obligatoire dans lesquelles sont orientés les élèves à l'issue du cycle de transition. D'une durée de trois ans, elle prépare principalement à l'entrée dans la vie active via une formation professionnelle initiale. »

(« Liste des acronymes », site de l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE), <http://www.ape-vaud.ch/glossaire> et « Scolarité obligatoire », et site du canton de Vaud, <http://www.vd.ch/fr/themes/formation/scolarite-obligatoire/degres-7-a-9/voie-secondaire-generale-vsg>).

³ Le « Programme for International Student Assessment » ou Programme International pour le Suiyi des Acquis des élèves (PISA) a été mis en œuvre par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) dans plusieurs pays afin de mesurer les compétences des élèves de 15 ans. Les études ont débuté en 2000 et ont lieu tous les trois ans dans un nombre croissant de pays, une soixantaine actuellement.

⁴ En Suisse, la notation se fait de 1 à 6, 6 étant la note maximale et 3 la note moyenne ou minimale pour réussir.

⁵ *Enquête suisse sur la population active*, 2008, http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/enquete_suisse_sur/00.html.

Bibliographie

- « Charles Beer, un “obsédé de l'objectif” », propos recueillis par Rachad Armanios, *Le Courrier quotidien Suisse et indépendant*, 20 octobre 2009.
<http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=443959>.
- O. CHAVAZ, « Les actes de violence à l'école sous l'œil des statisticiens », *Le Courrier quotidien suisse et indépendant*, 17 octobre 2008.
<http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=440645>
- « Classification des statistiques suisses de l'éducation », *Éducation et science* n° 15, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique (OFS), décembre 2008.
www.statistique.admin.ch.
- J.-D. DELLEY, « Libre choix scolaire : le sec refus de Bâle-Campagne », 3 décembre 2008, *Domaine Public* n° 1805.
<http://www.domainepublic.ch/files/articles/html/9997.shtml>
- L'espace suisse de formation*. http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/bildung_fr.html.
- Étudier en Suisse*. http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/uni/study-ch_fr.html.
- Éducation et science: Panorama*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, février 2009.
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/01/pan.html>, p. 6-7.

- J. FAAS, «338 cas de violences ont été signalés par l'école genevoise l'an passé », *La Tribune de Genève*, 17 octobre 2008.
<http://www.tdg.ch/geneve/actu/2008/10/16/etat-presente-chiffres-violence-scolaire>
- «HarmoS - Harmonisation de la scolarité obligatoire », *Brève info*, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP), Berne, 2009.
www.cdip.ch.
- Horaires blocs généralisés dans les écoles enfantines et primaires*, Berne, CDIP, 2005, p. 7. <http://www.cdip.ch/dyn/15418.php>
- Les jeunes et la violence*, Berne, Prévention suisse de la criminalité, 2009.
http://www.skppsc.ch/1/fr/5violence/550_jeunesse_violence_introduction.php.
- M.-C. WEIDMANN KOOP, «La formation des femmes en France : évolution et paradoxe d'une situation qui perdure », *Revue des Sciences de l'Éducation*, Vol. 29, n° 3, 2003, p. 649-71.
- M.-C. WEIDMANN KOOP, «Discrimination positive en France : l'expérience de l'éducation prioritaire », *Contemporary French Civilization*, Vol. XXIX, n° 1, Winter/Spring 2005, p. 85-104.
- MUJI, DUNYA ACKLIN, « Le débat suisse sur l'enseignement des langues étrangères. Vers une réflexion sur l'auto-constitution du collectif helvétique », *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, n° 77, 2003, p. 67-81.
- « Une majorité de femmes dans l'enseignement », *Éducation et Science*, n° 0351-0509-80, 13 octobre 2005, p. 1-4.
- « Niveau de formation de la population résidante 2008 », *Éducation et science. Les principaux chiffres*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2009.
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/01/key/blank/01.html>
- Plan de mesures 2008 : les jeunes et la violence*, Berne, Prévention suisse de la criminalité.
http://www.skppsc.ch/1/fr/5violence/553_jeunesse_violence_mesures.php.
- Prévention suisse de la criminalité*, Berne.
http://kriminalpravention.ch/1/fr/5violence/512violence_juvenile_ecole.php.
- Que sont des écoles libres ouvertes à tous ?*, site de Lobby Parents.
<http://www.elternlobby.ch/francais/argumente/pdf/Definition-Ecole-libre-ouverte.pdf>.
- « Scénarios pour le système de formation – Analyses. Niveau de formation de la population », *Éducation et science*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2009.
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/08/dos/blank/06.html>
- T. RUMLEY, « École privée ou publique ? Le casse-tête du libre choix », *L'Hebdo*, 12 juin 2008.
http://www.hebdo.ch/ecole_privée_ou_publique_le_cassetete_du_libre_38223_.html
- T. RUMLEY, « Redoublement mis en échec », *L'Hebdo*, 4 novembre 2009.
http://www.hebdo.ch/redoublement_mis_en_echec_40511_.html
- A. SOUSSI, N. GUIGNARD, É. HAYOZ et CH. NIDEGGER, avec la collaboration de VERENA JENDOUBI, *Mise en place du REP : effets sur les compétences des élèves*, Genève, République et Canton de Genève, Service de la Recherche en éducation, novembre 2008. http://www.ge.ch/enseignement_primaire/rep/#evaluation.
- « Structures de jour autres que la pause de midi et l'horaire continu », Le système éducatif suisse. <http://www.cdip.ch/dyn/19600.php>
- M. THIEBAUD, M. JANOSZ, *et al* (dir.), *Mieux vivre ensemble à l'école*, Neuchâtel, Relation sans violence/Genève, Service de santé de la jeunesse, 2005.
<http://www.climatscolaire.ch/brochure.htm#tab>

- R. THOMAS et D. HERING, « Initiative populaire : “Oui à la diversité de l’instruction pour tous” ». Un appel de soutien au *lobbyparents Suisse*», Bâle- Zürich, août 2007.
<http://www.ersge.ch/sitePHP/pdf/initiative.pdf>
- Unis contre la violence*, Neuchâtel, Centre suisse de prévention de la criminalité, 2001.
- C. WÄLTI, « Le libre choix de l’école marque la rentrée », *Swissinfo.ch*, 25 août 2008.
http://www.swissinfo.ch/fre/politique_suisse/votations/Le_libre_choix_de_l_ecole_marque_la_rentree.html?siteSect=301&sid=9578659&cKey=1219658394000&ty=st&rs=yes
- E. ZAFARANA, *PISA.ch. PISA 2003: résultats importants. Performances*, Direction nationale du programme PISA.ch, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2003.
<http://www.pisa.admin.ch/bfs/pisa/fr/index/03/01/01.Document.92376.pdf>



L'Université de Genève
©Marie-Christine Koop

Pas à pas, lieux de mémoire des femmes à Genève

SABINE LORENZ

Musée d'Art et d'Histoire de Genève et Femmestour

La ville est une mémoire organisée,
les femmes sont les oubliées de l'Histoire.

Hannah ARENDT

Introduction

La gloire des hommes a toujours été perpétuée par des bustes, des monuments ou des plaques de rue. Les lieux de mémoire des femmes sont encore à découvrir et à créer. Quel rôle jouent-elles dans le patrimoine historique ? Et aujourd'hui, dans l'espace public ?

Tels étaient les constats et les interrogations partagés dans le groupe GRAFFITI, composé d'historiennes. Dès 1993, elles se sont engagées à présenter à Genève, dans la rue et sur le trottoir, les résultats de leurs recherches (Käppeli, 1993).¹ Impliquées dans les études en histoire des femmes et/ou du genre, soit à l'université soit hors institution, elles se sont penchées sur la problématique de la transmission des résultats de leurs recherches au grand public. Si le facteur identitaire et subjectif est fondamental et inhérent aux études femmes et aux études genre, il est nécessaire de « montrer que les vécus s'inscrivent dans les contextes de construction sociale... » et dans le contexte de l'Histoire (Chaponnière, 2009, p. 16).²

L'ambition d'énoncer l'histoire et la mémoire des femmes, en rapport direct avec la topographie et l'architecture de la ville actuelle, s'inscrit dans le courant des « tours de ville au féminin ». Ces groupes d'historiennes étaient issus du mouvement de l'histoire locale qui a émergé dans de nombreuses villes européennes à partir des années 1980.³ (Heidtke, 2009, p. 251-266)

L'objectif de la visite à pied ou à vélo⁴ était multiple. Peu de traces rappellent la vie ou les œuvres des femmes. Seules quelques allégories et muses, images idéalisées selon la tradition artistique, évoquent l'existence des femmes en ville.

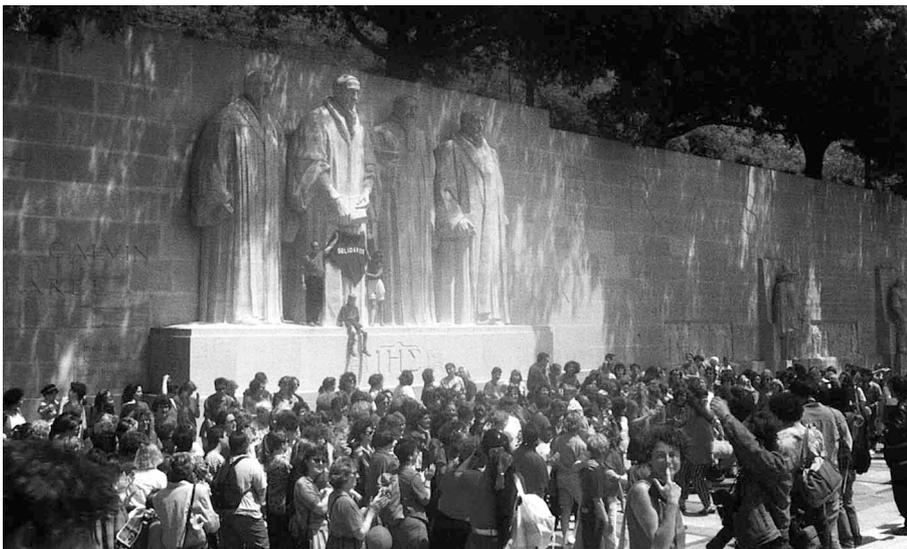
Il fallait, a priori, combler les lacunes d'informations concernant l'histoire des femmes dans le contexte de l'Histoire. Cette complémentarité à l'Histoire ne représentait que le premier pas dans notre démarche. Ensuite, nous désirions solliciter un regard insolite sur l'espace public, faire découvrir la ville d'une manière inédite. Regarder « dans les coulisses » permet de se réapproprier l'espace urbain « au féminin » et rend visible et palpable l'histoire des femmes, sous l'angle de l'inclusion-exclusion et des stratégies de transmission historique.

Nous avons découvert et créé des lieux de mémoire des femmes par narration, par les images et les extraits de documents ainsi que par des scènes de théâtre ou encore de la musique. Il s'agissait d'un acte de « création de patrimoine », de caractère éphémère par sa transmission orale, qui chargeait les lieux de sens et permettait aux participantes de (re)trouver leurs racines dans le tissu urbain. Par le biais de cet acte de création, nous accordions de l'importance aux lieux d'histoire des femmes et les léguions à la postérité.

Le public était encouragé à réfléchir à la condition féminine d'hier et d'aujourd'hui sur le trottoir, à prendre la mesure de l'absence de traces féminines historiques et de l'état de la ville actuelle, pensée et construite largement encore par des hommes. Le fait que le cerveau se mette davantage à travailler en marchant permettait ainsi de parler de la « mémoire en action ».

Genève a participé en 1998 au réseau « Femmes Tour » qui s'est constitué pour manifester leur présence lors des commémorations des « 150 ans de l'État fédéral suisse ». ⁵ L'objectif de ce réseau fut d'introduire à l'échelle nationale la thématique et les réflexions de l'histoire des femmes et du genre dans cette commémoration au grand rayonnement politique et public. Les femmes étaient sous certains aspects les « oubliées » des événements de 1848, date de la fondation de l'État national et de la modernisation en termes politique, économique, juridique et social. À Genève, un spectacle de théâtre itinérant dans la Vieille Ville évoquait la vie de femmes dans le contexte de la naissance de l'État fédéral en 1848. ⁶

En 2008, un nouveau spectacle itinérant fut créé, cette fois-ci dans le parc des Bastions. ⁷ Nous avons, une fois de plus, sensibilisé le public à son environnement urbain à travers l'investigation du patrimoine culturel dans le plus grand parc du centre-ville. Le nombre de bustes en bronze à la mémoire d'hommes du XIX^e siècle est abondant. Le constat de l'absence quasi totale des femmes parmi le « mobilier culturel » du parc le plus fréquenté et le plus apprécié, toutes populations confondues, fut une découverte fortuite pour le public.



Pique-nique des Bastions, 14 juin 1991 - ©Bernadette Vial, Genève
In Fuchsia, Femmes en grève à Genève, vendredi 14 juin 1991,
Collectif 14 juin de Genève 1991, p. 74.

« Mémoire(s) de ville au féminin »

Le tour de ville « Mémoire(s) de ville au féminin », auquel fut convié le groupe de l'*American Association of Teachers of French*, ⁸ nous dirigeait vers des lieux de femmes célèbres ou inconnues dans la Vieille Ville.

Notre balade investigatrice « au cœur de l'espace urbain favorise l'émergence de lieux sexués, autant de micro-territoires reliés symboliquement entre eux et qui constituent à l'échelle de la ville comme une toile, un réseau de la mémoire des femmes » (Sniter, 2004). ⁴ L'itinéraire a retracé l'histoire religieuse, économique, artistique et politique des femmes, de la fin du Moyen Âge jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

En guise de résumé, quelques jalons ayant marqué le parcours revendicatif du mouvement féministe ont complété l'image de l'histoire des femmes et de l'actualité en matière d'égalité en Suisse.

La chroniqueuse du couvent des Clarisses (1477-1535)

À la place du Palais de Justice actuel, sur la place du Bourg de Four, s'élevait le couvent des Clarisses (1477-1535), un lieu de spiritualité féminine du Moyen Âge, associé au mouvement des Franciscains. Les sœurs du couvent Sainte-Claire vivaient selon la règle de la réclusion et de la pauvreté.

Genève était catholique et les seigneurs de la ville appartenaient à la maison de Savoie au XV^e siècle. Le couvent, situé en haut de la rue Verdaine, date de 1473 et fut fondé sur la décision de la duchesse Yolande (fille de Charles VII, roi de France), qui gouverna la Savoie durant la maladie de son mari Amédée IX.

Le maréchal de Savoie avait mis à la disposition de Yolande sa maison et le jardin. Yolande acheta encore deux maisons voisines et, en 1477, on comptait une quinzaine de sœurs.

Le Conseil de la ville assimilait les Clarisses aux pauvres et les soutenait par des dons. Elles s'occupaient des malades et des personnes âgées. Le dernier de ces dons, en 1532, fut constitué de trois coupes de froment en échange de prières et de services pour la cité.

La source principale, *Le Levain du calvinisme*,¹⁰ fut rédigée par une des Clarisses, Jeanne de Jussie (1503-1561), la chroniqueuse du couvent de 1526 à 1535. Bien qu'il s'agisse de « propagande catholique » et non pas de récit historique, cette chronique est très riche en informations. Jeanne de Jussie s'adressait en premier lieu à Dieu et aux Clarisses. Elle a décrit l'arrivée de la Réforme à Genève dans les années 1520-1530, avec une forte polémique contre les « luthériens » ou les « hérétiques ». En 1535, les Clarisses furent convoquées par les autorités de la ville à la grande dispute de Rive où catholiques et réformés étaient appelés à discuter des questions théologiques. Jeanne de Jussie a retracé les arguments par lesquels les sœurs refusèrent de s'y rendre. La Mère Abbessse et la vicaire ripostaient aux seigneurs ne pas vouloir être désobéissantes : «... ce n'est pas le métier des femmes de disputer, car il n'est pas ordonné pour les femmes, vous ne trouvez pas qu'elles doivent disputer [...] jamais femme ne fut appelée à disputer ni en témoignage pour ce nous ne voulons pas commencer, ce ne vous serait pas honneur de nous y vouloir contraindre » (Jussie, 1865).¹¹ Le 30 août 1535, vingt-trois sœurs quittèrent la ville, sous la protection des gardes et des seigneurs. Une seule sœur s'était convertie et mariée. Soixante et une sœurs et quarante-six postulantes ont habité ce couvent au cours de ses 58 années d'existence. Puis, elles se sont installées à Annecy sur territoire savoyard où le couvent continua d'exister jusqu'à la Révolution française.¹²

1535 marqua la fin de l'ère catholique à Genève, les autorités genevoises ayant accepté la Réforme. Dans les murs du couvent fut installée une institution de charité et d'assistance de la Réforme, l'Hôpital général, toujours au service de personnes en situation précaire. Le Palais de Justice y fut installé à partir de 1857, après la destruction des fortifications. À part la chronique de Jeanne de Jussie, il ne reste plus que la cloche du couvent qui a été transférée au Temple des Pâquis où elle sonne toujours.

À table chez la Mère Lacroix

À la Maison Tavel, musée d'histoire urbaine et de vie domestique, se trouve le portrait d'Aimée Lacroix née Lacombe (1795-env. 1860).¹³ Il représente l'un des rares portraits populaires de l'époque : une femme assise, en tablier et coiffe. Le visiteur devine les reflets du feu dans les casseroles en cuivre dans sa cuisine. Corps costaud, mains croisées, regard franc et fier, cette femme de statut social modeste avait apparemment séduit le peintre. Elle n'était ni jeune, ni belle, mais certainement une femme de caractère, raison pour laquelle Jean-Baptiste Bonjour l'a immortalisée en portrait. Aucune source ne parle de la commande du portrait.

Nous ne possédons pas de documents de la main d’Aimée Lacroix, cas typique d’une femme du milieu populaire. Donner la parole aux femmes, par le biais d’extraits de correspondance, de journaux intimes ou encore de chroniques, fait surtout parler les femmes aristocrates et bourgeoises. Elles ont laissé davantage de traces écrites ou matérielles que leurs consœurs de condition sociale modeste. Mais à travers des tableaux, des recensements, des sources juridiques, la vie des femmes du peuple devient aussi palpable.

Il fallait en conséquence chercher des renseignements biographiques dans les documents officiels. Les premiers recensements de la population genevoise en 1837 et en 1843 fournissent des informations concernant la vie de cette cuisinière.¹⁴ Avec son mari, Pierre Lacroix, et ses deux enfants ainsi qu’avec l’aide de domestiques, elle tenait l’Auberge de la Coquille sur la place du Bourg-de-Four dont l’enseigne sur la façade indique toujours l’emplacement.¹⁵ Les Lacroix étaient catholiques et venaient de la campagne. Au début du XIX^e siècle, de nombreux habitants de la campagne genevoise se dirigeaient vers la ville (environ 38 000 habitants en 1845) pour y trouver du travail.

Ce que les recensements en l’espace de six ans ont révélé, c’est l’attitude des autorités vis-à-vis du travail féminin. Si le métier d’Aimée Lacroix, cuisinière, était mentionné en 1837, toutefois entre parenthèses, la désignation professionnelle avait disparu en 1843. Les professions des membres masculins de la famille inventoriés restaient inchangées dans les deux documents. Ceci peut être interprété comme une dévalorisation du travail féminin par les autorités. Malgré tout, le travail des deux époux était en général indispensable dans l’entreprise familiale pour faire vivre le ménage.

L’idéal bourgeois de la femme, confinée au privé, à l’intérieur de la maison, pourrait expliquer ce changement de perception du travail féminin. Pourtant, les femmes des milieux d’artisans et d’ouvriers n’avaient guère, et à aucune époque, le choix de ne pas travailler, soit dans l’entreprise familiale soit à l’extérieur de la maison. Les femmes bourgeoises n’avaient pas non plus le libre choix ; leur situation « idéale » à la maison fut le résultat d’une obligation sociale, c’est-à-dire en réalité leur exclusion de la sphère publique.



Portrait de la Mère Lacroix, vers 1840
Huile sur toile
Jean-Baptiste Bonjour (1801-1882)
© Musée d’Art et d’Histoire, Genève

Artiste, épouse, mère - Amélie Munier-Romilly (1788-1875)

À la place de la Taconnerie et à la maison de la Bourse française, derrière la cathédrale Saint-Pierre, se trouvait l'appartement, également le premier atelier, d'Amélie Munier-Romilly, portraitiste renommée de la bonne société genevoise. Fille d'un horloger, décédé prématurément en 1801, elle resta seule avec sa mère et sa sœur, en situation précaire. Amélie contribua aux faibles revenus de la famille par des travaux divers, entre autres par le découpage, très à la mode à l'époque. Elle fut découverte par le peintre Firmin Massot, ami de son père et son futur maître. En 1813, Amélie partit en voyage d'étude à Paris avec sa mère. Depuis Paris, elle se plaignit dans une lettre à Massot de ne pas pouvoir travailler selon son désir: "Maman est ma croix" pour mes études à la salle des antiques. Elle veut que je ne dessine que les figures drapées [...] Je voudrais faire des études de femmes presque nues, mais je ne peux l'y déterminer...»¹⁶

Le corps nu a été l'obstacle décisif pour les femmes artistes qui n'avaient pas accès aux écoles des beaux-arts ni aux études d'académie. Le portrait fut



Étude académique - dessin, Amélie Munier-Romilly (Genève 1788-1875)
In Album factice dit «Album Vincent», p. 44.

© Musée d'Art et d'Histoire, Genève, Cabinet des dessins

inévitablement leur seul apanage artistique. On retrouve le même leitmotiv de la restriction à la sphère privée. Amélie Munier-Romilly avait réussi sa carrière d'artiste et participait à la vie publique par son travail, mais elle devait, faute de formation, se contenter d'un genre artistique typiquement féminin.

En 1821, quand elle épousa le jeune pasteur David Munier, de dix ans son cadet, elle était déjà une portraitiste affirmée. La différence d'âge ainsi que celle des milieux, artistique et religieux, provoqua un petit scandale. Le savant genevois Marc Auguste Pictet, ami de son père, s'exprimait au sujet du mariage, mutation de mademoiselle en madame, dans une lettre : « Il faut que vous m'aidiez à prendre mon parti de dire adieu pour toujours à mademoiselle Romilly, à ce nom identifié à une existence si particulière, si spéciale, qu'elle vous rendait unique entre les femmes. Mademoiselle Romilly, femme de quelqu'un, mère de quelqu'un, sera dorénavant enlacée dans mille devoirs domestiques, auxquels elle ne pourra ni ne devra se soustraire, et qui lui enlèveront nécessairement cette portion de liberté et d'indépendance qu'elle dévouait si généreusement à ses amis. [...] Qu'est-ce qu'il résultera de cette nouvelle existence ? [...] Je connais bien ce que je perds, j'ignore ce qui me restera. »¹⁷

Après le mariage, Amélie continua à exécuter des portraits de la bourgeoisie genevoise et européenne. Elle était louée par ses clients pour la ressemblance idéale, le beau qu'ils trouvaient dans les portraits des êtres chers. Son atelier se trouvait toujours à l'extérieur de la maison, elle entendait être libre dans son travail et par rapport à ses revenus. Quatre enfants ont agrandi la famille : Mina, Henry, Isaac et Maurice. Les trois fils décédèrent successivement. Amélie supporta ces tristes épreuves grâce à son travail et au sentiment religieux. En 1863, elle peignit un de ses derniers portraits, celui de son petit-fils Adolphe Chenevière, fidèle biographe de sa grand-mère bien aimée (Chenevière, 1917).¹⁸ Décédée en 1875, elle fut enterrée, à côté de son mari, au cimetière des Rois, derrière Plainpalais.

Seulement une vingtaine de tableaux et des albums de dessins se trouvent au musée d'Art et d'Histoire de Genève, le plus grand nombre de ses portraits restent cachés dans des collections privées. À ce jour, elle n'a jamais eu d'exposition rétrospective. Pourtant, elle notait peu avant de mourir : « J'ai aimé le travail avant toute chose, j'ai beaucoup travaillé. Mes tableaux étaient mes babillards, [...] c'était délicieux. » (Chenevière, 1917)¹⁹

Écrivaine et pédagogue : Albertine-Adrienne Necker de Saussure (1766-1841)

Albertine, fille d'Horace-Bénédict de Saussure, naturaliste et physicien célèbre, et d'Amélie Boissier, héritière de la fortune familiale Lullin, vivait aisément avec sa famille à la Tertasse. Elle partit en voyages d'étude à travers l'Europe.

L'éducation d'Albertine fut remarquable et très complète pour l'époque, grâce à l'esprit éclairé de son père qui l'emmenait avec lui lors d'excursions. Il réveilla en elle une véritable soif de connaissances et l'amour des sciences qu'elle garderait toute sa vie. « J'étudierais, je reprendrais les mathématiques ; j'apprendrais l'histoire sur le bout des doigts », avait-elle noté dans son journal intime en 1783.²⁰

En 1785, Albertine épousa Jacques Necker, botaniste, et professeur à l'Académie. De ce mariage naquirent quatre enfants. Ses grandes facultés intellectuelles lui permirent de participer activement au travail académique de son mari, au salon de Madame de Staël, ainsi qu'à l'éducation de ses enfants. Les décès presque simultanés de sa fille, de son époux et de Germaine de Staël, sa cousine, ainsi que la perte de l'ouïe la plongèrent dans la solitude. À partir des années 1820 jusqu'à sa mort, elle trouva du réconfort dans le mouvement de l'Éveil et elle consacra sa vie surtout à la publication d'un grand ouvrage pédagogique intitulé *L'Éducation progressive*, paru en trois tomes entre 1828 et 1838. Le dernier tome porte le titre *Étude de la vie*

des femmes. Quelques années après sa mort, ses œuvres servirent de base au programme de l'école secondaire de jeunes filles à Genève. Si elle était un esprit éclairé et avait dégagé le chemin à l'instruction supérieure au sexe féminin, il ne faut toutefois pas oublier que, pour Albertine Necker de Saussure, l'instruction des femmes ne représentait pas un objectif en soi : « les femmes doivent être éduquées uniquement dans le but de devenir des mères dévouées jusqu'à l'abnégation et des épouses obéissantes. » Sa devise, « le devoir d'une femme est de paraître heureuse », illustre bien cet esprit ambigu (Burkhalter et Lorenz, 1998).²¹

Féministe avant l'heure, Marie Goegg-Pouchoulin (1826-1899)

Au parc des Bastions, devant l'Université de Genève, est érigé le buste du directeur du Département de l'Instruction publique Antoine Carteret (1813-1889). Pendant son mandat, en 1872, l'Université de Genève avait ouvert ses portes aux jeunes filles pour la première fois.

En revanche, Marie Goegg-Pouchoulin, initiatrice de la pétition en faveur de l'accès aux études académiques pour les femmes, ne fut nulle part commémorée par une statue. En 1872, elle a fait usage du droit de pétition, avec trente femmes genevoises, pour l'admission des jeunes filles à l'Université de Genève, ce qui fut couronné de succès. « Pétition au nom de trente dames genevoises, mères de famille, qui demandent, pour les jeunes filles, l'accès aux études académiques. »²² Cependant Marie Goegg-Pouchoulin était bien consciente de la difficulté à convaincre les députés ainsi que le public : « L'état de l'opinion publique en Suisse, et particulièrement à Genève, m'a poussée à présenter la pétition ni à mon nom ni au nom de Solidarité mais au nom des mères de Genève, ce qui présentait moins de risque d'être rejeté. » (Rahm, 1993)²³

Marie Goegg-Pouchoulin était née en 1826 dans une famille d'horlogers, favorable aux idées socialistes. Elle ne bénéficia que de cinq ans de scolarité obligatoire et son premier mariage fut arrangé. Autodidacte, sa vocation politique est née autour de 1848-1849, période où elle rencontra son deuxième mari, Amand Goegg, jeune révolutionnaire allemand qui cherchait refuge à Genève. Puisque son premier mari, avec qui elle avait eu un enfant, refusait le divorce, elle dut s'enfuir à Londres avec Goegg pour l'accouchement de leur premier fils. Avec Goegg, elle s'est engagée pendant 25 ans pour l'émancipation des femmes et pour la paix.

En 1868, elle participa à la création de la « Ligue internationale pour la paix et la liberté » et allait régulièrement rédiger des articles dans le journal *Les États-Unis d'Europe*. Elle a également fondé l'Association internationale des femmes et le groupe Solidarité avec le journal du même nom.

Revendiquer l'émancipation des femmes et l'égalité des sexes en public, dans la presse, dans les congrès ou dans les pétitions était manifestement un acte courageux. L'extrait d'un article rédigé par Marie Goegg-Pouchoulin dans *Solidarité* en 1873 souligne ses positions très marquées qui ne furent partagées que par une minorité de femmes suisses à son époque (Grobet 2002).²⁴ « Que voulons-nous ? [...] Nous demandons l'égalité complète des droits de la femme devant la loi et devant la société [...]. Nous disons : reconnaissez enfin ce que vaut la femme, mettez-la de pair avec vous, abolissez sincèrement les derniers privilèges et faites la Loi égale pour tous les humains... »²⁵

Quand Amand Goegg la quitta en 1874 pour les États-Unis, et avec une grande partie de leur fortune, elle fut obligée d'interrompre ses activités politiques pendant de nombreuses années pour faire vivre ses enfants. Elle fut encore élue vice-présidente de l'Union des Femmes de Genève et participa en 1896 au premier Congrès national des intérêts féminins. Elle s'est éteinte en 1899 à Genève. À ses fils elle laissa dans son testament la pensée suivante : « mes chers enfants, rappelez-vous que je vous ai tous trois aimés, [...] soutenez-vous réciproquement et puissiez-vous ne

jamais connaître [...] tous les soucis matériels et moraux que j'ai soufferts. [...] C'est le dernier souhait de votre mère affectonnée.» (Rahm, 1993)²⁶

En guise de résumé: l'escargot suisse poursuit son chemin...

Pendant la première moitié du XX^e siècle, le progrès politique du féminisme reste, à l'instar de l'escargot de l'Association pour le suffrage féminin à l'occasion de la SAFFA (Schweizerische Ausstellung für Frauenarbeit ou Exposition nationale suisse du travail féminin) à Berne en 1928, symbole d'humour voire d'ironie de la lenteur avec laquelle la condition féminine a évolué en Suisse.

La revendication primordiale était celle du suffrage féminin, seulement accordé aux femmes suisses en 1971 au niveau fédéral par une votation de 66% en moyenne suisse. Par contre, plusieurs cantons refusaient encore le droit de vote cantonal à leurs citoyennes, avec Appenzell-Rhodes intérieures qui, en 1990, fut le dernier canton à donner le droit de vote aux femmes (Chaponnière, 2008).²⁷

L'inscription de l'article constitutionnel sur l'égalité le 14 juin 1981, article 4, alinéa 2, fut un grand succès qui resta toutefois intermédiaire et mitigé. Formellement, «l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail» fut acceptée. Mais en réalité, la question du «salaire égal pour un travail de valeur égale» a été – et est toujours – un champ de bataille pour les associations féminines et, à partir de la fin des années 1980, aussi pour les bureaux de l'égalité entre femmes et hommes. La colère des femmes se fit entendre et voir partout en Suisse le 14 juin 1991, proclamé journée de grève nationale des femmes. La maxime de cette journée: «les femmes les bras croisés, le pays perd pied.» Les thèmes du salaire égal, de la violence conjugale et de l'assurance maternité ainsi que l'évolution des études genre à l'université ne révèlent qu'une sélection de «chantiers en cours» pour faire appliquer concrètement dans la société l'égalité constitutionnelle.



Escargot de la SAFFA, 1928, Berne
© Schweizerisches Soziaarchiv Sozarch
<http://www.sozialarchiv.ch/publisher/images?showdetailspopup=3670>

En quittant la sphère de la politique proprement dite, quelques événements culturels à Genève peuvent servir d'exemples concrets pour illustrer la difficulté, mais aussi le progrès, concernant la perception et la place des femmes dans l'espace public.

Une motion proposée en mars 2004²⁸ par des politiciennes de tous partis confondus a fait la démonstration de l'impact d'un événement culturel par rapport aux questions politiques d'actualité. Elles revendiquaient l'attribution de noms de femmes illustres aux institutions d'enseignement dans le canton de Genève, suite au tour de ville en 1998 « Sur les traces d'Amélie Munier-Romilly et de ses contemporaines ». Sur le site officiel du Grand Conseil, on lit : « En 1846, il y a donc 158 ans, le peuple genevois luttait pour obtenir ses droits politiques. Sous la pression, la Vieille-Ville, centre du pouvoir aristocratique, cédait à la masse populaire. La citoyenneté fut attribuée aux hommes, tandis que les femmes restèrent exclues sur tous les plans des acquis des temps modernes. Une femme comme Albertine-Adrienne Necker de Saussure préconisait un enseignement supérieur pour les jeunes filles [...] Une Jeanne Mussard, maîtresse d'école et écrivain, quittait la ville car Genève n'offrait guère de subsistance à une femme divorcée. Une Amélie Munier-Romilly [...] était la portraitiste de la bonne société. Malgré son talent et ses expériences [...] elle n'a jamais été admise à l'académie des Beaux-arts [...] Il s'agit de donner plus de visibilité aux femmes dans l'espace public et de permettre aux jeunes filles de se forger une identité sur des modèles féminins. Il est sûr que la seule inscription de leur nom au fronton des lieux de formation ne suffira pas à faire sortir leur histoire de l'ombre. C'est une démarche symbolique, pas plus. [...] La mise aux voix de la motion fut adoptée par 69 oui, c'est-à-dire à l'unanimité des votants ! »

Genève, en tant que ville internationale, a commémoré en décembre 2008 l'Américaine Eleanor Roosevelt (1884-1962), pour son engagement en faveur de la Déclaration universelle des droits de l'homme par une plaquette sur la place des Nations. En tant que présidente de la première Commission des droits de l'homme, la veuve du président Roosevelt s'était déjà depuis longtemps engagée pour les droits des femmes ainsi que contre la ségrégation raciale. L'acte d'inauguration de la plaque commémorative, en présence de la ministre suisse des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey, illustre la volonté politique de rendre visible sur la place publique une femme dont l'engagement international fut remarquable.²⁹

Au cimetière des Rois près de Plainpalais fut transférée, en mars 2009, la dépouille de Grisélidis Réal (1929-2005), écrivaine, prostituée et fondatrice de l'association *Aspasia* qui défend les droits des personnes travaillant dans les métiers du sexe. Cette décision des autorités municipales a déclenché une polémique publique. L'enterrement posthume de la prostituée au Panthéon genevois n'avait pas seulement mis en colère bourgeois et puritains, mais aussi quelques féministes genevoises qui se sont montrées indignées (Bézaguët, 2009, Mantilleri, 2009).³⁰ Femme de plume et de macadam, qui avait transgressé les frontières d'une certaine morale, elle divisait les camps. Ce que les féministes regrettaient unanimement, c'est que très peu de femmes trouvent leur dernier refuge dans ce cimetière de personnalités d'exception. Dans la foulée, elles donnaient des noms de nombreuses femmes de talent, dignes aussi d'être représentées dans l'espace urbain.

La discrimination spatiale repose en partie et toujours sur la dichotomie des sphères publiques et privées. La ville peut de ce fait être déchiffrée comme une expression d'inégalités créées ailleurs dans la société. Les lieux concrets révèlent cette histoire et sont ses témoins, au coin de la rue.

¹ *Le Guide des femmes disparues. Forgotten Women of Geneva*, dir. par A.-M. Käppeli, Métropolis, Genève 1993.

² Martine Chaponnière, « Transmettre un savoir féministe à un public hostile ou désintéressé : beaucoup de problèmes et peu de réponses », in *Actes du colloque « Transmission ». Contre le backlash, diffuser les savoirs féministes*, FemInfo n° 14/15, 2009, Association Suisse Femmes Féminisme Recherche, p. 16

- ³ Voir Birgit Heidtke, «Geschichte zu Fuss : Feministische Stadtrundgänge zur Frauengeschichte vor Ort», in B. Korte et S. Paletschek (dir.), *History goes Pop. Zur Repräsentation von Geschichte in populären Medien und Genres*, Bielefeld 2009, p. 251-266.
- ⁴ Voir, par exemple, le programme de l'Association genevoise Pro Vélo qui organise des visites culturelles par thèmes - www.samediduveelo.ch
- ⁵ Neuf villes suisses ont participé en 1998; voir aussi: www.femmetour.ch - Pognon, *Piété, Patience. Les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral*, FemmesTour (Éd.), Métropolis, Genève 1998.
- ⁶ «Sur les traces d'Amélie Munier-Romilly et de ses contemporaines», production Femmes de théâtre/Femmes Tour, 1998.
- ⁷ «Mémoire(s) d'un parc. Parole aux femmes», production Femmes de théâtre/Femmes Tour, 2008.
- ⁸ Cours d'été, Université de Genève, 4 juillet 2008.
- ⁹ Christel Sniter, «Les statues de femmes célèbres à Paris de 1870 à nos jours», in *Femmes et villes*, Paris, Éd. des rédacteurs de Calenda, 2004, p. 535.
- ¹⁰ Son livre, au titre artificiel, fut seulement publié après sa mort en 1611 à Chambéry en Savoie.
- ¹¹ Jussie, Jeanne de (1865), *Le Levain du calvinisme, ou commencement de l'hérésie de Genève*, Genève, Imprimerie de J.-G. Fick, 1865, p. 125.
- ¹² Elles restent à Annecy jusqu'en 1793, année de la confiscation des biens du clergé suite à la Révolution qui met fin au couvent. Une plaque commémorative rappelle l'existence du couvent sur la place Sainte-Claire à Annecy.
- ¹³ Jean-Baptiste Bonjour (1801-1882), portraitiste neuchâtelois, d'origine modeste et autodidacte, était régulièrement de passage à Genève pour des commandes de portrait.
- ¹⁴ Les recensements se trouvent aux archives d'État de Genève, 1837 AEG Mi A590n/1843 AEG Mi 596n.
- ¹⁵ L'auberge était déjà mentionnée dans les archives au XVII^e s. Il s'agissait d'une station sur le chemin de pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle.
- ¹⁶ «Amélie Romilly à Firmin Massot», 25.6.1813, BPU Ms. fr. 3210, f. 51-52.
- ¹⁷ «Marc-Auguste Pictet à Amélie Romilly», 16.2.1821, BPU Ms. fr. 5865, f. 251-252.
- ¹⁸ Adolphe Chenevière, «Amélie Munier-Romilly (1788-1875)», in *Nos anciens et leurs œuvres*, Genève 1917, p. 1-56.
- ¹⁹ *Ibidem*, p. 56.
- ²⁰ *Journal intime d'Albertine Necker de l'année 1782-1783*, 8 avril 1783, BPU Ms. Fr. 4453.
- ²¹ Gabriela Burkhalter et Sabine Lorenz, «Être et paraître – entre bonheur et perfection», in Pognon, *Piété, Patience. Les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral*, sous la dir. de FemmesTour, Genève, Éd. Métropolis, 1998, p. 68-69.
- ²² Mémorial des séances du Grand Conseil, session extraordinaire du samedi 19 octobre 1872, 3^e Continuation du troisième débat sur le projet de loi de l'Instruction publique.
- ²³ Rahm, Berta, *Marie Goegg, Mitbegründerin der Internationalen Liga für Frieden und Freiheit, Gründerin des internationalen Frauenbundes, des Journal des Femmes und der Solidarität*, Schaffhausen 1993, p. 36, traduction de l'anglais, Stanton.
- ²⁴ Erik Grobet, «Marie Goegg-Poucholin. Une pionnière du féminisme à Genève», mai 2002, p. 21. voir - <http://www.solidarites.ch/journal/docs/goegg.pdf>
- ²⁵ Journal de *Solidarité*. Association pour la défense des droits de la femme, n° 1, 1873.
- ²⁶ Rahm, *op cit.*, p. 70.
- ²⁷ Martine Chaponnière, «Vers l'égalité (1939-2004)», in *Les femmes dans la mémoire genevoise. Du XV^e au XX^e siècle*, sous la dir. de N. Tikhonov et E. Deuber-Ziegler, Genève, Éd. Hurter, 2005, p. 232-233.
- ²⁸ Grand Conseil de Genève, Motion 1579, févr. 2004, séance 12.2. 2004.
- ²⁹ Voir «Eleanor Roosevelt et la Déclaration universelle des droits de l'homme/Eleanor Roosevelt and the Universal Declaration of Human Rights», Genève 2008, The Task force - www.erooseveltdhr.org.
- ³⁰ Bézaguet, Laurence, «Tant de femmes méritent le cimetière des Reines!», in *Tribune de Genève*, 9 mars 2009, p. 3; Mantilleri, Brigitte, «Une lionne aux Rois», in *Émilie*, mars 2009, p. 6-7.

Bibliographie

- L. BÉZAGUET, «Tant de femmes méritent le cimetière des Reines!», in *Tribune de Genève*, 9 mars 2009, p. 3.
- G. BURKHALTER et S. LORENZ, «Être et paraître – entre bonheur et perfection», in Pognon, *Piété, Patience. Les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral*, sous la dir. de FemmesTour, Genève, Éd. Métropolis, 1998, p. 68-69.
- M. CHAPONNIÈRE, «Transmettre un savoir féministe à un public hostile ou désintéressé: beaucoup de problèmes et peu de réponses», in *Actes du colloque «Transmission». Contre le backlash, diffuser les savoirs féministes*, FemInfo n°14/15, Association Suisse Femmes Féminisme Recherche, 2009, p. 14-17.
- A. CHENEVIÈRE, «Amélie Munier-Romilly (1788-1875)», in *Nos anciens et leurs œuvres*, Genève, 1917, p. 1-56.
- Femmes, Pouvoir, Histoire. Événements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1948 à 1998*, 2 vol., Berne, Commission Fédérale pour les questions féminines, 1998.

- E. Grobet, *Marie Goegg-Poucholin. Une pionnière du féminisme à Genève*, 2002.
<http://www.solidarites.ch/journal/docs/goegg.pdf>.
- B. HEIDTKE, «Geschichte zu Fuss: Feministische Stadtrundgänge zur Frauengeschichte vor Ort», in B. Korte und S. Paletschek (dir.), *History goes Pop. Zur Repräsentation von Geschichte in populären Medien und Genres*, Bielefeld, Transcript Verlag, 2009, p. 251-266.
- E. JORIS et H. WITZIG, *Frauengeschichte(n). Dokumente aus zwei Jahrhunderten zur Situation der Frau in der Schweiz*, Zürich, NZZ Verlag, 1991.
- J. DE JUSSIE, *Le Levain du calvinisme, ou commencement de l'hérésie de Genève*, Genève, Imprimerie de J.-G. Fick, 1865, p. 125.
- A.-M. KÄPPELI, (dir.), *Le Guide des femmes disparues. Forgotten Women of Geneva*, Genève, Éd. Métropolis, 1993.
- B. MANTILLERI, «Une lionne aux Rois», *Émilie*, n° de mars 2009, p. 6-7.
- B. MESMER, *Ausgeklammert – Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts*, Basel, Helbing&Lichtenhahn, 1988.
- Pionnières et créatrices en Suisse romande, XIX^e et XX^e siècles*, SPPE Genève, Éd. Slatkine, 2004.
- Pognon, Piété, Patience. Les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral*, sous la dir. de FemmesTour, Genève, Éd. Métropolis, 1998.
- Ch. RENEVEY FRY, (dir.), *En attendant le prince charmant. L'éducation des jeunes filles à Genève, 1740-1970*, CD-ROM, Genève, Musée d'ethnographie de la Ville de Genève, 1997.
- B. RAHM, *Marie Goegg, Mitbegründerin der Internationalen Liga für Frieden und Freiheit, Gründerin des internationalen Frauenbundes, des Journal des Femmes und der Solidarité*, Schaffhouse, Ala-Verl, 1993.
- Des rues aux noms de femmes...* (2006), Département des institutions/SPPE Genève, 2006.
- Ch. SNITER, «Les statues de femmes célèbres à Paris de 1870 à nos jours», in Sylvette Denèfle (dir.), *Femmes et villes*. Tours, Collection Perspectives «Villes et Territoires», n° 8, 2004, p. 529-539.
- N. TIKHONOV et E. DEUBER-ZIEGLER (dir.), *Les femmes dans la mémoire genevoise. Du XV^e au XX^e siècle*, Genève, Éd. Hurter, 2005.

La liberté, l'égalité et « le joug affreux de l'esclavage » : Madame de Staël et *Mirza ou la lettre d'un voyageur*

MOLLY ENZ
South Dakota State University

Malheur ! malheur à cette farouche moitié du genre humain,
qui, pour s'approprier l'autre, ne lui a laissé que le choix
de l'esclavage ou du suicide !
George SAND, *Lélia*

J'ai toujours été la même, vive et triste ;
j'ai aimé Dieu, mon père et la liberté.
Madame de STAËL

Madame de Staël (1766-1817) est l'une des écrivaines européennes les plus prolifiques du tournant du XIX^e siècle. Auteure des célèbres romans *Delphine* (1802) et *Corinne, ou l'Italie* (1807), elle a aussi écrit des œuvres théoriques et de la propagande politique¹. Elle a joué un rôle fondamental dans la création du romantisme européen, a aidé à développer la littérature comparée et a servi de propagandiste redoutable contre la dictature militaire napoléonienne². La place cruciale qu'elle occupe, au sein de l'Europe du XIX^e siècle, n'est plus à démontrer. C'est incontestablement l'une des grandes dames de la littérature féminine d'expression française. Les éditions Gallimard viennent d'ailleurs de publier une nouvelle édition de ses *Trois nouvelles* dans leur collection « Femmes de lettres », établie et présentée par Martine Reid³. Dans la préface, Reid soutient : « Figure intellectuelle de premier plan, grande voyageuse, salonnière éblouissante, elle réussit à être romancière, historienne et mémorialiste, essayiste et épistolière de haut vol, mais aussi à peser, comme peu de ses contemporains le firent, sur les débats d'idées qui marquèrent durablement la préparation de la Révolution, son déroulement jusqu'à la Terreur, puis la lente accession au pouvoir de celui qui allait devenir son ennemi personnel, Bonaparte. » (2009, p. 7)

Staël⁴ s'est battue contre les régimes tyranniques et pour la liberté individuelle et l'égalité, ainsi que l'illustre son rôle sous la Terreur et sous Napoléon. Elle a sauvé plusieurs amis de la guillotine et s'est élevée contre Napoléon et sa dictature militaire. Son œuvre applaudissait les principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui ont inspiré la Révolution française et prônait les droits des opprimés, surtout ceux des femmes et des esclaves. À cette époque, on considérait effectivement les femmes et les esclaves comme inférieurs, incapables de logique, de réflexion et de maturité.

À travers son *Code civil* promulgué en 1804, l'adversaire principal de Staël, Napoléon Bonaparte, a mis en place un régime répressif à l'égard des femmes.⁵ Madame de Staël était tout à fait consciente du manque d'égalité accordée aux femmes et elle s'est intéressée aux questions concernant l'égalité pendant toute sa vie : la liberté pour les nations, les individus, les femmes et les esclaves. Reid déclare : « Toute sa vie, elle proclamera haut et fort le droit des individus, hommes et femmes, à la plus parfaite liberté de parole et de conduite. » (2009, p. 8)

Paradoxalement, la critique ne s'est pas vraiment penchée sur ce thème de la liberté des femmes dans son œuvre. Pour expliquer cette lacune, Simone Balayé avance : « Les spécialistes n'ont pas encore complètement exploré les pensées de M^{me} de Staël sur le sujet, une tâche particulièrement importante, étant donné la qualité de ses pensées. Ils doivent examiner le matériel abondant dans son œuvre, qui juxtapose les questions morales, la philosophie, les pensées religieuses, la critique

littéraire et la fiction.» (1991, p.13-14)⁶

Jusqu'à récemment, la critique délaissait plutôt les nouvelles de Staël au profit de ses romans et essais philosophiques.⁷ Cependant, on peut trouver, depuis peu, un plus grand nombre d'études critiques sur ses nouvelles qui analysent la manière dont elle traite des thèmes de l'esclavage et de la liberté.⁸ Cet article propose d'examiner la représentation de l'esclavage dans une nouvelle de Madame de Staël intitulée *Mirza ou la lettre d'un voyageur*. L'article montre la façon dont Staël et son héroïne éponyme doivent adhérer aux règles strictes de la société, mais comment les deux se servent de leurs voix pour s'affranchir elles-mêmes et pour libérer les autres d'une vie d'esclave.

Afin de mieux saisir les liens entre la race et le genre dans les nouvelles de Staël, il faut d'abord comprendre son enfance, sa famille et sa position sociale. Anne-Louise-Germaine Necker est née en 1766 de parents protestants suisses romands, Jacques Necker et Suzanne Curchod Necker.⁹ Son père est devenu directeur général des finances de Louis XVI en 1777. Il a réussi à financer la dette française par une énorme somme d'emprunts et par l'établissement de taux d'intérêt élevés, cela au lieu d'augmenter les impôts. Mais Necker était aussi directeur de la Compagnie des Indes, une entreprise créée par Jean-Baptiste Colbert sous le règne de Louis XIV pour encourager le commerce français dans les Antilles et aux Amériques. On a suggéré qu'une partie de la richesse de Jacques Necker est issue directement de ses investissements dans cette compagnie qui avait un rapport incontestable avec l'esclavage.¹⁰ En dépit des liens économiques qu'il entretenait avec la France et son gouvernement, Jacques Necker s'opposait entièrement à la traite. Selon Lilian Crété, il a proclamé en 1784: «Les colonies de la France contiennent près de 50 000 esclaves ; et c'est seulement par le nombre de ces malheureux qu'on y mesure la fortune [...] Nous prêchons l'humanité et tous les ans nous allons porter les fers à 20 000 habitants de l'Afrique [...] Cependant, serait-ce un projet chimérique que celui d'un geste général par lequel toutes les nations renonceraient d'un commun accord à la traite des Nègres?» (1989, p. 260).

Necker a lutté pour l'abolition de la traite des esclaves, une cause pour laquelle sa fille militerait farouchement plus tard.

Quant à la mère de Germaine, c'était une femme instruite qui connaissait Rousseau et Voltaire et qui tenait un des salons les plus connus de la fin du XVIII^e siècle. Germaine était la fille unique de ce couple célèbre, et il est évident qu'elle a idolâtré son père comme aucun autre homme dans sa vie.¹¹ Ses rapports avec sa mère étaient plus tendus, mais cette dernière était dévouée à l'éducation de sa fille. Elle lui a fait donner une éducation stricte et rigoureuse, tout en lui permettant de participer à son salon qui l'a influencée pour le reste de sa vie. Le salon était fréquenté par des écrivains, artistes, philosophes et politiciens tels que Diderot, d'Alembert, Bernardin de Saint-Pierre et l'abbé Raynal qui s'opposaient tous à la traite des esclaves. Grâce à sa mère, Germaine a fait la connaissance de nombreux penseurs importants et a appris l'art de la conversation intellectuelle.

Très jeune, Germaine a commencé à écrire. Selon D'Andlau: «Depuis son enfance, Germaine Necker écrivait. À douze ans, on l'a vu, elle composait de petites scènes de théâtre et, comme tous ceux qui l'entouraient, elle versifiait.» (1970, p. 103)

Cependant, son intérêt et son talent pour l'écriture étaient étouffés par son père qui déclarait que l'écriture était le travail des hommes.¹²

Jamais il ne l'a encouragée à écrire et l'appelait, d'un ton moqueur, Monsieur de Saint-Écritoire. Germaine elle-même a remarqué: «Mon père ne peut pas souffrir une femme auteur et depuis quatre jours seulement qu'il me voit écrire son portrait, l'inquiétude lui prend déjà et m'appellerait (*sic*) dans ses plaisanteries: M. de Saint-Écritoire. Il veut me mettre en garde contre cette faiblesse d'amour propre.» (D'Andlau 1970, p. 109-110)

Germaine a grandi piégée entre un père qu'elle adorait, mais qui abhorrait l'écriture des femmes, et une mère avec qui elle ne s'entendait pas bien. Face à cet environnement peu propice à l'écriture, Germaine attendait de quitter la maison de ses parents pour se consacrer entièrement à la production littéraire.

Après son mariage avec le baron suédois Éric-Magnus de Staël-Holstein en 1786, Madame de Staël est parvenue à s'engager de plus en plus dans le domaine littéraire et les salons parisiens. Son mariage était devenu matière à discussion alors qu'elle n'avait que douze ans. Sa mère était en faveur du politicien anglais William Pitt, mais la reine de France Marie-Antoinette préférait que Germaine se marie à Staël-Holstein. Ce mariage était avant tout une alliance franco-suédoise. D'après J. Christopher Herold : « Marie-Antoinette a elle-même envoyé un message personnel à Gustave dans lequel elle a indiqué que la nomination de Monsieur de Staël comme ambassadeur pourrait promouvoir l'amitié entre les cours de France et de Suède. Gustave, qui avait désespérément besoin des subventions françaises, a bien compris. Cependant [...] si Staël voulait être ambassadeur, il devait gagner son poste ; si Marie-Antoinette le voulait à Paris, il fallait qu'elle paie pour ce privilège. »¹³ (1958, p. 60)

Ce que le roi Gustave désirait le plus de la France était l'île de Tobago aux Antilles. Herold soutient : « La Suède n'avait aucune raison de demander Tobago, sauf qu'on échangeait les îles lors de la conférence pour la paix qui avait lieu à Paris à ce moment-là. » (1958, p. 60)¹⁴

Le baron de Staël a essayé de convaincre la reine et le roi de France de lui octroyer cette île, mais sa demande a été refusée. Au lieu de cela, ils lui ont offert la petite île antillaise de Saint-Barthélemy, et le roi de Suède a accepté cette offre. La reine Marie-Antoinette et le roi Louis XVI ont signé le certificat de mariage, et ce « contrat » a certainement été une transaction avec un échange de « marchandises ». Germaine et son soupirant se sont mariés le 14 janvier 1786 dans la chapelle luthérienne de l'ambassade de Suède à Paris.

En échange de son mariage à un homme de dix-sept ans son aîné, elle a acquis un titre de noblesse et on lui a promis qu'elle ne serait jamais obligée de quitter Paris. Madelyn Gutwirth affirme : « C'était un trophée certainement moins brillant que Pitt, mais grâce à ce mariage de leur fille, les Necker ont non seulement réussi à renforcer leur position politique, mais ont aussi permis à leur fille de rester à Paris. » (1978, p. 45)¹⁵

Comme récompense, le baron, criblé de dettes, a gagné une fortune et une position élevée au sein de la société française. Il est clair que le mariage de Germaine était un accord économique et politique, et que Germaine était littéralement un objet d'échange – au même titre que les esclaves qui vivaient à Saint-Barthélemy au moment où l'île a été transférée à la Suède.¹⁶

Comme le démontre son contrat de mariage, le rapport entre Germaine de Staël et l'esclavage était personnel. Elle était littéralement l'objet d'un échange entre la France et la Suède, et elle n'a aucunement participé à ces négociations.¹⁷ Cependant, on doit admettre qu'elle a tiré profit de cet accord. En tant que femme, elle n'avait le droit d'occuper aucun poste officiel. Son unique devoir était d'être la femme de l'ambassadeur de Suède. Toutefois, ce nouveau statut lui a donné la liberté de s'engager pour les causes qui lui étaient chères. Gutwirth écrit : « Son mariage a eu l'effet exaltant de la libérer de la critique incessante de ses parents. » (1978, p. 45)¹⁸ Il est intéressant de noter que c'est à travers cet échange qu'elle a acquis un certain pouvoir. Cela suscite la question suivante : est-il possible d'être esclave tout en exerçant un certain pouvoir ?

Peu après son mariage, Madame de Staël a ouvert son propre salon à l'ambassade de Suède, rue du Bac à Paris. Les aristocrates, diplomates et hommes de lettres tels que Thomas Jefferson, Talleyrand, le marquis de Lafayette et le marquis de Condorcet le fréquentaient. La poursuite de la liberté lui tenait à cœur, tant dans sa

vie privée que dans son écriture. Les thèmes de l'exil et de l'esclavage sont d'une importance capitale dans la plupart de ses textes, bien que *Mirza ou la lettre d'un voyageur* et *Histoire de Pauline* soient les seuls à se dérouler dans les anciennes colonies françaises.¹⁹ Ces histoires critiquent explicitement l'oppression des femmes et des esclaves, et ce n'est peut-être pas une coïncidence que les deux aient été écrites en 1785, l'année de la finalisation des détails du mariage de Germaine. Cependant, ces nouvelles n'ont pas été publiées avant 1795, soit dix ans plus tard. C'était un an après la première abolition de l'esclavage par la France et au milieu des Révolutions française et haïtienne.²⁰ Leur publication coïncidait avec une des époques les plus délirantes et oppressives de l'histoire de l'Europe. John Claiborne Isbell prétend que leur publication tardive « aide à établir la réputation révolutionnaire incertaine de Staël » (2000, p. 41).²¹ Massardier-Kenney soutient qu'une stratégie de Staël, quoique inconsciente, « reposait sur le choix du moment opportun pour la publication de ses œuvres, afin qu'on ne puisse la réduire au silence comme on avait fait taire des femmes comme Gouges [...] Ainsi, pendant sa carrière, elle alternait entre les essais et les œuvres de fiction dans lesquelles on pouvait entendre un dialogue à plusieurs voix » (1994, p. 137-138).²²

Staël a non seulement survécu aux événements atroces de la Terreur, mais elle a réussi à sauver plusieurs amis de la guillotine. Elle connaissait tout à fait l'oppression et l'exil, bien qu'elle n'ait jamais visité les colonies ni vu la traite de ses propres yeux. Selon Richard Switzer, Staël écrit sur un sujet qu'elle ne maîtrise pas : « Que *Mirza* soit une curiosité, d'un intérêt simplement marginal, est évident même après une lecture superficielle du texte. La relégation de cette histoire à une note en bas de page dans la plupart des biographies de M^{me} de Staël est bien méritée [...] Elle écrit essentiellement sur un sujet qu'elle ne comprend pas. Il y a un grand écart entre la compréhension intellectuelle d'un sujet et le fait de se l'approprier [...] Bien qu'elle fasse preuve de beaucoup de bonne volonté [...], M^{me} de Staël traite néanmoins de concepts qui sont au-delà de sa portée.²³ » (1973, p. 308-309)

Cet article montre que Switzer a tort dans son analyse de la représentation de la race et de l'esclavage dans *Mirza ou la lettre d'un voyageur* et que c'est un texte important qui mérite d'être examiné. Madame de Staël connaissait très bien la réalité d'être échangée dans un mariage, et on peut comparer cet échange au commerce triangulaire et à la situation des Africains qui ont été vendus aux marchands européens en route pour les Antilles en échange de produits tels que la verroterie, les bijoux, les étoffes et les armes. En plus, ses parents l'ont critiquée pour son désir d'écrire et elle comprenait bien ce que c'était que d'être réduite au silence. Elle était sûrement consciente de l'inégalité réservée aux femmes dans la société de la fin du XVIII^e siècle. Dans ses nouvelles, les personnages féminins sont victimes de l'oppression et de la domination des hommes. Pourtant, les femmes exercent un certain pouvoir à travers leur voix.

Mirza ou la lettre d'un voyageur est une nouvelle dans laquelle l'héroïne éponyme persuade un groupe d'Européens de les libérer, elle et son amant, de l'esclavage. Staël a écrit la préface du récit au moment de sa publication en 1795 et fait référence à la Terreur et aux révoltes des esclaves à Saint-Domingue. Elle déclare qu'elle a écrit ces histoires quand elle n'avait que vingt ans, avant la Révolution française²⁴ : « La grandeur des événements qui nous entourent fait si bien sentir le néant des pensées générales, l'impuissance des sentiments individuels que, perdu dans la vie, on ne sait plus quelle route doit suivre l'espérance, quel mobile doit exciter les efforts, quel principe guidera désormais l'opinion publique, à travers les erreurs de l'esprit de parti, et marquera de nouveau dans toutes les carrières le but éclatant de la véritable gloire. » (2009, p. 19-20)

Staël admet qu'elle vit à une époque unique où « des erreurs » ont été commises et ont engendré de la violence. Toutefois, malgré les horreurs des Révolutions française et haïtienne, elle privilégie l'espoir et leur prédit un brillant avenir. Doris

Kadish remarque : « En se prononçant contre l'esclavage et pour la liberté dans l'histoire, la voix féminine de Mirza fait écho à celle de Staël, qui sert dans la préface à reconnaître et à écarter les sentiments anti-abolitionnistes que les lecteurs ont pu développer en réponse à la Terreur en France et dans les colonies. » (1996, p. 672)²⁵ Dans sa préface, Staël encourage ses lecteurs à prendre une position empathique envers l'abolition du commerce triangulaire.

Dans le premier paragraphe de *Mirza ou la lettre d'un voyageur*, un narrateur masculin s'adresse à un auditeur féminin nommé « Madame » et plante le décor de l'histoire. Ce narrateur explique qu'il vient de rentrer du Sénégal où il a rencontré une famille noire qui avait établi une plantation semblable à celles de Saint-Domingue : « J'appris à Gorée, il y a un mois, que M. le gouverneur avait déterminé une famille nègre à venir demeurer à quelques lieues de là, pour y établir une habitation pareille à celles de Saint-Domingue ; se flattant, sans doute, qu'un tel exemple exciterait les Africains à la culture du sucre ; et qu'attirant chez eux le commerce libre de cette denrée, les Européens ne les enlèveraient plus à leur patrie, pour leur faire souffrir le joug affreux de l'esclavage. » (2009, p. 21-22)

Staël déclare que les esclaves africains souffrent du « joug affreux de l'esclavage » depuis trop longtemps et promet l'abolition de la traite des nègres. Elle introduit son protagoniste masculin Ximéo en tant que « prince dans son pays » : « Vous ne pouvez pas imaginer une figure plus ravissante [...] son regard produisait un effet que je n'ai jamais ressenti ; il disposait de l'âme, et la mélancolie qu'il exprimait passait dans le cœur de celui sur lequel il s'attachait ; la taille de l'Apollon du Belvédère n'est pas plus parfaite. » (2009, p. 23)

Ximéo est comparé au dieu grec, mais exprime le « mal du siècle » typique du héros romantique. Il raconte son histoire au narrateur français et ce dernier découvre l'origine de sa mélancolie. Il a été promis à Ourika, un « ange » avec de « beaux yeux », mais il est tombé amoureux d'une femme fascinante appelée Mirza qui chantait dans la forêt. Quand Ximéo l'entend, il remarque que les paroles différaient de celles des chansons d'amour traditionnelles : « L'amour de la liberté, l'horreur de l'esclavage, étaient le sujet des nobles hymnes qui me ravirent d'admiration. » (2009, p. 27) Il continue : « Elle n'était pas belle, mais sa taille noble et régulière, ses yeux enchanteurs, sa physionomie animée, ne laissaient à l'amour même à rien désirer pour sa figure. » (2009, p. 27-28)

Elle l'informe qu'un Français lui a appris tout ce que les Européens n'apprécient pas : « les connaissances dont ils abusent, et la philosophie dont ils suivent si mal les leçons. » (2009, p. 28) Alors, bien qu'elle ait été éduquée par un Français, elle se distingue des autres Européens par la valeur qu'elle accorde à tout ce qu'elle apprend.

Mirza ne ressemble à aucune autre femme que Ximéo a rencontrée, et il est curieux : « ce n'était plus une femme, c'était un poète que je croyais entendre. » (2009, p. 28) Mirza est pratiquement le double de Staël du point de vue du physique, de l'intelligence et de l'influence sur les hommes. Comparable à Mirza, M^{me} de Staël a pu séduire de nombreux hommes grâce à son intelligence et à son esprit, quoiqu'elle ait été maladroite et sans élégance²⁶. Malgré leur manque de beauté physique, Madame de Staël et Mirza avaient des qualités jugées rares chez les femmes à l'époque. Toutes les deux sont des poétesses éclairées qui partagent leurs connaissances avec les autres. Le narrateur remarque que Ximéo parle français aussi bien qu'un Français. On suppose que c'est grâce au mentorat de Mirza qu'il est devenu un orateur éloquent. Ourika est comparée à un ange, puisqu'elle est belle, mais la voix de Mirza est angélique. La voix merveilleuse et l'éloquence de Mirza reflètent celles de Staël, connue pour sa conversation brillante et aisée.

Malgré le fait que Mirza et Ximéo viennent de royaumes ennemis, elle lui apprend à lire et ils tombent tout de suite amoureux l'un de l'autre.²⁷ Ximéo la respecte et l'admire, mais sa passion diminue bientôt et il se marie à la belle et élégante Ourika. Par conséquent, il explique à Mirza qu'il ne désire plus que son

«amitié» et elle l'appelle «barbare» (2009, 32). Peu après, les Jaloffes capturent Ximéo et il fait alors lui-même l'expérience de la traite. Les Jaloffes collaborent avec les colons européens pour vendre leurs prisonniers Cayors. Lorsque Ximéo songe à se noyer, il entend encore une fois la voix charmante de son ancienne amante Mirza : «Européens... c'est pour cultiver vos terres, que vous nous condamnez à l'esclavage ; c'est votre intérêt sans doute qui vous rend notre infortune nécessaire ; vous ne ressemblez pas au dieu du mal, et faire souffrir n'est pas le but des douleurs que vous nous destinez : regardez ce jeune homme affaibli par ses blessures, il ne pourra supporter ni la longueur du voyage, ni les travaux que vous lui demandez ; moi, vous voyez ma force et ma jeunesse, mon sexe n'a point énervé mon courage ; souffrez que je sois esclave à la place de Ximéo. Je vivrai, puisque c'est à ce prix que vous m'aurez accordé la liberté de Ximéo.» (2009, p. 36)

Sitôt que Mirza eut lancé son appel, les Européens «s'écri[èr]ent tous d'une voix» qu'ils acceptent l'échange (2009, p. 37). Ximéo riposte : «Barbares... respectez son sexe, sa faiblesse. Jaloffes, consentirez-vous qu'une femme de votre contrée soit esclave à la place de votre plus mortel ennemi ?» (2009, p. 37) Le «sexe faible» de Mirza sert d'atout dans les négociations pour Ximéo, mais le gouverneur, instruit du dévouement de Mirza, apparaît et leur accorde la liberté.

Lorsqu'on enlève les chaînes de Ximéo, il embrasse les genoux du gouverneur «comme s'il eût sacrifié des droits légitimes» (2009, p. 38). Quoique Ximéo et Mirza échappent à l'esclavage, la fin reste tragique. Pour se libérer du chagrin infini provoqué par Ximéo, Mirza se poignarde au cœur et «la flèche mortelle» la tue (2009, p. 39). Dans cette nouvelle, on est témoin de la vente des esclaves africains aux colons européens par leurs compatriotes africains. Cependant, on voit aussi la jeune Africaine Mirza, femme forte et éclairée, qui essaie d'échanger sa vie pour sauver celle de Ximéo.

Mirza est comparable à Madame de Staël dans son apparence physique, sa personnalité et ses idéaux. De plus, Madame de Staël et son personnage éponyme revendiquent les objets d'échange volontairement. La jeune Germaine Necker accepte de se marier au baron de Staël dans un accord de mariage et Mirza se porte volontaire pour se substituer à Ximéo et le sauver d'une vie d'esclavage. Ironiquement, ces deux femmes affirment leur pouvoir à travers ces échanges. Madame de Staël prend ses distances par rapport à ses parents critiques, parvient à écrire et à s'exprimer librement. Mirza dirige le destin de Ximéo et c'est seulement à cause de son pouvoir de persuasion et de sa voix qu'elle réussit à le sauver. Toutefois, il existe d'autres parallèles entre Madame de Staël et son héroïne. Staël et Mirza sont des poétesses intelligentes à la recherche de l'amour et toutes les deux se sacrifient pour sauver les autres de la mort.

Le pouvoir de la voix de Mirza est d'une importance capitale, et ses paroles sont privilégiées à l'inverse de celles de Ximéo. Massardier-Kenney prétend que Mirza assure la voix de la raison, de l'esclavage et de la différence féminine qui peut faire taire ses homologues masculins. Ce qui la différencie des autres personnages, masculins et féminins, est souligné. Elle explique à Ximéo qu'elle n'est pas semblable aux femmes de sa tribu : «N'attends pas de moi l'art des femmes de ton pays.» (2009, p. 29) Elle ne se fonde pas dans la masse, et Staël met l'accent sur ce qu'elle n'est *pas* : Mirza n'est *pas* belle comme Ourika, elle n'est *pas* du royaume de Ximéo, et elle n'est *pas* européenne. Massardier-Kenney postule qu'à travers Mirza, Staël «utilise la représentation de l'autre, de l'étranger, pour mettre en évidence les particularités et les différences dans sa propre culture» (1994, p. 141).²⁸ Sa différence devient de plus en plus claire tout au long de l'histoire, et son exclusion crée son exil. Comme Mirza qui ne ressemble à aucun autre personnage, Madame de Staël n'était ni vraiment française ni vraiment suisse. Depuis son plus jeune âge, elle était isolée des autres filles à cause de son éducation, de son intelligence et de la variété peu commune de ses intérêts. Larnac remarque : «Étrangère et calviniste, elle ne se

soumet pas avec le même degré de rigueur aux contraintes imposées aux femmes par les catholiques français.» (1927, p. 175)²⁹

Madame de Staël a été exilée à Coppet par Napoléon, près de Genève, après qu'elle a ouvertement critiqué la dictature de ce dernier. Elle n'avait pas peur de défendre ce à quoi elle croyait et elle a réussi à s'opposer à l'homme le plus puissant du monde : Napoléon Bonaparte. Elle luttait sans cesse pour les opprimés et, dans *Mirza ou la lettre d'un voyageur*, elle invente une histoire sentimentale pour faire passer une opinion politique et s'élever contre les horreurs de l'esclavage. La comtesse Jean de Pange postule que Staël était passionnée par les sentiments aussi bien que par la politique : «Elle se passionnera pour la question nègre quand elle lui apparaîtra sous ce double aspect [...] au milieu des tribulations de son exil elle ne cessera jamais de s'occuper de cette question de l'esclavage qui déshonore la civilisation.» (1934, p. 434)

Staël s'élevait avec véhémence contre l'abolition de l'esclavage dans ses écrits et dans l'arène politique. En 1802, Napoléon a rétabli l'esclavage aux colonies françaises après son abolition en 1794. Dans une lettre à son père écrite en 1803, Staël parle de Toussaint Louverture, l'ancien esclave de Saint-Domingue qui avait mené les révoltes des esclaves ayant permis à Saint-Domingue de devenir indépendant de la France³⁰ : «Je veux te dire des faits qui ne s'écrivent point par la poste. Ce qui s'est passé à Saint-Domingue est horrible et le tout pour complaire au général Leclerc ; car on aurait fait avec Toussaint I^{er} le traité qu'on aurait voulu et un beaucoup plus avantageux que celui auquel on est obligé de se soumettre aujourd'hui... Il y a aujourd'hui aux galères de Toulon des généraux nègres en habit de généraux et tout ce que la violence et le mépris de l'homme peuvent faire inventer de cruel a été prodigué contre ces infortunés.» (Pange 1934, p. 435-436)

Staël a été horrifiée par le mauvais traitement des esclaves et les événements à Saint-Domingue. Elle s'est engagée contre la capture et la condamnation d'un général mulâtre guadeloupéen nommé Pélasge qui a été pris en France, à l'instar de Toussaint Louverture. Grâce à son intervention, Pélasge a été libéré après avoir été emprisonné à la Conciergerie pendant un an : «Ce Pélasge, grâce sans doute à l'intervention de Mme de Staël, fut mis en liberté en 1804 et retourna dans la colonie. Il ne mourut qu'en 1840.» (Pange 1934, p. 437)

Comme son personnage Mirza qui libère Ximéo, Madame de Staël se sert de sa voix pour sauver Pélasge et bien d'autres de la prison ou de la guillotine. Malheureusement, la France a adopté les lois pour l'abolition de la traite beaucoup plus tard que l'Angleterre et que plusieurs autres pays européens.³¹ En 1797, le politicien anglais William Wilberforce a proposé d'abolir la traite à la Chambre des communes. Après bien des années de persévérance et de discussion animée, le Parlement anglais a adopté l'abolition de l'esclavage en 1807. Or, il n'y avait pas de débat public sur cette question en France, et c'était seulement à cause de la pression de l'Angleterre que la France envisageait son abolition. En fait, quatorze ans après l'abolition anglaise, la France a signé le premier traité de Paris afin de prononcer l'abolition de l'esclavage. Cependant, le traité prévoyait que la France avait le droit de le pratiquer encore pendant cinq années, sous prétexte d'approvisionner ses colonies sur ce déséquilibre. Selon Miller, pendant que les Français encourageaient la traite, environ 750 000 Britanniques signaient des pétitions pour faire pression sur l'abolition *française* de l'esclavage en 1814 (2008, p. 196). Miller conclut que le mouvement abolitionniste en France était, plus ou moins, une affaire menée par l'élite (2008, p. 196).

Madame de Staël faisait partie de cette élite. En 1814, elle a publié deux documents politiques très importants pour persuader les Français de suivre l'exemple de l'Angleterre. Lors d'un voyage à Londres en 1813, elle a fait campagne contre la traite des esclaves et a écrit la préface de l'œuvre de Wilberforce sur ce sujet. Plus tard, sa fille Albertine a traduit cette «Préface pour la traduction d'un ouvrage de M. Wilberforce sur la traite des nègres» en anglais. Dans ce bref document, elle

déclare que l'abolition de la traite négrière par l'Angleterre était une « grande œuvre d'humanité » et que la France n'a aucun besoin de craindre l'abolition. Elle maintient : « Aujourd'hui l'on se plaît à soutenir que les Anglais craignent le rétablissement de la colonie de Saint-Domingue au profit des Français : mais en 1807 quelle chance y avait-il pour que la France pût redevenir maîtresse de cette colonie, si toutefois cette chance existe maintenant ? [...] depuis sept ans que l'Angleterre a interdit la traite, l'expérience a si bien prouvé que toutes les craintes qu'on avait manifestées à cet égard étaient illusoires, que les villes maritimes de la nation sont à présent d'accord sur ce sujet avec le reste de la nation... Quand on propose de supprimer un abus quelconque du pouvoir, aussitôt ceux qui jouissent de cet abus ne manquent pas d'affirmer que tous les bienfaits de l'ordre social y sont attachés. » (1967, p. 291)

En 1814, Staël a écrit son célèbre « Appel aux souverains réunis à Paris pour en obtenir l'abolition de la traite des nègres ». Faisant écho aux mêmes idées que la préface de Wilberforce, cet « Appel » montre que l'abolition de la traite des esclaves n'a pas fait diminuer les conséquences néfastes sur la prospérité des colonies britanniques. Elle essaie de persuader le roi de France que l'abolition de la traite peut unir son pays et l'Europe dans une humanité commune. Elle écrit : « On dirait désormais : c'est à cette paix de Paris que la traite des nègres a été abolie par l'Europe entière. » (1967, p. 292) Elle implore que le roi de France, Louis XVIII, montre l'exemple chrétien pour toute l'Europe : « Ne peut-on pas demander au roi de France, à ce pieux héritier de saint Louis et de Louis XVI, d'accéder à l'abolition de la traite des nègres, afin que cet acte d'humanité persuade le cœur de ceux à qui l'on va prêcher l'Évangile ? » (1967, p. 293) Elle termine son argument convaincant en déclarant d'un ton détaché : « Il n'est aucun pays sur la terre qui ne soit digne de la justice. » (1967, p. 293)

Staël était une femme dont les droits étaient énormément limités par sa propre société et, pourtant, elle luttait constamment contre l'oppression, l'injustice et l'inégalité. Elle n'avait pas peur de faire entendre ses opinions dans ses discours, son salon ou ses écrits. Elle s'exprimait avec aisance, force de conviction et intelligence. On retrouve cette femme brillante dans ses nouvelles, surtout *Mirza ou la lettre d'un voyageur*. Mirza est un personnage féminin courageux qui utilise le pouvoir de sa voix pour s'affranchir elle-même et libérer son ancien amant des chaînes de l'esclavage. Tout comme son héroïne éponyme, Staël se servait de son éloquence afin d'abolir la traite négrière et lutter pour ce qu'elle chérissait le plus : la liberté et l'égalité pour tous.

¹ L'œuvre de Staël comprend plus de dix-huit volumes de tous genres (Gutwirth 1991, p. 11).

² Simone Balayé décrit l'opposition de Staël contre Napoléon : « Il ne faut pas sous-estimer son rôle de propagandiste des idées libérales. Dans ses livres, dans ses lettres aux puissants – souverains, ministres et politiciens – elle dit et répète que la guerre contre Napoléon est religieuse et morale, la lutte contre l'esprit du mal, le fléau du monde, l'homme qui voulait la guerre pour pouvoir conquérir les gens et imposer la paix, afin de les détruire. Sa lutte était effectivement la bataille de la liberté contre la tyrannie. » (1991, p. 9) (Ma traduction de l'anglais au français) « *Her role as a propagandist for liberal ideas must not be underestimated. In her books, in her letters to the people in seats of power—sovereigns, ministers, and politicians—she says and repeats that the war against Napoleon is religious and moral, the fight against the spirit of evil, the scourge of the world, the man who wanted war so that he might conquer people and impose peace in order to destroy them. Her struggle was indeed liberty's fight against tyranny.* »

³ En 2007, Martine Reid a lancé cette nouvelle série « Femmes de lettres » consacrée à la littérature féminine, du XVIII^e siècle à nos jours. La série propose aux lecteurs des textes originaux (des romans, nouvelles, essais ou mémoires) qui n'ont connu un vif succès qu'à l'époque où ils ont été publiés. Le but de la série est de « rap-peler ainsi la diversité et le grand nombre des écrits de femmes auteurs, souligner l'originalité de leur contenu, de même que la spécificité de leur démarche. « Femmes de lettres » donne l'occasion de découvrir ou de relire des textes et des auteurs, injustement oubliés, dont les propos n'ont en rien perdu de leur actualité et de leur intérêt » (http://www2.uvsq.fr/1188315219476/0/fiche___actualite/&RH=1183994782492).

⁴ Pour désigner l'auteur, nous utiliserons, tantôt Madame de Staël, tantôt plus simplement Staël, dont le nom complet est : Staël (Germaine Necker, baronne de).

⁵ Le *Code civil* est souvent appelé le « Code Napoléon » et désigne le recueil des lois qui réglementent la vie civile des Français de la naissance à la mort.

⁶ Ma traduction de l'anglais au français. «*Scholars have yet to explore fully Mme de Staël's thinking on the subject, a singularly important task given the quality of her thought. They must examine the abundant material to be found in her œuvre, which juxtaposes moral questions, philosophy, religious thought, literary criticism, and fiction.*»

⁷ Comme le dit Christopher Miller, une raison pour le manque d'articles critiques sur ces nouvelles pourrait être attribuée à leur préface, dans laquelle Madame de Staël minimise leur importance en déclarant qu'elles ne sont que «quelques sentiments du cœur» écrits avant ses vingt ans. (2008, p. 145)

⁸ Miller dédie un chapitre à ces nouvelles dans son livre récemment publié *The French Atlantic Triangle: Literature and Culture of the Slave Trade* (2008). On peut aussi lire l'article de John Claiborne Isbell «Voices Lost? Staël and Slavery, 1786-1830» dans le livre de Doris Kadish, *Slavery in the Caribbean World: Distant Voices, Forgotten Acts, Forged Identities* (2000).

⁹ Jacques Necker est né à Genève et Suzanne Curchod est née à Crassier (dans le canton de Vaud).

¹⁰ André Lang écrit: «Le commerce des grains, le renflouement de la Compagnie française des Indes [...] furent à l'origine de la fortune et de la réputation de Jacques Necker.» (1956, p. 160)

¹¹ Dans une lettre à Chateaubriand, Madame de Staël écrit: «J'ai toujours été la même, vive et triste; j'ai aimé Dieu, mon père et la liberté.» Son héroïne éponyme Corinne déclare: «L'ange gardien des enfants, c'est leur père.»

¹² Pour plus d'informations précises concernant le point de vue de son père par rapport à l'écriture des femmes et le rôle des femmes dans la société, on peut consulter le premier chapitre intitulé «La Churchodine» du livre *Madame de Staël, Novelist* de Madelyn Gutwirth. Elle écrit: «M. Necker n'a pas encouragé ce goût pour l'écriture [...] il avait de l'aversion pour les femmes de lettres. [...] Ainsi, la personne que Germaine adorait le plus au monde trouvait son pendant littéraire "peu féminin".» (1978, p. 41) (Ma traduction de l'anglais au français.) «*This taste for writing was not encouraged by M. Necker...he did not naturally like women authors...This distaste meant that the person Germaine loved most in the world found her literary penchant "unfeminine".*»

¹³ Ma traduction de l'anglais au français. «*Marie Antoinette herself sent a personal message to Gustavus, hinting that nothing was better suited to promote friendship between the courts of France and Sweden than the nomination of Monsieur de Staël as ambassador. Gustavus, who desperately needed French subsidies, saw the point. Still...if Staël wanted to be ambassador, he would have to earn his post; if Marie Antoinette wanted him in Paris, she would have to pay for the privilege.*»

¹⁴ Ma traduction de l'anglais au français. «*There was no reason why Sweden should ask for Tobago, except that the islands were being generally traded at the peace conference then taking place in Paris.*»

¹⁵ Ma traduction de l'anglais au français. «*As a prize certainly he was less brilliant than Pitt, but in marrying their daughter to him the Neckers managed both to strengthen their political position and to allow their daughter to remain in Paris.*»

¹⁶ On estime qu'environ quatre ou cinq cents Français vivaient sur l'île à l'époque de sa «vente» à la Suède. Pour plus d'informations sur la tentative de la Suède d'établir un site en Afrique pour participer à la traite, voir le livre de Hugh Thomas (1997), *The Slave Trade: The Story of the Atlantic Slave Trade, 1440-1870*, New York, Simon & Schuster.

¹⁷ Quoique Germaine ne se soit pas opposée à la proposition de Staël, elle n'était pas amoureuse de lui non plus. En 1785, elle a écrit dans son journal intime: «C'est un parfait gentilhomme, incapable de dire ou de faire quoi que ce soit de stupide, mais improductif et peu consciencieux.» (Winegarten 1985, p. 28) Ma traduction de l'anglais au français. «*He is a perfect gentleman, incapable of saying or doing anything stupid, but unproductive and slack.*»

¹⁸ Ma traduction de l'anglais au français. «*Her marriage had the exhilarating effect of liberating her from the incessant criticism of her parents.*»

¹⁹ *L'Histoire de Pauline* a lieu à Saint-Domingue et raconte l'histoire d'une jeune femme, Pauline, qui s'est mariée à l'âge de douze ans avec un marchand d'esclaves.

²⁰ En 1794, la Convention nationale a voté pour l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises. Cependant, Napoléon a révoqué l'abolition en 1802. L'esclavage a été aboli définitivement le 27 avril 1848.

²¹ Ma traduction de l'anglais au français. «*Helps to establish Staël's uncertain revolutionary credentials.*»

²² Ma traduction. «*The timing of the publication of her works so that she could avoid being silenced the way women like Gouges had been...Throughout her career she would intersperse essays and works of fiction from which a dialogue of different voices would be heard.*»

²³ Ma traduction de l'anglais au français. «*That Mirza is strictly a curiosity, of merely marginal interest, is obvious from even a casual reading of the text. The story's relegation to footnote status in most biographies of Mme de Staël is only too well deserved... She is essentially writing about something she does not understand. There is a wide gap between the intellectual grasp of a subject and an intimate association with it... Mme de Staël, although she gives evidence of a great deal of good will... is nonetheless dealing with concepts which are beyond her grasp.*»

²⁴ *Mirza ou la lettre d'un voyageur* et *Histoire de Pauline* ont été publiés dans le recueil *Trois nouvelles*, avec une troisième nouvelle intitulée *Adélaïde et Théodore*. L'édition que je cite est celle de Gallimard dans la collection «Femmes de lettres», que j'ai déjà mentionnée à la première page de cet article.

²⁵ Ma traduction de l'anglais au français. «*In speaking out against slavery and for freedom within the story, Mirza's feminine voice echoes Staël's voice, which functions in the preface to acknowledge and attempt to ward off any anti-abolitionist sentiments that readers may have acquired in response to the Terror in France and in the colonies.*»

²⁶ Madame Necker a écrit que sa fille était «aimable sans être belle» et que les autres l'ont trouvée «laide, gauche, empruntée» (Andlauer 1970, p. 111).

²⁷ Ximéon et Mirza viennent des royaumes Cayor et Jaloffé, respectivement. Ces deux royaumes formaient la région de la Sénégambie (nommée pour les fleuves Sénégal et Gambie) à la côte de l'Afrique de l'Ouest.

²⁸ Ma traduction de l'anglais au français. «*Is using the depiction of the other, of the foreigner, to bring out particularities and differences in her own culture.*»

²⁹ Ma traduction de l'anglais au français. « *Foreigner and Calvinist, she does not submit with the same degree of rigor to the constraints the French Catholics place upon women. What is more, from her earliest years, her mother consecrated her to a great destiny.* »

³⁰ L'esclavage a été aboli en 1794 sous la direction de Léger-Félicité Sonthonax, le commissaire français de l'île. En 1802, Napoléon a envoyé son beau-frère, le général Victoire-Emmanuel Leclerc, et 40000 soldats français à Saint-Domingue pour reconquérir l'île. En 1803, Louverture a été capturé et exilé en France par Leclerc. Louverture est mort à la prison Fort-de-Joux en 1803 et n'a pas vécu assez longtemps pour voir l'indépendance de son pays en 1804.

³¹ Il est important de distinguer entre l'abolition de la traite négrière et l'abolition de l'esclavage. Christopher Miller décrit le processus de l'abolition au début des années 1800 : « Il est [...] essentiel de rappeler qu'au début du XIX^e siècle "l'abolition" était considérée, parmi les nations esclavagistes, comme, au mieux, un processus à deux étapes, avec l'élimination de la traite négrière primant sur l'abolition réelle et complète de l'esclavage en tant qu'institution. » (2008, p. 196-197) Ma traduction de l'anglais au français. « *It is...essential to recall that 'abolition' in the early nineteenth century was almost universally seen among slaveholding nations as, at best, a two-step process, with the elimination of the slave trade taking precedence over the actual and complete abolition of slavery as in institution.* » La traite a été abolie, en Angleterre en 1807, aux États-Unis en 1808 et en France en 1815.

Bibliographie

- B. DE ANDLAU, *La Jeunesse de Madame de Staël de 1766 à 1786*, Genève, Librairie Droz, 1970.
- S. BALAYÉ, « Staël and Liberty : An Overview », trad. Avriel GOLDBERGER, in Madelyn GUTWIRTH, Avriel GOLDBERGER, et Karyna SMURLO, dir., *Germaine de Staël : Crossing the Borders*, Rutgers, New Jersey, Rutgers University Press, 1991, p. 13-22.
- L. CRÉTÉ, *La Traite des nègres sous l'ancien régime: Le Nègre, le sucre et la toile*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1989.
- M. GUTWIRTH, *Madame de Staël, Novelist*, Urbana, University of Illinois Press, 1978.
- M. GUTWIRTH, A. GOLDBERGER et K. SMURLO, eds, *Germaine de Staël: Crossing the Borders*, Rutgers, New Jersey, Rutgers University Press, 1991.
- J.-Ch. HEROLD, *Mistress to an Age: A Life of Madame de Staël*, Indianapolis, The Bobbs-Merrill Company, Inc., 1958.
- J.-C. ISBELL, « Voices Lost? Staël and Slavery, 1786-1830 », in Dorish KADISH, dir., *Slavery in the Caribbean Francophone World: Distant Voices, Forgotten Acts, Forged Identities*, Athens, Georgia, The University of Georgia Press, 2000, p. 39-52.
- D. KADISH, « The Black Terror: Women's Responses to Slave Revolts in Haïti », in *The French Review*, 68, 4, 1995, p. 668-680.
- D. KADISH, *Slavery in the Caribbean Francophone World: Distant Voices, Forgotten Acts, Forged Identities*, Athens, Georgia, University of Georgia Press, 2000.
- A. LANG, « L'extraordinaire histoire du mariage de Germaine Necker et d'Éric Staël de Holstein », in *Les Œuvres libres*, 123, 349, 1956, p. 159-218.
- J. LARNAC, *Histoire de la littérature féminine en France*, Paris, Éditions Kra, 1927.
- F. MASSARDIER-KENNEY et D. KADISH, éd., *Translating Slavery*, Kent, Ohio, Kent State University Press, 1994.
- Ch. MILLER, *The French Atlantic Triangle: Literature and Culture of the Slave Trade*, Durham, North Carolina Duke University Press, 2008.
- C^{sse} J. DE PANGE, « Madame de Staël et les nègres », in *La Revue de France*, 5, 1934, p. 425-443.
- M. REID, « Préface », in Madame de STAËL, *Trois nouvelles*, Paris, Éditions Gallimard, 2009, p. 7-14.
- M^{me} DE STAËL, « Appel aux souverains réunis à Paris pour en obtenir l'abolition de la traite des nègres », in *Œuvres complètes*, vol. 2, Geneva, Slatkine, 1967, p. 292-293.
- M^{me} DE STAËL, « Préface pour la traduction d'un ouvrage de M. Wilberforce sur la traite des nègres », in *Œuvres complètes*, vol. 2, Geneva, Slatkine, 1967, p. 290-291.

M^{me} DE STAËL, *Trois nouvelles*, Paris, Éditions Gallimard, 2009.

R. SWITZER, «Madame de Staël, Madame de Duras, and the Question of Race», in *Kentucky Romance Quarterly* 3, 1973, p. 303-316.

R. WINEGARTEN, *Mme de Staël*, Leamington Spa, Grande Bretagne, Berg Publishers, 1985.

Une certaine façon d'être suisse romand : Philippe Jaccottet et la justesse de vie et de voix

AARON PREVOTS

Southwestern University, Georgetown, Texas

On n'a jamais assez expliqué, analysé, justifié,
dit où sont nos lignes de force, nos traditions,
nos convictions, nos caractéristiques propres.
(Doris Jakubec-Vodoz, Camartin p. 123)¹

Ce serait toute une étude, et qui peut-être conduirait assez loin,
que d'analyser les effets d'une parole juste sur celui qui la dit,
et sur celui qui l'écoute [...] [L]a parole juste donne à qui l'entend
comme à qui la trouve le pressentiment d'une plénitude si grave qu'il n'est
pas superflu d'y penser. En ce sens, la poésie fait reculer nos
horizons, nous force à avancer vers un foyer pareil à la lampe
qu'avait cru apercevoir le promeneur nocturne, et l'histoire n'a
pas encore dit s'il l'avait jamais rejointe.
(Jaccottet 1998, p. 39)

Errance, intériorité, pudeur, scrupules, recherches de vérités dans l'immédiat des paysages et des choses : l'image que l'on peut avoir de la poésie en Suisse romande au cours du vingtième siècle paraît parfois faite de fragilité et d'inquiétudes. Or, malgré le fameux « complexe d'infériorité » dont parle Ramuz en 1938 (1967, p. 323), il s'agit d'un horizon littéraire riche en échanges, en convictions partagées et en générosité intellectuelle. À travers Philippe Jaccottet, poète consacré en France ainsi que dans son pays natal, cet article met en relief diverses spécificités romandes tout en faisant surgir la manière dont elles s'imbriquent, voire même se contredisent. La principale ligne de force qui en ressort est le dynamisme souvent plurilingue et multiculturel d'un espace communautaire, toute filiation comprise. Que l'obsession de Jaccottet avec la justesse de vie et de voix vienne du protestantisme ou du romantisme allemand, cette haute exigence envers soi-même correspond au vécu de nombre d'écrivains suisses romand(e)s de l'après-guerre conscient(e)s d'habiter un espace intermédiaire et à l'écoute les uns des autres. Nous montrons que Jaccottet est un peu français mais très suisse, un poète discret mais un critique engagé, un promeneur solitaire mais aussi un cosmopolite et un passeur, en quelque sorte un Européen avant la lettre.

Autonomie et authenticité

En tant qu'écrivain qui a choisi de quitter la Suisse pour être plus libre dans ses choix esthétiques, Philippe Jaccottet n'est en quelque sorte que plus représentatif

d'une tendance générale chez ses compatriotes au milieu du vingtième siècle de vouloir « se libérer de toute appartenance [...] pour "habiter" la langue ». (Revaz, p. 112) Cette autonomie littéraire de Jaccottet, marquée par une fascination tant avec le romantisme allemand qu'avec Mandelstam ou Gongora ou le haïku japonais, renvoie par exemple à celle de Jacques Mercanton, dont les intérêts sont particulièrement amples et internationaux, de Maurice Chappaz, dont l'œuvre reste également très ouverte à la littérature mondiale, ou de S. Corinna Bille, dont l'évolution créatrice révèle une sensibilité tournée vers « l'existence totale retrouvée » dans les « sensations vives » (Francillon 1998, p. 297, 287). Dans ces cas comme dans bien d'autres en Suisse romande, il s'agit d'une prise de conscience de cultures et de littératures diverses, sans parti pris ni maître à penser définitifs. Seulement, comment donner un nom à une approche qui est une position intermédiaire ? Comment classer des gens aussi « iconoclastes », fascinés comme Ramuz par l'« émotion » et la « sensation » liées au particulier mais comme lui hésitant à en venir aux abstractions et aux théories (Ramuz 1978, p. 49, 57) ? En soulignant cette indépendance d'esprit, y compris une perméabilité à l'autre où des différences de pensée sont respectées, on remarque la prescience de cette voie de « l'émotion communiquée » (p. 58-9) chez les écrivains suisses romands de l'après-guerre. La fidélité aux êtres et aux choses que l'on peut constater chez Jaccottet, qui est aussi une recherche de rencontres placées sous le signe de la complémentarité, est à la fois une singularité romande et une des voies majeures de notre temps.

Jaccottet reste particulièrement fidèle à ceux qui, comme lui, sont attirés par « ce qui semble une parole dite par le monde » (Jaccottet 1987, quatrième de couverture). Quand bien même les marcheurs suisses seraient souvent coupés d'autrui et envahis par le doute, la vie de ce promeneur solitaire en dit long sur des efforts entrepris dans un esprit de solidarité. Pour reprendre une belle expression de Jean-Pierre Vidal, son « travail de construction » comprend une très grande part d'attention critique portée à d'autres œuvres, travail fait pour aider « chacun de ses lecteurs à mieux vivre » (Vidal p. 69). D'un côté, il faudrait noter là-dedans la candeur employée pour nous détourner des « masques et de[s] schémas intellectuels » afin de nous rendre « une autre espèce d'innocence » au sein d'une parole renouvelée (Jaccottet 1968, p. 301, 310). De l'autre, il y a Jaccottet le passeur culturel, homme qui conduit le lecteur « à quelque expérience essentielle », toutes traditions confondues, « qui ne constitu[e] pas un centre seulement pour le poète lui-même » (p. 303). Il convient d'ailleurs de remarquer comment Jaccottet présente ses recueils de chroniques et de lectures, s'effaçant à demi pour qu'un humanisme d'une modestie généreuse se fasse sentir. En parlant des chroniques de poésie publiées sous le titre *L'Entretien des muses*, il explique son désir « d'ouvrir un chemin » dans la direction des œuvres qui l'ont attiré, « en souhaitant que ce chemin, une fois l'œuvre atteinte, fût oublié » (1968, quatrième de couverture). *Une transaction secrète*, de même, vise à « ouvrir un dialogue aussi vrai que possible » avec le réel qui nous entoure (1987, quatrième de couverture). Cette médiation qu'effectue l'auteur est à la fois culturelle, spirituelle et ontologique : Jaccottet s'avère proche de Ramuz dans sa fascination pour l'élémentaire et le particulier mais pas pour autant éloigné de Madame de Staël ou de Guy de Pourtalès dans son désir de faire apprécier des voix artistiques essentielles. Jaccottet représente le prétendu versant anhistorique de la littérature suisse romande qui, malgré tout, s'investit dans la reconstruction d'un Occident si précaire spirituellement depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Jaccottet est également fidèle à son pays, dans le sens d'amitiés nouées là tôt dans sa vie et de lecteurs suisses qui se veulent conscients de l'actualité. Dans sa collaboration à des revues et des quotidiens pendant la première moitié de sa carrière, il fait surgir plusieurs spécificités romandes du XX^e siècle. D'un côté, sa relative distance à l'égard des milieux littéraires le lie à un certain courant suisse bien connu depuis au moins Rousseau. De l'autre, vouloir lier Jaccottet à tel ou tel milieu littéraire est

peut-être un faux débat, en ce que cela renvoie surtout à la question proprement française du parisianisme. En fait, ce qui est passionnant en Suisse romande depuis les années 1930, c'est l'apparition, à travers l'édition, d'un champ littéraire et culturel autonome avec plusieurs centres relativement près les uns des autres – par exemple, Genève, Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds – plutôt qu'un seul centre d'où tout rayonnerait pour illuminer ainsi une périphérie. À l'intérieur de ce champ, bien qu'avec des hauts et des bas, se dessine un accueil assez constant aux dernières formes littéraires et idées critiques. Jaccottet, pour sa part, fait preuve de 1944 à 1970 d'une vraie constance envers la Suisse, à travers des contributions régulières à un éventail de revues et de journaux. Considérons maintenant, par le biais de cette activité foisonnante, combien son appartenance à ce champ littéraire et culturel constitue l'une des bases de sa poétique.

Les nombreux essais et chroniques qu'a publiés Jaccottet en Suisse nous frappent par leur aspect comparatif et par leur profonde conscience de l'étendue des questions esthétiques dont ils traitent. Comme le Ramuz de *Taille de l'homme* (1933), qui veut aider l'homme à « croire encore à lui-même » plutôt qu'à des systèmes, pour avoir un « sens » (p. 187-8) et pour être ainsi plus « présent à ce monde » (Rougemont p. 178), Jaccottet veut éveiller un espoir auprès de son lectorat, espoir né de la reconnaissance au quotidien de vérités spirituelles. Peu apte à parler de doctrines comme l'a fait son prédécesseur, il parvient tout de même à « former » son public, tant au niveau des goûts littéraires qu'à celui de la vigilance et de la persévérance nécessaires pour faire face aux « abstractions », aux « craintes » et aux « faux savoirs » (Jaccottet 1994, p. 14, 162). Le curieux chez Jaccottet, c'est le mélange de participation à des débats et – plus modestement – de grand souci de justesse qui caractérise son travail critique. Pourtant, ce mélange ne l'empêche pas de faire partie d'une communauté d'écrivains et de lecteurs qui s'écourent et qui se font signe. Ces deux cas de figure – le solitaire qui s'intéresse vivement à autrui, l'intellectuel qui doute mais est prêt à entretenir au quotidien un dialogue avec ses semblables – sont des traits saillants de l'horizon littéraire suisse romand de l'après-guerre. Signalons à ce propos l'inter-subjectivité qu'évoque Bertil Gaillard en essayant de définir la littérature romande et la spécificité de l'activité créatrice de celle-ci : « Il ne suffit pas de considérer les auteurs ni leur langue seulement. [...] Ce qui compte ici ? La durée, l'intensité, la qualité, l'originalité d'une *relation* entre ceux qui écrivent et ceux qui lisent sur un territoire donné. Entre Genève et Fribourg, entre Porrentruy et Sierre, entre La Chaux-de-Fonds et le Léman, les circonstances, certaines volontés, les écoles en leur diversité, la manière de publier, l'esprit de la critique et le goût de la population ont consolidé au cours des années une vie des lettres qui possède sa propre échelle de valeurs. » (p. 14)

Sans dire que Jaccottet représente un mouvement littéraire romand quelconque, il convient de souligner d'une part sa volonté de publier régulièrement en Suisse et, d'autre part, la relation qu'il y établit avec son public. Pour tenter de définir l'être interstitiel que peut devenir n'importe quel écrivain suisse, conscient de l'étroitesse des frontières de son pays mais d'autant plus attiré par les liens humains qui se tissent à travers l'écrit, suivons les contours du compromis que trouve Jaccottet entre engagement et effacement.

L'œuvre de Jaccottet s'inscrit fortement dans une « vie des lettres » suisse romande « qui possède sa propre échelle de valeurs » (Gaillard, p. 14). Comme il l'explique dans une chronique de 1968 intitulée « Extraits d'un siècle de poésie romande », la relative « *fermeture* » que créent les montagnes, la neutralité et le protestantisme vont à l'encontre de l'« *ouverture* » à laquelle travaille toute poésie (1994, p. 275-6). Ainsi l'horizon poétique et littéraire en Suisse française est-il marqué à la fois par la reconnaissance d'une série d'obstacles à l'épanouissement et, dans l'ensemble, par un calme, une retenue et une dignité mais aussi une énergie quant à la façon de les affronter. Il en va de même pour l'engagement de Jaccottet en

tant que critique : impossible pour lui de se laisser prendre dans les pièges de la « manie du modernisme » et de la « prétention » qui a accompagné cette dernière à la fin des années 1960 (1989, p. 80, 86). Alors qu'en France la soif du nouveau s'entend presque comme un cri de guerre, de Rimbaud à Tel Quel en passant par Dada et les surréalistes, de l'autre côté de la frontière, le renouveau littéraire pendant la période moderne s'effectue plus humblement, avec l'accent souvent mis sur l'élémentaire et non pas tellement sur l'innovation constante ni sur la rupture. Selon Jaccottet, chez qui poésie et critique sont inséparables, il faut certes se donner « tout entier », mais l'engagement doit être « à l'intérieur de ce qu'on fait » (p. 109)². Ce qui le gêne lorsqu'il songe à l'engagement, c'est le besoin que peut éprouver l'intellectuel, en Suisse comme en France, d'endosser un rôle trop ouvertement social et d'accorder trop d'importance au paraître à travers des propos naïvement absolus ou auto-référentiels (p. 81-3). Il faudrait d'ailleurs noter la volonté chez Jaccottet de situer la critique à un niveau assez européen, voire international, afin d'intégrer toutes sortes de voix à sa recherche de paroles « communes, sereines et relativement durables » qui puissent émouvoir au lieu d'instruire (p. 41, 86).

Qui plus est, la façon dont Jaccottet s'efface pour mieux émouvoir prolonge cette unique forme d'engagement si influencée par le romantisme allemand. Tout est dans le ton et la structure de ce qu'il dit : pas besoin de crier haut et fort, on nous invite plutôt à écouter une conversation maintes fois reprise. Arrêtons-nous un instant sur les parallèles entre le ton de ses livres et celui de ses chroniques publiées dans des revues et des journaux suisses. Dans la « Note III » ajoutée au livre *La Promenade sous les arbres* (1957) pour sa réédition en 1961, Jaccottet décrit l'aisance qu'il croyait avoir acquise avec les derniers poèmes de *L'Ignorant* (1958) : « un ton, un rythme, un accent, une façon de maintenir le discours à mi-hauteur entre la conversation et l'éloquence. » (1996, p. 142) En prose comme en poésie, il suit les méandres de la pensée, se reprend, se ravise, nuance, laisse un blanc, fait son possible pour que quelque lumière apparaisse (p. 145) comme malgré lui. Le ton conversationnel ne laisse pas de côté sa passion pour la parole vraie, même si par moments cette passion semble trop se tourner vers la noblesse d'âme que peut impliquer un « nouveau classicisme » (1989, p. 120). Notons surtout que les chroniques de Jaccottet reprennent sous une autre forme ce même esprit, cette même poétique. Il y a un « je » énonciatif, dont le ton est relativement familier, direct et, à sa manière, convivial, mais ce locuteur fait tout pour rester « libre par rapport aux clichés, aux conventions, libre par rapport au langage des journaux, au langage des hommes politiques » (p. 140). Avec la lenteur soignée qui caractérise ses recherches à partir du vécu, il avance « dans le monde de la contradiction, avec des moyens et des sentiments ambigus, en particulier un mélange d'amour et de détachement, d'acharnement et de négligence, d'ambition et d'ironie » (1996, p. 40). Pour reprendre un mot clé romand, Jaccottet fait surgir l'intériorité des œuvres préférées dont il parle, mais il le fait comme en nous prenant par la main pour y accéder avec lui, par le biais d'une rhétorique de la justesse qui tente moins de nous convaincre que de nous mettre en état de l'accueillir (cf. 1989, p. 61, 47).

Pour parler de cet engagement effacé mais convivial en tant qu'activité liée concrètement à la Suisse, il faut mentionner le contexte de la production critique chez Jaccottet. En particulier, des recueils comme *Philippe Jaccottet : pages retrouvées, inédits, entretiens, dossier critique, bibliographie* (1989) et *Écrits pour papier journal : chroniques, 1951-1970* (1994) montrent que le destinataire de ses chroniques a souvent été un public assez précis. Lorsqu'il collabore en début de carrière à des revues littéraires ou artistiques suisses, notamment à *Pour l'art*³, il sait qu'il peut aborder des thèmes très hétérogènes – le romantisme, les civilisations anciennes, la poésie moderne – sans dérouter ses lecteurs (cf. Jaccottet 1989, p. 9-50). Qu'il s'agisse de *Pour l'art*, *Formes et Couleurs*, *Présence*, *Suisse contemporaine* ou *Carreau*, il semblerait que les jeunes voix aient été particulièrement bien reçues :

qu'animateurs et collaborateurs avaient pour but non seulement de se faire un peu connaître, mais aussi de mieux se connaître tout court. Pour Jaccottet, l'ouverture au monde s'entend là déjà au sens propre de rencontres avec d'autres Lausannois, par exemple dans le cadre des conférences et séances de lecture de la Société de poésie (groupe qui fait découvrir Jaccottet en 1944) et des conférences, concerts et expositions de *Pour l'art*, revue qui a pour ambition de «rallier les hommes à l'art» (Francillon 1998, p. 43, 47; cf. Jaccottet 1989, p. 116-17). Il n'est donc pas étonnant de voir Jaccottet poursuivre cette voie en publiant plusieurs centaines d'articles à la *Nouvelle Revue de Lausanne* (de 1950 à 1970), ou en collaborant à la *Gazette de Lausanne* (de 1955 à 1970) et à la très locale *Feuille d'avis de la Béroche* (de 1956 à 1964, à Saint-Aubin, dans le canton de Neuchâtel dont sa femme est originaire) (Jaccottet 1994, p. 7-10; 1989, p. 271-304). Bref, la fréquence avec laquelle Jaccottet publie en Suisse romande nous rappelle les remarques de Bertil Gaillard: la justesse de voix est inséparable ici du contexte dans lequel elle se développe. Pour littéraire ou intérieure que puisse paraître sa quête poétique, elle ne peut être séparée d'un désir de partager sans cesse avec autrui les découvertes ainsi permises. Même lorsqu'il s'agit de travail alimentaire, il fait son possible pour reconnaître les qualités des textes choisis.

L'amitié de Jaccottet avec Gustave Roud en dit long elle aussi sur la qualité et l'originalité en Suisse romande d'une «*relation* entre ceux qui écrivent et ceux qui lisent» (Gaillard, p. 14). Certes, Roud reste un des grands poètes de l'intériorité. Mais, de par son accueil aux jeunes écrivains de son temps, qui, comme Jaccottet, lui rendent visite à Carrouge pendant la deuxième moitié de sa vie (cf. Jaccottet 2002, p. 11), il donne l'exemple direct de la justesse de voix comme devoir envers soi pour s'assurer que l'on atteigne l'autre. C'est auprès de Roud que Jaccottet apprend de première main cette leçon de patience nécessaire pour faire s'accorder le dedans et le dehors, puis pour communiquer cet accord au lecteur. On peut noter le caractère sacré de ce genre d'échanges entre l'écrivain et son lecteur: dans plusieurs exemples que donne Jaccottet de la tradition de la parole juste dans d'autres civilisations, seule une voix «intelligible» peut guider les âmes vers l'autre monde (1998, p. 36-7). Dans un entretien à la Radio Suisse romande en 1966, Roud en signale un aspect plus terre-à-terre: lorsqu'il reçoit des «messages d'inconnus ou d'inconnues» disant que ce qu'il a voulu faire a été compris, il voit la preuve d'une «véritable rencontre», une «espèce de collaboration» dans laquelle s'implique le lecteur en faisant «la moitié du chemin» pour comprendre ce qui n'avait qu'une «valeur d'essai» (Salem 1986, p. 96). À la différence d'un Baudelaire ou d'un Rimbaud, de telles rencontres se vivent dans la pureté et l'«innocence» (Salem 1986, p. 43; Jaccottet 2002, p. 33) plutôt que dans l'angoisse autour de la langue ou la rupture violente avec la société bourgeoise. Ce que connaître et écouter Roud apporte à Jaccottet, Georges Borgeaud, Maurice Chappaz, Jacques Chessex, Catherine Colomb et d'autres, c'est la prise de conscience d'une continuité entre les mots, les êtres et les choses dans le moment présent des rencontres humaines et littéraires.

En outre, avoir des cercles d'amis sûrs impliqués eux aussi dans ce genre d'aventure affective est une spécificité suisse romande depuis au moins Ramuz et Roud. Au travers de revues, de maisons d'édition et d'autres lieux de rencontre, un dialogue à peu près constant s'établit et, au fur et à mesure, la relève littéraire est prise. La vie de Roud, puis celle de Jaccottet, suggèrent que la chaleur et l'encouragement ne disparaissent pas de la scène littéraire au lendemain du conflit mondial. Ces deux hommes donnent l'exemple d'un souci d'authenticité très lié à l'amitié, et qui s'exprime sous forme de dynamisme dans le domaine de l'édition. Soulignons de nouveau des échelles de valeur singulièrement romandes: par exemple, ce n'est peut-être pas tellement le succès ou l'échec relatifs des revues depuis la dernière guerre qui signaleraient ou non une effervescence, mais les volontés communes qui les animent. Si, comme le dit Jaccottet en parlant de Roud, «le travail d'écrire et le

mode de vie, la façon de se tenir dans la vie, devaient être indissociablement liés» (2004, p. 25), peut-être qu'une «tendance au repli» après la guerre et un retour à certains moments «à une esthétique de l'art pour l'art» (Francillon 1998, p. 43) seraient des signes d'une plus secrète vigueur. Dans le cas de Roud, retenons d'abord Ramuz le conviant en 1929 à devenir le secrétaire de rédaction de la revue *Aujourd'hui* chez Mermod, travail qui le poussera à y publier des traductions de Novalis et de Hölderlin dès 1930 ainsi qu'à débattre avec son aîné; puis Ramuz le faisant entrer en 1936 au comité de lecture de la Guilde du Livre; et enfin l'«encouragement» et l'«enrichissement» que sont ses contacts avec d'autres poètes suisses par la suite (Salem 1986, p. 34-41, 95). L'«enthousiasme» de l'éditeur Henry-Louis Mermod permet de même à Jaccottet de devenir traducteur en 1946, ainsi que de monter à Paris comme son correspondant entre 1946 et 1952 (Jaccottet 2002, p. 18; 1989, p. 104-5). La vie lausannoise de Jaccottet, «assez ouverte» et pleine de «vitalité littéraire», mène à son amitié avec Roud et avec Ungaretti (l'artiste lausannoise Léo Fiaux le lui présente à Rome); à sa collaboration avec maints journaux et revues romands pendant une trentaine d'années; et à sa connaissance des enjeux littéraires chez les poètes et romanciers romands qu'il commente dans ce contexte précis au fil des ans (Jaccottet 1989, p. 120, 124, 280-304)⁴. En somme, il existe un dynamisme profond, palpable et durable en Suisse romande, auquel Jaccottet s'identifie volontiers et dont il est un maillon irremplaçable, mais c'est un dynamisme qui peut correspondre à des cas de figures analytiques plus ou moins subtils, comme l'amitié et la complicité (cf. Francillon 1998, p. 27), qui ne rentrent pas facilement dans les cases de la critique ni dans les débats identitaires autour de la littérature.

Plaidoyers pour «le talent de la douleur»⁵

Répondant à une question des rédacteurs de *Passe-Muraille* sur le lien des écrivains et littérateurs romands à la communauté confédérale, Alfred Berchtold définit son intérêt pour l'histoire culturelle de la Suisse en ces termes: «C'est le plaisir de la diversité, c'est l'enrichissement par la polyphonie, par les différences ressenties comme des complémentarités; c'est aussi l'expérience d'une parenté réelle, d'échanges, de convergences, voire de parallélismes, bien plus nombreux que quelques-uns ne veulent parfois l'admettre.» (Claire Jaquier, Francillon 1999, p. 415)

[L]es vraies audaces sont toujours cachées.
(Gustave Roud, Salem 1986, p. 33)

Nous avons vu quelques facettes de la justesse de vie et de voix chez Jaccottet: sa relative autonomie en tant qu'écrivain, y compris la distance qu'il prend vis-à-vis des modes; sa fidélité à ceux qui sont, comme lui, à la recherche d'une parole vraie qui nous ouvre au monde et nous serve d'appui pour un dialogue humain renouvelé; l'ancrage de son œuvre dans un champ littéraire et culturel où les uns restent très à l'écoute des autres; la manière dont il s'efface pour mieux émouvoir, dans le contexte d'une production critique et poétique foisonnante; et, au cours de sa vie, le rôle de l'amitié et des liens humains dans l'évolution de la littérature en Suisse romande. En abordant le souci d'authenticité qui caractérise tous ses écrits, nous avons soulevé quelques fils conducteurs ainsi que la ressemblance de Jaccottet à d'autres écrivains romands dont l'œuvre est d'une haute exigence. Nous avons introduit la notion de champ d'activité afin de nous distancier provisoirement de l'idée de paradoxe (Jakubec-Vodoz, Camartin p. 116; Michel Collot, Francillon 1998, p. 141) et de la remplacer par les termes qu'emploie Alfred Berchtold cité plus haut: le plaisir de la diversité, la polyphonie, des complémentarités; des parentés, des

convergences, des parallélismes. En parlant d'écrits et d'*une vie* qui portent la marque de la justesse, nous avons tenté de dégager une certaine façon d'être suisse romand, en partie pour mettre en question le constat d'ambivalence d'un Edmond Gilliard disant « Je ne suis suisse que par une certaine façon d'être français (Francillon 1997, p. 240). Notre hypothèse est la suivante : si un(e) Suisse romand(e) est un être paradoxal et que ce paradoxe est assumé pleinement, la vérité plus intense du cheminement qui en résulte pourra apparaître comme plaisir aussi inattaquable qu'extrêmement contemporain.

En guise de conclusion, il faudrait se redemander si la justesse jaccottétienne est celle d'une plus grande communauté affective, communauté littéraire qui s'intéresse aux audaces cachées, au dynamisme implicite, sans forcément se préoccuper des fiertés régionales. On peut cerner en Suisse romande plusieurs familles d'écrivains, toutes vigilantes dans leur attention rigoureuse à la présence des êtres et des choses, qui se situent dans cette mouvance : Anne Perrier, Nicolas Bouvier, Maurice Chappaz, Jacques Chessex, Jacques Mercanton, Pierre Chappuis, Jean Pache, Monique Laederach ; Vahé Godel, Pierre-Alain Tâche, Sylviane Dupuis, Frédéric Wandelere, François Debluë ; S. Corinna Bille, Alice Rivaz, Yvette Z'Graggen ; et sûrement d'autres que l'on pourrait regrouper selon ses envies. Ce qui nous frappe par rapport à la Suisse romande en dressant de telles listes, c'est qu'il n'y ait pas seulement une poésie de la présence, mais aussi une prose de la présence ; qu'il y ait une certaine justesse de vie et de voix féminine ; et que des auteur(e)s romand(e)s qui se nourrissent d'œuvres diverses aient souvent ce côté juste, vigilant et attentif, qualités qui les relient et qui nous font avancer vers une sorte de « foyer » (Jaccottet 1998, p. 39).

Il est parfois difficile de faire ces regroupements sans arrière-pensées, sans reconnaître la figure de l'effacement-jusqu'à-la-disparition (Edmond-Henri Crisinel, Jean-Pierre Schlunegger, Francis Giaucque) ou bien le nomadisme réel ou intellectuel qui résiste à la localisation dans tel ou tel champ (Jaccottet, Bouvier, Chappaz, Bille, Laederach). Néanmoins, cette mise en contexte de l'œuvre de Jaccottet nous permet de constater l'envergure de sa production littéraire. On voit sous un nouvel angle un élan considérable, un contact constant avec des compagnons de route, une créativité qui est acte, défi toujours renouvelé de faire s'accorder les êtres et les choses. Ce regard sur sa voix et sa vie met en évidence à quel point ses audaces restent cachées mais, au fur et à mesure, tout à fait sensibles. En cela, nous trouvons qu'il ne tombe pas dans le « crisiroudisme » sec et impuissant auquel Etienne Barilier l'associe dans *Soyons médiocres!* (1989). Esquisser des équivalences détaillées entre Jaccottet et de plus jeunes écrivains comme l'auteur de cet aigre *Essai sur le milieu littéraire romand* reste hors de notre propos. Or, on peut lui laisser, non sans sourire, le dernier mot : Barilier ne travaille-t-il pas dans le même sens que Jaccottet lorsqu'il soutient, dans un entretien de 1996, que les Suisses romands ne seront jamais « souverains » et qu'il faut jouer « avec le talent de la douleur, la vie la plus riche, la plus durable » pour que « l'humanité ne finisse pas ; que continue le chemin de notre conscience, et l'énigme du monde » (Francillon 1999, p. 244)? En voici un autre qui veille pour rester ouvert au monde et à autrui.

¹ Nous tenons à remercier chaleureusement Doris Jakubec, ancienne directrice du Centre de recherches sur les lettres romandes, ainsi qu'Andreas Langenbacher du Service des livres de Pro Helvetia.

² Cf. Bernard Vargaftig, écrivain français dont les textes s'inspirent en grande partie de son vécu de juif adolescent se tenant caché pendant l'Occupation, selon qui « il n'y a pas d'artiste qui soit dégagé » (2008, p. 29).

³ Il fait partie du comité de rédaction de *Pour l'art* entre 1949 et 1952 ; la revue elle-même, « petit cahier de vingt-quatre à quarante pages à la présentation soignée mais modeste », est publiée entre 1948 et 1963 (Francillon 1998, p. 47, 73).

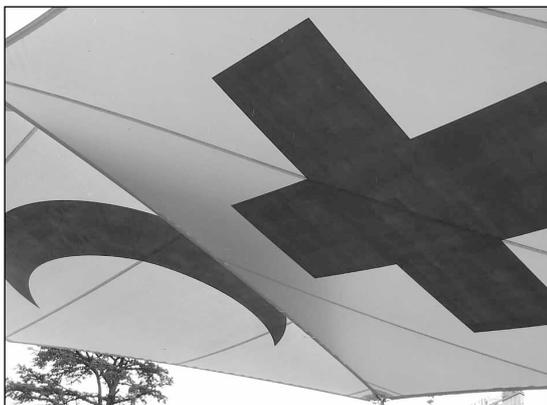
⁴ Sur les enjeux littéraires à Lausanne et en Suisse romande, voir aussi Fornerod (1993) et Bevan (1986).

⁵ Francillon 1999, p. 244.

Bibliographie

- E. BARILIER, *Soyons médiocres! Essai sur le milieu littéraire romand*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1989.
- D. BEVAN, *Écrivains d'aujourd'hui: La littérature romande en vingt entretiens*, Photographies d'Yves Meylan, Lausanne, 24 heures, 1986.
- I. CAMARTIN, *et al.*, *Les quatre littératures de la Suisse*, Zurich, Pro Helvetia, 1995.
- F. FORNEROD, *Lausanne: Le temps des audaces. Les idées, les lettres et les arts de 1945 à 1955*, Lausanne, Payot, 1993.
- R. FRANCILLON, (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande, II, de Töpffer à Ramuz*, Lausanne, Payot, 1997.
- Histoire de la littérature en Suisse romande, III, de la Seconde Guerre aux années 1970*, Lausanne, Payot, 1998.
- Histoire de la littérature en Suisse romande, IV, la littérature romande aujourd'hui*, Lausanne, Payot, 1999.
- B. GALLAND, *La Littérature de la Suisse romande expliquée en un quart d'heure*, suivi d'une *Anthologie lyrique de poche*, Genève, Zoé, 1986.
- Ph. JACCOTTET, *Écrits pour papier journal: chroniques, 1951-1970*, textes réunis et présentés par Jean-Pierre Vidal, Paris, Gallimard, 1994.
- L'Entretien des muses, chroniques de poésie*, Paris, Gallimard, 1968.
- Gustave Roud*, Paris, Seghers, 2002.
- Observations et autres notes anciennes, 1947-1962*, Paris, Gallimard, 1998.
- Philippe Jaccottet: pages retrouvées, inédits, entretiens, dossier critique, bibliographie*, réunion des textes et présentation par Jean-Pierre Vidal, avec la collaboration du Centre de recherches sur les lettres romandes, Lausanne, Payot, 1989.
- La Promenade sous les arbres*, Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 1996 [1957, 1961].
- La Semailson, carnets 1954-1967*, Paris, Gallimard, 1971.
- Une transaction secrète, lectures de poésie*, Paris, Gallimard, 1987.
- Truinas, le 21 avril 2001*, Genève, La Dogana, 2004.
- J.-Cl. PINSON, *Habiter en poète: Essai sur la poésie contemporaine*, Seyssel, Champ Vallon, 1995.
- C. F. RAMUZ, *Raison d'être*, préface de Claude Jaquillard, Lausanne, Éditions de l'Aire, 1978 [1914].
- Taille de l'homme*, Paris, Grasset, 1935 [1933].
- G. REVAZ, *La Suisse et la Francophonie*, Québec, CIDEF-AFI, Faculté des lettres, Université Laval, 2003.
- D. DE ROUGEMONT, *Les Personnes du drame*, dir. Jacques Schiffrin, New York, Pantheon, 1945.
- G. SALEM, *Gustave Roud, Qui suis-je?* Lyon, La Manufacture, 1986.
- B. VARGAFTIG, *et al.*, *Bernard Vargaftig, l'aveu même d'être là*, Vauvert, Au Diable Vauvert, 2008.
- J.-P. VIDAL, «Le poète, un "maître spirituel"», in Patrick Née et Jérôme Thélot, dir., *Philippe Jaccottet*, Cognac, Le temps qu'il fait, 2001, p. 65-71.

Photos ©Marie-Christine Koop



*Au musée de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge*

Un paysage alpin



Le village de Gruyère

La fondue suisse



Aperçu de la Communauté française de Belgique

Profil de la Belgique

MARIE-CHRISTINE KOOP

University of North Texas

Superficie

30 528 km² répartis entre la basse Belgique (moins de 100 m d'altitude), la moyenne Belgique (de 100 à 200 m) et la haute Belgique (de 200 à plus de 500 m)

Population

10 584 534 habitants

Densité moyenne : 342 habitants par km²

Les 12 pays d'origine les plus représentés parmi les immigrés en Belgique au 31 décembre 2000 (*L'Immigration en Belgique*, 2003, p. 9):

Italie : 22,7 %

France : 12,7 %

Maroc : 12,4 %

Pays-Bas : 10,3 %

Turquie : 6,5 %

Espagne : 5 %

Allemagne : 4 %

Royaume-Uni : 3, %

Portugal : 2 %

Grèce : 2,1 %

États-Unis : 1,4 %

Congo (République démocratique) : 1,3 %

Climat

Océanique

Type de gouvernement

La Belgique actuelle a été fondée à la suite de la révolution de 1830. C'est une monarchie constitutionnelle et une démocratie parlementaire.

Chef de l'État le roi Albert II (depuis 1993), qui partage le pouvoir avec le Parlement

Premier ministre: Yves Leterme (second mandat depuis novembre 2009)

Divisions territoriales

État fédéral depuis 1980 (suite à la querelle linguistique entre Flamands et francophones)

Trois communautés: flamande, française et germanophone

Trois régions: Bruxelles (9,74 % de la population), flamande (57,80 %) et wallonne (32,46 %) - (voir carte de Belgique)

Capitale fédérale

Bruxelles, qui est également le siège de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Communauté française de Belgique et de la Communauté flamande

Villes principales

Région flamande : Anvers (472 000 hab.), Gand (423 000), Bruges (117 000), Leuven (92 000)

Région wallonne : Charleroi (201 000), Liège (190 000), Namur (108 000), Mons (91 000)

Région de Bruxelles-Capitale : Bruxelles (1 million)

Langues nationales

Néerlandais : 59 %

Français : 40 %

Allemand : 1 %

Drapeau

Trois bandes verticales, noir, jaune et rouge

Fête nationale

21 juillet (le premier roi des Belges, Léopold I^{er}, avait prêté serment de rester fidèle à la Constitution le 21 juillet 1831)

Monnaie

L'euro (EUR ou €)

Économie

L'énergie, notamment le charbon, avait lancé la révolution industrielle en Belgique au XIX^e siècle. Aujourd'hui, le pays a peu de matières premières exploitables et son économie repose surtout sur le raffinage pétrolier, la chimie, l'industrie agro-alimentaire, les produits pharmaceutiques, la construction automobile, l'électronique et la construction mécanique. Le port d'Anvers est l'un des plus importants d'Europe.

Éducation

L'obligation scolaire s'étend sur 12 années, de 6 à 18 ans. La plupart des jeunes étudient en moyenne jusqu'à 23 ans, ce qui place la Belgique en tête de l'Europe après le Royaume-Uni. L'article 24 de la Constitution précise que la neutralité implique *notamment* le respect des conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves. L'enseignement public subventionné doit offrir, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire, le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle, ce qui implique « des contraintes et des obligations pour l'enseignement officiel, tandis que l'enseignement privé, confessionnel ou non confessionnel, qui ne figure pas dans la constitution, bénéficie d'une liberté qui ne peut être restreinte par aucune mesure préventive » (« La neutralité de l'enseignement public en Communauté française de Belgique »).

Principales religions

En Belgique, aucune statistique officielle n'est assurée en matière d'appartenance religieuse. Certaines études permettent cependant d'en avoir une estimation.

Parmi les deux principales religions, les catholiques représentent la majorité avec 43 %, et les musulmans 12 %. Avec le déclin de la religion en tant qu'institution, 10 % se disent agnostiques et 17 % athées (Laporte 2008).

Une étude sur le financement des cultes reconnus par l'État (salaire des ministres du culte et financement des écoles religieuses), montre que la contribution de l'État affichait les chiffres suivants pour la Belgique en 2000 (Husson, 2000) :

Culte catholique : 79,2 %
Morale laïque : 13 %
Culte islamique : 3,5 %
Culte protestant : 3,2 %
Culte israélite : 0,6 %
Culte orthodoxe : 0,4 %
Culte anglican : 0,1 %

Hymne national

«La Brabançonne»

*Ô Belgique, ô mère chérie,
À toi nos cœurs, à toi nos bras,
À toi notre sang, ô Patrie!
Nous le jurons tous, tu vivras!
Tu vivras toujours grande et belle
Et ton invincible unité
Aura pour devise immortelle :
Le Roi, la Loi, la Liberté! (ter)*

Vocation internationale de Bruxelles

Cette ville est le siège de l'Organisation du Traité Atlantique-Nord (OTAN), signé en 1949, et l'un des sièges de l'Union européenne. Elle est aussi un centre diplomatique mondial et accueille plus d'une centaine d'institutions internationales.

Sources

- P. HULLEBROECK, « La neutralité de l'enseignement public en Communauté française de Belgique », Bruxelles, Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, 2007.
http://www.ligueenseignement.be/default.asp?V_DOC_ID=2058
- J.-F. HUSSON, « Financement public des cultes, de la laïcité et des cours philosophiques », CRISP, *Courrier hebdomadaire*, n° 1703-1704, 2000.
- L'Immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail. Rapport 2001-2003*, Bruxelles, Direction générale Emploi et marché du travail.
http://www.belspo.be/belspo/home/publ/pub_ostc/agora/ragee058_fr.pdf
- CH. LAPORTE, « La Belgique terre religieuse », *La Libre Belgique*, 3 novembre 2008.
http://www.lalibre.be/index.php?view=article&art_id=407536
- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement. - <http://www.diplomatie.be/fr>
- Portail belge. - <http://www.belgium.be/fr>
- P. ROEGIERS, *La Belgique. Le roman d'un pays*, Paris, Gallimard, 2005.





- Ganshoren 1.
- Jette 2.
- Schaerbeek / Schaarbeek 3.
- Evere 4.
- St-Agatha-Berchem / Berchem-Ste-Agathe 5.
- Koekelberg 6.
- BRUXELLES / BRUSSEL 7.
- St-Jan-Molenbeek / Molenbeek-St-Jean 8.
- Saint-Josse-ten-Node / Sint-Joost-ten-Node 9.
- St-Lambrechts-Woluwe / Woluwe-St-Pierre 10.
- Andelicht 11.
- St-Gillis / St-Gilles 12.
- Ixelles / Elsene 13.
- Etterbeek 14.
- St-Pieters-Woluwe / Woluwe-St-Pierre 15.
- Forest / Vorst 16.
- Uccle / Ukkel 17.
- Watermael-Boitsfort / Watermaal-Bosvoorde 18.
- Oudergem / Auderghem 19.

Quand les Belges écrivent en français: petite histoire d'une grande littérature/grande histoire d'une petite littérature...

FRÉDÉRIC SAENEN

Institut supérieur des langues vivantes, Université de Liège

Pour Samia

« Littérature belge »... Aucune désignation historiographique n'aura sans doute appelé à autant de remises en question. Car, puisque l'existence même d'une entité politique unitaire nommée « Belgique » pose problème depuis son apparition, on voit mal comment une littérature pourrait souffrir de se voir qualifier de « belge » sans paradoxe ni incohérence. La « littérature belge », n'ayant jamais spontanément existé, relève pour ainsi dire d'un artifice idéologique, d'une vision mythique d'emblée bancale. Voilà pourquoi il semble préférable d'en aborder l'histoire selon des pans séparés : celui des auteurs francophones et celui des auteurs néerlandophones. C'est surtout l'histoire des premiers qui sera envisagée dans la présente synthèse.

La Belgique, pays politiquement indépendant en 1830, est dès son origine clivée selon un ensemble d'oppositions sociologiques et économiques. Au sud, la Wallonie constitue en quelque sorte le laboratoire de la révolution industrielle anglaise sur le Vieux Continent. La Flandre, quant à elle, demeure plutôt rurale, empreinte de catholicisme et de traditions ; son réel démarrage économique sera plus tardif.

Mais la véritable séparation entre les deux zones linguistiques est bien antérieure au XIX^e siècle. Elle tire en réalité ses origines des conséquences de la romanisation, au I^{er} siècle avant J.-C. Les parlers vernaculaires en présence depuis le haut Moyen Âge dans ce creuset d'idiomes (dialectes germaniques au nord ; dialectes issus du latin vulgaire et appartenant au domaine d'oïl au sud) seront progressivement supplantés par le français standard, dont la conquête se fera en termes sociologiques, par le biais d'une classe bien déterminée. En effet, durant les occupations successivement autrichienne, française et hollandaise, l'emploi du français se généralisera au sein des élites nanties. Même dans les couches élevées de la société flamande, le français gagne du terrain dès la seconde moitié du XVIII^e siècle et sera l'idiome exclusif des institutions (armée, justice, administration). Le ciment social entre les deux « parties » composant le pays est donc assuré par la frange la plus favorisée par la révolution, à savoir la haute bourgeoisie francophone, au sein de laquelle se développera une caste de clercs ayant accès à l'enseignement et aux Belles-Lettres (alors que les couches pauvres sont à peine alphabétisées).

Au moment de la naissance de l'État belge, on constate un sévère déficit d'institutions littéraires, de structures éditoriales ou de légitimation. L'écrivain n'a pas de statut à proprement parler. La littérature est réservée à des notables cultivés. Il n'y a pas non plus de professionnalisation de l'écrivain telle que l'on y a assisté en France à la même époque.

Au niveau de ses instances de légitimation, l'Académie royale de Belgique, créée en 1772 par Marie-Thérèse d'Autriche, existe bel et bien, mais elle n'est qu'un repaire d'érudits guère en prise avec la société. Il faudra attendre 1920 et la suggestion du socialiste Jules Destrée pour que le pays se dote d'une Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique digne de ce nom.

La structure éditoriale souffre d'une piteuse réputation et est assez instable. Jusqu'en 1852, la Belgique entretiendra une intense activité commerciale autour de la contrefaçon du livre. Elle accueillera en outre de nombreux exilés et proscrits, ayant fui leur pays d'origine pour des raisons économiques, morales ou idéologiques

(Marx et Engels, Hugo, Verlaine et Rimbaud, Léon Daudet etc.). Cette circulation a d'une part l'effet néfaste de créer une mauvaise image de la Belgique, ramenée à la terre d'élection des pillards (Baudelaire sera le premier à dénoncer le Belge comme contrefacteur singeant les initiatives françaises) mais, d'autre part, l'avantage de faire de ce pays minuscule un carrefour de rencontres. La Belgique comptera peu mais de grands éditeurs au XIX^e siècle, tels Lacroix et Verboekhoven (qui publieront les *Misérables* en 1862) ou Henri de Kistemaekers (diffuseur des petits naturalistes et d'auteurs licencieux).

Pendant longtemps, la littérature francophone de Belgique vivotera, sans connaître autrement que par décalque les remous intellectuels ou artistiques agitant la France. Le meilleur exemple de ce décalage est le romantisme. Certes, ce mouvement existe en Belgique mais il n'a pas véritablement de dimension révolutionnaire. Il s'y présente plutôt sous une forme d'édification sociale, de par la mission positive qu'il assigne à l'écrivain d'être l'auxiliaire, le messager auprès de la collectivité, du projet national. Rien d'étonnant dès lors à ce que le genre privilégié soit le roman historique, sur le modèle scottien. En dehors de quelques noms partagés par les spécialistes (Charles Potvin, Octave Pirmez en poésie ; Henri Moke, Félix Bogaerts pour le roman), les tenants de la génération romantique en Belgique sont aujourd'hui bien oubliés et apparaissent comme des poètes ou des prosateurs datés, trop déclamatoires, ampoulés et étouffés par leur provincialisme.

Durant les premières décennies de son existence, le pays est en pleine quête d'identité politique. L'unionisme s'effrite car les libéraux et les catholiques se déchirent autour de la question scolaire. On comprend aisément que, dans ce contexte, il y ait plus urgent à faire que de penser littérature...

À l'origine de toute nation à la langue unifiée, on trouve un corpus de textes fondateurs qui forment comme un noyau de référence, un cœur nourri par le passé, animant le présent, irriguant le futur. L'italien standard est identifié à *La Divine Comédie* de Dante, l'anglais aux tragédies de Shakespeare, l'espagnol au *Quichotte* de Cervantès, l'allemand classique à Goethe, le français à une kyrielle de géants tels que Voltaire, Chateaubriand ou Hugo.

La Belgique aura beau, au moment de sa construction, puiser dans un passé ancestral remontant à Ambiorix ou Charlemagne, elle ne rencontrera pas sur son chemin de figure fédératrice au niveau littéraire. Et pour cause : aucun écrivain belge ne produira d'œuvre bilingue apte à représenter l'ensemble du pays ! L'équation herderienne¹ consistant à dire qu'une nation est l'addition d'un peuple et d'une langue ne sera ainsi jamais réalisée en Belgique. Au contraire, le fossé entre Flamands et Wallons ira s'élargissant et l'homogénéité linguistique deviendra définitivement une utopie. Il est d'ailleurs révélateur de constater que l'aspect le plus valorisé de l'originalité identitaire nationale, à savoir l'exaltation de la « nordicité », sera chanté dans un idiome qui n'est pas censé renvoyer cette image : le français.

Le seul auteur à réellement être considéré comme le « père » de la littérature belge d'expression française sera Charles De Coster (1827-1869). Sa *Légende d'Ulenspiegel*, publiée en 1867 et écrite dans une langue inventive aux échos archaïsants, constitue une synthèse du roman historique, réaliste et légendaire. Idéologiquement, elle véhicule en filigrane une vision unitariste du destin de la Belgique, soudée contre ses occupants. Néanmoins, le fondement identitaire de ses référents culturels demeure essentiellement flamand.

C'est seulement durant les deux dernières décennies du XIX^e que la Belgique s'imposera comme une pépinière de talents et de plumes estimables. Les revues se mettent alors à pulluler. Ce mouvement de bouillonnement créatif sera surtout impulsé par *La Jeune Belgique*, fondée en 1881, qui clame sa volonté d'autonomie dans le domaine de la création littéraire. Pour les auteurs y adhérant, l'écriture est vécue comme choix d'existence à part entière ; en poésie, le néo-classicisme est privilégié, tandis que pour le roman, le naturalisme prime (une cohabitation peu

concevable dans le champ français, plus cloisonné). Alors que *La Jeune Belgique* insiste sur la nécessité d'un retour sur la figure de l'artiste dégagé des contingences sociales, *L'Art moderne* de l'avocat Edmond Picard se montrera en faveur d'un art engagé, doublé d'une authentique vision identitaire collective.

L'espace d'une génération, la Belgique comble son retard culturel par rapport à la France, en se raccrochant aux wagons des grands courants littéraires fin de siècle : le naturalisme avec le « Zola belge », Camille Lemonnier (1844-1913), ou un symbolisme conscient des réalités sociales avec le poète des « villes tentaculaires » et des « campagnes hallucinées », Émile Verhaeren.

À la fin du XIX^e, les tensions internes atteignent leur paroxysme. La question scolaire, objet de sempiternels débats entre libéraux et catholiques, aboutit à la laïcisation de l'enseignement en 1879. Parallèlement, la crise ouvrière se traduit par des grèves durement réprimées et le Parti ouvrier belge, troisième force politique du pays, naît en 1885. Le mouvement flamand se durcit et accède en 1898 à l'une de ses revendications capitales : la reconnaissance du néerlandais comme deuxième langue nationale.

Dans cette Belgique divisée à tous niveaux, l'idée d'une identité commune se fait difficilement concevable. Le mythe de la nordicité se maintiendra vaillamment jusqu'à l'orée du XX^e siècle. On le retrouve notamment dans *Bruges-la-Morte* (1882) de Rodenbach, un roman empreint de symbolisme qui participera, comme d'autres titres de l'époque, à la cristallisation en France d'une vision exotique de la Belgique. Entre stéréotype et conception juste, une telle image extérieure donnera à ce petit pays une certaine légitimité aux yeux de l'intelligentsia française. La reconnaissance suprême (et internationale) de « nos lettres » viendra en 1911, avec l'octroi du Nobel au dramaturge et essayiste Maurice Maeterlinck.

Le concept d'une hypothétique « âme belge », mélange idéal de latinité et de germanité développé par Edmond Picard dans un article de 1897 (Aron 1997, p. 89-98), sera pourtant battu en brèche par Jules Destrée. En 1912, l'avocat et député socialiste a l'audace d'adresser au roi Albert I^{er} une lettre ouverte contenant cette formule sans équivoque : « Sire, il n'y a pas de Belges. Il n'y a que des Flamands et des Wallons. » Il y démontre, en s'appuyant aussi bien sur des données géographiques que des statistiques sociolinguistiques, que la Belgique n'est que l'agglomérat arbitraire de deux cultures inconciliables.

Qu'en est-il alors de l'emploi du français comme langue littéraire ? Deux tendances se dessinent, qui creuseront les sillons principaux du rapport matriciel à la langue pour les décennies à venir. Soit le français est employé sur un mode baroque, qui puise ses racines dans la reconstruction de l'archaïsme, qui invente des néologismes etc., une esthétique qui sera défendue par *L'Art moderne* de Picard et les symbolistes. Soit le style est beaucoup plus surveillé, bridé, à la limite du purisme et de l'hypercorrectisme. Cette dernière position est guidée par la menace de l'insécurité linguistique pesant sur tout locuteur francophone périphérique. Elle sera plutôt entretenue par les Parnassiens et les néo-classiques de *La Jeune Belgique* qui en viendront, en 1892, à condamner le « macaque flamboyant » de leur ancienne idole Lemonnier. Elle culminera avec l'idée, toujours vivace aujourd'hui, que les Belges sont plus puristes que les Français eux-mêmes (rappelons que la première édition du *Bon Usage* du Belge Grevisse paraît en 1936).

Le mythe unitariste de la Belgique éclatera définitivement à l'issue du premier conflit mondial, en 1918. La Belgique occupe désormais une place importante dans le concert des nations, mais l'instauration du suffrage universel en 1919 et l'irrépressible montée du mouvement flamand creuse le fossé entre Nord et Sud. À part les « fransquillons » (écrivains d'origine flamande écrivant en français), la littérature francophone est pratiquée exclusivement en Wallonie et à Bruxelles. L'écrivain wallo-bruxellois hérite d'un passé prestigieux lié à la langue qu'il emploie, mais pas d'une identité proprement dite. Ce questionnement fera l'objet du *Manifeste du lundi*

(signé en 1937 par des auteurs aussi reconnus que Hellens, Thiry ou Ghelderode) qui réoriente la littérature belge vers Paris, dont elle devient un sous-champ de production. Le régionalisme est à cet égard rejeté sous prétexte qu'il empêcherait d'accéder à l'universel.

La Belgique sera également marquée par les avant-gardes (le dadaïsme, le futurisme et le surréalisme) et les grandes écoles (populisme, prolétarisme), ce qui permet au créateur de se mettre à l'écoute de la psychologie de ses personnages, des problèmes du quotidien, de l'exploration des potentialités subversives du langage, quand ce n'est de son propre moi, mais dans le même temps l'éloigne des préoccupations « ethniques » ou identitaires.

Après la Seconde Guerre mondiale, la littérature belge d'expression française va majoritairement progresser vers l'intégration dans le giron français. Certaines plumes, compromises pour faits de collaboration (à l'instar de Robert Poulet) seront contraintes à poursuivre leurs activités dans l'Hexagone uniquement. Le rejet du pays natal pourra aller jusqu'à son déni total, comme ce sera le cas pour le poète Henri Michaux, qui tourne le dos à « Namur où l'on s'emmerde, Namerde où l'on s'emmure », pour explorer le vaste monde et finira par se faire naturaliser français. Néanmoins, la voie la plus commune reste l'adoption d'une écriture d'où sera gommé le moindre indice d'inscription explicitement belge. Pour maints auteurs, l'origine sera tue, jugée insignifiante ou, pire, honteuse. Adoptant une prose néo-classique, de nombreux écrivains belges se gardent de tout particularisme et de tout écart formel, au profit d'une universalisation de leurs thèmes (amour, mort, destin). Un bel exemple en sera fourni avec *Tempo di Roma* (1955) d'Alexis Curvers.

C'est à partir de cette époque également que l'écriture se dégage des grands courants intellectuels ou des chantiers expérimentaux tels que l'existentialisme, la philosophie de l'absurde, le Nouveau Roman, très peu représentés, voire pas du tout, en Belgique francophone. Les créateurs préfèrent se réfugier dans des genres paralittéraires, souvent jugés mineurs, mais dont ils exploiteront les multiples potentialités, quand ils ne les rénoveront pas de fond en comble : on pense au fantastique – du réalisme magique à la science-fiction (Jean Ray) –, au roman d'aventure (Bob Morane de Henri Vernes) en passant bien entendu par le policier (Simenon, Steeman) ou la BD...

Durant les décennies 1970 et 1980, période où la fédéralisation du pays se met en place, on assiste à un authentique retour à l'idée d'une irréductible spécificité belge, mais cette fois « en creux ». En 1976, le concept de « belgitude » est forgé par le romancier Pierre Mertens et le sociologue Claude Javeau qui pensent l'absence d'identité, ou l'identité problématique belge, en déclinant le problème sous ses diverses facettes : les thèmes de la « bâtarde » et de la schizophrénie (illustrés notamment par Jean Muno dans son *Histoire exécrationnelle d'un héros brabançon*), la fuite par l'exil intérieur ou le cosmopolitisme (vécue par Conrad Detrez, qui adhèrera en Amérique du Sud à divers mouvements de la « théologie de la révolution »), le recours à l'irrégularité d'une « langue sauvage » (débridée chez un poète comme Jean-Pierre Verheggen). D'après Mertens, la chance du Belge est finalement de n'être rien, et c'est sur ce néant qu'il s'agirait de fonder sa cause.

Au niveau institutionnel, les aides de la Communauté française de Belgique se renforcent. Un effort considérable est mis en œuvre pour que se développent l'historiographie des lettres francophones de Belgique et des collections patrimoniales reprenant ses plus grands textes, passés ou actuels.

Depuis les années 1990-2000, la littérature francophone de Belgique semble (momentanément ?) guérie de ses angoisses profondes, qu'elle a en partie surmontées grâce à une certaine « labellisation » de la marque belge. Le succès de la tendance auto-dérisionnelle d'une part (l'idée que le meilleur moyen de résoudre les tourments liés aux « racines », c'est d'en rire soi-même ou de les aborder avec ludisme), la faillite des grands projets idéologiques, des écoles et des avant-gardes structurées

d'autre part, ont permis l'émergence d'une génération décomplexée, composée d'individualités qui s'inscrivent avec aisance dans la société globale – à laquelle l'informatique offre le confort d'un maillage rapide, abolissant les frontières – plutôt que dans un cadre national étriqué. L'exemple typique de cette tendance est représenté par Amélie Nothomb, qui publie annuellement un best-seller ultra-médiatisé et relève clairement de la littérature industrielle.

L'identité belge se serait-elle définitivement diluée dans la production de masse et la logique des réseaux ? Seul l'avenir du pays, à la stabilité toujours remise sur l'établi du compromis, nous le dira...

¹ Propre à Johann Gottfried von Herder (1744-1803), poète, théologien et philosophe allemand.

Bibliographie

- Ch. BERG et P. HALEN, *Littératures belges de langue française. Histoire et perspectives (1830-2000)*, Bruxelles, Le Cri, 2000.
- J.-P. BERTRAND, M. BIRON, B. DENIS et R. GRUTMAN (dir.), *Histoires des littératures belges francophones (1830-2000)*, Paris, Fayard, 2003.
- Ch. DE COSTER, *La Légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandres et ailleurs*, Bruxelles, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1868.
- A. CURVERS, *Tempo di Roma*, Paris, Robert Laffont, 1957.
- B. DENIS et J.-M. KLINKENBERG, *La Littérature belge. Précis d'histoire sociale*, Bruxelles, Espace Nord, Collection «Labor» n° 211, 2005.
- M. GREVISSE, *Le Bon Usage*, 14^e éd. par André Goosse, Bruxelles, De Boeck, 2007.
- J. MUNO, *Histoire exécrable d'un héros brabançon*, Bruxelles, Jacques Antoine, 1982.
- Ed. PICARD, «L'âme belge», in *La Belgique artistique et littéraire: une anthologie de langue française*, textes réunis par Paul Aron, Bruxelles, Éditions Complexe, 1997, p.89-98.
- M. QUAGHEBEUR, *Balises pour l'histoire de nos lettres*, Bruxelles, Espace Nord, Collection «Labor» n° 150, 1998.
- G. RODENBACH, *Bruges-la-Morte*, Paris, Flammarion, 1892.



Tintin sur des boîtes de chocolat - ©Marie-Christine Koop

En avant la Belgique: diversité et richesse de l'actualité musicale en Communauté française

AARON PREVOTS

Southwestern University, Georgetown, Texas

Cette analyse met en lumière la diversité et la richesse de l'actualité musicale en Communauté française ainsi que sa place dans le patrimoine bruxello-wallon. Dans un premier temps, nous présenterons les nombreux genres de musique qui coexistent en Communauté française et évoquerons quelques artistes. Ensuite, nous examinerons le rôle que jouent depuis une dizaine d'années la technologie et les nouveaux médias dans la création, la distribution et le marketing de morceaux. Chemin faisant, nous considérerons la fonction du Conseil de la Musique et de Wallonie-Bruxelles Musiques. Nos buts sont de célébrer le foisonnement musical en Communauté française, de soulever des spécificités culturelles, de noter quelques différences d'avec d'autres paysages musicaux et de mettre en question la notion que Brel représente le summum de la musique belge, tout en reconnaissant, comme l'a fait Boris Vian dans *En avant la zizique*, la difficulté que peut avoir tout artiste à se faire remarquer là où les forces du marché ont raison du public curieux de nouveaux talents.

Le microclimat de la Communauté française

À l'instar du cinéma, du théâtre et des arts plastiques, le label musical «Made in Communauté française» est désormais reconnu à l'étranger comme gage de talent et de qualité. [...]

[D]u classique au rock, en passant par le jazz, la chanson et le lyrique, l'évolution du paysage musical francophone de ces 25 dernières années est fabuleuse.

(Dumortier hiver 2005, p. 2)

Je ne demande rien. Je cherche. Un microclimat.
Une niche écologique. Le lieu géométrique
d'une sensibilité, d'une expression et d'un public.

(Semal 1997, p. 125)

À quoi «le label musical “made in Communauté française”» fait-il penser? De loin, on remarque peut-être la présence mythique de Jacques Brel, l'énergie folle de Plastic Bertrand, la sensibilité poétique de Julos Beaucarne ou la douceur de voix d'un Adamo ou d'une Maurane. De près, on constate un éventail de formes actuelles: pas forcément de grandes vedettes qui font exploser l'audimat, mais énormément de gens qui souhaitent s'exprimer à leur façon et, parmi ceux-ci, des noms qui sont souvent à l'affiche. Depuis 1980, année où la Communauté française de Belgique voit le jour, la création artistique est devenue un lieu par excellence pour la formation d'une identité communautaire. Dans les domaines de la pop, du rock et de la chanson, l'espace relativement restreint de la francophonie en Belgique se prête à des échanges plutôt riches et intenses.

Ce dynamisme est d'ailleurs voulu, désiré, planifié. La création de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, en particulier, a mis en évidence des valeurs pour ainsi dire officiellement reconnues qui s'observent également chez des musiciens. Dans un éditorial qui sert de préface au livre *50 personnalités d'exception*, le directeur général des Relations internationales Philippe Suinen parle

du « remarquable potentiel de créativité de Wallonie-Bruxelles » et de « l'esprit d'entreprise qui y prévaut », évoquant « 4500000 créateurs d'avenir » [...] « accueillants, humanistes et dynamiques », « ouverts aux autres communautés culturelles de leur pays » (Robert p. 7). Dans la revue *W+B*, de même, on lit que, malgré « des distances mentales » entre les villes wallonnes, tous les habitants de la Wallonie ont en commun une « volonté d'agir, d'exister, de s'appartenir », et que le « dynamisme culturel » y est très souvent un « vecteur de [...] redressement », l'« axe fort » d'une « reconversion volontariste » suite au passé industriel (Bloom p. 4-5, 24, 36). Que le message en soit d'ordre artistique, économique ou géopolitique, la devise « Créer – Échanger – Grandir, Wallonie-Bruxelles au cœur de l'Europe » (deuxième de couverture) éveille des résonances vis-à-vis de l'actualité musicale, où de tels propos sont une vraie force motrice aux niveaux personnel et communautaire.

En effet, agir en tant qu'artiste dans ce « pays petit » (Semal 1997, p. 128) implique une prise de conscience certaine de son environnement. Pour survivre, il faut savoir qui on est et où on va, mais aussi comment y arriver calmement et avec quels compagnons de route, à la fois pour pouvoir durer et pour mieux savourer un parcours dont la gloire risque d'être limitée. Pour Claude Semal, cela veut dire savoir se réinventer à travers des métiers variés tout en gardant le sens de l'humour. Dans un survol des années 1960 à nos jours, Daniel Sotiaux nous rappelle la « verve incroyable » des créateurs « chanson » de la Communauté, d'une part dans leur capacité d'accueillir « des mélanges subtils, des apports musicaux originaux », dont celui du jazz qui reste permanent en Wallonie et à Bruxelles, d'autre part dans leur compréhension des contraintes financières et des écueils linguistiques propres à leur pays, obstacles qui en ont amené quelques-uns à se spécialiser « dans la chanson pour le jeune public » (Sotiaux p. 33). Georges Dumortier, qui était secrétaire général du Conseil de la Musique, insiste sur l'authenticité des jeunes artistes actuels, dont la carrière « n'est liée ni à une médiatisation massive ni même à des concessions », et dont « l'intégrité constitue le principal atout » (Dumortier hiver 2002, p. 1). L'horizon musical belge, par moments un peu gris, exige beaucoup de réalisme et de motivation.

Parmi les plus motivés sont ceux pour qui échanger musicalement avec leurs semblables et grandir humainement vont de pair. Qu'il s'agisse de « multiplier les projets » artistiques ou de participer à des « collectifs de création », la Belgique « affiche un beau score » au niveau de la réussite des formations dont les membres cumulent les « mandats » (Porta p. 26-7). De même, un esprit d'ouverture et d'entraide caractérise de nombreux petits labels associatifs, tels 30 Février, Carte Postale Records, Collectif Jaune Orange, Matamore et Reshape-music, qui donnent un vrai coup de pouce aux artistes indépendants face aux carences des majors. En outre, la diversité musicale est en Communauté française l'air que l'on respire. D'innombrables artistes s'appartiennent – et persévèrent – en jouant la musique qu'ils aiment. On sent effectivement que des critères de qualité, d'intégrité et d'originalité entrent dans leurs recettes musicales, qu'un public ouvert aux nouveautés trouve le temps de savourer. Un aspect important de ce microclimat musical est le fait que de nombreux genres s'y retrouvent en bon voisinage. Au-delà des collectifs, où les membres ont d'importants points communs, il y a aussi l'horizon au sens plus large : les conditions qui font que des éléments hétérogènes coexistent paisiblement dans un espace de relativement faible étendue. Sur le site web du Conseil de la Musique, en particulier, quelque cinq cents noms sont affichés dans le but de soutenir les musiques non classiques. Arrêtons-nous un instant sur cette richesse stylistique, afin de présenter quelques genres, d'identifier des tendances et de suggérer, en faisant écho aux propos de Mathieu du groupe pop-rock Puggy, que les groupes belges « se ressemblent moins que l'on veut le croire », chacun étant pris par des courants différents qui traversent le paysage et voulant coûte que coûte avoir « sa propre personnalité » (Alsteen été 2007, p. 10).

Un mot glissé dans un magazine pour promouvoir le festival liégeois «Les Arden-tes» signale la proximité de cette ville «de la Flandre, des Pays-Bas et de l'Allemagne» et dresse une liste des styles musicaux que l'événement tend à toucher: «rock, électro, hip-hop, house, techno, metal, drum'n'bass, soul, trip-hop, chanson française, folk, pop, etc.» (Publicité été 2007, p. 17). Le mélange des musiques et des cultures musicales est effectivement un des traits saillants de la scène belge. Plutôt que de stars, on entend parler d'une «assez grande perméabilité des genres», d'«électrons libres» et «d'univers contrastés» (Goldschmidt hiver 2005, p. 10; Alsteen hiver 2006, p. 19-20; Alsteen, été 2007, p. 13). La chanson belge francophone, par exemple, se fait repérer avec difficulté: un CD promotionnel offert par Wallonie-Bruxelles Musiques en 2006 s'intitule *Chanson? Non, peut-être!*, tellement les nuances varient entre le music-hall et le folk, la pop Top 50 et le traditionnel, les cris de douleur et le timbre voilé.¹ Quelques noms à retenir de ce CD tout de même: Alexonor, Stéphanie Blanchoud, Vincent Delbushaye (qui travaille aussi avec l'impressionnante Daphné D), Miam Monster Miam, Saule. Selon le chanteur-compositeur Guillaume Ledent, la chanson en Wallonie-Bruxelles subit une évolution progressive: «[I]l y a de meilleurs groupes pop-rock anglophones en Belgique qu'en France. Je pense que ça vient du fait que le pop-rock est beaucoup plus soutenu (plus de festivals, d'aides, de subsides, de managers, etc.) que la chanson chez nous. La chanson reste une niche de spécialistes, comme le jazz. Peu de managers, peu de tourneurs, c'est la débrouille et l'artisanat... mais ça a tendance à changer maintenant.»

Parmi les nouvelles voix qui préfèrent s'exprimer en français, Clandestine reste très fier du «choix» qu'ils essaient de «défendre [...] face au public» de leurs concerts (Christophe), Été 67 apprécie la beauté de cette langue au point de vue «littéraire et poétique» pour leur «mélange hybride» de rock et de chanson (interview non signée, «Été 67: objectif "grandes scènes", @croches 19, été 2005, p. 6) et Ivan Tirtiaux s'intéresse aux exigences de sa langue maternelle au niveau sonore: «C'est selon moi extrêmement important pour un artiste d'être capable de chanter dans sa langue maternelle, du moins si son intention est de véhiculer des émotions vraies. [...] La langue que l'on emploie forge la voix qui la chante, et le français supporte assez mal l'exubérance vocale. Pas trop d'artifices donc, ni de "rémolades" à moins qu'ils ne soient induits par le texte. En français, pour chanter juste, il faut rendre le texte, quelle que soit la manière d'y arriver».

Bref, il est curieux de voir la nouvelle chanson française célébrée en France alors que chez son voisin on reste souvent à cheval entre les genres, voire même les langues. La devise «Wallonie-Bruxelles au cœur de l'Europe» résonne singulièrement quant à la forme et au fond des productions actuelles: on trouve de tout, et à un assez haut niveau, mais la chanson a du mal à vivre la nouvelle ère commerciale et à s'exporter en tant que telle.

Dans le pop-rock, les artistes ont le regard tourné vers le nord (l'Angleterre, les pays scandinaves), l'est (l'Allemagne) et l'autre côté de l'Atlantique (les USA, dans le domaine pop-chanson parfois Cuba et le Brésil), que ce soit pour chanter en anglais ou pour soigner leurs arrangements. Parmi les noms pop-rock actuels on trouve Arno, Kris Dane, Été 67, The Experimental Tropic Blues Band, Ghinzu, Girls in Hawaiï, Hollywood Porn Stars, Jelly, Jérónimo, Malibu Stacy, Mud Flow, My Little Cheap Dictaphone, Pillow, Puggy et The Tellers. L'influence de la musique électronique, qui a marqué la scène belge à plusieurs reprises (cf. @croches 10, «Spécial musique électronique», septembre 2002, et @croches 23, «Musiques de la nuit», hiver 2006), est assez présente sur des morceaux d'Arolde, AstA, Austin Lace, Mièle, Sharko, Superlux, Vincent Venet et Marie Warnant. Les contrastes se font d'ailleurs remarquer à l'intérieur d'une seule et même chanson, par exemple «Kill the Bee» d'Austin Lace, qui oscille entre folk, funk, electropop et electronica allemande, ou «President» de Sharko, œuvre mi-Motown, mi-classique (*18 Pop/Rock*

Tunes)². Même le groupe au son plus agressif Ghinzu, à la une de l'actualité musicale depuis quelques années, ne voulait pas que son deuxième album « soit linéaire, comme les Strokes ou les Franz Ferdinand [mondialement connus mais] qui sont des groupes “à couleur unique” » (interview non signée, « John (Ghinzu): « Le bon rock est celui qui peut changer la vie », @croches 16, printemps 2004, p. 5). Melon Galia (qui n'est plus), Raymondo, soy un caballo, V.O. et Le Yéti sont appréciés pour leur pop orchestrée et intimiste et, comme d'autres formations à la croisée des chemins musicaux, n'hésitent pas à ouvrir leur palette instrumentale. On est tenté, par exemple, de voir dans l'emploi du glockenspiel chez Guillaume Ledent, du vibraphone chez soy un caballo ou des instruments à vent chez Été 67, des influences traditionnelles et jazzy, à leur façon déjà typiquement belges mais arrangées pour sonner moderne et unique.

Cette vague pop-rock, signe d'un soutien des jeunes à l'intérieur de la Communauté et vecteur d'une image culturelle internationale qui va grandissante, se doit en partie à une revalorisation du secteur des « musiques actuelles » qui a eu lieu en 2004, en particulier grâce aux efforts du milieu rock, qui avait dû se fédérer pour protester contre l'écrasement des subsides. Le budget prévu pour le Programme Rock allait diminuer de 75 %, de 200 000 à 50 000 €; finalement, une « enveloppe budgétaire » de 159 000 € a été octroyée (article non signé, « maMa [ma Musique Actuelle]: toutes les musiques actuelles se rassemblent », @croches 16, printemps 2004, p. 3). Par conséquent, le rock marche mieux aujourd'hui que le hip-hop, la pop mieux que la chanson. Selon Veence Hanao, qui travaille lui aussi à la croisée de plusieurs cultures musicales (le jazz, la soul, le hip-hop, les sonorités électroniques), les rappers ont en ce moment du mal à se donner les moyens de leurs ambitions, d'autant que le rock « est aux portes de toutes les institutions culturelles du pays » (Alsteen été 2007, p. 13). Dans le rap, le hip-hop et le slam, il y a tout de même des spectacles et des artistes reconnus en tête d'affiche de festivals, ainsi que la compilation *Art-Chives, 17 ans de rap belge francophone, 1990-2007* sur laquelle figurent des incontournables comme Akro, BNS, James Deano et Starflam. Pour les artistes moins à la mode souhaitant élargir leur public, cela peut être « carrément la galère »: le rythme de travail du trio a cappella bruxellois Adréaline, par exemple, varie entre trois concerts par an et deux concerts par mois (Sonneville). À ce propos, Véronique Sonneville note qu'« il est bien connu que les concerts dans le nord du pays “ marchent ” toujours mieux pour les artistes régionaux que dans le sud, où les gens semblent être plus casaniers... » (Sonneville). Les artistes de la variété belge, comme Adamo, Les Gauff' au Suc' et Stellla (et l'inclassable Daniel Hélin), font régulièrement des festivals et ont généralement plusieurs CD à la FNAC (vente de livres et musique en ligne).

S'agissant de courants musicaux, la Communauté reste une aire géographique où l'on peut ouvrir les yeux et l'oreille et repérer des métissages de toutes sortes. Il y a à la fois des projets très variés, bon signe d'un renouveau à peu près constant, et des aventures translinguistiques et transmuseales qui ne verraient peut-être pas le jour en France. Doit-on se plaindre de la présence de l'anglais, ou se réjouir de cette souplesse qui nous donne un éventail de groupes d'envergure? Faut-il se demander s'il existe un son belge, ou se laisser emporter par ces mélanges de pop et d'electronica, de gravité et de légèreté (*Art-Chives* 2, p. 29), de ska punk engagé et de swing (Atomic Leaf)? Alors que dans le passé il semblait falloir évoluer « vers la variété internationale » pour survivre (Semal 1997, p. 20), dans ce début de millénaire le « domaine des musiques actuelles » est « en pleine effervescence » (Dumortier hiver 2006, p. 3). Sur le plan artistique, l'image d'une « musique flexible » (Condé p. 23)³ résume peut-être la gamme des styles et des goûts. Sur le plan commercial, il y a beaucoup de petites et moyennes structures en place, et donc autant de débrouillardise que de savoir-faire en matière de relations humaines, ce qui assure les artistes d'une plus grande durée de vie au-delà d'un *single*. Sur les plans affectif et commu-

nautaire, la musique est privilégiée comme espace fondamental de la découverte, où on prend le temps de se recentrer personnellement et socialement dans un monde qui s'accélère (cf. Solnit p. 258-9). Malgré les écueils que l'on peut rencontrer en tant qu'artiste souhaitant élargir son public, et qui menacent à tout moment le microclimat, « faire de l'art » y est synonyme du besoin de « rester vivant » (Tirtiaux). Pour mieux comprendre d'où sont venus quelques-uns des vents propices de cette évolution artistique et sociale, examinons le rôle important que jouent la technologie et le réseau social dans la création, la distribution et le marketing de morceaux.

***Internet, le réseau social et la technologie:
des musiciens «full busy»⁴***

Dis-moi encore chérie
Que je suis beau, je suis fort
Dis-le-moi encore
Que je suis beau, je suis fort
Car je risquerais de ne plus y croire
(Été 67, «Dis-moi encore», *Été 67*)⁵

I just want to get out of this nice rain
And get to the stars above your bed
[Je veux juste sortir de cette douce pluie
Et en arriver aux étoiles au-dessus de ton lit]
(V.O., «Constant changes», *Les Nuits*)⁶

Si Wallonie-Bruxelles est «particulièrement tournée vers l'extérieur», forte de ses «capacités d'ouverture et d'action» (Demonty p. 4, 7), cela vaut exponentiellement pour tout musicien de la Communauté ayant besoin d'une audience pour exister. Dans ce tissage de liens fondamentaux, Internet sert d'outil de base tant pour les artistes que pour la Communauté, laquelle souhaite s'établir en tant qu'acteur principal sur la scène culturelle, affirmer une identité collective, donner de ses nouvelles et offrir à foison des cartes de visite virtuelles. En matière de musique, Internet a la spécificité d'être indispensable à l'implantation aussi bien de produits culturels sur le marché au sens propre que d'une culture francophone au sens figuré. La documentation y est multiforme, depuis une dizaine d'années dans le domaine de l'audio et depuis trois ou quatre ans dans celui de la vidéo, non seulement à travers YouTube ou DailyMotion mais aussi de façon spécialisée, comme la télévision privée en ligne de l'Ancienne Belgique, haut lieu bruxellois de la musique «live» (www.abconcerts.be/abtv). Nous nous intéresserons ici à l'interactivité d'Internet, aux outils de création dont se servent les artistes et aux corrélations entre l'indépendance croissante des artistes et l'histoire mouvementée du disque en Belgique.

Le premier avantage d'Internet est assez évident mais à nuancer pour nos musiciens : la communication vingt-quatre heures sur vingt-quatre. En surface, les échanges sont facilités et les frontières entre les gens quelque peu gommées (Petit). Or, plus on s'investit dans la musique, plus Internet peut servir à contourner «le monde des médias» et à façonner «la liberté artistique» (Ledent). Puisqu'on se crée sa propre identité sur un site Web, on risque moins d'être cantonné par les journalistes et la radio dans un genre, ou refusé par le public parce qu'on n'a pas de tube. Les admirateurs jouent plusieurs rôles, d'abord en encourageant l'artiste avec des «retours après un concert» (Tirtiaux), ensuite en téléchargeant un single ou en achetant un disque. Les fans peuvent faire connaître leurs coups de cœur en ligne, et ces échos positifs peuvent mener un artiste jusqu'à une «meilleure vente d'album», comme chez le groupe anglais The Arctic Monkeys en 2004 (Verlant p. 381). Gilles Verlant précise que les «petits nouveaux» de cette décennie en France, par exemple, ont

grandi « sans la moindre intervention des bouffons du marketing », ne comptant « que sur leur talent, leur originalité, le *do-it-yourself*, le bouche-à-oreille et l'éventuelle bienveillance de quelques relais d'opinion » (p. 380). Ivan Tirtiaux, pour sa part, cite le besoin de rencontres artistiques : « J'ai fait un tas de rencontres via myspace, des artistes que j'ai programmés dans mon lieu (le Stekerlapatte) ou des gens qui m'ont invité à jouer chez eux. Des affinités se créent entre artistes, des communautés d'idées, c'est très inspirant, on se sent moins seul... »

Les échanges à partir de ce centre opérationnel dans la vie des musiciens sont donc très variés. Le réseau social y est pour beaucoup : branché sur des réseaux internationaux, on est mille fois plus repérable pour ceux qui se mettent à la recherche de nouveautés. Le groupe post-rock Cecilia : Eyes, n'ayant pas de démarche commerciale ni envie de « courir les salles », a su trouver des pistes d'atterrissage pour son post-rock « en apesanteur » : « Aujourd'hui, l'effet "Myspace" et "Lastfm" aidant beaucoup, quelques albums nous ont déjà été commandés d'Europe de l'Est, des USA, du Japon, de France, d'Italie, de Grande-Bretagne, de Finlande ou des Pays-Bas. [...] Plusieurs morceaux de notre album figurent [...] au générique d'une cyber-série diffusée hebdomadairement sur le net depuis janvier 2008 ! » (Alsteen printemps 2008, p. 12).

En somme, ces dimensions conviviales, communautaires et internationales font du réseau social un atout pour ceux qui se lancent dans des métiers créatifs. De pages personnelles à la participation à un réseau comme Facebook, qui compte « plus de 64 millions d'utilisateurs » (Kernen p. 33), le seul bémol semblerait être le fait que « jour après jour plein de groupes émergent et la concurrence naît de là ! », ce qui peut rendre la tâche des musiciens « encore plus dure » (Christophe).

Par ailleurs, d'assez nouveaux outils de création font que l'on peut élaborer des morceaux sans quitter la maison, puis les mettre à la disposition du public en un clin d'œil. Comme les jeunes de nos jours qui se disent « full busy » (Ryser p. 39), c'est-à-dire très occupés, pragmatiques et avides de consommation, les musiciens sont en train de devenir d'autant plus avides de découvertes qu'il y a Internet et d'autant plus passionnés de sons qu'il existe du matériel pour accélérer le processus créatif. Avec un ordinateur et un modique investissement supplémentaire, on a déjà tout ce qu'il faut pour enregistrer des démos. Pour Guillaume Ledent, dans le processus créatif, tout s'enchaîne : le home studio est surtout « un laboratoire sonore » qui l'aide à se définir en tant qu'artiste, à élaborer son « folk-fusion en français » (Ledent). François Petit, qui joue dans plusieurs groupes dont AstA et Adrian Bouldt, souligne que, sans la technologie, il se serait « sans doute arrêté à la troisième chanson » (Petit). D'un côté, en s'autoproduisant, « on se retrouve constamment au four et au moulin » (Tirtiaux) ; de l'autre, c'est un grand luxe que de pouvoir « expérimenter des choses à son aise » (Ledent). Autrement dit, les jeunes Belges de « l'ère des festivals, de la musique volatile » (Petit) s'intéressent peut-être moins aux grands messages qu'aux propos modestes véhiculés par un son novateur, tel le groupe V.O., face aux « changements constants », voulant juste « sortir de cette douce pluie / Et en arriver aux étoiles au-dessus de ton lit » (*Les Nuits*).

Le Conseil de la Musique, qui célèbre tant ces jeunes artistes, notamment en jouant leurs chansons en boucle sur sa page d'accueil Internet, doit son existence en partie à l'histoire mouvementée du disque en Belgique : surfer sur la vague des avancées technologiques récentes, c'est en fait continuer des modes de survie qui se sont développés vers la fin des années 1970, époque où les sociétés de production ont abandonné la production d'artistes locaux « au profit de la seule distribution des productions internationales à grand rendement » (Sotiaux p. 28-9). Au début des années 1980, l'introduction du CD et l'apparition du vidéo-clip ont augmenté cette obsession pour le marketing et la rentabilisation et créé une situation « franchement catastrophique » pour les chanteurs de Wallonie et de Bruxelles (p. 29-30). La Communauté française est en avant dans le domaine de la musique aujourd'hui parce qu'il

fallait dès lors donner la priorité absolue à des initiatives qui affermieraient ses réseaux culturels et mettraient à profit sa pluralité. Le Conseil de la Musique, créé en 1981 pour promouvoir la musique au sein de la Communauté française et sur la scène internationale, a évolué à travers ses concours, ses conférences, ses publications et la Maison des Musiques qu'il gère. Wallonie-Bruxelles Musiques, deuxième bras de cette politique d'ouverture aux courants culturels, aide depuis 1984 « les artistes, producteurs et éditeurs [...] à s'exporter et à s'insérer dans les secteurs de l'industrie culturelle musicale au niveau international », par le biais de subsides, de soutien administratif et d'une politique de formation et d'information. Même s'il en résulte des échanges avec la France, le Canada et la Suisse, pour la plupart des artistes la taille limitée du marché national et le peu de moyens disponibles restent des obstacles formidables. En bref, si Internet et les instances politiques (et diverses associations sans but lucratif répertoriées dans le *Guide de la musique Wallonie-Bruxelles*) font rêver le musicien travaillant ses sons en home studio, à long terme c'est à lui de tenter sa chance en s'appuyant sur ces réseaux sociaux réels et virtuels. Les spécificités de la Communauté française en matière de technologie sont le pragmatisme, qui caractérise la jeune génération de façon générale, ainsi que le naturel de ses artistes, qui savent qu'il leur faudra agir en toute connaissance de cause.

Les valeurs communautaires depuis Brel : une kermesse musicale héroïque⁷

Albert Jacquard raconte cette belle histoire. Deux hommes
se rencontrent avec une pomme à la main. Au mieux,
ils se l'échangent : chacun repartira avec une pomme.
Au pire, et selon toutes probabilités, le plus fort
assommera le plus faible : l'un aura deux pommes,
l'autre n'aura plus rien. Deux hommes se rencontrent
avec une chanson à la bouche. Ils se la chantent,
et repartent chacun avec deux chansons. Jolie fable, non ?
(Semal 1997, p. 43)

On attend que le monde change
On attend que la vie nous range
[...] Finalement rien de plus excitant
De regarder droit devant.
(Suarez, « On attend », *Les Nuits*)

On vit une drôle d'époque, où la règle du jeu – économique, social, technologique – ne cesse de changer. De la logique des « projets » aux petits labels qui les font avancer, la Communauté française fait ses preuves en s'adaptant aux modifications du paysage artistique. Si, malgré des progrès depuis 1980, les institutions culturelles se retrouvent à la croisée des chemins, par exemple la Médiathèque à Bruxelles qui se heurtait au printemps 2008 à une prévision de déficit de 12 millions d'euros (Goldschmidt printemps 2008, p. 8), sur le terrain il se passe énormément de choses positives. Un éventail de noms « made in Communauté française » apparaissent dans des webzines et dans @*croches*, à côté d'artistes d'autres pays auxquels ces médias s'intéressent tout autant. Des festivals qui jouissent d'une renommée internationale mettent en avant cette ouverture d'esprit ainsi que la diversité des talents, la qualité de l'accueil et la convivialité du public. Les partenariats et les collectifs rythment les prestations. Les « bonnes volontés » sont « fortement présentes », tant sur les blogs que dans la programmation d'artistes « en devenir » (Alsteen hiver 2007, p. 14). Claude Semal résume de telles valeurs communautaires – Wallonie-Bruxelles comme terroir qui facilite les rencontres à travers la culture – en

présentant l'histoire citée plus haut des deux hommes qui «se rencontrent avec une chanson à la bouche», se la chantent, «et repartent chacun avec deux chansons».

Il se peut que le réflexe de faire de Brel le summum de la musique belge vienne d'une nostalgie pour une autre ère que l'on imaginait plus stable et dont les vedettes nous guidaient. Et si on se disait qu'un autre héroïsme caractérise ce début de millénaire en Communauté française, celui du travail patient sur la matière sonore (voir Goldschmidt printemps 2007, p. 14)? Ce serait une kermesse musicale dans le sens d'humbles succès populaires, à bord hélas des montagnes russes du marché artistique dans lesquelles doivent monter tous ceux qui essaient d'en vivre tant bien que mal, en dépit des émissions à la radio ou à la télévision qui «ne misent que sur les chevaux déjà gagnants» (Sonneville). Pour les fêtards, il y aurait les mouvements musicaux «crépitant d'énergie, juste sortis du sol» après être arrivés de l'étranger et «portant leurs premières émotions» (Deckmyn hiver 2006, p. 13-14). Pour les fans de la chanson, Claude Semal aurait son mot à dire, au moyen de ses textes percutants aussi bien que de ses musiques somptueusement variées, allant, comme sur son CD *Belgik* (2007), de la fanfare au jazz cool et de la kora aux guitares métalliques. D'autres mélanges faits par de jeunes talents seraient bien entendu présents : de la chanson française conçue autour de modestes «mélodies pop» comme chez Été 67 et Saule du label Bang! (Wangermée printemps 2007, p. 3); des accents lo-fi comme chez Mièle et My Little Cheap Dictaphone; et des arrangements plus délicats comme chez soy un caballo ou les spécialistes de l'electronica. Enfin, le message de ces musiques serait peut-être celui du *single* «On attend» de Suarez: attendre «que la vie nous range», sans grands gestes, sans précisions sur ce «nous» indéterminé, regardant «droit devant» sans se faire de complexes sur ce qu'il adviendra.

¹ Nous tenons à remercier chaleureusement François Defossez, de Wallonie-Bruxelles Musiques, ainsi que les cinq artistes que nous avons pu interviewer après les avoir découverts en ligne au Conseil de la Musique: Mathieu Christophe (Clandestine), Guillaume Ledent, François Petit (AstA), Véronique Sonneville (Adrénaline) et Ivan Tirtiaux.

² «Kill the Bee» figure sur l'album *Easy to Cook* (62 tv Records, 2005), et «President» sur *Sharko III* (Bang! Music, 2003).

³ «Musique flexible, groupe créé par Frank Wuyts et Denis Van Hecke, entre autres musiciens de Christiane Stefansky. La musique flexible, c'est le mariage entre l'humour, la beauté, la dérision, le romantisme, le jazz, le rock, la java bleue et la pince à linge, c'est l'imprévu, on pleure, on rit, c'est un peu comme la vie quoi... <http://musiqueflexible.be>»

⁴ Ryser, p. 39.

⁵ Michaux N. / Été 67, *Été 67*, CD sorti en mars 2006 sur le label 30 février, puis en août 2007 sur Wagram France; disque réalisé avec l'aide de la Communauté française de Belgique - Direction générale de la Culture - Service de la Musique.

⁶ «Constant changes», Boris Gronemberger / Boris Gronemberger, sur *Les Nuits, 07-18.05.08, «18 artistes de Belgique»*, *Botanique.be*, Bruxelles, SABAM, 2008, extrait de l'album de V.O. *Obstacles* (Matamore, 2008). Notre traduction.

⁷ L'idée de «kermesse héroïque» vient de Sojcher.

Bibliographie

18 *Pop/Rock Tunes: Bands from Wallonia / Bruxelles* (2006), Bruxelles, Wallonie Bruxelles Musiques.

34 *Music Videos from Wallonia & Brussels / Belgium* (2007), Bruxelles, Wallonie Bruxelles Musiques.

@*croches*, Magazine de l'actualité musicale en Communauté française Wallonie Bruxelles, Bruxelles, Conseil de la Musique de la Communauté française Wallonie Bruxelles. <http://conseildelamusique.be>.

N. ALSTEEN, «Jackson & His Computer Band, Electron libre», @*croches* 23, hiver 2006, p. 19-20.

- N. ALSTEEN, « Puggy : extrait d'un conte de fées fantasmé », @croches 27, été 2007, p. 10.
- N. ALSTEEN, « Veence Hanao : électron libre pour hip-hop décomplexé », @croches 27, été 2007, p. 13.
- N. ALSTEEN, « Cecilia : Eyes : objectif lune », @croches 30, printemps 2008, p. 12.
- N. ALSTEEN, « Le Centre culturel La Posterie : tout un programme ! », @croches 24, hiver 2007, p. 14.
- Art-Chives, 17 ans de rap belge francophone, 1990-2007*, Bruxelles, Lezarts Urbains, 2008.
- Atomic Leaf. <http://www.myspace.com/atomicleaf>.
- J.-N. BLOOM, éd. *Wallonie-Bruxelles / W+B 93*, Revue bimestrielle internationale éditée par la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, juin 2006.
- Chanson ? Non, peut-être ! Artistes de Wallonie et de Bruxelles* (2006), Bruxelles, Wallonie Bruxelles Musiques.
- M. CONDÉ, et al., dir. *Grignoux.be : Journal des cinémas 176*, Liège : Centre culturel Les Grignoux asbl, du 2 juillet au 9 septembre 2008.
- Conseil de la Musique, site MySpace. <http://www.myspace.com/conseildelamusique>
- N. DECKMYN, « Pleins feux sur les musiques de la nuit », @croches 23, hiver 2006, p. 13-14.
- B. DEMONTY, « Destination Bruxelles Wallonie : Wallonie-Bruxelles sous tous les angles », dossier extrait de Jean-Noël Bloom, dir., *Wallonie-Bruxelles / W+B 100*, revue bimestrielle internationale éditée par la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, janvier 2008.
- G. DUMORTIER, « Édito », @croches 20, hiver 2005, p. 2.
- G. DUMORTIER, « Édito », @croches 23, hiver 2006, p. 3.
- G. DUMORTIER, « Édito », @croches 11, hiver 2002, p. 1.
- Été 67 (2007), *Été 67*, Paris, Wagram France.
- A. GOLDSCHMIDT, « Jean-Luc Fafchamps : l'intelligence ne suffit pas ! », @croches 20, hiver 2005, p. 10.
- A. GOLDSCHMIDT, « Cloé du Trèfle : "Le doute nourrit l'intelligence" », @croches 25, printemps 2007, p. 14.
- A. GOLDSCHMIDT, « La Médiathèque à la croisée des chemins », @croches 30, printemps 2008, p. 8.
- J. KERNEN, « Facebook au travail : le pire est à craindre », in Jörg Sackmann, éd., *JOB-guide*, Bâle, Universum Communications Switzerland, 33, 2008.
- G. LEDENT, « Le processus créatif : Guillaume Ledent », propos recueillis par Aaron Prevots, *Chansons françaises et francophones en cours de FLE*, décembre 2008.
<http://peoplesouthwestern.edu/~prevots/songs/>
- Ch. MATHIEU, « Le processus créatif : Clandestine », propos recueillis par Aaron Prevots, *Chansons françaises et francophones en cours de FLE*, décembre 2008.
<http://people.southwestern.edu/~prevots/songs/>
- Les Nuits, 07-18.05.08, « 18 artistes de Belgique »*, *Botanique.be* (2008), Bruxelles, SABAM.
- Panorama de la chanson en Wallonie et à Bruxelles à travers 10 ans de Francofolies* (2003), coffret 2 CD avec livret, Bruxelles, Wallonie Bruxelles Musiques.

- F. PETIT, «Le processus créatif: François Petit», propos recueillis par Aaron Prevots, *Chansons françaises et francophones en cours de FLE*, décembre 2008.
<http://people.southwestern.edu/~prevots/songs/>
- E. PORTA, «Quelqu'un peut-il me rappeler dans quel groupe je répète mercredi soir? Ou le cumul des mandats», in Laurent Lenclud, dir., *Caravan Pass: La revue des festivals en Communauté française XL*, Bruxelles, Court-Circuit asbl, juin 2008, p. 26-7.
 Publicité, @croches 27, été 2007, p. 17.
- Y. ROBERT, *50 personnalités d'exception en Wallonie et à Bruxelles au XX^e siècle*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2001.
- J.-P. ROLAND, dir., *Festivals 2008*, Bavilliers (France), Territoire de musiques, 2008.
- M. RYSER, et al., *La Suisse en vue*, Berne, Présence Suisse, 2007.
- Cl. SEMAL, *Pour en finir avec: La Belgique de Merckx à Marx*, Bruxelles, Luc Pire, 1997.
- Cl. SEMAL, *Belgik*, Bruxelles, Sowarex, 2007.
- F. SOJCHER, *La Kermesse héroïque du cinéma belge*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- R. SOLNIT, *Wanderlust: A History of Walking*, New York, Penguin, 2000.
- V. SONNEVILLE, «Le processus créatif: Adrenaline Trio», propos recueillis par Aaron Prevots, *Chansons françaises et francophones en cours de FLE*, décembre 2008.
<http://people.southwestern.edu/~prevots/songs/>
- D. SOTIAUX, «Des années 1960 à nos jours», in Robert Wangermée, dir., *Dictionnaire de la chanson en Wallonie et à Bruxelles*, Liège, Mardaga, 1995, p. 25-36.
- I. TIRTIAUX, «Le processus créatif: Ivan Tirtiaux», propos recueillis par Aaron Prevots, *Chansons françaises et francophones en cours de FLE*, décembre 2008.
<http://people.southwestern.edu/~prevots/songs/>
- G. VERLANT, et al. *L'Odyssée de la chanson française*, Paris, Hors Collection, 2006.
- B. VIAN, *En avant la zizique... et par ici les gros sous*, Paris, La Jeune Parole, 1966.
 Wallonie-Bruxelles Musiques. <http://www.wbm.be/>
- R. WANGERMÉE, dir., *Guide de la musique Wallonie-Bruxelles*, 3^e édition revue et complétée, Liège, Mardaga, 2000.
- R. WANGERMÉE, «Édito», @croches 25, printemps 2007, p. 3.

« *Achève-moi!* »

Le concours littéraire intitulé « Achève-moi ! », intégré à l'événement « Passages » organisé par « Liège Province Culture » durant toute la saison culturelle 2009-2010, vise la valorisation du plaisir de lire et de celui d'être lu, en incitant le public à manipuler un (des) livre(s), en l'invitant à s'exprimer et, surtout, en l'amenant à appréhender de façon ludique tant l'acte de lecture que le livre et l'acte d'écriture. Pour ce faire, le grand public sera invité à compléter des débuts de récits en relation avec la thématique « Passages », débuts de récits rédigés par des auteurs de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Les auteurs des nouvelles originales sont Nicolas Ancion, Luc Baba, Bernard Gheur, Vincent Engel, Caroline Lamarche, Jean-Luc Fonck, Grégoire Polet et Christine Avenir.

Des comités de présélection, composés de professeurs, de bibliothécaires et de libraires, choisiront, entre le 1^{er} juin et le 1^{er} août, 8 fois 4 nouvelles « achevées » pour les soumettre à un jury qui aura donc à lire 32 textes (relativement courts, environ 10 pages) entre le 1^{er} août et le 10 septembre. Les 32 textes présélectionnés seront diffusés par internet.

Le jury, présidé par Jacques Mercier, aura à déterminer les 8 ou 9 meilleurs textes, un par proposition d'auteur, qui seront publiés sous le label « éditions Luc Pire ».

Un prix spécial sera accordé par la « francophonie » pour récompenser un lauréat ne résidant pas en Communauté française et dont la langue maternelle n'est pas le français.

La proclamation des résultats aura lieu dans le cadre de la Fureur de lire en octobre 2010, dans les Salons du Palais provincial à Liège, dans le cadre d'un événement festif et transversal manifestant la volonté de « Liège Province Culture » d'être un véritable catalyseur culturel.

De *La Promesse* (1996) à *L'Enfant* (2005): le cinéma éthique des frères Dardenne

MICHÈLE BISSIÈRE

University of North Carolina at Charlotte

À l'origine documentaristes, Jean-Pierre et Luc Dardenne sont surtout connus pour leurs films de fiction *La Promesse* (1996), *Rosetta* (1999), *Le Fils* (2002) et *L'Enfant* (2005)¹. Ils acquièrent la notoriété quand *Rosetta* reçut la Palme d'or au Festival de Cannes en 1999, exploit réitéré en 2005 avec *L'Enfant*. Engagés dans l'action sociale, les Dardenne débutèrent en filmant les habitants des cités ouvrières où ils faisaient de l'animation culturelle au début des années 70, puis ils se lancèrent dans le documentaire et créèrent une société de production, Dérives, en 1975. Leurs documentaires les plus connus des dix années suivantes traitent de sujets historiques et sociaux, comme la grève de 1960-1961 à Seraing, l'émigration polonaise, la résistance anti-nazie en Wallonie ou les radios libres en Europe. Ils se tournèrent ensuite vers la fiction avec *Falsch* (1986), adaptation d'une pièce de René Kalisky sur la diaspora juive, puis *Je pense à vous* (1992), film qui dépeint la dégradation mentale d'un chômeur et annonce les thèmes de leurs longs métrages ultérieurs². Les Dardenne imputèrent l'échec de ce film à la cinématographie conventionnelle qu'on leur avait imposée, et ils décidèrent alors de réaliser des œuvres plus personnelles, reflétant leur vision de la société et leurs préoccupations esthétiques. Selon Madeleine Mairlot, cette rupture se caractérise par « un passage d'une mise en scène du « collectif » en perte, donc en crise, à la « fictionalisation » de crises individuelles » (p. 71). En effet, à partir de *La Promesse*, on assiste à un rétrécissement du contexte et à une exploration de questions éthiques et philosophiques centrées sur le mal et sa représentation, et la relation à l'autre. Ces thèmes seront développés après une présentation des quatre films dans le contexte du journal de bord des Dardenne, *Au dos de nos images*.

Au dos de nos images : du scénario de *La Promesse* au tournage de *L'Enfant*

Rédigé par Luc Dardenne (qui écrit aussi les scénarios des films), *Au dos de nos images* est le fruit d'une réflexion commune sur la genèse et l'évolution de leurs films, du scénario de *La Promesse* en 1991 au tournage de *L'Enfant* en 2005. C'est un ouvrage fascinant qui renseigne sur leur conception du cinéma, leur réaction face à l'actualité, les livres et films dans lesquels ils puisaient l'inspiration, ainsi que leurs tâtonnements et leurs questionnements esthétiques. Le début du journal exprime l'aversion des Dardenne pour les images et les sons du cinéma commercial et leur désir de sortir des sentiers battus. Avec *La Promesse*, ils voulaient rendre la mise en scène le moins visible possible et donner « une impression de vie brute, sans apprêt, qui se déroule devant la caméra mais qui aurait pu se dérouler en l'absence de celle-ci » (p. 18)³. *La Promesse* dépeint la rupture graduelle entre un père (Roger) et son fils adolescent (Igor) quand Roger refuse de secourir Hamidou, un immigré clandestin qui travaille pour lui. Au lieu de l'emmener à l'hôpital lorsqu'il tombe d'un échafaudage, il l'ensevelit encore vivant sous une chape de béton. Cet acte marque un tournant pour Igor, qui venait de promettre au blessé de s'occuper de sa femme Assita et de leur bébé. Igor tient sa promesse dans la deuxième partie du film et il trahit son père en avouant à Assita ce qui s'est passé. L'évolution du scénario montre que les réalisateurs ont graduellement concentré l'action sur Igor en diminuant l'intervention des personnages secondaires. Ils cherchaient aussi à éviter la

compassion et à trouver une fin optimiste mais sans concessions, qui permette « non pas [de] réconcilier l'irréconciliable mais [de] lutter contre la perte de confiance en l'homme » (p. 37).

Avec *Rosetta*, les Dardenne voulaient « explorer la complexité de l'être humain plus loin que dans *La Promesse* » (p. 65) et faire un film épuré « sur quelqu'un qui essaie de tenir debout. Rien que ça » (p. 96). Le scénario nécessita plus de trois ans de travail et neuf versions différentes, et de nombreux changements furent faits au tournage et au montage. Le film montre la lutte acharnée d'une jeune femme pour survivre dans un monde qui n'a pas de place pour elle. Délaissée par une mère alcoolique, refusant toute pitié et toute aumône, Rosetta ne veut qu'une chose, trouver un vrai travail⁴. Elle obtient finalement le poste qu'elle convoitait – vendeuse de gaufres dans une gare routière – au prix d'une trahison, en dénonçant les agissements illicites du jeune homme qui occupait le poste et qui, seul, avait manifesté de l'amitié pour elle. Mais Rosetta ne savourea pas longtemps son nouveau statut social. Prise de remords, elle laisse tomber son travail et tente de mettre fin à ses jours. Les notes consacrées à la réalisation du film expriment bien la focalisation sur l'individu par rapport à *La Promesse* : on y trouve moins de réflexions sur les questions sociales et davantage d'interrogations sur le mal et la vie morale.

À l'origine de leur œuvre suivante, *Le Fils*, on trouve le désir de faire un film pour Olivier Gourmet, qui avait incarné Roger dans *La Promesse* et le patron dans *Rosetta*⁵. Le titre s'imposa très tard et le scénario suivit plusieurs pistes sociales avant de revenir à l'idée initiale d'un menuisier qui accepte comme apprenti le jeune homme qui a tué son fils. Le film décrit la relation ambiguë qui se noue entre les deux. L'intrigue est basée sur le suspense et le non-dit : l'identité des deux personnages principaux est révélée progressivement et l'apprenti apprend seulement à la fin du film que son professeur est le père de sa victime. Ce film devait marquer la fin d'une trilogie sur ce que signifie « être humain », mais les Dardenne avouent que leur film suivant, *L'Enfant*, fait partie du même corpus, même s'ils espéraient à l'origine faire un film contenant plus de « douceur » (p. 148).

L'Enfant est le premier film des Dardenne qui mette en scène un jeune couple plutôt qu'un individu, et l'on assiste à quelques moments de bonheur insouciant, quand Sonia rejoint Bruno à sa sortie de la maternité et lui présente leur fils Jimmy. Mais l'histoire bascule et la désunion s'installe lorsque Bruno vend le bébé pour satisfaire ses besoins matériels, puis le rachète aux trafiquants lorsque Sonia porte plainte. Le film se concentre alors sur Bruno, qui continue ses larcins comme si de rien n'était. Une histoire de vol qui tourne mal lui donne un peu d'humanité. Il se dénonce à la police, se retrouve en prison, et révèle pour la première fois des sentiments lorsque Sonia lui rend visite. Malgré tout, cette dernière scène reste très sobre, car les Dardenne voulaient à tout prix éviter de susciter la compassion des spectateurs⁶.

« Une certaine forme de réalisme social »⁷

Les films des Dardenne sont parfois considérés comme des films sociaux et, à ce titre, ils sont bien reçus par la critique de journaux engagés, comme *L'Humanité*. Les décors réalistes, l'expérience de documentaristes des Dardenne et les situations souvent inspirées par des faits divers peuvent justifier cette classification⁸. Leurs films mettent en scène des petites gens et des exclus. Igor (*La Promesse*) et Francis (*Le Fils*) ont quitté l'école et sont en apprentissage. La plupart des autres personnages importants sont au chômage. Ils vivent dans la précarité et doivent trouver des accommodements pour survivre. Rosetta, qui n'a pas assez travaillé pour percevoir l'assurance chômage, refuse la charité, et même le minimum social. Elle met un point d'honneur à se nourrir elle-même en braconnant du poisson dans l'étang qui jouxte le camping où elle habite. Roger (*La Promesse*) arrondit son assurance

chômage en louant des taudis à des clandestins, et Bruno (*L'Enfant*) vit d'expédients au lieu de travailler. La vie matérielle occupe une place très importante dans *La Promesse*, *Rosetta* et *L'Enfant*. Les réalisateurs s'attardent souvent sur les transactions financières pour montrer que l'argent est la motivation première des personnages.

Dans *La Promesse*, on voit Roger et Igor collectant les loyers et se faisant payer pour tout service rendu aux clandestins. Rosetta a un contact très charnel avec l'argent. On la voit manipuler des espèces dans la vie de tous les jours, réclamer son dû lorsqu'on l'exploite, et marchander la vente de vieux habits rapiécés par sa mère. Lorsqu'elle est embauchée comme vendeuse de gaufres, la caméra s'arrête sur une enveloppe qui porte son nom (c'est la première fois que son nom apparaît dans le film). Rosetta en sort des pièces et des billets et les organise longuement dans la caisse. À ses yeux, elle a finalement acquis un statut social et une identité. Contrairement à elle, Bruno (*L'Enfant*) a une attitude très désinvolte face à l'argent. Il le dépense sans compter pour satisfaire ses désirs du moment, et il fait la manche, vole, et vend son enfant quand il en manque.

La cinématographie des Dardenne renforce le sentiment d'exclusion et le lie à un contexte économique à la fois spécifique et général, la crise économique de la région wallonne, emblématique des séquelles de l'économie libérale et de la mondialisation.

Quelques rares plans généraux situent les personnages sur fond d'usines désaffectées, dans des quartiers pauvres aux rues marquées de graffiti, ou dans les files d'attente de l'assurance chômage. Le plus souvent, la caméra se concentre sur les lieux marginaux occupés par les protagonistes et les montre en plans rapprochés : on voit les taudis que Roger loue aux clandestins, la caravane occupée par Rosetta et sa mère dans un camping désert en plein hiver, la chambre quasi vide de l'apprenti du *Fils*, le local abandonné d'un ancien débarcadère en bord de Meuse, où Bruno se réfugie quand Sonia refuse de l'héberger dans son appartement vétuste⁹.

Si les Dardenne ancrent leurs films dans la réalité en filmant les décors naturels de la région wallonne où ils ont grandi, le lien entre le contexte social et le récit reste implicite.

Dès le tournage de *La Promesse*, les Dardenne ont voulu sortir de l'imagerie wallonne dans laquelle certains commentateurs les enfermaient et chercher « dans les lieux, les visages, les corps, les vêtements, un mélange, une indétermination propres à notre époque » (2005 p. 55). La similarité des décors de film en film montre que l'intérêt des réalisateurs est ailleurs, dans la représentation de personnages acculés à la survie. Les lieux les plus mémorables de leurs films sont aussi les plus indéterminés, en particulier les espaces naturels où les personnages évoluent.

Dans des plans très semblables, on voit Rosetta et Sonia (*L'Enfant*) traverser une voie rapide de dos et s'engouffrer dans les bois qui mènent aux « repaires » de Rosetta et de Bruno, où leur respiration et le bruit de leurs pas se substituent au tintamarre de la ville.

Cette route marque la séparation entre le monde « civilisé » (celui du travail légitime) et le monde « sauvage » des protagonistes, marqué par des pulsions plus élémentaires. L'attention portée aux bottes de Rosetta (par quatre fois, on la voit troquer ses chaussures de ville pour des bottes en caoutchouc qu'elle cache dans les bois) renforce encore l'opposition entre le monde propre du travail et celui, sale et boueux, du camping où elle vit. Dans *Le Fils*, le long trajet qui mène de la ville à une scierie déserte au fond d'un bois est aussi pour Olivier une descente au fond de lui. Le spectateur ne sait pas s'il va se venger et tuer son apprenti (le meurtrier de son fils) ou s'il va lui laisser la vie sauve. Les Dardenne s'intéressent à la ligne ténue qui distingue l'homme de l'animal, et leur caméra souligne la sauvagerie potentielle de l'homme en filmant les personnages comme des bêtes traquées, constamment en mouvement et à l'affût¹⁰.

« Que signifie être humain aujourd'hui? »¹¹

Dans leurs films, les Dardenne s'interrogent sur la manière de rester humain dans un contexte social individualiste et cruel. Ils décrivent leurs personnages comme « des noyaux durs, imprévisibles, insondables, qui incarnent la violence inouïe des individus sans liens de notre époque... en manque, en attente d'un autre » (2005, p. 117-118). Pour eux, la société capitaliste a créé un monde où le chacun pour soi s'est substitué à la loi du père et où il n'existe plus de transmission de valeurs entre les générations : « Dans les années 60, le fils devait tuer le père pour exister, pour grandir. Mais, aujourd'hui, c'est l'inverse. Les fils n'ont pas où aller. Et les pères n'ont plus rien à transmettre, plus de repères : ce sont eux qui tuent leurs fils. » (entretien avec Nicklaus, 1996, p. 21)¹² Les personnages de leurs films sont seuls, sans passé. Lorsque les parents sont présents, les liens de filiation sont pervertis. Rosetta joue le rôle parental dans sa relation avec sa mère alcoolique qui est réduite à une loque humaine. Elle gère l'argent de la famille, porte sa mère quand elle la trouve ivre morte devant leur caravane, la félicite quand elle réussit ses travaux de broderie, et surveille même sa vie sexuelle. La mère a perdu tout attribut maternel. Elle est incapable de nourrir Rosetta et de lui donner de l'affection, et elle va même jusqu'à se débarrasser d'elle en la poussant dans un étang où Rosetta s'embourbe et manque de se noyer.

La mère, et les personnages féminins en général, occupent peu de place dans le cinéma des Dardenne, fait qu'ils attribuent à l'influence prépondérante de leur père et des liens fraternels dans leur vie (2005, p. 97-98). Dans *La Promesse*, *Le Fils* et *L'Enfant*, c'est le père qui tue symboliquement le fils ou menace de le faire. *La Promesse* met en scène un père dominateur qui étouffe son fils Igor en l'impliquant dans ses activités illicites, aux dépens de son éducation. Pour mieux suggérer cette perversion, les réalisateurs cachent longtemps l'identité de Roger, en particulier quand celui-ci interrompt l'apprentissage d'Igor. D'ailleurs, Roger refuse le nom de père et préfère qu'Igor l'appelle par son prénom. Les réalisateurs établissent aussi une opposition entre Roger, qui ne transmet rien, et le professeur d'Igor, qui tente de lui enseigner la soudure et de lui inculquer le respect des règles de la vie en société. Bruno, le protagoniste de *L'Enfant*, refuse lui aussi son identité de père. Il vend son fils peu après l'avoir reconnu et annonce fièrement à la mère, en lui montrant une liasse de billets : « Je te l'ai dit ; je l'ai vendu... On en fera un autre. Regarde, l'argent. C'est pour nous. » S'il récupère le bébé plus tard, c'est pour échapper aux poursuites plutôt que par sentiment paternel. D'autre part, il met gravement en danger la vie d'un de ses jeunes acolytes, Steve, pour qui il fait figure de père : pour échapper à la police après un vol à la tire, il oblige le pré-adolescent à plonger dans la Meuse, et celui-ci est atteint d'hypothermie. Le titre du film, *L'Enfant*, rend bien l'ambiguïté des liens de parenté : on peut l'interpréter comme faisant référence au bébé vendu, à Steve ou à Bruno, père dévoyé et immature qui se comporte comme un enfant.

La thématique du meurtre et de l'infanticide est plus développée encore dans *Le Fils*. Dans ce film, un meurtre a eu lieu : Francis, jeune adolescent, a tué le petit garçon d'Olivier, qui voulait l'empêcher de voler la radio dans la voiture familiale. Ce meurtre, dévoilé graduellement, est le point de départ du récit : le film présente la réaction d'Olivier lorsque Francis sort de prison et qu'il s'inscrit dans le centre de réinsertion où Olivier enseigne la menuiserie. La mise en scène décortique la relation ambivalente entre les deux. La question posée par le film est de savoir si Olivier va se venger et tuer l'adolescent ou le prendre en charge et lui servir de père. L'ambiguïté est présente tout au long du film. On comprend à la fébrilité d'Olivier qu'il est troublé par l'arrivée de Francis au centre. Son refus initial de l'accepter comme apprenti, puis son hésitation à le secourir quand il perd l'équilibre sur une échelle, renforcent le malaise du spectateur. Le suspense s'accroît après la révélation des

liens unissant les deux personnages, trente minutes environ après le début du film. Plusieurs scènes mettent en évidence la présence d'objets équivoques : le ciseau, le cordeau, la corde. Ces objets sont à la fois des outils de menuisier – signifiant la transmission du savoir – et des armes potentielles. La tentation du meurtre atteint son point culminant à la fin du film, quand Olivier apprend à Francis qu'il est le père de l'enfant mort : Francis s'enfuit ; Olivier le plaque à terre après une course poursuite effrénée dans une scierie déserte et il se domine pour ne pas l'étrangler. Les deux reprennent alors leur travail en silence et la corde recouvre sa vocation première. Dans leur journal, les réalisateurs révèlent qu'ils étaient hantés par l'histoire du sacrifice d'Abraham dès l'écriture du scénario : « C'est peut-être elle qui a guidé tout le film, depuis le début, depuis l'écriture. Abraham ne tue pas Isaac. Olivier ne tue pas Francis. Olivier devient "le père", Francis devient "le fils" et la corde peut alors servir à nouer les planches, comme elle servit à Abraham à lier le mouton. » (2005, 128)¹³

Comment filmer le mal?

Dans *Au dos de nos images*, les Dardenne s'interrogent maintes fois sur la façon de filmer le mal sans porter de jugement sur les personnages malfaisants ni provoquer le rejet du spectateur. Ils les présentent tout d'abord comme des gens ordinaires qui survivent comme ils peuvent dans un monde qui a perdu ses repères et où prime l'économique. Les protagonistes ne sont pas plus corrompus que ceux qui les entourent. Le propriétaire du camping où habite Rosetta exploite la mère de celle-ci en lui fournissant de l'alcool contre des faveurs sexuelles. Roger, Igor (*La Promesse*) et Bruno (*L'Enfant*) travaillent pour des réseaux qui profitent d'eux. Comme le disent les Dardenne à propos de Bruno : « Son geste fait écho à l'absence de valeurs dans le centre de la société elle-même. Bruno n'innove pas. S'il vend son enfant, c'est qu'il y a des gens pour l'acheter. » (Welcomme, 2005, p. 23)

Les Dardenne minimisent aussi l'implication émotionnelle du spectateur par la mise en scène. Ils créent une légère distance pour que le spectateur ne puisse ni s'identifier avec le personnage (car il est trop loin de lui) ni le juger (car il est trop près). Les réalisateurs effectuent ce travail d'équilibriste en maintenant le spectateur dans un état de tension constant. Ils filment souvent leurs personnages de dos, en caméra portée, de façon à ce que le spectateur les suive dans leurs activités sans toujours connaître leur identité ni comprendre leurs motivations, qui sont révélées a posteriori. Au début de *La Promesse*, par exemple, on est d'abord choqué que l'apprenti garagiste – un jeune adolescent blond à l'apparence innocente – vole le porte-monnaie d'une vieille dame dont il répare la voiture. On est ensuite irrité, comme son patron, par les coups de klaxon qui interrompent son travail de soudure, puis on le suit dans une voiture qui roule à toute allure sans savoir qui est au volant ni où ils vont. On comprend peu après qu'Igor va aider le conducteur à accueillir un groupe d'immigrés clandestins et, beaucoup plus tard, que le conducteur est en fait son père. Ce schéma se répète tout au long du film : on comprend a posteriori qu'Igor a dénoncé des clandestins à la police pour permettre aux autorités de faire un coup de filet médiatique ou que Roger a l'intention de vendre Assita à un réseau de prostitution. Le flou qui entoure ces agissements empêche le spectateur d'en percevoir toute la portée sur le moment, et il est occupé à décoder une action ultérieure quand il comprend vraiment ce qui s'est passé. La révélation de l'horreur est donc souvent différée.

Les Dardenne diminuent aussi le choc du spectateur et sa capacité à juger en présentant les mauvaises actions comme allant de soi au moment où elles ont lieu. Dans *Rosetta*, une des scènes les plus choquantes est celle où Rosetta hésite longuement à porter secours à son unique ami, qui est en train de se noyer. Le seul indice que nous ayons pour interpréter cet acte est sa similarité avec une scène antérieure, dans laquelle la mère de Rosetta l'avait poussée et abandonnée dans le même étang (elle

voulait échapper à Rosetta qui l'emmenait de force dans un centre de désintoxication). Lorsque Rosetta ne fait rien et regarde longuement Riquet en train de s'enliser, on peut penser qu'elle est paralysée par le souvenir de cet épisode douloureux. En fait, son attitude s'explique plus tard : elle a hésité à le repêcher parce qu'elle convoitait son travail. Ceci devient évident quand elle dénonce les dessous-de-table de Riquet à son employeur (il vend des gaufres à son compte pendant ses heures de travail) et obtient son poste. Ces réactions de Rosetta sont d'autant plus troublantes que Riquet voulait l'aider (il l'aidait à rattraper ses fils de pêche et il venait de lui proposer de faire des gaufres au noir et de garder le profit). Malgré tout, l'horreur de cette découverte est minimisée par la connaissance que nous avons de la solitude extrême de Rosetta et de sa lutte implacable pour survivre. Les Dardenne expriment dans cette scène leur opinion que la vie économique conditionne la vie morale : « Rosetta supprime l'autre pour prendre sa place et par ce comportement se montre être un produit pur jus de la concurrence brutale exigée par l'économie ultralibérale de notre époque. » (2005, p. 78)

De la même façon, la vente du bébé dans *L'Enfant* va de soi à partir du moment où il est établi que Bruno vit dans l'instant et agit en fonction de ses désirs et de ses besoins matériels.

L'idée de vendre son enfant lui vient parce qu'il n'a pas d'autres objets volés à livrer à ses receleurs. Lorsque ceux-ci lui téléphonent, il leur promet qu'il aura bientôt « des trucs », éteint son portable, pose le regard sur son fils qu'il est en train de promener, et rappelle peu après pour demander combien rapporte la vente d'un enfant. Il semble avoir quelques scrupules au moment de laisser Jimmy (« Je, je voulais savoir... la famille où il ira, ce sera bien ? »), mais en fait il s'enquiert uniquement de la situation matérielle de la famille (« J'veux dire, y aura de l'argent ? » 2005, p. 285). Dans son monde, où seul l'argent fait le bonheur, son acte apparaît donc comme une transaction quasi normale.

Dans les films des Dardenne, l'horreur du mal est ressentie plus brutalement par d'autres personnages que par le spectateur, car ils n'ont pas fait le même cheminement intellectuel leur permettant de « comprendre » l'acte et car ils y sont confrontés immédiatement, sans temps de recul. On mesure la gravité de la situation au regard de Riquet qui fixe Rosetta après sa dénonciation, à la paralysie d'Igor quand son père défait le garrot d'Hamidou, ou à l'évanouissement de Sonia quand Bruno lui annonce qu'il a vendu leur enfant. Les scènes les plus insoutenables, comme l'ensevelissement du corps d'Hamidou (*La Promesse*) ou l'abandon du bébé (*L'Enfant*) sont filmées dans l'obscurité.

« Filmer l'apparition de l'humain »

Malgré l'omniprésence du mal, les films des Dardenne laissent percer la croyance au renouveau de l'individu. Tout comme ils s'interrogent sur les raisons du mal et la manière de le filmer, ils scrutent les circonstances pouvant mener au bien. Ils cherchent à « filmer l'apparition de l'humain, capter le passage de la bonté dans le simple commerce humain » (2005, p. 62). Ce parcours s'effectue presque à l'insu des personnages, grâce au hasard et à la découverte de l'autre. Dans *La Promesse*, c'est l'arrivée d'Assita et de son bébé dans le monde masculin d'Igor qui permet à celui-ci de changer. En l'observant, il découvre l'existence de l'amour maternel et de pratiques qui lui sont étrangères. La mort d'Hamidou et la promesse qu'il lui a faite l'éloignent graduellement de son père et lui permettent d'acquérir un début d'identité. Son mutisme diminue et il commence à prendre des initiatives. Igor doit tuer son père symboliquement pour organiser la fuite d'Assita : il vend une bague que Roger lui avait offerte et qui représentait leur symbiose, et il est même obligé d'enchaîner son père pour pouvoir emmener Assita à la gare. C'est alors seulement qu'il peut avouer à celle-ci que son mari est mort et se libérer définitivement.

Dans *Rosetta*, c'est Riquet qui offre une lueur d'espoir à la protagoniste. Il lui trouve un travail temporaire, et c'est chez lui qu'elle se réfugie après que sa mère l'a abandonnée dans l'étang. Lorsque Rosetta est chez Riquet, la caméra s'immobilise sur elle pour la première fois au lieu de la saisir en mouvement. Un gros plan la montre en train de s'endormir et permet de l'entendre exprimer ses sentiments. Elle est alors capable de prendre du recul en se dédoublant : « Tu t'appelles Rosetta... Je m'appelle Rosetta... Tu as trouvé un travail... J'ai trouvé un travail... Tu as trouvé un ami... J'ai trouvé un ami... Tu as une vie normale... J'ai une vie normale... Tu ne tomberas pas dans le trou... Je ne tomberai pas dans le trou Bonne nuit... Bonne nuit.» (Dardenne, 1999, p. 39-40) Le calme de cette scène est éphémère. Une transition abrupte et bruyante plonge à nouveau Rosetta dans la vie de tous les jours, et le plan fixe sur Rosetta fait place à une nouvelle série de travellings. Elle apprend qu'elle est licenciée et reprend sa lutte pour survivre. Quand elle obtient finalement un travail stable – le poste de Riquet –, on assiste à une nouvelle scène de bonheur serein, suivie par la démission inattendue de Rosetta et une tentative de suicide au gaz qui échoue car la bonbonne est vide. Lorsqu'elle porte péniblement une nouvelle bonbonne (dont le poids symbolise le remords), elle entend la mobylette de Riquet qui se rapproche en pétaradant et fonctionne comme un accusateur. Rosetta tombe par trois fois, comme sur un chemin de croix et, dans la dernière scène du film, elle accepte finalement la main que Riquet lui tend. Dans *L'Enfant*, c'est le danger qu'il a fait courir à son jeune acolyte qui semble provoquer un déclic chez Bruno. Steve, victime d'hypothermie, a été découvert par la police et transporté au commissariat. Bruno l'y rejoint et se dénonce, se transformant ainsi en figure paternelle responsable.

Le renouveau de l'individu grâce à sa rencontre avec l'autre s'exprime dans le face à face, moment privilégié de tous les films des Dardenne, inspiré par la lecture des œuvres du philosophe Emmanuel Levinas (2005, p. 56). Dans la scène de l'aveu qui clôt *La Promesse*, Igor se trouve derrière Assita, et lui-même est filmé de dos, le long d'un hall de gare blanc et froid, en son direct. Une fois l'aveu prononcé, Igor est capable de regarder Assita et le film se termine sur leur face à face, dans un même plan. Dans *L'Enfant*, Bruno reçoit la visite de Sonia en prison et il fond en larmes en la regardant, ce qui constitue la première manifestation d'une vie intérieure chez lui. Ce dernier plan, très long, dans lequel les deux jeunes gens se prennent par la tête et pleurent ensemble, fait écho à un plan similaire pendant une rare scène de bonheur du début du film et suggère une unité retrouvée.¹⁴ À la fin du *Fils*, Francis rejoint Olivier après leur dispute dans la forêt : tous deux s'observent longuement avant de se remettre au travail en silence. Le traitement du face à face diffère un peu dans *Rosetta*, car seule la jeune fille apparaît dans le dernier plan. Le film s'achève sur un gros plan de Rosetta en train de regarder Riquet, qui vient de l'aider à se relever. Ce regard annonce une communication désormais possible et un début d'humanité¹⁵.

La fin des films exprime donc une naissance à la vie morale et laisse entrevoir la possibilité d'un avenir moins noir. L'idée de naissance apparaît souvent dans le journal des Dardenne. Ils intitulent *Rosetta* « Rosetta ou la naissance » et ajoutent que les douleurs au ventre de la jeune femme pendant tout le film sont « les contractions d'un accouchement qui ne trouve pas son enfant » (2005, p. 91). Lorsqu'ils travaillaient au scénario du *Fils*, ils cherchaient un titre qui ait « quelque chose de commun avec *La Promesse* et *Rosetta*. Un même mouvement de sortie. Trois passages. Trois naissances. Une sorte de trilogie » (2005, p. 104). Ce renouveau s'accompagne du rétablissement des schémas familiaux dont la perversion avait produit des séqueles chez les protagonistes : Igor « tue » symboliquement son père et échappe à son emprise en tenant sa promesse ; Bruno semble prêt à assumer ses responsabilités d'adulte au lieu de se comporter comme un enfant. Dans *Le Fils*, Francis assume finalement la responsabilité du meurtre du fils d'Olivier : Olivier renonce à la vengeance et reprend son rôle de formateur et de figure paternelle pour l'adolescent.

Pour les Dardenne, le rôle du cinéma est de provoquer chez le spectateur la même transformation que chez leurs personnages, d'effectuer « la conversion d'un individu dans la nuit de la salle obscure » (2005, p. 35). Leur idéal, « faire un film qui soit une poignée de main » (p. 10), rappelle la main tendue de Riquet à la fin de *Rosetta*. En mettant en scène des personnages qui ne soient pas des doubles du spectateur et en maintenant celui-ci dans un état de tension et d'incertitude, ils espèrent créer un choc qui lui permette de sortir de lui-même pour pouvoir aller vers l'autre : « C'est peut-être ça, le miroir cinématographique. Permettre au spectateur de faire erreur sur sa personne. Ne pas se reconnaître, se prendre pour un autre, être un autre. Apercevoir dans la nuit de la projection cinématographique l'autre qui est en vous-même et que votre regard du jour occultait. » (2005, p. 58)¹⁶

¹ Depuis *L'Enfant*, les Dardenne ont aussi réalisé *Le Silence de Lorna*, qui a obtenu le prix du meilleur scénario au Festival de Cannes en 2008. L'idée de faire un film sur une prostituée albanaise était déjà en germe lorsqu'ils travaillaient sur *L'Enfant* (2005, p. 140).

² Pour une présentation des premiers documentaires et films de fiction des Dardenne, voir Mairlot p. 15-60.

³ En l'absence de références spécifiques, les numéros de page de cette section renvoient à *Au dos de nos images*.

⁴ Dans un entretien, les Dardenne comparent *Rosetta* à *Madame Bovary*, car toutes deux « incarnent des possibilités poussées à bout : une femme qui rêve à un amour impossible, et *Rosetta* qui rêve à un travail impossible, refusant toute autre chose » (Royer, 1999, p. 22). Leurs réflexions dans *Au dos de nos images* pendant l'élaboration du film incluent aussi des références à Dostoïevski, Kafka, Shakespeare, Gorenstein, Ernaux, Duras (*Rosetta* leur rappelle Suzanne dans *Un barrage contre le Pacifique*).

⁵ Cette motivation allait à l'encontre du principe des Dardenne selon lequel il fallait constamment trouver de nouveaux acteurs pour « ne pas participer à cette vaste entreprise de clonage qui fait que rien de nouveau n'accède à l'existence cinématographique » (2005, p. 72). En fait, Olivier Gourmet et Jérémie Renier (Igor dans *La Promesse*) apparaissent dans plusieurs de leurs films, mais ils adhèrent à leur principe pour les personnages féminins.

⁶ C'est un principe qui sous-tend tous leurs films, comme l'atteste ce commentaire : « Éviter le pathos, résume Jean-Pierre, tel est notre défi permanent. Nous voulons éviter l'apitoiement, rester constamment dans la tension. » (Bruyn, 1999)

⁷ Cette formule est celle de *L'Humanité* lors de l'octroi controversé de la Palme d'or à *Rosetta* et celui du prix de la meilleure actrice à Émilie Dequenne au Festival de Cannes. Pour Jean Roy, le palmarès récompensait « une certaine forme de réalisme social où le jury a trouvé le mariage d'une forme indépendante et d'un fond de révolte affirmé. Il fallait oser. Ils l'ont fait » (1999).

⁸ *La Promesse* fut inspiré par la rencontre d'un homme qui exploitait des immigrés lors du tournage de *Je pense à vous*, *Le Fils* par le meurtre d'un garçonnet par deux enfants de dix ans à Liverpool, et *L'Enfant* par une vente d'enfant dans un fait divers et une « femme au landau » remarquée lorsqu'ils tournaient *Le Fils*.

⁹ Les Dardenne avouent qu'ils ont du mal à montrer les corps dans des paysages : « Pourquoi ces corps solitaires, déracinés, nerveux, ne pouvant habiter un paysage, ne pouvant exister dans un plan large, un plan de terre et de ciel, de nature ? Nous le voudrions, nous le voudrions tellement mais quelque chose en nous résiste, nous donne l'impression de nous forcer, le sentiment de mentir dès que nous élargissons trop le cadre, comme si nous voulions faire croire à la réconciliation de l'homme et de la vie. » (2005, p. 139)

¹⁰ Sur ce point, voir par exemple l'article de Morgan sur *Rosetta*.

¹¹ « Avec *La Promesse* et *Rosetta* déjà, avec ce nouveau scénario encore [qui deviendra *Le Fils*], nous sommes dans le cercle, l'arène de la question : que signifie être humain aujourd'hui ? Regarder comment être humain, non pas en général, mais dans les situations concrètes et extrêmes que la société construit aujourd'hui. » (2005, p. 110)

¹² Ce thème du manque de transmission et de la démission des adultes est un leitmotiv dans *Au dos de nos images* et dans leurs entretiens. Voir par exemple l'entretien avec Joan et Dennis West (2003, p. 14-15).

¹³ Cette référence au sacrifice avorté d'Abraham était présente dans leur journal dès 1993, au moment où ils écrivaient le scénario de *La Promesse*. Une de leurs réflexions annonce d'ailleurs l'image de Francis portant des madriers derrière Olivier dans *Le Fils*, tourné huit ans plus tard : « Isaac, le bois sur l'épaule, accompagne son père. Sans doute marche-t-il derrière lui, voit-il son dos, dans sa main le couteau... » (2005, p. 19) Ces liens montrent bien l'unité de l'œuvre des Dardenne.

¹⁴ Les Dardenne attribuent ce changement de Bruno à son expérience avec Steve plutôt qu'à l'amour de Sonia : « We didn't want Sonia to be too present because it's not her love that allows him to redeem himself, but it's other individuals. Love in itself is not an explanation. That's why we replaced Sonia, in a way, with Steve – Steve in the water and at the police station. » (Sklar, 2006, p. 20-21)

¹⁵ Mairlot interprète l'absence de Riquet du face à face final de façon allégorique : « En effaçant du champ la figure de Riquet, en ne gardant de lui qu'un détail en avant-plan, les réalisateurs ont *abstrait* le personnage, ils l'ont coulé dans une forme allégorique, celle de la solidarité. » (2005, p. 106)

¹⁶ Une version antérieure de cet article a fait l'objet d'une communication lors du congrès annuel de l'AATF (*American Association of Teachers of French*) à Liège en juillet 2008. Je tiens à remercier l'université de la Caroline du Nord à Charlotte pour l'octroi d'un congé sabbatique pendant lequel j'ai effectué mes recherches pour ce travail au printemps 2008.

Bibliographie

- OL. DE BRUYN, «Le dernier Festival de Cannes a récompensé “Rosetta” d’une Palme d’or et d’un prix d’interprétation féminine. Le tout plus que mérité», *Le Point*, 24 septembre 1999.
<http://www.lepoint.fr/actualites-cinema/2007-01-23/rosetta-mal-dans-ses-bot-tes/903/0/72804/>.
- J.-P. et L. DARDENNE, *La Promesse* (1996), avec Jérémie Renier, Olivier Gourmet, Assita Ouedraogo et Jean-Michel Balthazar, DVD, New Yorker Video, 2002.
Rosetta (1999), avec Émilie Dequenne, Fabrizio Rongione, Anne Yernaux et Olivier Gourmet, Videocassette, Polygram USA Video, 2001.
- Rosetta*, suivi de *La Promesse*, Les Cahiers du cinéma, 1999.
- Le Fils* (2002), avec Olivier Gourmet, Morgan Marinne, Isabella Soupart et Nassim Hassaïni, DVD, New Yorker Video, 2004.
- Au dos de nos images (1991-2005)*, suivi de *Le Fils* et de *L’Enfant*, Paris, Seuil, 2005.
- L’Enfant* (2005), avec Jérémie Renier, Déborah François, Jérémie Segard, Fabrizio Rongione et Olivier Gourmet, DVD, Sony Pictures, 2006.
- M. MAILOT, *Il était une fois... Rosetta. La crise dans l’œuvre de Luc et Jean-Pierre Dardenne en général, et dans Rosetta en particulier*, Liège, CEFAL, 2005.
- J. MORGAN, «The Social Realism of Body Language in *Rosetta*», *The French Review*, 77.3, 2004, p. 526-535.
- O. NICKLAUS, «Tête d’affiche : les frères Dardenne tiennent leur *Promesse*», *La Croix*, 17 octobre 1996, p. 21.
- J. ROY, «Cannes. Retour sur un palmarès», *L’Humanité*, 25 mai 1999.
http://www.humanite.fr/1999-05-25_Cultures_Cannes-Retour-sur-un-palmares/
- Ph. ROYER, «On a imaginé Rosetta, comme Flaubert *Madame Bovary*, Entretien avec Luc et Jean-Pierre Dardenne», *La Croix*, 29 septembre 1999, p. 22.
- R. SKAR, «The Terrible Lightness of Social Marginality: An Interview with Jean-Pierre and Luc Dardenne», *Cineaste* 31/2/2006, p. 19-21.
- G. WELCOMME, «Entretien : Jean Pierre et Luc Dardenne, Cinéastes », *La Croix*, 19 octobre 2005, p. 23.
- J. M. et D. WEST, «Taking the Measure of Human relationships: An Interview with Jean-Pierre Dardenne and Luc Dardenne», *Cineaste*, 28/3/2003. p. 14-17.

Gastronomie belge... enfin une histoire non communautaire!

LAURENCE WÉRY

Institut supérieur des langues vivantes, Université de Liège

Introduction

Ce chapitre sur la gastronomie belge reprend l'exposé que j'avais fait, à la demande de nos collègues américains de l'AATF (Association américaine des professeurs de français) en visite en francophonie en juillet 2008. Avant d'énumérer les grands classiques de notre culture culinaire, je vais me laisser aller à quelques réflexions toutes personnelles sur le sujet.

Analogies osées

Souvent, très souvent même, lorsqu'il m'est demandé de présenter un sujet francophone de Belgique ou, plus généralement, belge, je commence par qualifier l'objet de l'exposé par rapport à son voisin direct et si proche, le français. Je pense d'ailleurs que l'intérêt de nos collègues, curieux de nos us et coutumes, réside précisément en cette comparaison dans la mesure où, enseignants de français, ils maîtrisent déjà très bien tous les aspects culturels de la France métropolitaine, et moins ceux de notre région wallonne.

Dans le domaine de la gastronomie, j'aurais donc envie d'agir de la même manière, en usant d'analogies sans doute un peu faciles mais, à mon avis, éclairantes.

Dans son histoire courte et bien particulière, la littérature belge francophone du XX^e siècle s'est illustrée entre autres dans des domaines moins prisés par sa voisine : la bande dessinée et les genres fantastique et policier. Se partageant ainsi le terrain, les Edgar P. Jacobs, Hergé, Franz Hellens, Jean Ray, Georges Simenon n'entraient pas en concurrence directe avec leurs pairs français occupés à d'autres genres. Il en est de même avec les productions culinaires belges. Bien que certaines terres conviennent à la viticulture, les Belges depuis des siècles – et déjà les Gaulois – se sont tournés vers la confection d'un breuvage différent du vin, la bière. Deux terrains non concurrentiels et donc complémentaires.

Une autre analogie, linguistique celle-ci, est la valorisation actuelle des régionalismes dans les français parlés et écrits de Belgique. Si, jusqu'en 1980, les « belgicisms » étaient proscrits avec virulence par nos grammairiens, dont le plus célèbre en ce domaine reste l'incontournable Joseph Hanse, ces tournures typiquement francophones de Belgique sont devenues après 1980 très à la mode. Les médias, et particulièrement la publicité, n'ont plus hésité à employer des termes belges francophones, un accent régional marqué et même, phénomène incroyable, des mots en dialecte wallon.

Cela s'inscrit clairement dans la mouvance européenne de la mise en valeur culturelle, politique et économique des régions, vécue depuis les années 1980. Il en va de même pour la gastronomie belge. Longtemps dans l'ombre de sa voisine mondialement renommée, les sauces à la bière et autres boulets-frites se faisaient discrets. Aujourd'hui, ils sont vantés, font l'objet de concours et sont l'objet de toute l'attention, non seulement des citoyens belges, mais aussi de nos voisins d'Outre-Quévrain¹ qui goûtent à ce qu'ils qualifient « d'exotique ». Notre gastronomie comme nos particularismes linguistiques apparaissent depuis une trentaine d'années comme une plus-value culturelle incontestable.

Quelques incontournables

Il est toujours difficile d'opérer une sélection dans un patrimoine aussi riche, mais il faut bien avouer que quelques produits phares émergent et bénéficient d'ailleurs d'une célébrité internationale qui n'est plus à démontrer.

Le chocolat

Si nous partageons avec la Suisse un savoir-faire incontestable dans la fabrication du chocolat, à notre actif, nous avons l'invention de la « praline ». La praline, carré de chocolat individuel, fut créée en 1912 par Jean Neuhaus, nom toujours très connu en confiserie aujourd'hui. Frédéric, le père de Jean, travaillait dans la confiserie pharmaceutique. Le chocolat faisait déjà partie de ses compositions. Son fils reprend la confiserie située dans la célèbre galerie de la Reine à Bruxelles et, aidé par les talents artistiques de son épouse, Louise Agostini, il crée avec elle la « praline » pour laquelle il dépose un brevet. Ils créeront aussi la boîte contenant les précieux chocolats, le « ballotin », bien plus pratique que les cornets de papier de l'époque.

Le succès de notre chocolat réside sans doute dans le choix des fèves de cacao, le soin de la torréfaction, la qualité des ingrédients présents tels que le sucre ou encore dans le dosage du cacao généralement à 43 % plutôt qu'à 35 %. Ceci est l'affaire d'artisans de talent, les maîtres-chocolatiers, dont les grands noms belges sont Jean Galler, Jean Neuhaus ou Pierre Marcolini, sans oublier tous les artisans chocolatiers présents dans beaucoup de villes belges.

Mais il ne faudrait pas négliger pour terminer sur ce produit la haute qualité du chocolat de consommation courante, qualité enviée par nombre de nos voisins. En effet, des marques de tradition comme Côte d'Or et son éléphant (125 ans) ou Callebaut sont dans les placards de la plupart des familles belges depuis des générations. Les normes européennes en vigueur depuis 2000 – autorisant l'adjonction de matières grasses végétales autres que le beurre de cacao dans la limite d'un pourcentage fixé à 5 % du produit fini – n'ont, semble-t-il, pas altéré la qualité de ces basiques de la gastronomie belge.

La bière

Le pays est mondialement reconnu pour sa variété proposée. Certes, l'Allemagne reste grande productrice et consommatrice de bière mais elle ne peut se targuer d'un choix aussi vaste : les chiffres varient, mais avancer celui de 500 bières différentes avec plus d'une centaine de brasseries semble réaliste.

Outre ce choix, ce sont aussi deux grands types de bière dont la Belgique a l'exclusivité. Les trappistes et les gueuzes. Les premières ne sont au nombre que de cinq : l'Orval, la Chimay, la Westmalle, la Rochefort et la Wesvleteren. L'appellation « trappiste » est strictement contrôlée. Cela signifie que ces bières sont toujours aujourd'hui brassées artisanalement dans des abbayes cisterciennes. La première fut brassée au couvent de la Trappe en Normandie en 1664. Ces bières, se déclinant souvent en rousse, brune ou blonde, sont assez alcoolisées et puissantes en bouche. À côté de ces fleurons, nous comptons aussi des bières d'abbaye, c'est-à-dire élaborées selon une recette monacale mais produites souvent aujourd'hui industriellement (Affligem, Maredsous).

La deuxième création belge est la gueuze. Sa spécificité réside dans le procédé de fermentation : elle est spontanée, c'est-à-dire que les ferments (*brettanomyces brusseleensis* et *brettanomyces lambicus*) ne sont pas ajoutés mais proviennent de l'air ambiant de la région de Bruxelles, de la vallée de la Senne plus exactement. Ce « champagne de la bière », comme elle est souvent qualifiée, reste difficile à élaborer avec des lambics différents et des conditions atmosphériques (déterminant le procédé de fabrication) parfois difficiles. La marque est bien sûr déposée officiellement et seules quelques brasseries bruxelloises artisanales sont habilitées à la fabriquer.

Plats nationaux

Les plats nationaux sont d'abord régionaux et il n'est pas possible de les énumérer tous. Dès lors, nous en retiendrons deux : les boulets-frites liégeois et les moules-frites de la côte, devenus tous deux nationaux. Les boulets sont composés de viande hachée porc-bœuf, d'œufs, d'oignons et d'épices diverses. La sauce qui fait la réputation du plat est composée entre autres de sirop de Liège, ce qui confère ce goût de sucré-salé si particulier à la préparation. Quant aux frites qui accompagnent, elles sont préparées selon la tradition, à savoir cuites deux fois dans de la graisse de bœuf. Les moules, étrangement, viennent essentiellement de Zélande (80%). Le Belge est exigeant quant au calibre de la moule : ni trop grosse (galicienne) ni trop petite (bouchot française). C'est la jumbo de Zélande qui fait l'unanimité. Sa préparation de base est assez simple : on verse les moules bien lavées dans une casserole où l'on aura fait rissoler un oignon et du céleri vert auparavant. Agrémentée parfois de crème et d'ail, elle est servie avec des frites.

Conclusion

Ce parcours sélectif est par définition bien incomplet mais il permet de montrer combien nos plats sont savoureux, ancrés dans notre patrimoine culturel et aujourd'hui très populaires, bien au-delà de nos frontières. À souligner enfin que nos goûts en matière culinaire sont restés assez semblables au nord et au sud du pays. Point ici de régionalisation ou de communautarisation mais une richesse commune dont nous sommes fiers.

¹ Ce terme désigne la France pour les Belges car la commune de Quiévrain se trouve à la frontière franco-belge, du côté belge.

Bibliographie

- J. HANSE, A. DOPPAGNE et H. BOURGEOIS-GIELEN, *Chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Fondation Charles Plisnier, 1971.
- J. HANSE, A. DOPPAGNE et H. BOURGEOIS-GIELEN, *Nouvelle chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Fondation Charles Plisnier, 1974.

Sitographie

- <http://users.swing.be/ALARTDUCHOCOLAT/index.htm> - créé par Christophe Allart, consulté le 28/7/2009.
- <http://www.galler.com/index.php> - créé par Jean Galler, consulté le 28/7/2009.
- <http://www.guidedesbieres.com/> - créé en 2007, consulté le 26/8/2009.

Photos ©Marie-Christine Koop



Un plat de moules-frites

Des bières belges



Un assortiment de gaufres de Liège



Un magasin de douceurs



**Étude comparée :
Suisse romande, Communauté française
de Belgique, Europe**

Les nouveaux défis de l'enseignement du français langue étrangère en Europe

JEAN-MARC DEFAYS

Université de Liège

Parmi les nouveaux défis de l'enseignement du français langue étrangère (FLE), on retiendra d'abord la demande croissante de multilinguisme, les exigences de la mobilité estudiantine et professionnelle, et l'internationalisation des carrières (notamment dans l'édition, le journalisme, le tourisme). Il faut aussi s'interroger à propos des recommandations du *Cadre Européen Commun de Référence* (CECR)¹ sur l'enseignement du FLE qu'elles conditionnent désormais, tant sur le plan de son organisation que de ses méthodes, en particulier au travers des évaluations de plus en plus généralisées; ainsi que les effets du recours systématique aux Technologies de l'Information et de la Communication Éducatives (TICE). Et enfin, *last but not least*, on doit tenir compte des restrictions budgétaires croissantes qui entraînent inévitablement des sacrifices quant au nombre d'heures de cours de langues et quant au nombre de langues enseignées dans les écoles et les universités.

Pour y envisager l'avenir de l'enseignement du français et de la formation des enseignants de français, nous devons commencer par la préoccupante question de l'attractivité de la langue française en général, de son apprentissage, et aussi des projets de recherche qu'elle pourrait susciter; aborder, ensuite, la question de l'offre, des objectifs, des contenus, des programmes des cours; celle des modalités et des pratiques de classes DE langue française et/ou EN langue française; du recrutement des étudiants et des enseignants...

Pour dresser un rapide cadrage de la problématique, je me propose de rappeler rapidement les principaux vecteurs de changements de l'enseignement des langues étrangères, notamment du français, en Europe.

Tout d'abord faut-il insister sur le fait que les conditions de l'enseignement et de l'apprentissage des langues ont beaucoup changé en peu de temps, depuis l'époque où nous, qui avons la cinquantaine, étions à la place de nos étudiants? Le contexte n'est plus le même, surtout en matière de communications, de relations, d'échanges internationaux qui ne cessent de s'intensifier et de se multiplier; les apprenants de maintenant sont beaucoup plus exposés aux langues étrangères que naguère, et dépendent moins de leurs enseignants sur ce plan. Les rapports entre les langues maternelles et les langues étrangères, au sein de l'Europe, comme dans le monde, ont beaucoup évolué aussi; la place du français n'est plus la même sur le marché des langues et il faut régulièrement se repositionner par rapport aux autres langues et aux usages qu'on en fait, que ce soit dans la sphère politique, économique, académique ou scientifique. En outre, l'institution scolaire et universitaire est en pleine mutation et restructuration; la place des « filières », des « départements » ou des « centres » de langues est, à cette occasion, de nouveau discutée par les autorités: est-ce que c'est *au sein* des écoles et des facultés, *entre* les facultés, *en dehors* de l'école ou de l'université qu'il faut organiser l'enseignement linguistique? Plus grave, est-ce le rôle des écoles et des universités de demain d'assurer des enseignements de langues, en plus des enseignements disciplinaires relevant de son « core business »? Ce contexte, qu'il soit mondial ou plus précisément scolaire ou universitaire, a évidemment des effets fort importants sur notre métier de professeur de langues et de formateur de futurs enseignants de langues.

Deuxièmement, les besoins en langues étrangères ne sont plus les mêmes non plus; ils sont non seulement beaucoup plus pressants, mais aussi plus diversifiés: on avait peur que la suprématie de l'anglais se fasse au détriment d'autres langues, mais

on constate avec soulagement que la nouvelle économie des langues signalée ci-dessus peut par ailleurs favoriser d'autres langues moins répandues. Les besoins sont également devenus plus fonctionnels, parfois même trop ciblés et superficiels, au détriment de formations de base garantissant un apprentissage linguistique général à long terme. Et, enfin, les besoins sont plus communicationnels et également plus interculturels, nous y reviendrons plus loin.

Les récentes recherches scientifiques en psychopédagogie, en neurolinguistique, en linguistique cognitive, en linguistique applicationniste, notamment, sont en train de modifier profondément les conceptions des langues, de leur apprentissage et, partant, de leur enseignement : en caricaturant, on peut dire que celui-ci est passé, en quelques dizaines d'années, de la règle de grammaire à l'acte de langage, de l'exercice intellectuel à l'interaction et à la cognition, et enfin de l'explication à la résolution de problèmes. Nous n'entrerons pas plus avant dans ces questions de didactique qui sortent du cadre de cet article, mais nous n'oublierons pas l'influence déterminante qu'elles ont sur les principes, les modalités, les finalités de l'enseignement qui nous préoccupent ici.

Les ressources et supports ont évidemment changé, inutile de s'y étendre. Le manuel, la grammaire, le cahier d'exercices, la documentation authentique se sont adaptés, ils ont été remplacés ou complétés par l'enregistreur, le diascopie, le laboratoire de langues, le téléviseur, et finalement l'ordinateur et le multimédia, jusqu'aux ressources rendues maintenant disponibles via les Technologies de l'Information et de la Communication Éducatives.

La classe de langues, qui était dominante à une certaine époque, avant d'être ensuite mise de côté à une autre époque où on estimait qu'on n'apprenait bien les langues qu'en lieu « naturel », a retrouvé son importance et son rôle en matière d'apprentissage de langues, compte tenu de profondes conversions pédagogiques en faveur de pratiques immersives, interactives, collectives. Et enfin, la mobilité des étudiants et celle des enseignants représentent actuellement une nouvelle ressource pour exposer les apprenants aux interactions avec les locuteurs et le monde cibles.

Les publics n'ont pas moins changé. Les enseignants qui ont mon âge ont vu défiler en trente années de métier plusieurs générations d'étudiants dont les motivations, les attentes, les objectifs, les intérêts, les habitudes ne ressemblaient en rien à ceux de leurs aînés. Ils n'ont pas non plus les mêmes stratégies d'apprentissage, ni la même attitude par rapport à l'école, par rapport à l'enseignant. Là aussi, les interactions entre apprenants et enseignants ont connu des repositionnements parfois difficiles, autant pour les uns que pour les autres, maintenant que l'on demande de plus en plus d'autonomie aux étudiants qui, auparavant, étaient complètement dépendants de leur enseignant et de ses méthodes.

Mais, dans l'ensemble, ce sont probablement les objectifs qui ont le plus évolué. Ceux qui ont été assignés aux professeurs de langues par les méthodes et les programmes qui leur ont été successivement recommandés ou imposés au cours des cinquante dernières années ont effectivement fait l'objet de bouleversements aussi nombreux que radicaux. Si, à l'époque de l'enseignement traditionnel « grammaire traduction », il fallait inculquer aux étudiants des connaissances métalinguistiques et éventuellement civilisationnelles, avec les approches structuro-behavioristes des méthodes audio-orales et audio-visuelles, qui ont créé la rupture didactique, voire épistémologique que l'on sait, c'est au contraire un conditionnement, des réflexes linguistiques qu'il faut provoquer chez les apprenants à force de répétitions dans les laboratoires de langues. L'apparition des premières méthodes communicatives a entraîné une troisième révolution en didactique des langues, et a fixé comme objectif de développer chez ces mêmes apprenants des compétences communicatives – que chaque théoricien a décrites et a dénombrées à sa manière – nécessaires pour interagir avec des interlocuteurs authentiques en milieu authentique avec des intentions authentiques.

Nous avons dépassé ce stade-là aussi : les responsabilités du professeur de langue étrangère sont maintenant beaucoup plus ambitieuses, puisqu'il est chargé, en plus de tout ce qui précède, de faire acquérir à ses élèves, d'une part des stratégies d'apprentissage pour qu'ils deviennent pour la vie des « apprenants en langues auto-gérés performants », et, d'autre part, selon le Conseil de l'Europe², un « profil de locuteurs fonctionnels, plurilingues et interculturels » pour qu'ils deviennent des citoyens européens et d'un monde globalisé où ils doivent pouvoir interagir, se déplacer, travailler, déménager à tout moment. Est donc bien révolue l'époque où le professeur se contentait de faire réciter des règles de grammaire et des listes de vocabulaire !

En fonction de ces changements, et nous aurions pu en citer d'autres encore, il est clair que le métier des professeurs de langues a beaucoup évolué.

On demande effectivement de plus en plus de la part des professeurs de langues qui doivent être des experts, non seulement de la langue qu'ils devraient maîtriser, mais également de la culture cible, de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont devenus des utilisateurs avisés de nouvelles technologies ; ils doivent non seulement savoir manipuler l'équipement, mais en plus concevoir des didacticiels. Inspirés par l'approche cognitive, les professeurs de langues doivent être aussi des coaches : ils doivent motiver leurs apprenants à apprendre les langues, mais également leur proposer des stratégies alternatives dans leur apprentissage si les leurs ne sont pas satisfaisantes.

On exige aussi d'eux de se spécialiser dans un autre domaine, pour associer l'enseignement d'une langue à une spécialité scolaire, scientifique ou professionnelle. Les professeurs doivent évidemment prêcher par l'exemple en matière de motivation, d'interculturel, d'intérêt pour l'Autre. Ils doivent être également des planificateurs, puisque le cours monolithique de naguère a éclaté en une multitude d'activités variées que les professeurs doivent orchestrer en planifiant les objectifs, les programmes, les projets, les contrats pédagogiques, etc.

Mais surtout, les professeurs de langues sont des médiateurs : entre les apprenants et l'institution, le monde extérieur, les disciplines. Ils doivent trouver la bonne synergie entre les différents groupes qui constituent dorénavant la classe ; entre les activités en classe et celles que les apprenants sont appelés à effectuer hors classe ; entre les multiples outils et méthodes qu'ils ont à leur disposition. Enfin, au niveau interculturel, le professeur est un médiateur entre les cultures mises en contact et en interaction dans le cadre de son enseignement.

Sans oublier leur vocation « humaniste » : rendre à l'apprentissage et à la pratique des langues étrangères toutes leurs dimensions (inter)personnelles et culturelles, les associer au projet d'un monde plurilingue et interculturel. Les responsabilités de l'enseignant ne cessent donc de se développer et de se complexifier, alors que sa formation de base ne les y prépare pas toujours. Il faut donc entraîner les futurs enseignants de langues à la flexibilité, à la diversité, à l'adaptabilité, tout en renforçant leur efficacité en termes de compétences communicationnelles, fonctionnelles, professionnelles, comme l'exigent les politiques éducatives et formatives.

Les départements de langues où travaillent ces professeurs, que ce soit dans les écoles ou les universités, sont aussi en train de vivre de profondes mutations. Il ne s'agit plus seulement de départements où l'on se contente d'enseigner la langue, mais de centres de ressources à géométrie variable, en matière de langues, de culture, d'enseignement, d'apprentissage, etc. C'est dans ce cadre qu'il faut discuter les choix et les combinaisons entre enseignement modulaire et/ou intégré, un enseignement de langue générale et/ou de langue de spécialités, entre enseignement individuel et/ou collectif, en petits groupes, entre enseignement présentiel et/ou à distance, entre enseignement proactif et/ou réactif aux demandes des étudiants, des départements ou de l'institution.

Ils sont également devenus des centres d'autoformation, des centres d'évaluation, de préparation et de passation de tests linguistiques, mais également des centres de documentation et de formation culturelles et interculturelles où les écoliers, les étudiants, les diplômés peuvent venir se préparer à faire des études ou exercer leur métier à l'étranger.

Le sort des centres de langues universitaires dépend de la nouvelle économie de l'apprentissage des langues qui est en train de se dessiner dans les institutions scolaires ou académiques, entre enseignement DES langues, les enseignements EN langues (« immersion ») et les enseignements et séjours à l'étranger.

Il nous faut donc, en concertation avec les autorités et les responsables des relations internationales, organiser et assurer la meilleure association possible entre ces trois volets, aussi bien dans les programmes de cours que dans le parcours linguistique de l'étudiant au cours de ses études, notamment retracé par le portfolio³.

Dans les circonstances qui viennent d'être rapidement décrites, et en fonction des rôles qui sont assignés en conséquence aux enseignants, se pose la question de leur formation, qui se conjugue dorénavant sur trois plans : la formation initiale, c'est-à-dire des étudiants qui se destinent au métier de professeur de langues ou de langues étrangères, et qui prévoient leurs études en fonction de cet objectif prioritaire.

En matière de formation continue, le cadre de l'enseignement des langues évoluant extrêmement rapidement, les méthodes et les outils également, nous venons d'en parler, nous sommes condamnés à nous tenir, systématiquement, au courant de l'évolution et du monde extérieur et des stratégies professionnelles, ainsi que de l'évolution des disciplines auxquelles la langue peut être associée, au moyen d'une formation continue permanente.

Un type de formation en didactique qu'il faut aussi envisager est celui organisé à l'intention de personnes, éventuellement enseignantes, qui ne se destinaient pas, au départ, à l'enseignement des langues, mais qui, à titre d'experts dans leur domaine (académique, scientifique ou professionnel) sont appelées à s'adresser dans leur langue maternelle ou une langue étrangère qu'elles maîtrisent, le français en l'occurrence, à des étudiants ou collègues allophones. Cela peut être dans un milieu scolaire, par exemple, où l'on peut demander à un professeur d'histoire français d'aller enseigner l'histoire en français en Angleterre et à un professeur de géographie allemand d'enseigner la géographie en allemand en Italie (cf. la proposition de Claude Hagège dans *L'Enfant aux deux langues*). Si ces derniers sont natifs et professeurs, ils ne sont cependant pas *ipso facto* des professeurs de langue, métier à part entière qui demande une formation spécifique et, le cas échéant, une formation complémentaire solide. *A fortiori* pour des ingénieurs, des médecins ou pour des administratifs qui sont amenés à former des collègues étrangers en langue française pour que ceux-ci profitent sur les deux plans, disciplinaire et linguistique, de leur enseignement.

À ce propos, les décideurs s'interrogent de plus en plus sur la meilleure combinaison possible : soit la langue plus une spécialité (le professeur de FLE se spécialise en droit international pour pouvoir enseigner à de futurs juristes) ; soit la spécialité plus une langue (un spécialiste en droit international participe à une formation complémentaire en didactique du FLE pour pouvoir enseigner à des étudiants d'/dans un autre pays). En tant que didacticiens de langues étrangères spécialisés, nous ne pouvons, sous prétexte de protéger notre profession, rejeter la seconde option sous peine de nous voir mis à l'écart des nouveaux projets gestionnaires et pédagogiques, et de voir l'enseignement des langues sacrifié au nom de contraintes budgétaires ou politiques. Au contraire, il nous faut apprendre à composer avec ces nouvelles circonstances et à collaborer avec d'autres acteurs, non didacticiens des langues, pour s'assurer de leur intérêt et de leur soutien.

Un mot pour terminer à propos du *Cadre Européen Commun de Référence*: on parle beaucoup, à l'heure actuelle, de crise des méthodes, qui a créé et/ou qui a été conditionnée par une période de complexité et d'incertitude, selon les concepts que Christian Puren a empruntés à Edgar Morin et auxquels je souscris entièrement. On peut s'en réjouir, car cela donne beaucoup plus de marges de manœuvre aux enseignants puisqu'on ne leur impose plus de méthode miracle à appliquer à la lettre au détriment de toute autre initiative. Cette ouverture devrait leur permettre de faire preuve de plus de créativité, de prendre davantage de responsabilités par rapport aux cours qu'ils donnent, aux étudiants auxquels ils s'adressent, aux activités qu'ils organisent. Malheureusement, l'évaluation standardisée, notamment via le *Cadre Européen Commun de Référence*, qui se décline, selon les langues, en TOEFL (Test of English as a Foreign Language), en DELF, DALF, en TEF⁴ etc., ne limitera-t-elle pas à terme la liberté que la méthodologie a accordée progressivement aux enseignants? Si les enseignants sont moins pressés par l'obligation de moyen, l'obligation de résultat semble devenir, par contre, de plus en plus contraignante. Attention alors aux risques des cours de langues qui ne seraient plus que des cours préparatoires à la réussite de tel ou tel examen linguistique international qui fait autorité dans les institutions et chez les recruteurs... et les enseignants de langues de devenir des répétiteurs.

¹ Élaboré grâce à une recherche scientifique et une large consultation, le *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR)* est un instrument pratique permettant d'établir clairement les éléments communs à atteindre lors des étapes successives de l'apprentissage ; c'est aussi un instrument idéal pour la comparabilité internationale des résultats de l'évaluation (http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_FR.asp).

² « Le Conseil de l'Europe, dont le siège est à Strasbourg (France), regroupe aujourd'hui, avec ses 47 pays membres, la quasi-totalité du continent européen. Créé le 5 mai 1949 par dix États fondateurs, le Conseil de l'Europe a pour objectif de favoriser en Europe un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. » (<http://www.coe.int/aboutCoe/index.asp?page=quisommesnous&l=fr>).

³ Le portfolio est un document dans lequel toute personne qui apprend ou a appris une langue — que ce soit à l'école ou en dehors — peut consigner ses connaissances linguistiques et ses expériences culturelles, ce qui peut l'inciter à réfléchir sur son apprentissage.

(voir http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/introductionf.html).

⁴ Le DELF (Diplôme d'études en langue française) et le DALF (Diplôme approfondi de langue française) sont des diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'Éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers et des Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Le DELF et le DALF se composent de six diplômes indépendants, correspondant aux six niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (voir <http://www.ciep.fr/delfdalf/presentation.php>).

Bibliographie

- Cl. HAGÈGE, *L'Enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- Ed. MORIN, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, 1990.
- Ed. MORIN et J.-L. LE MOIGNE, *L'Intelligence de la complexité*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Ch. PUREN, *La Didactique des langues étrangères à la croisée des méthodes - Essai sur l'éclectisme*, Paris, Didier, 2003.

La langue de l'autre : le contact linguistique en Suisse et en Belgique¹

PETER MACHONIS

Florida International University, Miami

Introduction

La Belgique et la Suisse, les deux pays francophones les plus importants d'Europe en dehors de la France, sont souvent comparées à cause de leurs ressemblances. Historiquement, ce sont deux États tampons entre la France et le reste de l'Europe. Ils furent créés, au moins dans leur conception moderne, au XIX^e siècle, après la défaite militaire de Napoléon (Nadeau et Barlow 2006, p. 159-172) et comptent des villes francophones internationales importantes, Genève et Bruxelles. Sur le plan économique, ce sont deux pays européens très productifs : la Suisse est devenue un centre bancaire dès le XVIII^e siècle, tandis que la Belgique a lancé la révolution industrielle en Europe au siècle suivant. Enfin, du point de vue linguistique, la ligne de démarcation entre les dialectes romans et germaniques se trouve à l'intérieur de ces deux nations qui sont donc naturellement multilingues. À l'exception du romanche, ces langues ont une norme linguistique dans un autre pays limitrophe : le néerlandais aux Pays-Bas, l'allemand en Allemagne, l'italien en Italie et le français en France.

Cependant, la Belgique et la Suisse présentent également des différences. Même si elles partagent des ressemblances historiques, économiques et linguistiques, la Belgique est souvent évoquée comme un pays quasiment séparé en deux, sinon déchiré, par son bilinguisme, tandis que la Suisse est généralement citée comme le parfait exemple d'une communauté multilingue réussie (Wardhaugh 1987, p. 203-220). Cet article étudiera d'abord la complexité des situations multilingues de ces deux pays. La Suisse est-elle vraiment un exemple de la réussite du multilinguisme, ou tout simplement un pays « plusieurs fois monolingue » (MacLaren 2007, p. 14) ? La Belgique est-elle destinée à être divisée en deux comme l'ex-Tchécoslovaquie ? En effet, Patrick Roegiers (2003, p. 356) prévoit la fin de la Belgique pour 2018, date à laquelle « la Belgique est censée avoir apuré sa dette publique ».

Par la suite, nous examinerons comment la tension linguistique est représentée à travers le lexique des variétés de français parlées en Belgique et en Suisse. Nous explorerons en particulier le concept du *français fédéral* en Suisse, où le français continue à refléter la domination économique de la Suisse allemande. Pour la Belgique, nous jetterons un coup d'œil sur des mots hybrides et des orthographe qui ne sont ni françaises ni flamandes et où, grâce à un *compromis à la belge*, la tension linguistique semble être neutralisée. Enfin, nous verrons comment le contact linguistique se manifeste d'une manière naturelle et sans tension à travers des expressions figées ou idiomatiques françaises qui sont calquées sur la langue de l'autre, c'est-à-dire sur le néerlandais en Belgique et sur l'allemand en Suisse.

La Suisse, une nation de la volonté

La Ligue suisse a ses origines dans une alliance de défense, conclue en 1291 entre trois cantons alémaniques pour contrôler dans les Alpes le passage du Gothard qui relie l'Italie et les pays du sud avec l'Allemagne et les pays du nord. La Suisse représente avant tout un pacte entre des cantons autonomes, plutôt qu'un État qui cherche la conquête et l'agrandissement. Au XVI^e siècle, la Confédération suisse compte treize cantons avec une politique de neutralité envers les pays voisins. D'abord terre catholique, la Suisse découvre au cours du XVI^e siècle la Réforme protestante. Si certains cantons l'acceptent, d'autres la rejettent, faisant de la Suisse

un pays définitivement fragmenté par la religion. Au XVII^e siècle, elle représente un pays d'asile pour les protestants français, surtout après la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Cependant, la Suisse a besoin de la France, un marché pour ses produits aussi bien que pour ses soldats, les mercenaires suisses, et le roi de France, catholique mais impartial, contribue à l'unité suisse. Selon Kuntz, «il n'est donc pas exagéré de dire que la France a *inventé* la Suisse depuis le XVI^e siècle. Elle lui fournit un principe d'union qui manque à des cantons libres et égaux juridiquement. En retour, ils lui fournissent un personnel militaire loyal et une frontière imprenable» (2006, p. 42). De plus, la France introduit une culture francophone en Suisse, composée surtout de cantons alémaniques depuis ses origines, et prépare ainsi la voie pour y intégrer des cantons francophones.

À l'époque révolutionnaire, la Suisse, qui a fourni non seulement des soldats au service du roi de France, mais abrite aussi les fugitifs de l'Ancien Régime, est d'abord occupée par les troupes du Directoire, qui essaient d'établir une république helvétique. La situation s'améliore un peu avec l'Acte de Médiation² signé par Napoléon en 1803, qui rend aux Suisses plus d'autonomie au niveau cantonal. À la même époque, en 1803 et puis au Traité de Vienne en 1815, sont ajoutés neuf nouveaux cantons, dont quatre francophones à l'ouest du pays. La constitution de 1848 crée l'État fédéral helvétique moderne, composé de vingt-deux cantons autonomes. C'est donc à ce moment-là qu'est né un véritable gouvernement central, avec une armée, une bureaucratie, ainsi qu'une capitale fédérale à Berne. Pourtant, il s'agit d'un régime assez décentralisé, les cantons et parfois les communes décidant des questions linguistiques, par exemple, et seulement les communes, et non pas le canton ni le gouvernement fédéral, délivrant les papiers d'identité et d'autres documents, tels que les actes de naissance, de mariage, etc. Selon Kuntz, «de la commune d'origine procède donc la nationalité» (2006, p. 73). En effet, la Suisse se voit comme une *Willensnation* ou nation de la volonté – «un pays fondé sur le désir commun de ses habitants de vivre paisiblement leurs diversités» (MacLaren 2007, p. 13).

Le Jura, une situation tendue

Examinons comment la Suisse a essayé de résoudre le problème jurassien dans les années 1970. À la suite du Traité de Vienne de 1815, le Jura, région catholique et de langue française, a été placé à l'intérieur du canton de Berne, région protestante et de langue allemande. Mais le mécontentement de cette minorité francophone dans un canton à majorité germanophone est devenu plus aigu au milieu du XX^e siècle et le Rassemblement jurassien a voulu créer un nouveau canton suisse distinct du canton de Berne.

De plus, ce problème, déjà compliqué du point de vue linguistique, impliquait aussi la fragmentation religieuse en Suisse. Effectivement, certaines communes jurassiennes protestantes dans le sud du Jura, plus près de Berne, ne souhaitaient pas la séparation de leurs communes du reste du canton de Berne, protestant. Bien qu'un premier plébiscite pour l'autonomie ait échoué en 1959, un deuxième en 1974 a donné une majorité de voix en faveur de la séparation du Jura du canton de Berne. Seules les communes formant le Jura ont eu le droit de voter lors de ces plébiscites, et non pas tout le canton de Berne ni toute la Suisse. Ensuite, des plébiscites ultérieurs en 1974 et 1975 ont décidé lesquelles de ces communes allaient former le vingt-troisième canton du Jura : les communes catholiques ont choisi un canton autonome, tandis que les communes protestantes ont décidé de rester avec le canton de Berne. Par un plébiscite en 1977, le Jura a approuvé la nouvelle constitution et, en 1978, 82 % des Suisses ont donné leur accord à la formation du canton du Jura, officiellement francophone, qui est né en 1979. Toutefois, certains groupes jurassiens, de nos jours, souhaitent annexer les communes protestantes et francophones du Sud qui sont restées avec le canton de Berne (Machonis 2008, p. 1144-1145).

Du point de vue linguistique, il y a en Suisse trois langues nationales qui sont aussi officielles – l'allemand, le français et l'italien – et une quatrième langue nationale, le romanche, qui est devenue semi ou partiellement officielle en 1996. Selon la Constitution fédérale de la Confédération suisse (Chancellerie fédérale 2009b) : «Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche.» D'après l'Office fédéral de la statistique (Swiss World 2009), la majorité de la population parle allemand (63,7 %), tandis qu'une minorité parle français (20,4 %) dans les cantons à l'ouest du pays. L'italien, bien que langue assez stable (6,5 %), n'est majoritaire que dans un seul canton, et le romanche, langue peu utilisée dans l'administration et dans la justice, a très peu de locuteurs (0,5 %) et peut être considéré comme une langue en voie de disparition. Enfin, de nombreux étrangers résidant en Suisse font que l'emploi d'autres langues (9 %) dépasse celui du romanche et de l'italien.

Bien que les billets de banque suisses comprennent des inscriptions dans les quatre langues officielles et que la documentation fédérale se vante souvent de son quadrilinguisme (Schumacher 2007/2008, p. 14), la plupart des cantons suisses ne connaissent qu'une seule langue officielle. Sur les vingt-six cantons³, il n'y en a que trois qui sont bilingues : Berne, qui est à majorité germanophone et à minorité francophone, et Fribourg et le Valais, qui sont à majorité francophone et à minorité germanophone.

De plus, dans le seul canton trilingue, les Grisons, l'allemand est la langue majoritaire à 74 %, tandis que le romanche, à 17 %, et l'italien, à 8 %, représentent de loin des langues minoritaires. Cependant, le gouvernement cantonal des Grisons a adopté une loi en 2007 précisant qu'une commune peut être considérée comme monolingue, et non pas bilingue, avec un pourcentage minimal très bas de locuteurs d'origine romanche. Même si cette loi aide à minimiser la perte éventuelle du romanche, elle défavorise en même temps les germanophones des Grisons (MacLaren 2007, p. 14). Effectivement, les quatre langues sur les billets de banque ne se retrouvent pas sur les pièces de monnaie en Suisse, où seul le latin apparaît en raison des contraintes d'espace. «Procéder de la sorte, c'est rappeler que l'unité de la Suisse est remise en cause par les diversités qu'elle recouvre. Pour y faire face, officiellement, on a toujours cherché à concilier cette dualité : les gouvernements ont parfois tenté d'encourager la diversité – et parfois de minimiser son importance.» (MacLaren, 2007, p. 13)

Il faut préciser que ce n'est pas l'allemand standard que l'on entend en Suisse alémanique, mais le suisse allemand ou *Schwyzertütsch*, qui représente plusieurs variétés dialectales avec des différences d'un canton à l'autre. Depuis les années 1960, il y a une tendance à utiliser de plus en plus les dialectes au lieu de l'allemand standard, et la diglossie en Suisse alémanique d'autrefois – c'est-à-dire l'emploi de l'allemand standard dans des situations formelles mais les dialectes dans les situations informelles – est maintenant remplacée par une fragmentation dialectale. Par exemple, on entend le dialecte local non seulement à la maison et au marché, mais aussi dans les écoles, à l'université, à l'église, dans les réunions politiques, à la radio et à la télévision.

Cette vague dialectale renforce les barrières linguistiques non seulement entre les cantons germanophones eux-mêmes, mais aussi entre eux et les autres régions non alémaniques du pays. Un Suisse romand, par exemple, qui a appris l'allemand standard, peut avoir des difficultés à se faire comprendre en Suisse alémanique. Là encore, on constate la dualité dont MacLaren (2007) parle : la Suisse semble parfois encourager la diversité culturelle et linguistique, mais en même temps nier son impact.

L'anglais: une cinquième langue nationale ?

À cause de son importance commerciale et mondiale, mais peut-être aussi en raison de la vague dialectale qui s'est répandue en Suisse alémanique, on remarque la montée d'une autre langue : l'anglais. Bien que les « autres langues » parlées en Suisse (9%) comportent surtout des langues de l'Europe de l'Est, telles que le bosniaque, le serbe et le croate, le visiteur francophone à Genève est parfois étonné par le nombre de mots anglais qui se glissent dans la publicité (cf. figure 1). Par ailleurs, Ribeaud (2004) constate « une anglomanie pernicieuse » en Suisse alémanique, non seulement dans l'affichage mais aussi dans les annonces publiques. « La Suisse plurilingue se déglingue », titre de son nouveau livre, déclare-t-il.

Selon le sociolinguiste Fishman, « English is less loved but more used ; French is more loved but less used » (1992, p. 24)⁴. Bien que la langue française soit parfois perçue comme une langue musicale, harmonieuse et raffinée, une langue bien aimée, son image esthétique ne lui fournit pas forcément beaucoup d'utilisateurs. Partout dans le monde, le français perd de plus en plus de locuteurs au profit de l'anglais, une langue considérée non pas nécessairement comme belle, mais surtout beaucoup plus pratique. Le paradoxe de Fishman se voit très bien dans le comportement d'un groupe d'instituteurs à Zurich, qui privilégient l'apprentissage de l'anglais et se mobilisent pour retarder l'apprentissage du français à l'école, « parce que nous l'aimons », disent-ils (Ribeaud 2004).

L'importance de la connaissance de l'anglais est aussi manifeste dans les études économiques. Dans la figure 2, nous présentons une analyse de l'impact économique du bilinguisme en Suisse. Par exemple, selon Sfreddo (2008), la maîtrise d'une langue nationale (français ou allemand) ou étrangère (anglais) en Suisse peut augmenter le salaire d'une personne bilingue. En Suisse romande, par exemple, un travailleur francophone qui a appris l'allemand peut recevoir un salaire jusqu'à 23% supérieur, tandis que la connaissance de l'anglais peut augmenter le salaire de 12%. Mais en dehors de la Suisse romande, c'est la maîtrise de l'anglais qui semble être la plus rentable sur le plan économique : l'anglais (25%) est plus avantageux que le français (16%) en Suisse allemande, aussi bien qu'en Suisse italienne, où l'anglais (29%) et l'allemand (28%) semblent plus rentables que la connaissance du français (23%). Certains politiciens proposent même que l'anglais devienne la langue véhiculaire du pays, une cinquième langue nationale. Néanmoins, il ne faut pas nier l'influence de la langue allemande – dialectale ou standard –, langue qui était en contact avec le

Figure : 1 Publicités en anglais à Genève (été 2008) Photos © Peter A. Machonis



Figure 1 (suite): Publicités en anglais à Genève
(été 2008)

Photos ©Peter A. Machonis



français depuis des siècles, sur le français parlé en Suisse. Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, elle a bien laissé ses traces sur le français parlé en Suisse.

Figure 2: Taux de rendement individuel en Suisse
(données de Claudio Sfreddo, 2008)

	Allemand	Français	Anglais
Suisse allemande		16 %	25 %
Suisse romande	23 %		12 %
Suisse italienne	28 %	23 %	29 %

La Belgique, un «pays de l'entre-deux»

Depuis l'ère romaine, la Belgique représente un territoire qui bascule entre le monde germanique et le monde roman. D'abord celtique, le territoire fait partie du monde roman après la conquête de Jules César. Ensuite, avec l'invasion des Francs au IV^e siècle, s'établit une frontière linguistique dans le pays entre les dialectes germaniques et romans. En fait, les dialectes sud-néerlandais (variétés de flamand) représentent la continuation du francique, langue des Francs. Si la région fait partie du monde roman et germanique à la fois, avec l'établissement de l'empire de Charlemagne, elle retrouve ses racines romanes à partir du XII^e siècle, quand surgit le prestige du français de Paris. C'est alors que le français commence à remplacer non seulement les patois wallons et picards en Wallonie, mais devient aussi la langue de l'administration dans les villes flamandes au nord du territoire jusqu'au XV^e siècle. Après l'influence des ducs de Bourgogne, on retourne de nouveau au monde germanique, le flamand étant plus répandu aux XV^e-XVI^e siècles. Mais entre le XVII^e siècle et le début du XIX^e siècle, quand la région représente un champ de bataille entre la France, la Hollande, l'Autriche et l'Espagne, elle semble basculer de nouveau entre le monde roman (territoire espagnol au XVII^e siècle et français sous Napoléon) et le monde germanique (pays autrichien au XVIII^e siècle et hollandais après la bataille de Waterloo en 1815). Selon Jean-Marc Defays (2008), la Belgique a toujours représenté un «pays de l'entre-deux».

En 1830, la Belgique devient enfin un pays indépendant. Roegiers (2005, p. 14) le rappelle, c'est un air d'opéra (*La Muette de Portici* d'Auber) qui précipite le peuple belge dans la révolution contre le régime hollandais. Au théâtre de La Monnaie à Bruxelles, lors d'une représentation d'un opéra qui «exalte le patriotisme des Napolitains contre leurs agresseurs espagnols», les jeunes bourgeois dans la salle expriment leur enthousiasme au quatrième acte, quand le ténor chante: «Amour sacré de la patrie/Rends-nous audace et fierté/À mon pays, je dois la vie/il me devra

la liberté.» Lors d'une représentation ultérieure, ces paroles déclenchent une véritable émeute dans la salle, puis une insurrection nationale qui aide enfin à chasser définitivement les Hollandais du pays. On y établit alors une monarchie constitutionnelle, avec un roi qui a un pouvoir assez limité⁵.

En raison de sa place dominante dans l'Europe de l'époque, et de son prestige en Wallonie, parmi l'élite en Flandre, le français devient la seule langue officielle du nouveau pays. Bien que le nombre des Flamands à l'époque ait été plus élevé que celui des Wallons – 2,4 millions de Flamands comparé à 1,8 millions de Wallons en 1846 (Machonis 2008, p. 1137) – et que Bruxelles, la nouvelle capitale, ne soit francophone que pour un tiers, la Wallonie, avec ses mines de charbon et son industrie de l'acier, pouvait dominer le pays du point de vue économique. Même la capitale, Bruxelles, qui se situait en Flandre, a subi une période importante de francisation.

Le réveil flamand, mouvement nationaliste

Cependant, le déclin des industries du charbon et de l'acier chez les Wallons, vers la fin du XIX^e siècle, pousse les Flamands à revendiquer leurs droits linguistiques. Ils prennent d'abord des mesures pour réinstaurer le flamand dans les écoles et dans l'administration. Le flamand redevient langue juridique en 1889, puis deuxième langue officielle du pays en 1898, mais il faut attendre le siècle suivant pour que le flamand soit mis en pratique. Quand l'État tampon fut envahi par l'Allemagne pendant la Première Guerre mondiale, les officiers belges francophones ont donné des ordres à des soldats flamands qui ne pouvaient pas comprendre le français. C'est notamment cette mémoire des soldats flamands qui ont péri durant la guerre à cause d'une connaissance insuffisante du français qui a encouragé le mouvement flamand.

Les lois linguistiques des années 1930 ont créé trois régions unilingues en Belgique – la Flandre néerlandophone au nord, la Wallonie francophone au sud et une petite région alémanique à l'est du pays. Cependant, il était possible de modifier la frontière linguistique entre ces régions si le recensement pouvait confirmer un changement dans la population. Puisqu'il y avait une augmentation de la population francophone dans la région flamande, surtout à Bruxelles et dans ses environs, les Flamands sentaient que les francophones empiétaient sur leur territoire. Alors, à la place de cette frontière mouvante, les lois linguistiques des années 1960 fixent définitivement les frontières linguistiques entre les régions. À la même époque, on abolit le volet linguistique du recensement et on crée une seule région officiellement bilingue français/néerlandais à Bruxelles. Mais pour faire coïncider les limites administratives avec les frontières linguistiques pas tout à fait nettes, on crée des *communes à facilités*, où les citoyens appartenant à la minorité linguistique ont le droit d'utiliser leur langue dans l'enseignement et avec l'administration. Par exemple, en territoire flamand, dans des communes à facilités en français, on peut obtenir des documents administratifs et remplir sa déclaration d'impôts en français au lieu du néerlandais. Cependant, même avec ces concessions, ce découpage crée d'autres conflits linguistiques dans les communes limitrophes entre la Flandre et la Wallonie. C'est le cas notamment des Fourons, six villages près de Liège, à majorité francophone, qui sont placés à l'intérieur de la province du Limbourg, province néerlandophone. Dans la couronne bruxelloise, il subsiste des communes néerlandophones qui sont habitées par une majorité de citoyens francophones.

Dans les années 1980, le gouvernement de la Belgique devient décentralisé, ce qui accorde plus de pouvoir aux régions qui ont leur propre Parlement et gouvernement. Finalement, la Constitution de 1993 produit la fédération totale de l'État. Selon Klinkenberg (2000, p. 702), «de nature d'abord administrative, la *frontière linguistique* deviendra ainsi progressivement une frontière d'État». La Constitution reconnaît officiellement trois communautés culturelles (francophone, flamande, germanophone) et trois régions politiques et administratives (la Wallonie, qui comprend

la partie germanophone, la Flandre, et la région de Bruxelles-Capitale). L'État fédéral s'occupe de l'armée, de la police, des autoroutes, de l'économie fédérale, de la justice, des relations internationales et de la sécurité sociale (un budget important), tandis que les régions se chargent de l'infrastructure – de l'agriculture, de l'environnement, des transports et des aspects locaux de l'économie. Enfin les communautés s'occupent des affaires qui ont rapport à la langue et à l'individu – éducation, culture, assistance aux jeunes, sports, etc. – mais aussi des relations internationales⁶ (Defays 2008). Cependant, même avec cette décentralisation, l'État central doit toujours s'impliquer dans les accords entre les communautés distinctes, ce qui provoque régulièrement des crises politiques.

Après les élections de juin 2007, il n'y a pas eu de gouvernement fédéral en Belgique jusqu'en mars 2008, faute d'accord entre les partis représentant les communautés francophone et flamande. À l'époque, la coalition dite « orange-bleue » entre les chrétiens-démocrates (orange) et les libéraux (bleus) était le symbole de la complexité de la politique belge⁷. Mais il faut se rappeler que « la guerre des Belges » n'est pas simplement d'ordre linguistique. D'un côté, c'est un mouvement linguistique pour maintenir l'unilinguisme des régions. Mais c'est aussi une guerre économique pour la survie de la Wallonie qui a autrefois dominé la Flandre, et qui « a vu son poids dans l'économie belge aller en décroissant. » (Klinkenberg 2008, p. 1110)

Les Fourons et la périphérie de Bruxelles

Bien que les Fourons aient comporté une majorité de francophones dans les années 1960, le Parlement a décidé de les rattacher à la Flandre sous prétexte que la commune était historiquement flamande. Les francophones ont tout essayé pour obtenir leur rattachement à la Wallonie. En 1982, on a même accepté un Wallon, José Happart, comme bourgmestre⁸ des Fourons. Pourtant, son élection a été invalidée par le Conseil d'État en 1986 à cause de sa connaissance insuffisante du flamand, ce qui a créé une crise qui a duré 148 jours. Enfin, il a dû démissionner en 1988, quand la province du Limbourg lui a imposé la connaissance du néerlandais. Seuls les habitants d'une commune à facilités, et non pas les administrateurs, ont le droit de remplir les actes de leur vie publique en français. Bien que les francophones souhaitent le « retour à Liège » des Fourons, la Flandre a favorisé l'immigration massive des Néerlandais en 2000, ce qui a fait basculer la majorité des Fourons du côté des néerlandophones (Quatremer 2007, p. 9).

Un des grands problèmes en Belgique est la perception des communes à facilités : pour les Flamands, elles sont temporaires, créées avec l'intention de « faciliter » les minorités à s'intégrer, tandis que, pour la plupart des francophones, elles sont définitives – presque des zones bilingues, quoique la ville de Bruxelles soit la seule région officiellement bilingue. Si cela s'est bien passé dans les Fourons, qui sont devenus néerlandophones après un certain temps, c'est plutôt le contraire dans la couronne bruxelloise, où six communes à facilités ont une majorité francophone. Dans ces communes, dont certaines comptent plus de 70 % de francophones, des conseils municipaux doivent débattre en néerlandais. De même, les chauffeurs de bus qui circulent à Bruxelles avec leurs destinations affichées en français et en néerlandais sont obligés, sous peine d'amende, de les modifier en entrant dans ces communes des environs pour qu'elles soient uniquement en néerlandais. De plus, trois bourgmestres de la périphérie, élus en 2006, ne sont toujours pas nommés par la tutelle de la Région flamande, pour avoir envoyé des convocations électorales en français aux francophones de leurs communes. Selon la loi, ces « bourgmestres non nommés » n'ont pas le droit d'envoyer des documents en français aux francophones. Dans ces communes, ils doivent envoyer toutes les convocations électorales en flamand. Par la suite, les habitants, s'ils le veulent, peuvent réclamer leurs convocations électorales en français à l'administration.

Dans la couronne bruxelloise, l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde ou BHV représente une seule région politique qui contient une population francophone importante – entre 20 % et 40 % dans certains cantons – où les habitants francophones peuvent voter pour des partis politiques francophones et être jugés en français, bien que l'arrondissement ne contienne pas de communes à facilités. Puisque l'urbanisation a francisé de plus en plus cette couronne flamande, les francophones favorisent l'expansion de la Région de Bruxelles-Capitale avec les six communes à facilités de majorité francophone mentionnées ci-dessus, même s'il faut scinder BHV de la capitale en échange (Quatremer 2007, p. 8-9). Mais les Flamands ont peur de créer un corridor qui relierait la capitale à la Wallonie, qui se trouve juste au sud, et préfèrent maintenir Bruxelles à l'état de « Berlin linguistique »⁹.

Quel sera l'avenir de la Belgique ? En fait, certains nationalistes flamands pensent que la sécession est la seule solution. Du côté francophone, l'association Bruxelles-Français encourage la solidarité entre Bruxelles et la Wallonie, quoique les *rattachistes* agissent pour incorporer la Belgique francophone dans la République française. Mais si la Wallonie et la Flandre s'érigent en deux États, que faire de la capitale, Bruxelles ? Deviendrait-elle une principauté, comme Monaco ? En réalité, la solution serait fort compliquée.

Les langues en Belgique

Étant donné qu'il n'existe plus de recensement linguistique en Belgique depuis 1947, il est difficile de donner des statistiques exactes en ce qui concerne l'emploi des langues. Cependant, à l'aide des listes électorales, on peut estimer que 40 à 45 % de la population parlent français, entre 55 et 60 % parlent flamand, et moins de 1 % parlent allemand (Machonis 2008, p. 1139). Bien que Bruxelles soit officiellement bilingue, selon Ginsburgh et Weber, (2006, p. 4), 95 % des Bruxellois déclarent parler le français, mais seulement 59 % ont une connaissance du néerlandais. Ce bilinguisme inégal peut s'expliquer ainsi. Si apprendre le français, une des langues officielles de l'Union européenne, est perçu comme un atout pour les Flamands, ceci n'est pas le cas pour les francophones en ce qui concerne le néerlandais qui n'a pas de statut sur le plan international. Dans le premier cas, il s'agit d'un « bilinguisme de promotion » alors que, dans le second cas, on parle d'un « bilinguisme de résignation ». De plus, l'emploi des dialectes flamands en Belgique, comme nous l'avons vu avec les dialectes alémaniques en Suisse, ne favorise pas l'apprentissage de la langue de l'autre par les francophones non plus.

Pour certains Bruxellois, l'emploi de la langue anglaise représente la solution idéale. Selon Ginsburgh et Weber (2006, p. 4), 41 % des Bruxellois connaissent l'anglais, la langue de travail pour beaucoup d'organisations internationales à Bruxelles, capitale de l'Europe, mais parfois perçue comme une langue de compromis. En fait, on enregistre une augmentation de l'affichage en anglais dans l'agglomération de Bruxelles et le trilinguisme anglais/français/néerlandais semble devenu obligatoire pour y trouver du travail. Cependant, certaines communes autour de Bruxelles, telles que Overijse, qui n'a pas de facilités, combattent l'emploi de l'anglais qui, avec le français, se trouve barbouillé sur les panneaux qui doivent être uniquement en néerlandais (Philip 2008).

Le français de Suisse et de Belgique : français régional ou français national ?

Les Belges, assez conservateurs et puristes dans le domaine linguistique, disent qu'ils prennent Paris pour norme. En effet, l'un des plus grands grammairiens du français du XX^e siècle, Maurice Grevisse (*Le Bon Usage*), était belge. Cependant, on peut parler d'un français typique de Belgique, qui est tout de même valorisé, et on traite souvent de *fransquillon*, mot wallon péjoratif, quelqu'un qui imite trop l'accent

de Paris. En ce qui concerne la caractérisation du français de Suisse, on peut dire que les Suisses sont plus indépendants que les Belges. Si les Belges sont plus conscients de la norme parisienne qu'ils essaient d'imiter, les Suisses sont moins complexés et plutôt fiers de leur variété linguistique. Cependant, selon Singy (2008), un tiers des Suisses essaient d'effacer leur accent devant les Français. Tout de même, les études sociolinguistiques (Bayard et Jolivet 1984) montrent que les Suisses qui parlent avec un accent rural assez fort sont perçus comme étant plus sympathiques.

Puisque le français de Belgique reflète certains traits linguistiques wallons ou picards, de même que le français de Suisse reflète des traits linguistiques franco-provençaux ou franc-comtois, certains linguistes (Singy 2008) préfèrent les traiter de français régionaux. Hausmann (1986), en revanche, affirme que le français de Belgique et de Suisse, variétés linguistiques qui reflètent une autre réalité, ne doit pas se mettre sur le même plan que les français régionaux de France et emploie le terme *français national* pour désigner le français de ces deux pays. Le terme « français national » comprend la norme linguistique d'un pays avec ses variations régionales et sociales. Toujours selon Hausmann : « De par leur souveraineté nationale, ces unités géolinguistiques méritent la dénomination de pays tout autant que la France. Les particularités lexicales de ces pays par rapport au français de France ne sont donc pas des régionalismes. Ils ne constituent pas une variante régionale de la langue française mais une variante nationale. » (1986, p. 4) Hausmann garde la dénomination de français régional pour les variétés géographiques du français en France ou bien à l'intérieur d'un autre pays.

Par exemple, on peut considérer les mots suivants connus partout en Suisse romande comme des exemples de cette variété nationale : *canton* (« État membre de la confédération suisse »), *école enfantine* (« école maternelle »), et *maturité* (« diplôme de fin d'études secondaires, équivalent au baccalauréat français »). Pourtant, il existe des régionalismes en Suisse tels que les mots *maire* à Genève, *président* à Neuchâtel et *syndic* à Fribourg. De plus, au contraire du français régional de France, le français de Suisse et de Belgique atteste d'un contact prolongé avec une autre langue nationale du pays – la langue de l'autre, le néerlandais en Belgique et l'allemand en Suisse.

Le « français fédéral » de Suisse

En Suisse, la domination économique et linguistique de la Suisse allemande sur la Suisse romande se remarque dans le grand nombre de mauvaises traductions de l'allemand vers le français, que l'on désigne par dérision sous l'appellation de « français fédéral ». Selon Schläpfer (1985, p. 163), l'expression remonte à la deuxième moitié du XIX^e siècle. À l'origine, elle s'appliquait surtout à un français administratif calqué sur l'allemand, à cause de nombreux documents gouvernementaux émanant de Berne. De nos jours, le terme *français fédéral* peut faire allusion à toute mauvaise traduction de l'allemand et même au français parlé avec un accent allemand. Comme plaisanterie on entend parfois parler du français [feteRal], avec un [t], prononciation soi-disant germanique. Il s'agit donc non seulement des documents officiels du gouvernement, mais aussi de toute publicité traduite de l'allemand : emballages commerciaux, étiquettes et annonces publicitaires.

Parmi les cas les plus discutés, se trouvent *notice d'emballage* et *secours routier*. Le premier apparaît sur le spot publicitaire de la Télévision Suisse Romande suivant : « Ceci est un médicament. Demandez conseil à votre spécialiste et lisez la notice d'emballage. » L'expression *notice d'emballage*, où en français le mot *notice* est suffisant, représente la traduction directe du mot allemand *Packungsbeilage*. Même le terme *spécialiste* semble mal à propos, pas tout à fait français. Cependant, parce que c'était une phrase que l'on entendait sans cesse à la télévision, elle a fini par pénétrer le français de tous les jours en Suisse. En effet, ce qui semblait ridicule au début est devenu ancré dans l'usage¹⁰.

Cependant, si l'expression *notice d'emballage* fait sourire, d'autres expressions selon Bodinier (1990) doivent être considérées comme malheureuses, voire dangereuses. Utilisé depuis longtemps par les PTT et aujourd'hui par Swisscom¹¹, le terme *secours routier*, calqué sur l'allemand *Strassenhilfe*, veut dire « l'assistance routière » en Suisse. En effet, c'est un terme qui concerne le service de dépannage et de remorquage sur les routes. Néanmoins, pour la plupart des francophones, le mot *secours* fait penser à des personnes en danger. En fait, en Suisse, pour appeler une ambulance ou les pompiers, il faut téléphoner à l'*appel sanitaire d'urgence*, calqué du mot allemand, *Sanitätsnotruf*!

Le français fédéral comprend aussi les pièges de traduction classiques. Le site de la Chancellerie fédérale (2009a, Allemand savonneux, français glissant) fournit beaucoup d'exemples de français fédéral. Il donne des listes de fautes à éviter avec des suggestions pour améliorer la rédaction. Par exemple, il suggère la suppression du mot *comme* dans la phrase suivante pour la rendre plus française: « Le Conseil fédéral a nommé M. Machin *comme* président de la commission trucmuche. » L'expression *personne de contact*, calquée sur l'allemand *Kontaktperson*, représente un autre exemple d'un piège de traduction où le mot *renseignements* ou l'expression *personne à contacter* seraient plus appropriés en français. Enfin, le français fédéral se retrouve dans l'expression *en conformité avec*, où l'on traduit le mot allemand *mit* par *avec* sous l'influence d'expressions telles que *in Übereinstimmung mit*, *im Einklang mit*, *konsistent mit*, etc. Selon la Chancellerie fédérale (2009a, Trop c'est trop), « conforme à est vraiment conforme à l'usage ».

Quelquefois, le français fédéral vient du fait que le traducteur reste trop près de la structure syntaxique de l'allemand, ce qui crée une phrase inexacte et parfois incompréhensible. La phrase suivante, traduite directement de l'allemand, ne comporte ni contresens, ni faute grammaticale, mais les calques structurels de l'allemand semblent l'alourdir: « Selon les listes d'engagements de la Suisse dans le cadre de l'AGCS, il n'existe pas, pour le commerce de gros ou de détail, comparativement aux obstacles au niveau national, de restriction supplémentaire pour les entreprises commerciales étrangères, à l'exception des restrictions horizontales applicables à tous les secteurs et des restrictions indigènes, non discriminatoires, déjà évoquées. » Selon la Chancellerie fédérale (2009a, Trop c'est trop), il vaut mieux écrire: « Selon les listes d'engagements que la Suisse a présentées dans le cadre de l'AGCS, les entreprises étrangères du domaine du commerce de gros ou de détail ne se heurtent pas, dans notre pays, à d'autres restrictions que les obstacles internes, à l'exception des restrictions s'appliquant à tous les secteurs et des restrictions non discriminatoires applicables en Suisse que nous avons déjà évoquées. »

Parfois, on se demande si certains cas du français fédéral ne sont pas dus à la traduction automatique d'un texte. Suter (2009) donne la définition suivante du mot *Mettwurst*: « saucisse de viande de porc hâchée finement, à tartiner » comme un exemple typique de français fédéral. « En outre appelé *Schmierwurstle* parce qu'il est assez mou pour enduire ou écarter, cette saucisse de porc allemande est rouge, gras et chevronné lumineux avec la coriandre et le poivre blanc. Bien qu'il soit cru, le mettwurst est traité, fumé et préparé pour manger. Il est habituellement écarté sur le pain ou des biscuits. » [Sic] Tandis que l'emploi des verbes *enduire* et *écarter sur* au lieu d'*étaler* ou *tartiner* et l'emploi de la préposition *avec* (*avec la coriandre* à la place de *à la coriandre*) semblent bien être du français fédéral, l'expression *chevronné lumineux* au lieu de *légèrement assaisonnée* suggère sans doute l'emploi d'un traducteur automatique.

Voici enfin deux exemples de français fédéral trouvés dans les modes d'emploi qui figurent sur les boîtes de jouets à Neuchâtel: « Placer l'artifice sur un support résistant au feu (p. ex. une assiette). Allumez la mèche à l'extrémité en penchant à la coté et se retirer vivement. Ne pas placer sous une lustre. Ne pas pour les enfants de moins 10 ans. Passable pour utilisation à l'intérieure. » [Sic] « Non adaptés à des

enfants de moins de 3 ans. Risque d’avaloir ! Veuillez conserver les coordonnées.» [Sic] Ces modes d’emploi contiennent des fautes de genre, d’orthographe, d’accent, aussi bien que des fautes d’expression. Le terme *français fédéral* s’applique donc à toute mauvaise traduction de l’allemand. Il apparaît dans des traductions qui font sourire et jusqu’aux phrases complètement incompréhensibles trouvées sur des blocs suisses. Il comprend des pièges de traduction classiques, des contresens et des calques structurels de l’allemand qui alourdissent la phrase.

La tension linguistique neutralisée dans «des compromis à la belge»

La tension ou la domination de la langue de l’autre est aussi reflétée dans le lexique belge. En Belgique, où il y a beaucoup de tension politique et linguistique entre Flamands et Wallons, on trouve parfois des *compromis à la belge* – c’est-à-dire des solutions où toutes les parties concernées doivent offrir des concessions, mais qui sont parfois tellement compliquées que les implications ne sont pas tout à fait claires. Ceci se voit dans les inscriptions bilingues à Bruxelles (cf. figure 3), qui risquent de donner le vertige au visiteur. En fait, un collègue belge qui avait l’habitude de voir des affiches et des panneaux bilingues à Bruxelles était surpris de voir qu’ils ne se trouvaient pas dans une autre langue en arrivant à Paris.

Le compromis se voit aussi dans des mots hybrides, tels que *Kunstenfestivaldes arts* où le mot *Kunsten* veut dire *arts* en néerlandais, créant ainsi quelque chose comme *Arts Festival des arts*. Un autre exemple serait le titre du festival de la bande dessinée, *Strip festival BD*, où le mot *strip* est un abrégé du mot néerlandais *strip verhalen*, «bande dessinée». De cette manière, ni les Wallons ni les Flamands ne peuvent être fâchés par l’emploi d’une langue à la place de l’autre.

Enfin, on rencontre des orthographes qui ne sont ni françaises ni flamandes, telles que les *Bootik STIB*, des points de vente de la STIB (transports publics à Bruxelles), où la création *bootik* n’est ni française (*boutique*) ni néerlandaise (*boutiek*). Pourtant, on ne sait pas exactement si la création récente *Bozar* ou *BOZAR* – appellation pour le Palais des Beaux-arts à Bruxelles, créée pour le distinguer clairement des Musées royaux des Beaux-arts – représente un compromis entre le français et le néerlandais, ou bien une forme abrégée quasi SMS pour attirer une clientèle plus jeune au musée.



Figure 3: Panneaux bilingues à Bruxelles (été 2008)
Photos © Peter A. Machonis

Les expressions figées suisses et belges

C’est surtout dans les expressions figées ou idiomatiques, inconnues dans le français de la métropole, que l’on voit que les langues en contact ont pu influencer le

français de Suisse et de Belgique. En réalité, certaines expressions semblent spécifiques à un pays – comme *brosser les cours* en Belgique, *sécher les cours* en France et *courber l'école* en Suisse. D'autres peuvent être la source de faux amis : *boire* ou *prendre un demi* se réfère à la bière en Belgique, comme en France, mais au vin en Suisse.

Expressions figées belges

En Belgique, à cause d'un contact prolongé avec le néerlandais, il s'agit surtout d'expressions françaises calquées sur des locutions néerlandaises. Les expressions suivantes, tirées de Lamiroy *et al.* (2010), sont en usage surtout à Bruxelles, mais beaucoup d'entre elles sont aussi connues en Wallonie, à Liège par exemple :

Jouer avec les pieds de qqn	« se moquer ou manipuler/abuser » (calque de <i>met iemand's voeten spelen</i>)
Frotter la manche à qqn	« flatter pour obtenir qqch. » (calque de <i>iemand de mouw vegen</i>)
Sucer qqch. de son pouce	« inventer ou deviner qqch. » (calque de <i>iets uit zijn duim zuigen</i>)
Aimer mieux les talons de qqn que ses pointes	« trouver pénible la présence de qqn » (calque de <i>liever iemand's hielen dan zijn tenen zien</i>)
Avoir un œuf à peler avec qqn	« avoir un différend/un compte à régler » (calque de <i>een eitje met iemand te pellen hebben</i>)
Être un oiseau pour le chat	« être de santé fragile, ne plus en avoir pour longtemps » (calque de <i>een vogel voor de kat zijn</i>)
Garder l'église au milieu du village	« tenir le milieu entre des positions extrêmes » (calque de <i>de kerk in het midden houden</i>)

On peut aussi remarquer des expressions françaises qui contiennent un mot néerlandais, par exemple *spek* « lard » ou *stoef* « prétention » prononcé [stuf], comme dans les cas suivants :

Ce n'est pas du spek pour ton bec	« c'est trop bon pour toi »
Faire de son nez, de son jan, de son stouf/stoef	« faire l'important/le prétentieux » (calque de <i>van zijn neus maken</i>)
Enfin la locution peut commencer en français et finir en néerlandais telle que : Trop is te veel	« trop c'est trop, ras-le-bol ».

Expressions figées suisses

De même, en Suisse romande, on trouve beaucoup d'expressions figées influencées par un contact prolongé avec la langue de l'autre, l'allemand. Les expressions

Conclusion

Les langues en contact s'influencent toujours. En effet, le français a été enrichi par d'autres langues au cours de son histoire : par le gaulois à ses débuts, plus tard par le francique et le norrois, par l'arabe au temps des Croisades, par l'italien pendant la Renaissance, et plus récemment par l'anglais. De même, les variétés de français parlées en Belgique et en Suisse portent les traces d'autres langues, en particulier celles d'une autre langue nationale dominante, et cela nous fournit un argument de plus pour qu'on les considère non pas comme des français régionaux, mais comme des français nationaux.

La tension linguistique est parfois reflétée dans le lexique de ces variétés de français. En Suisse romande, la domination économique de la Suisse allemande se manifeste dans le français fédéral, tandis que des mots hybrides et des orthographe quasi SMS, ni françaises ni flamandes, en Belgique semblent neutraliser cette tension. Mais le contact linguistique se voit surtout d'une manière tout à fait naturelle dans les expressions figées calquées sur la langue de l'autre. En Suisse romande, l'expression peut même être inconnue en Suisse allemande, telle que *faire schmoltz*, formule empruntée au XVIII^e siècle de l'argot étudiant allemand.

Cependant, si l'avenir de la Suisse est assez solide, celui de la Belgique est remis en question à chaque élection. C'est un pays qui a l'habitude des crises qui, selon certains, font partie de l'identité de cet État tampon entre le monde roman et le monde germanique. Cependant, en dépit de l'avenir, ce seront toujours des variétés de français qui portent des traces de la langue de l'autre – le néerlandais en Belgique, l'allemand en Suisse – des souvenirs de l'autre et, si j'ose dire, des variétés enrichies par l'autre.

¹ Je tiens à remercier l'AATF, ainsi que le gouvernement suisse (Présence suisse) et la Communauté française de Belgique qui ont subventionné ma participation au séminaire AATF sur la Suisse et la Belgique francophones pendant l'été 2008. Je suis également redevable aux professeurs suisses et belges qui ont fait de nombreuses présentations enrichissantes pendant notre séjour. J'aimerais particulièrement remercier notre accompagnatrice, Marie-Christine Koop (University of North Texas), qui a organisé ce séminaire extraordinaire.

² Selon Kuntz: « Il existe une importante discussion aujourd'hui en Suisse sur la nature et la fonction de cet Acte dans l'histoire nationale. A-t-il eu un effet modernisateur sur les structures de l'Ancien Régime [...] ? Ou a-t-il au contraire rassemblé et prolongé toutes les énergies de la réaction autour de la seule valeur de l'indépendance nationale [...] ? » (2006, p. 51-2)

³ Notez que pour des raisons historiques, trois cantons en Suisse – Appenzell, Bâle et Unterwald – sont composés de deux demi-cantons. Puisque les demi-cantons, comme les cantons, sont tous autonomes avec une constitution, un gouvernement, un parlement etc., il vaut mieux parler des vingt-six entités suisses, en fait vingt-trois cantons dont trois qui sont divisés en deux demi-cantons.

⁴ « L'anglais est moins aimé mais plus usité ; le français est plus aimé mais moins usité. » (ma traduction)

⁵ Le roi des Belges est le chef de l'armée, mais il n'a pas le droit de veto, par exemple. On dit qu'il règne mais qu'il ne gouverne pas.

⁶ Notez que la Communauté française Bruxelles-Wallonie aussi bien que l'État fédéral (la Belgique) participent aussi aux instances de la Francophonie, comme la Province de Québec et le Canada.

⁷ En Belgique, les partis politiques sont traditionnellement associés à des couleurs et les situations politiques sont souvent simplifiées avec ces couleurs. Avant la coalition orange-bleue, il y avait, par exemple, la majorité violette et avant cela la majorité arc-en-ciel.

⁸ Un bourgmestre en Belgique est équivalent à un maire en France.

⁹ La balade cycliste annuelle autour de Bruxelles, le *Gordel* « ceinture », organisée par les politiciens flamands, rappelle aux francophones que la ville se situe en région flamande.

¹⁰ Récemment, sur le site du français fédéral (2009) ont été signalés le terme *notice d'information*, utilisé par Novartis, et la mise en garde « Ceci est un médicament. Faites-vous conseiller par un professionnel et lisez la notice » du Groupe IVF Hartmann.

¹¹ La régie nationale Poste, Télégraphe, Téléphone (PTT), qui avait été fondée en 1852, s'est peu à peu transformée pour devenir en 1998 Swisscom, société de télécommunications détenue à plus de 50% par la Confédération suisse.

Bibliographie

- C. BAYARD et R. JOLIVET, « Des Vaudois devant la norme », *Le Français Moderne* 52, 1984, p. 151-158. Belgicisms, *Dictionnaire des belgicisms*, 2002.
<<http://membres.lycos.fr/belgicisms/>>
- Cl. BODINIER, « Au secours du français », *Construire*, 26 septembre 1990, p. 31.
<http://francaisfedebis.romandie.com/archives/7699/200709>
- Chancellerie fédérale, 2009a, *Pièges de traduction*.
<http://www.bk.admin.ch/dokumentation/publikationen/00292/01216/index.html?lang=fr>
- Chancellerie fédérale, 2009b, Constitution fédérale de la Confédération suisse, Article 70. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a70.html>
- J.-M. DEFAYS, « Belgique, pays de l'entre-deux », présentation au séminaire de l'AATF, Université de Liège, 7 juillet 2008.
- J. FISHMAN, « Sociology of English as an Additional Tongue », in Braj B. Kachru (dir.), *The Other Tongue, English across Cultures*, Urbana, IL, University of Illinois, 1992, p. 19-26.
- Français fédéral, 2009, Blog sur le français fédéral.
<http://francaisfederal.romandie.com/>
- V. GINSBURGH et Sh. WEBER, « La dynamique des langues en Belgique », *Regards économiques*, 42, 2006, p. 1-10.
<http://164.15.69.62/ecare/personal/ginsburgh/papers/138.ladynamique.pdf>
- Fr. J. HAUSMANN, « Les dictionnaires du français hors de France », in Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (dir.), *La Lexicographie québécoise: Bilan et perspectives*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 3-19.
- J.-M. KLINKENBERG, « Le français en Belgique », in Gérard Antoine et Bernard Cerquiglini (dir.), *Histoire de la langue française 1945-2000*, Paris, CNRS, 2000, p. 701-718.
- J.-M. KLINKENBERG, « Une identité problématique : les quatre fragilités du francophone belge », *The French Review*, 81.6, 2008, p. 1106-1118.
- J. KUNTZ, *L'Histoire suisse en un clin d'œil*, Genève, Éditions Zoé, 2006.
- B. LAMIROY, J. R. KLEIN, J. LABELLE, Ch. LECLÈRE, A. MEUNIER et C. ROSSARI, *Les Expressions verbales figées de la francophonie. Belgique, France, Québec et Suisse*, Paris, Ophrys, 2010 (à paraître).
- P. A. MACHONIS, « Aperçu de la situation linguistique en Belgique et en Suisse », *The French Review*, 81.6, 2008, p. 1135-1152.
- M. MACLAREN, « Les cantons suisses font les frais du multilinguisme », *Fédérations*, 7.1, 2007, p. 13-14.
http://www.forumfed.org/fr/produits/revue/vol7_num1/suisse.php
- J.-B. NADEAU et J. BARLOW, *The Story of French*, New York, St Martin's, 2006.
- P. PHILIP, « Battling the English tide », *The Bulletin*, 28 mars 2008, 10-11.
- J. QUATREMER, « La partition des langues », *Libération, numéro spécial, Made in Belgique*, 28 novembre 2007, p. 8-9.
- J. RIBEAUD, « Suisse, ton purilinguisme (*sic*) fout le camp », *Alouette - Association suisse des journalistes de langue française*, 3 octobre 2004, p. 4.
<http://www.francophonie.ch/pdf/1004.pdf>
- P. ROEGIERS, *Le Mal du pays: autobiographie de la Belgique*, Paris, Seuil, 2003.
- P. ROEGIERS, *La Belgique: le roman d'un pays*, Paris, Gallimard, 2005.
- R. SCHLÄPFER, (dir.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Éditions Zoé, 1985.

- E. SCHUMACHER, *La Suisse et sa pluralité: nature, population, démocratie, économie, culture*, Schönbühl-Berne, Hallwag Kümmerly+Frey SA, 2007/2008.
- Cl. SFREDDO, «Économie des politiques linguistiques», présentation au séminaire de l'AATF, Université de Genève, 30 juin 2008.
- P. SINGY, *L'Image du français en Suisse romande: une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- P. SINGY, «Francophonie et parlars de Suisse romande», présentation au séminaire de l'AATF, Université de Genève, 2 juillet 2008.
- H. SUTER, *Termes régionaux de Suisse romande et de Savoie*, 2009.
<http://henrysuter.ch/glossaires/patois.html>
- Swiss World, 2009, *Répartition des langues*.
http://www.swissworld.org/fr/population/langues/repartition_des_langues/
- A. THIBAUT, «Le traitement des emprunts», dans le *Dictionnaire suisse romand: aperçus théoriques et méthodologiques*, in D. LATIN et Cl. POIRIER (dir.), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 69-84.
<http://www.bibliotheque.refer.org/livre3/l306.pdf>
- R. WARDHAUGH, *Languages in Competition: Dominance, Diversity, and Decline*, Oxford, Basil Blackwell, 1987.

Atouts géographiques et tourisme en Suisse romande et en Wallonie

ROSALIE VERMETTE

Indiana University-Purdue University of Indianapolis

Si l'espace géographique est la matière première du tourisme, il faut admettre que tous les pays ne sont pas favorisés par les mêmes atouts géographiques pour attirer les touristes¹. La Suisse et la Belgique offrent un exemple parfait de cette inégalité d'attraits déterminants, si essentiels à l'industrie touristique. Bien que ces deux pays partagent tout au long de la limite occidentale de leur territoire national une frontière politique avec la France et possèdent chacun une région francophone importante, en l'occurrence la Suisse romande et la Wallonie – qui constituent avec la France la principale aire culturelle francophone en Europe – la demande touristique privilégie la Suisse romande plutôt que la Wallonie à cause de ses attraits géographiques et topographiques. Les facteurs géographiques conventionnels dont on ne peut nier l'importance, ces paysages spectaculaires qui évoquent des images de splendeurs naturelles si chères aux touristes, abondent en Suisse romande mais font malheureusement défaut en Wallonie. Le tourisme naturel dont jouit la Suisse francophone² doit faire place, pour la majeure partie, au tourisme culturel dans la Communauté française de Belgique, dont la Wallonie constitue la plus grande région du territoire francophone belge³.

Dans cette étude, nous allons examiner dans un premier temps les similitudes et les différences entre les deux régions francophones en question, puis nous allons analyser pourquoi la Suisse romande se voit envahie chaque année par tant de touristes, tandis que la Wallonie ne se voit pas aussi bien lotie en sites touristiques valorisés par les touristes. L'espace touristique, nous dit le géographe Jean-Marie Miossec, est avant tout une image que les touristes se font d'un lieu (p. 55). Cette

image touristique, ajoute-t-il, porte en elle un pouvoir évocateur, sauf exception, d'un lieu bien éloigné de la résidence habituelle du touriste (p. 59-61), surtout du touriste venant de l'étranger. Nous allons examiner ici les raisons pour lesquelles, dans une de ces deux régions francophones, le tourisme international prédomine, tandis que, dans l'autre, il y a un tourisme à prépondérance nationale.

Similarités et différences entre la Suisse romande et la Wallonie

La Suisse romande et la Wallonie se trouvent chacune à cheval sur une frontière culturelle qui sépare les parlers romans au sud de leur pays des parlers germaniques au nord (Jordan-Bychkov p. 208). Les deux pays dans lesquels ces régions francophones sont situées recouvrent un territoire d'une superficie relativement semblable – 41 290 km² pour la Suisse et 30 528 km² pour la Belgique – et partagent avec la France une frontière d'une longueur similaire, 573 km et 620 km respectivement. Vu leur situation stratégique en Europe occidentale, le territoire de ces deux pays a servi depuis des siècles de lieu de passage ou de couloir : entre les pays de la Méditerranée (y compris la France) et les pays du Nord dans le cas de la Suisse et, quant à la Belgique, entre la France et les pays germaniques de l'Allemagne et des Pays-Bas. Le nom « Welsches » que les Suisses alémaniques donnent parfois aux Suisses de langue française, ainsi que « Welscheland » attribué à leur pays ont une forte connotation méprisante remontant à un ancien mot germanique, *walh-*, qui signifie « étranger ». On retrouve des variations de ce mot partout où les peuples germaniques ont été confrontés à des peuples non germaniques dans des noms tels que *Welsh* et *Wales* (Gallois et pays de Galles) en Grande-Bretagne et les adjectifs nominatifs *gaulois* en France et *wallon* en Belgique (Langlois p. 6). L'histoire ancienne de chacune de ces régions francophones établit alors une sorte de lien entre elles et témoigne de leur rencontre avec des adversaires qu'elles avaient en commun, ces peuples alémaniques qui sont sortis du Nord et de l'Est il y a plus de mille ans pour envahir les terres qui se trouvent à la limite occidentale de l'Europe.

Parmi les différences entre la Suisse romande et la Wallonie, nous pouvons citer la population francophone de chaque région. En 2006, la Suisse romande comptait 1,75 million de francophones, soit 23 % de la population suisse ; et la Wallonie 3,3 millions, soit 32 % de la population belge⁴. L'ancienneté de la Confédération suisse, dont la fondation remonte à 1291, distingue aussi ce pays de la Belgique, une monarchie qui n'a vu le jour qu'en 1830. Bien que les régions francophones des deux pays abritent des institutions internationales qui prônent une politique de coopération et de neutralité⁵, il n'y a que la Suisse qui ait pu atteindre l'objectif d'une politique de neutralité que les deux pays s'étaient donnée comme principe fondamental de leurs constitutions à leurs débuts⁶. Malgré son site enviable au cœur de l'Europe, la Suisse a toujours su être un obstacle aux envahisseurs réels ou potentiels, qu'ils aient voulu faire la guerre avec la Suisse elle-même ou se servir du pays comme lieu de transit vers d'autres pays ennemis. Ce succès est dû en grande partie au fait que la Suisse jouit d'un site naturel idéal pour la défense militaire grâce à sa topographie très accidentée et inhospitalière qui a toujours posé des défis presque insurmontables aux envahisseurs potentiels à travers les âges. La topographie peu accidentée de la Belgique, en revanche, rend ce pays vulnérable aux envahisseurs et aux armées ennemies, comme l'histoire le note bien. Qu'ils aient eu comme objectif de s'installer dans ce territoire ou de le traverser tout simplement, en route vers d'autres destinations, les armées hostiles aux Belges ont trop souvent vu ce pays comme une sorte de terre d'accueil, facile à pénétrer et même à occuper.

Les différences les plus significatives entre la Suisse et la Belgique et leurs régions francophones se ramènent foncièrement à la topographie distincte de chacun de ces pays : la Suisse est le pays des reliefs majestueux et des grandes élévations alpines, tandis que la Belgique est le pays des grandes plaines et des collines boisées.

Ce contraste frappant entre les reliefs grandioses qui atteignent les 4500 mètres en Suisse et une élévation en Belgique qui ne dépasse pas 694 mètres résume nettement les distinctions entre ces deux pays et explique de façon sommaire l'attrait de chaque pays pour les touristes. Entre les Alpes, chaîne de montagnes la plus élevée et la plus connue d'Europe, avec ses impressionnants glaciers qui recouvrent près de 3% de la superficie du pays ainsi que ses paysages à vous couper le souffle, et les Ardennes, vestiges d'un massif montagneux ancien et bien usé aux paysages attractifs, reposants, mais assez quotidiens, il n'est pas difficile de voir pourquoi la Suisse est incontestablement un lieu d'élection des touristes de partout dans le monde.

Attrait géographique et tourisme en Suisse romande et en Wallonie

Ce que la Suisse romande peut offrir au touriste est de répondre à son besoin de dépaysement dans un environnement bien éloigné du quotidien. Comme nous l'affirme Vincent Coëffé et Phillippe Violier, « le touriste quitte les lieux de labeur pour s'installer temporairement au paradis » (Coëffé et Violier) et pour ressentir un sentiment de découverte. Les paradis que recherchent les touristes ne se situent pas dans la vie ordinaire qu'ils mènent au jour le jour mais « dans un ailleurs hors du quotidien » (Matthey et Walther). Le premier à découvrir et à vanter les beautés sublimes des Alpes est ce maître du farniente, de l'oisiveté, du rêve et de la méditation, ce « promeneur solitaire » romantique du XVIII^e siècle qui a inséré dans bon nombre de ses écrits des descriptions saisissantes de merveilles naturelles dont il a fait l'expérience dans ses promenades alpines, ce Jean-Jacques Rousseau, fils de Genève et de la Suisse. C'est à travers ses œuvres telles que *La Nouvelle Héloïse* (1761) et *Les Rêveries du promeneur solitaire* (1782) qu'il a encouragé (inconsciemment, peut-être) ses lecteurs à faire comme lui et à ressentir *in situ* le sentiment de découverte et d'admiration, cette émotion profonde et inhabituelle qu'il a lui-même connue face aux magnifiques paysages de sa Suisse romande. La description suivante d'une promenade qu'a faite un jour dans les montagnes du Valais Saint-Preux, le tuteur de Julie dans *La Nouvelle Héloïse*, et insérée dans la lettre vingt-trois de la première partie du roman, est particulièrement évocatrice : « En effet, c'est une impression générale qu'éprouvent tous les hommes, quoiqu'ils ne l'observent pas tous, que sur les hautes montagnes, où l'air est pur et subtil, on se sent plus de facilité dans la respiration, plus de légèreté dans le corps, plus de sérénité dans l'esprit ; les plaisirs y sont moins ardents, les passions plus modérées. Les méditations y prennent je ne sais quel caractère grand et sublime, proportionné aux objets qui nous frappent... Il me semble qu'en s'élevant au-dessus du séjour des hommes on y laisse tous les sentiments bas et terrestres... et je suis surpris que des bains de l'air salubre et bienfaisant des montagnes ne soient pas un des grands remèdes de la médecine et de la morale. » (p. 51-52) Et Saint-Preux continue à relater ses observations à Julie, se laissant emporter dans des phrases élogieuses sur la nature bénéfique qu'il a découverte dans les hauteurs alpines : « Imaginez la variété, la grandeur, la beauté de mille étonnants spectacles ; le plaisir de ne voir autour de soi que des objets tout nouveaux, des oiseaux étrangers, des plantes bizarres et inconnues, d'observer en quelque sorte une autre nature, et de se trouver dans un nouveau monde. Tout cela fait aux yeux un mélange inexprimable... enfin ce spectacle a je ne sais quoi de magique, de surnaturel, qui ravit l'esprit et les sens ; on s'oublie soi-même, on ne sait plus où l'on est. » (p. 51-52) Cette description d'une sorte de paradis terrestre que tout être humain peut connaître en se déplaçant dans les montagnes des Alpes a, pendant des années, servi d'inspiration aux images de la montagne que se sont faites les lecteurs et les autres admirateurs du célèbre Rousseau. Comment ne pas vouloir connaître aussi les rives du lac de Bièche qui « sont plus sauvages et romantiques que celles du lac de Genève, parce que les rochers et les bois y bordent l'eau de plus près, mais elles ne

sont pas moins riantes»? À l'époque, nous dit Rousseau, «le pays est peu fréquenté par les voyageurs», mais les gens d'un certain tempérament aiment y aller pour «s'enivrer à loisir des charmes de la nature, se recueillir dans le roulement des torrents qui tombent de la montagne» (*Rêveries du promeneur solitaire* p. 93-94).

Piqués par une soif de connaître eux-mêmes les sensations et les vues merveilleuses que Saint-Preux a décrites dans sa lettre à Julie, les adeptes de Rousseau sont allés dans le Valais, dans la montagne, puis ils se sont promenés dans la région, s'aventurant jusqu'au canton de Neuchâtel et à Biemme, près du lac décrit par Rousseau dans la cinquième promenade de ses *Rêveries du promeneur solitaire*. Et, peu à peu, les images orales et écrites de la Suisse romande et de sa nature spectaculaire se sont répandues partout, et les touristes y sont arrivés et continuent à y arriver de nos jours pour être en contact direct avec de majestueuses montagnes, des vallées profondes creusées par les cours d'eau, d'énormes cascades, et des glaciers millénaires qui sont actuellement en train de fondre et peut-être de disparaître, dans un avenir qui n'est pas si lointain. Depuis le XIX^e siècle, la Suisse romande, ainsi que toute la Suisse en fait, est devenue l'une de ces destinations touristiques que les voyageurs d'autres pays espèrent voir au moins une fois dans leur vie. La Suisse romande est un lieu d'élection pour les touristes.

Si Miossec a raison de dire que l'espace touristique est avant tout une image (p.55), c'est surtout une image que se font les touristes d'un lieu d'élection à l'aide d'œuvres littéraires telles que les romans et traités philosophiques de Jean-Jacques Rousseau, de catalogues de voyage, de guides spécialisés pour les sportifs, les photographes ou les épicuriens à la recherche de spécialités culinaires et viticoles, ou de films à beaux paysages. Ce qui privilégie la Suisse romande dans l'imaginaire collectif, ce sont les multiples paysages qui sont repris dans maintes représentations photographiques sur d'innombrables affiches ou cartes postales. Ce que les Alpes et les Préalpes de la Suisse romande offrent à l'imagination, c'est une grande richesse de beautés naturelles et de diversité de reliefs : vallées, combes et ravins, terrasses, cols dans les hautes montagnes, et un grand plateau qui porte le nom de Plateau suisse. L'eau, ce symbole de la vie, abonde dans d'innombrables cours d'eau, des glaciers du quaternaire, des cascades et des lacs (*La Suisse* p. 4-7). Qui ne connaît au moins dans son imagination, le superbe lac Léman avec son jet d'eau à Genève? Dans un espace réduit, la Suisse romande se distingue par la coexistence de caractéristiques très marquées dans le paysage et la nature, depuis les montagnes des Diablerets et des Dents du Midi dans les cantons de Vaud et du Valais jusqu'au Jura, cet arc montagneux constitué de chaînes, de vallées et de hauts plateaux ; du col du Grand Saint-Bernard au lac de Neuchâtel ; et du lac Léman aux Préalpes.

Parmi les sites propres au tourisme culturel, il convient de citer les anciens vignobles du Léman, notamment les vignes de Lavaux. Pour la plupart des touristes qui se rendent en Suisse pour y faire du ski, d'autres sports d'hiver, ou de grandes randonnées dans les montagnes en été, la Suisse n'est pas considérée comme un pays viticole. Cependant, le canton de Vaud, par exemple, connaît une industrie vitivinicole florissante qui porte comme slogan : «Pays de Vaud, pays de vin» («Les vignes» p. 19-20). Le canton de Vaud se divise en effet en cinq régions viticoles distinctes. Les vignes vaudoises, à base de chasselas, produisent un vin blanc de grande qualité qui est consommé presque totalement par les Suisses eux-mêmes. La région viticole de Vaud, remontant au temps des Romains qui se sont installés en ces lieux il y a presque 2000 ans, est située entre Lausanne et Montreux et offre des paysages exceptionnels de vignes surplombant le lac Léman, sur son versant nord couvert de vignobles en terrasses, sur des pentes abruptes, vertigineuses, comme suspendus entre ciel et terre («Les vignes» p. 22). Ces vignes actuelles remontent au XI^e siècle et aux moines bénédictins et cisterciens qui contrôlaient la région. Une viticulture plus récente se pratique aussi dans la région de Genève, près de la frontière française, et ce vin aussi est consommé presque totalement par les Suisses. Genève,

la « Rome du protestantisme », offre aussi aux touristes, sur une colline de sa Vieille Ville, un site historique de grande importance pour le monde protestant, la cathédrale Saint-Pierre, vaste édifice des XII^e et XIII^e siècles qui devint en 1536 l'église de Jean Calvin; on peut toujours y voir le siège du célèbre théologien protestant. Les jolis petits villages fortifiés, situés dans des paysages empreints de grâce et de mesure, et souvent connus pour leurs produits alimentaires réputés, tel que Gruyères dans la région francophone du canton de Fribourg qui a donné son nom à un fromage de renommée mondiale, ou encore les innombrables chocolateries de Lausanne, de Genève, de Carouge ou de Chêne-Bougeries, entre autres, font aussi partie du tourisme culturel que la Suisse romande présente à ses nombreux touristes en plus des merveilleux sites naturels si prisés par les visiteurs étrangers.

Malgré toutes ses beautés naturelles et ses sites touristiques culturels, la Suisse, pas plus que la Belgique, ne figure sur la liste actuelle des dix pays recevant le plus grand nombre de touristes internationaux, telle qu'elle est dressée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), une institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a comme objectif de promouvoir et développer le tourisme afin de contribuer à l'expansion économique et au rapprochement entre les peuples. Les statistiques de l'OMT, dont le siège se trouve à Madrid, indiquent qu'il y a de plus en plus de touristes⁷ chaque année, environ 25 millions en 1950 contre 900 millions en 2007, et plus d'un milliard et demi prévus en 2015 (Coëffé et Violier). L'Europe est la région du monde qui attire le plus de touristes chaque année, et l'Europe occidentale est la destination touristique de choix du plus grand nombre des touristes qui visitent l'Europe (Lew, Hall et Timothy p. 49, 51). Il est indéniable que l'industrie du tourisme peut contribuer sensiblement à l'économie d'un pays, et c'est une des raisons pour lesquelles la Belgique en général, et la Wallonie en particulier, sont en train de restructurer certaines anciennes régions industrielles dans le but de développer le tourisme culturel (Lew, Hall et Timothy p. 90).

La Wallonie offre une tout autre image touristique aux voyageurs que celle de la Suisse romande. C'est surtout une image floue, indistincte, et même sombre, due aux films qualifiés de militants et réalistes de Jean-Pierre et Luc Dardenne qui mettent en scène, dans *La Promesse* (1996) et *L'Enfant* (2005), par exemple, les quartiers défavorisés sur les berges de la Meuse à Liège et dans d'autres villes industrielles près de Liège. Les sites urbains industriels que les frères Dardenne choisissent comme toile de fond pour leurs scénarios marquent l'histoire et le paysage de la Wallonie. Malheureusement, l'image que les étrangers se font de la Belgique, aussi bien que de la Wallonie, ne renferme pas de sites pittoresques, de paysages remarquables, ou de beautés naturelles qui incitent à la visite. Ce que les étrangers apprécient le plus de la Belgique, ce seraient les sites culturels qui se trouvent surtout en territoire flamand, au nord du pays, parmi lesquels on peut compter en premier lieu les canaux de Bruges, ensuite peut-être les villes de Gand et d'Anvers et, dans la Communauté française de Belgique, la capitale, Bruxelles. Pour le reste du pays, c'est une image peu attrayante qui n'évoque pas de reliefs extraordinaires ou spectaculaires, sans doute à cause de l'une des chansons les mieux connues du plus grand chanteur belge de langue française, Jacques Brel. Cette chanson, intitulée «Le plat pays», sert à immortaliser, surtout pour tous les francophones, la topographie et le paysage de toute la Belgique, bien que ce soit la Flandre qu'il évoque dans ces vers :

*Avec des cathédrales pour uniques montagnes
Et de noirs clochers comme mâts de cocagne
Où des diables en pierre décrochent les nuages
Avec le fil des jours pour unique voyage
Et des chemins de pluie pour unique bonsoir
Avec le vent d'ouest écoutez-le vouloir*

*Le plat pays qui est le mien
Avec un ciel si bas qu'un canal s'est perdu
Avec un ciel si bas qu'il fait l'humilité
Avec un ciel si gris qu'un canal s'est perdu
Avec un ciel si gris qu'il faut lui pardonner
Avec le vent du nord qui vient s'écarteler
Avec le vent du nord écoutez-le craquer
Le plat pays qui est le mien*

Ce n'est pas exactement une invitation à venir découvrir un pays d'élection comme celui que Rousseau offrait à ses lecteurs deux siècles plus tôt. Ce que nous pouvons constater, c'est que la Wallonie souffre d'un manque d'identité touristique ou géographique qui la distinguerait du reste de la Belgique au nord de la frontière linguistique qui sépare le pays en deux parties⁸, ou même de la France, sa voisine de langue française. Par conséquent, la région wallonne a pris conscience du fait qu'elle devait lancer des campagnes promotionnelles pour développer le tourisme, notamment sur des sites Web officiels, pour faire l'éloge de cette région et inviter les touristes potentiels à découvrir des «paysages étonnants», des «villes aux multiples facettes, sites historiques, villes à l'architecture exceptionnelle» qui sont à visiter dans cette «belle région»⁹. Parmi les lieux mentionnés sur le site qui traite du tourisme vert, nous trouvons des phrases élogieuses faisant référence à des espaces verts, des réserves naturelles, des lacs, des rivières, des parcs et des jardins, et des espaces pour les chasseurs et les pêcheurs. Il y figure aussi une sorte de démenti officiel qui fait sentir que la Wallonie reconnaît trop bien ses points faibles dans le domaine du tourisme naturel: «Notre région ne possède pas de hautes montagnes comme son voisin français, mais elle dispose de monts et de grottes superbes dans les Fagnes et les Ardennes. Les amis de l'escalade et de la spéléologie trouveront des terrains privilégiés pour s'adonner à leur sport...»¹⁰

Bien que la Wallonie n'offre peut-être pas l'expérience touristique si recherchée du dépaysement, du transport dans un ailleurs paradisiaque, elle possède toutefois des beautés naturelles susceptibles d'attirer les touristes. Parmi les endroits dont elle peut s'enorgueillir, il y a les monts boisés des Ardennes à plateaux fertiles de grès, entaillés par des vallées profondes creusées par la Meuse. Dans ce vieux massif usé, partagé avec le Luxembourg et la France, se trouve le plus haut sommet de Belgique, Botrange, avec ses 694 mètres d'altitude. C'est une topographie propice aux randonnées à pied ou à bicyclette, aux excursions d'un week-end en voiture pour découvrir les belles vallées creusées par la Meuse, l'Amblève, la Sambre, la Semois; les Parcs naturels des deux Ourthes et de Haute-Sûre; les villes à citadelles telle que Namur avec sa vue prenante sur la Sambre et la Meuse; le vieux château de Bouillon qui a prêté son nom à Godefroi de Bouillon, un chef de la première croisade au XII^e siècle; ou encore l'abbaye Notre-Dame de Scourmont pour voir où se fabrique la bière renommée des Trappistes, la Chimay. Ces lieux de tourisme, parmi plusieurs autres sites trop nombreux pour être énumérés ici, sont en effet des lieux favorables à l'industrie touristique nationale plutôt qu'internationale. Mais il faut admettre que l'avenir touristique de la Wallonie réside surtout dans l'aménagement et la restructuration des anciens sites urbains industriels des XIX^e et XX^e siècles, qui définissent l'époque glorieuse et prospère de la région, et dans l'exploitation du tourisme culturel qui peut se pratiquer facilement dans cette région belge.

L'avenir de l'industrie du tourisme en Wallonie et en Suisse romande

Patrimoine et tourisme sont souvent associés mais leurs relations ne sont pas simples (Lazzarotti p. 12). De la mondialisation sont nées de nouvelles pratiques,

valeurs, et normes qui appartiennent à une « commune humanité », à un mode de vie urbain. L'urbanité peut et doit se définir de plus en plus « en intégrant la dimension touristique des lieux », selon Coëffé et Violier qui postulent que les nouveaux paradis du tourisme sont urbains, « rapprochant davantage les lieux touristiques de la Cité idéale que du Jardin d'Éden ». L'avenir du tourisme, se demandent-ils, serait-il dans l'urbanité ? Il n'y a pas de contradiction à voir le succès du tourisme naturel d'un paradis de dépaysement à côté d'un tourisme éminemment culturel dans la métropole la plus dense, ce qui pourrait avantager en quelque sorte ces nouvelles aires touristiques en voie de développement dans les anciennes villes industrielles de la Wallonie. Le rôle attribué à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) est la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité, selon le traité international adopté par l'organisation en 1972. En parcourant le nom des biens nationaux inscrits sur la liste du patrimoine mondial approuvé par l'Unesco, selon des normes strictes et universelles, on remarque que seuls y figurent deux sites culturels en Suisse romande : les vignobles en terrasses de Lavaux (2007) – qui offrent un exemple tiré de l'histoire géoculturelle de la région, fruit d'une interaction soutenue et réussie entre les hommes et leur environnement – et La Chaux-de-Fonds/Le Locle (2009) dans les montagnes du Jura – un exemple de ville ordonnée par une activité mono-industrielle, en l'occurrence la production manufacturière des horloges, remontant à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Aucun site naturel en Suisse romande ne semble avoir été soumis à la liste indicative. La Wallonie se trouve un peu mieux lotie avec quatre biens culturels sur la liste et sept sites soumis par la Belgique à la liste indicative qui sera considérée dans un proche avenir par le Comité du patrimoine mondial.

Les biens nationaux belges déjà inscrits sur la liste du patrimoine mondial sont les beffrois (1999), ces symboles de la puissance communale qui sont dressés sur la grand-place des centres commerciaux dans la région picarde en France et dans la Flandre et la Wallonie du Moyen Âge. La répartition des beffrois sur la liste n'est pas égale, la Wallonie en ayant un nombre bien inférieur à la Flandre et surtout à la France ; il n'y a que six beffrois wallons inscrits pour l'instant sur la liste. Une des raisons en serait que, dans la région très catholique de la Wallonie, le clocher de l'église détenait un rôle important, marque de la puissance ecclésiastique, alors que le beffroi appartenait au domaine commercial. Les trois autres sites culturels wallons sont la cathédrale Notre-Dame de Tournai (2000) ; les quatre ascenseurs du canal du Centre et leur site, La Louvière et le Roelx, des ascenseurs hydrauliques à bateaux, offrant un paysage industriel complet et intact (Hainaut, 1998) ; et les minières néolithiques de silex de Spiennes (Hainaut, 2000) qui marquent une étape majeure dans l'évolution culturelle et technologique de l'homme. Parmi les sept biens soumis à la liste indicative sont le plateau des Hautes-Fagnes, l'ensemble thermal de Spa, le palais des Princes Évêques de Liège, les sites miniers majeurs de Wallonie, le champ de bataille de Waterloo et les citadelles mosanes le long de la Meuse. En tout, dans le monde entier, l'Unesco n'a admis que 480 sites « culturels », 218 sites « naturels » et 22 sites « mixtes » (Lazzarotti p. 13). Le bonheur pour une région ou un pays de figurer sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'Unesco est que ces lieux s'attirent une certaine visibilité qui peut garantir un succès touristique pour les endroits choisis.

Conclusion

La Suisse romande restera encore longtemps un des lieux rêvés des touristes à cause de ses atouts géographiques et de sa topographie variée avec ses montagnes vertigineuses, ses lacs éblouissants, ses petits villages alpins, et les éléments chers aux touristes qui accompagnent cette topographie faite sur mesure pour eux : le

tintement des cloches des vaches dans les prés alpins, le ski, les randonnées, le gruyère, la fondue, la raclette et le chocolat suisse. Quant à la Wallonie, ce qui pourrait créer une nouvelle industrie touristique dans la région, ce seraient les centres urbains qui font partie de ce nouvel attrait touristique de la métropole avec tout ce qu'elle a à offrir, en plus des nouveaux sites wallons inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, des atouts naturels verts et charmants, différents petits pays wallons aux eaux douces et exquises qui permettent la fabrication de nombreuses bières de très haute qualité, des gaufres, des pralines et aussi du chocolat belge qui jouit d'une réputation à travers le monde comparable à celle du chocolat suisse.

¹ Pour une analyse plus complète du sujet, voir l'article de Georges Cazes, « La géographie du tourisme : réflexion sur les objectifs et les pratiques en France », dans *Annales de géographie*, p. 595-597.

² La Suisse romande, ou la Suisse francophone, recouvre les cantons de Genève, presque la totalité du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, et une partie des cantons de Berne, notamment le Jura bernois et Brienne, de Fribourg et du Valais.

³ La Région wallonne comprend le territoire des cinq provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Namur, de Liège et de Luxembourg.

⁴ La Communauté française de Belgique, qui représente 41 % de la population belge, comprend la Région wallonne au sud du pays avec 78,6 % de la population francophone du pays et la Région de Bruxelles-Capitale au nord du pays, en territoire flamand, avec 0,9 million de francophones sur une population d'un million d'habitants. En Communauté flamande, au nord de la frontière linguistique qui coupe la Belgique en deux, les habitants parlent le néerlandais et représentent 58 % de la population de la Belgique. La petite Communauté germanophone à l'est du pays, sur la frontière allemande, représente 1 % de la population belge.

⁵ Dans la partie francophone de la Suisse se trouvent, entre autres, les sièges de l'Organisation mondiale de la santé, du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation internationale du travail; et dans la Communauté française de Belgique, plus précisément à Bruxelles, se trouvent les sièges de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (l'OTAN), le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne.

⁶ État neutre depuis ses débuts, la Belgique se voit occupée par les Allemands lors de la Première Guerre mondiale et une seconde fois par les mêmes envahisseurs pendant la Deuxième Guerre mondiale.

⁷ Selon la définition de « touriste » trouvée sur le site Web de l'Organisation mondiale du tourisme, un touriste est « une personne en déplacement hors de son environnement habituel pour une durée d'au moins une nuitée, et d'un an au plus, pour des motifs non liés à une activité rémunérée dans le lieu visité », <http://www.statistiques-mondiales.com/tourisme.htm>.

⁸ Voir, dans ce numéro, l'article de Peter Machonis sur les divisions linguistiques.

⁹ Visiter le site Web intitulé « Portail de la Région wallonne » pour trouver des liens à plusieurs sites dont l'objectif est d'inciter les touristes à aller découvrir les attractions de la Wallonie, <http://www.wallonie.be/fr/decouvrir-la-wallonie/tourisme/index.html>.

¹⁰ Voir le site <http://www.wallonie.be/fr/decouvrir-la-wallonie/tourisme/tourisme-vert/index.html>, où se trouvent plusieurs liens intéressants.

Bibliographie

- J. BREL, « Le plat pays », Lyrics-copy.com, 2009.
<http://en.lyrics-copy.com/jacques-brel/le-plat-pays.htm>
- G. CAZES, « La géographie du tourisme : réflexion sur les objectifs et les pratiques en France », *Annales de géographie*, 96, n° 537, 1987, p. 595-600.
- V. COEFFÉ et Ph. VIOLIER, « Les lieux du tourisme : de quel(s) paradis parle-t-on ? », *Articulo-revue des sciences humaines*, 4 octobre 2008.
<http://articulo.revues.org/index158.html>
- J. BYCHKOV, G. TERRY et B. BYCHKOVA-JORDAN, *The European Culture Area, A Systematic Geography*. 4^e éd. Lanham, MD: Rowman et Littlefield.
- Ch.-V. LANGLOIS, *Histoire du Moyen Âge, 395-1270*, Paris, Hachette, 1901.
- La Suisse et sa pluralité*, édition 2007-2008, Berne, Hallwag Kümmerly+Frey SA et Présence Suisse, 2007.
- O. LAZZAROTTI, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », *Mappemonde*, 57, n° 1, 2000, p. 12-16.

- «Les vignes de Lavaux : un miracle d'équilibre», Suisse, *Alpes Magazine Thématique*, juin/juillet et août 2008, p.18-23.
- LEW, A. ALAN, C. M. HALL et J. DALLEN, Timothy, *World Geography of Travel and Tourism: A Regional Approach*, Amsterdam, Butterworth-Heinemann, 2008.
- MATTHEY, L. et O. WALTHER, «Le Paradis sur Terre»? Une géographie culturelle et politique du tourisme», *Articulo-revue des sciences humaines*, 4 octobre 2008. <http://articulo.revues.org/index731.html>
- J.-M. MIOSSEC, «L'image touristique comme introduction à la géographie du tourisme», *Annales de géographie*, 86, n° 473, 1977, p. 55-70.
- J.-J. ROUSSEAU, [1^{ère} éd. 1761], *Julie ou La Nouvelle Héloïse*, Paris, Garnier Frères, 1960.
- J.-J. ROUSSEAU, [1^{ère} éd. 1782], *Les Rêveries du promeneur solitaire*, Paris, Gallimard, 1972.

Identités et cultures en Europe

JÉRÔME JAMIN
Université de Liège

Si la question de la culture et de l'identité concerne tous les individus, elle prend une tournure dramatique lorsqu'elle est posée en termes de survie d'un groupe, de hiérarchie entre des identités ou de compétition entre des cultures. Et si tous les pays sont traversés par de multiples tensions dans ce domaine, les pays-membres de l'Union européenne sont particulièrement impliqués dans cette dynamique. Entre la question des identités nationales qui évoluent fortement depuis les années septante, et l'enjeu de l'identité européenne en construction permanente, il existe un vaste espace pour laisser s'exprimer une multitude de partis politiques qui font de l'identité la base de leurs revendications électorales.

En effet, depuis une petite vingtaine d'années, l'Europe est régulièrement ébranlée par les succès de partis politiques dits populistes et/ou d'extrême droite dont la particularité consiste précisément à appuyer leurs revendications sur des enjeux identitaires. Dès le début des années nonante, on ne compte plus les scrutins nationaux, régionaux ou locaux où des partis politiques de ce type remportent des victoires électorales.

Rappelons-nous le «Dimanche noir» qui a vu l'émergence du Vlaams Blok en Flandre (Belgique) avec plus de 10 % des voix lors du scrutin législatif du 24 novembre 1991. Rappelons-nous également Jean-Marie Le Pen qui parvient à obtenir 15 % des voix au premier tour des élections présidentielles françaises en 1995 et respectivement 16,9 % au premier tour le 21 avril 2002 et 18 % au deuxième tour des présidentielles le 5 mai 2002, un résultat qui a placé Jean-Marie Le Pen comme le seul candidat éligible pour les électeurs qui souhaitaient une alternative au probable second mandat de Jacques Chirac.

Pensons aussi aux succès électoraux de Silvio Berlusconi en 1994, 2001 et 2008 qui ont mené à des gouvernements de coalition intégrant notamment deux formations considérées alors comme étant d'extrême droite : la Ligue du Nord d'Umberto Bossi (dès 1994) et l'Alliance nationale (dès 2001), héritière du parti néo-fasciste le Mouvement social italien, créé en 1946 après la chute de la République sociale italienne. Si l'Alliance nationale a opéré des changements radicaux sur le plan

programmatique depuis sa création en 1995, la Ligue du Nord reste un parti ouvertement xénophobe et islamophobe.

Pensons enfin à l'entrée du Parti autrichien de la liberté de Jörg Haider dans un gouvernement de coalition en 2000 en Autriche, aux côtés du parti conservateur du chancelier Wolfgang Schüssel. L'idée qu'un parti d'extrême droite puisse entrer dans un exécutif, au sein de l'Union européenne, et surtout au niveau national, paraissait tellement invraisemblable à l'époque que des sanctions furent votées contre l'Autriche en 2000, des sanctions levées quelques mois plus tard après la publication d'un rapport (dit « des sages ») commandé par l'Union européenne pour s'assurer du respect de certains principes démocratiques élémentaires par le jeune gouvernement.

Les succès de partis populistes et/ou d'extrême droite ne sont plus spectaculaires aujourd'hui et, avec le temps, ils se sont multipliés dans toute l'Europe. À la tête de l'Union démocratique du centre, un parti au croisement du populisme et de l'extrême droite hostile à l'immigration et à l'Union européenne, on a vu en 2003 l'entrée au Conseil fédéral de Christoph Blocher en Suisse. Avec Droit et Justice, un parti généralement considéré comme populiste, on a vu l'émergence progressive (de 2001 à 2005) sur la scène politique polonaise des frères Kaczynski. Comme beaucoup de pays récemment entrés dans l'Union européenne, la Pologne a connu le succès de partis ouvertement hostiles à l'immigration et à l'Union européenne, accusée de ne servir que les intérêts des riches et des élites contre les travailleurs, les fermiers et les agriculteurs.

La Scandinavie n'a pas été épargnée par l'attrait pour ces partis d'un nouveau genre. Le Parti du peuple danois de Pia Kjaersgaard, une formation hostile aux immigrés extra-européens, verra ses scores électoraux grossir en 2001 et en 2005 aux élections législatives pour devenir le troisième parti en importance au Danemark. Le Parti du progrès en Norvège connaîtra également un succès important en 2005 en devenant le deuxième parti du pays.

Aux succès électoraux évoqués plus haut, il faut ajouter l'émergence partout en Europe de listes ou de formations hybrides qui alimentent la diversité des situations et ajoutent à la confusion quant aux qualificatifs qui leur conviennent le mieux. La liste Pim Fortuyn, créée aux Pays-Bas en 2002 et dont le chef du même nom fut assassiné la même année, incarne toute la complexité de ces discours politiques qui n'entrent pas dans des catégories bien définies.

Le poids grandissant des partis politiques qui appuient leur programme sur l'opposition à l'immigration et à la mondialisation, sur le rejet de l'islam et de l'Europe ou sur la reconquête de l'identité nationale n'est pas sans conséquence sur l'agenda et les propositions des partis politiques dits « traditionnels ». Et depuis quelques années, les programmes sécuritaires et xénophobes ne sont plus le privilège exclusif de l'extrême droite qui a perdu ces dernières années l'essentiel de son monopole sur toutes les questions liées directement ou indirectement à l'insécurité, au chômage et à l'immigration.

La tournure dramatique et catastrophique du débat sur l'identité nationale en France fin 2009, un débat voulu par le président Sarkozy et largement récupéré par le Front national (et en particulier par Marine Le Pen), illustre à quel point des thèmes aussi divers que le mythe de l'Europe « en état de siège », la menace de l'immigration « incontrôlée », la thématique du clandestin et la rhétorique sécuritaire caractérisent désormais le discours de la plupart des partis traditionnels. La décision des Suisses – prise par voie de référendum en 2009 – d'interdire la construction de minarets sur le territoire helvétique montre également comment la lutte légitime contre l'islam radical laisse progressivement la place à la lutte contre l'islam en général, en associant pour l'occasion les minarets à des missiles.

Ces thèmes poussent les formations politiques, leurs élus, leurs cadres et leurs militants vers la droite du spectre politique. Pendant que l'extrême droite adapte son discours et soigne son vocabulaire, pendant qu'elle limite les dérapages verbaux et

garde les excès pour les réunions privées (saluts nazis etc.), les grands partis singent son programme, et promettent de le réaliser dans un cadre démocratique et républicain. L'insécurité, le chômage et l'immigration ne sont plus des thèmes de campagne caractéristiques de l'extrême droite.

Dans le domaine politique, la question de l'identité est devenue fondamentale parce que la question migratoire est désormais omniprésente : des gens viennent chez nous, nous quittons notre propre pays, et nous voyageons intensément à l'intérieur de nos propres frontières. Or, explique le sociologue Sayad, l'immigration « perturbe l'ordre national, [elle] trouble la séparation ou la ligne de frontière entre ce qui est national et ce qui ne l'est pas » (Sayad 1999, p. 397), entre ce que nous sommes et ce que nous ne sommes pas. L'immigration et l'émergence de la diversité culturelle qui en est la conséquence défient les frontières de la nation et nous obligent à interroger notre propre identité.

Les flux migratoires sont aujourd'hui massifs, il sont une réalité indiscutable au même titre que le caractère interculturel de la société. Les flux migratoires défient nos représentations traditionnelles, ils remettent en question l'opposition entre le « nous » et le « eux », et perturbent la vision classique qui oppose, sur un territoire donné, un groupe donné avec un État (une nation) à un autre groupe sur un autre territoire (une autre nation). Si la nouvelle donne peut ouvrir la porte à bien des espoirs pour demain, elle peut aussi faire l'objet de frustrations et d'angoisses qui profitent aux partis politiques bien déterminés à instrumentaliser les peurs à des fins électorales.

Dans la présente contribution qui a été initialement préparée en vue d'une communication donnée dans le cadre de la convention annuelle de l'American Association of Teachers of French le 17 juillet 2008 à Liège (Palais des Congrès), nous allons essayer d'intégrer la réflexion sur les identités dans le contexte d'une analyse plus large sur la nature de l'imaginaire collectif national et européen, et sur son rapport à la culture. Ces notions seront d'abord interrogées en profondeur pour analyser ensuite les conséquences les plus problématiques des changements à l'œuvre au niveau des identités nationales : le racisme et la xénophobie. Enfin, nous essaierons de montrer comment tout ce qui précède implique une remise en question sérieuse de la notion de frontière. Une remise en question qui dépasse de loin le cadre géographique et culturel et qui mélange les questions d'identités aux questions politiques, institutionnelles et économiques.

L'imaginaire collectif européen

La première notion qu'il faut interroger avant de parler d'identité, d'ethnicité ou de cultures, c'est la notion d'imaginaire collectif. L'imaginaire, c'est l'ensemble des normes, des représentations, des symboles, des valeurs et des images qui nous donne l'impression de vivre dans un monde commun, c'est notre réalité commune, c'est la capacité du social (les hommes et les femmes) à faire « être » une réalité commune.

La société dans laquelle on vit n'existe pas indépendamment de nous, elle existe à travers nous, c'est-à-dire à travers notre capacité collective à lui donner une existence, une forme et du sens. Ce sont les hommes et les femmes qui se font des représentations de notre société, qui partagent ces représentations, qui s'attachent à certaines valeurs, qui partagent ou ne partagent pas certaines valeurs, qui appuient leurs comportements sur des normes et des repères, qui partagent certaines normes ou certains repères, et ne s'accordent pas sur d'autres normes ou d'autres repères. Vue de cette manière, on peut dire que la société est une création ou une invention de la collectivité, au sens où cette dernière est la seule à lui donner une existence.

Les imaginaires sont autoproduits par la société plus qu'ils ne sont volontairement forgés par l'individu : ils ont donc un caractère historique et institué.

Mais les « imaginaires (...) ont également un caractère éminemment “réel” par les effets qu’ils produisent et ceci, quel que soit le degré de réalité des représentations qui sont mobilisées (puissances de l’invisible, dieux et esprits, ancêtres, nation etc.) » (Nay 2008, p. 249). L’imaginaire collectif, c’est ce que nous inventons, ce que nous imaginons, ce que nous pensons et tout ce qui nous donne l’impression de vivre dans le même monde. L’imaginaire, ce sont les codes, les obligations, les normes et les croyances qui guident notre action individuelle (en tant qu’être humain) et collective (en tant que société), l’imaginaire est notre réalité commune. Cela signifie-t-il que la société n’existe pas ? Non, bien entendu !

Cela signifie que la société n’existe que dans la mesure où on lui donne du sens, des significations, des institutions, des obligations, des lois, des codes, des valeurs, des conventions etc.

Si nous sommes capables d’avoir l’impression de partager un minimum de choses en commun, de nous sentir plus ou moins dans le même monde, de créer chacun notre propre réalité psychique personnelle, d’avoir notre propre réalité et de la confronter à celles des autres, d’avoir notre propre réalité et de la partager avec les autres, c’est parce que la société n’existe que comme imaginée quotidiennement, instituée collectivement, créée au jour le jour, inventée et modifiée à travers le temps, par vous, par nous, par le collectif social.

L’individu crée son propre monde, la société crée son propre imaginaire et sa propre représentation d’elle-même. La société, nous dit le philosophe politique et psychanalyste français d’origine grecque Cornelius Castoriadis (1922-1997), n’existe concrètement qu’au travers de l’incarnation, l’intériorisation et l’absorption de son *institution* dans et par les individus qui la composent. C’est l’imaginaire qui « crée le langage, qui crée les institutions, qui crée la forme même de l’institution, nous ne pouvons le penser que comme la capacité créatrice du collectif anonyme qui se réalise chaque fois que des humains sont rassemblés, et se donne chaque fois une figure singulière, instituée, pour exister » (Castoriadis 1996, p. 113).

Le concept d’imaginaire est fondamental car il rappelle que l’ensemble de nos représentations sont des constructions sociales propres à notre société. Il met en évidence le caractère construit et donc le caractère relatif de nos représentations vis-à-vis d’un contexte et d’une histoire particulière. Il laisse enfin percevoir que toutes les sociétés ne partagent pas le même imaginaire et que, même s’il existe des invariants d’une société à l’autre, chaque société produit une image très spécifique d’elle-même au point de penser qu’elle est unique, centrale et peut-être même « supérieure » aux autres sociétés.

Le concept d’imaginaire est fondamental, car il montre à quel point aujourd’hui l’Union européenne tarde à produire un imaginaire collectif cohérent et solide. Elle reste et restera probablement encore pendant longtemps un monstre bureaucratique, paperassier et administratif sans imaginaire collectif.

Elle incarne un appareil fabuleux bien incapable de relayer ou de traduire les aspirations multiples et variées de la population, mais un appareil totalement efficace pour coordonner les politiques qui font l’unanimité entre les pays membres de l’Union, et imposer par en haut les lignes directrices contraignantes qui ont fait l’objet d’un consensus.

Il est important de comprendre la force de l’imaginaire pour comprendre l’enjeu de l’absence d’un imaginaire européen, ou simplement le retard que celui-ci prend dans sa capacité à exister dans les esprits. Car c’est lui qui, par exemple, parvient à créer le sentiment national et donc potentiellement le sentiment supra-national. C’est l’imaginaire qui nous donne l’impression d’appartenir à une même nation et d’avoir un certain nombre de points communs. On ne citera pas le cas de la Belgique, qui est un très mauvais exemple dans la mesure où le problème de la Belgique réside dans la coexistence de deux communautés linguistiques qui fonctionnent de façon autonome avec leurs propres imaginaires collectifs. On citera la France, l’Allemagne, la

Turquie, la Russie, les États-Unis et bien d'autres pays où, à chaque fois, l'imaginaire collectif donne l'impression aux hommes et aux femmes d'appartenir à une même nation.

Les imaginaires nationaux et l'Europe

Qu'est-ce qu'une nation? D'après Benedict Anderson dans son ouvrage *L'Imaginaire national*, la nation est «une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine. Elle est *imaginaire (imagined)* parce que même les membres de la plus petite des nations ne connaîtront jamais la plupart de leurs concitoyens : jamais ils ne les croiseront ni n'entendront parler d'eux, bien que dans l'esprit de chacun vive l'image de leur communion. [...] En vérité, au-delà des villages primordiaux où le face-à-face est de règle (et encore...), il n'est de communauté qu'imaginée. Les communautés se distinguent, non par leur fausseté ou leur authenticité, mais par le style dans lequel elles sont imaginées. [...] La nation est imaginée comme *limitée* parce que même la plus grande d'entre elles, pouvant rassembler jusqu'à un milliard d'êtres humains, a des frontières finies, même si elles sont élastiques, derrière lesquelles vivent d'autres nations. Aucune nation ne s'imagine coextensive à l'humanité. Les plus messianiques des nationalistes ne rêvent pas au jour où tous les membres de l'espèce humaine rejoindront leur nation.» (Anderson 2002, p. 19-20)

La nation, ajoute Anderson, est également imaginée comme une communauté parce que, «indépendamment des inégalités et de l'exploitation qui peuvent y régner, la nation est toujours conçue comme une camaraderie profonde, horizontale». Et c'est cette fraternité qui fait «que tant de millions de gens ont été disposés, non pas tant à tuer, mais à mourir pour des produits aussi limités de l'imagination» (Anderson 2002, p. 21).

Si Anderson évoque le fait que des gens sont prêts à mourir pour la nation, c'est parce qu'elle veut montrer dans quelle mesure l'imaginaire parvient à donner de l'importance à quelque chose qui n'est qu'imaginé collectivement. En effet, l'imaginaire est tellement puissant qu'il parvient à pousser des gens à mourir pour la nation, à se battre pour défendre les couleurs de la nation, à se défendre pour sauver l'image qu'ils ont de leur nation. L'imaginaire national, c'est notre capacité à être une société et un peuple dans un cadre national «pour lequel on est prêt à se battre».

Si l'imaginaire national est régulièrement mobilisé par la classe politique, notamment en période de crise où l'État apparaît comme le dernier rempart face au chaos, à la pauvreté et à la misère, en Europe, il occulte et retarde l'émergence d'un imaginaire supra-national européen susceptible de rassembler les peuples au-delà de leurs langues, de leurs cultures et de leurs pays respectifs. L'imaginaire européen ne peut émerger sans une évolution des imaginaires nationaux, une évolution qui suscite craintes et angoisses sur lesquelles s'appuient bon nombre de partis hostiles à l'Europe et à l'immigration.

Imaginaire et cultures

Les cultures sont des ensembles de comportements, de coutumes, de significations et d'habitudes, elles sont une façon d'être socialement dans la vie de tous les jours pour un groupe social vis-à-vis d'autres groupes sociaux. Dans tel contexte, face à telle situation, après telle expérience, des pratiques sont prévues, des codes existent, des conventions doivent être respectées. Tout cela relève de la culture. Mais les cultures renvoient aussi aux croyances, nous avons tous un rapport «au vrai et au faux» et au sens de notre existence, les cultures renvoient à des représentations, des symboles et des significations qui structurent notre existence.

Chaque culture est un certain rapport à la langue (sa propre langue, la langue de ses parents, la langue de la région d'origine ou du pays d'origine), au territoire (la région, la ville natale, le pays, voire le continent), à la mémoire (« d'où est-ce que je viens ? », « Qui étaient mes ancêtres ? », « Que faut-il retenir du passé ? » etc.), à la littérature, à la poésie, au savoir, à l'art, à la politique, à la nourriture, au travail (travail manuel, travail de la terre etc.), au sexe, à la technologie etc. Chaque culture détermine la manière dont nous nous comportons en tant qu'êtres sociaux, la manière dont nous ressentons et éprouvons les choses, la manière dont nous mouvons notre corps.

Les cultures peuvent se mélanger, s'adapter les unes aux autres ou s'entrechoquer. Elles ne sont jamais fixes et stables, elles sont susceptibles d'évoluer, d'accaparer des éléments issus d'autres cultures, de disparaître ou d'être réinventées. Les cultures n'ont pas de réelles frontières, elles ne sont pas des ensembles auxquels on pourrait prêter une identité fixe et stable, elles ne peuvent pas être considérées comme des acteurs. Si les cultures ne sont pas identifiables comme des ensembles finis ou comme des acteurs, c'est parce qu'elles touchent précisément à toutes les dimensions de l'existence humaine.

Les cultures ne cessent d'évoluer et, à ce titre, elles ne sont jamais identiques à elles-mêmes (Delruelle 2007, p. 20).

Les cultures sont multiples : culture occidentale, culture anglo-saxonne au sein de la culture occidentale, culture arabo-musulmane, culture marocaine au sein de la culture arabo-musulmane, culture d'entreprise, culture d'entreprise au sein d'un environnement anglo-saxon ou arabe, culture bourgeoise, culture populaire, culture ouvrière, culture en milieu rural etc. Les cultures sont multiples, elles se rencontrent, elles opèrent des contacts, elles opèrent des contacts parfois conflictuels, elles se mélangent, elles s'empruntent mutuellement, elles s'altèrent et ne prennent jamais une figure ou un visage définitif, elles se superposent : la culture d'entreprise propre au monde anglo-saxon peut, dans certaines régions, se mêler à des éléments de la culture arabe ou à des éléments religieux sur fond de culture propre aux milieux ouvriers ou aux milieux ruraux etc.

Dans *La Double Absence* (Sayad 1999, p. 15), Abdelmalek Sayad ouvre son introduction en précisant que « l'on ne peut faire la sociologie de l'immigration sans esquisser, en même temps et du même coup, une sociologie de l'émigration ; immigration ici et émigration là [étant] les deux faces indissociables d'une même réalité, elles ne peuvent s'expliquer l'une sans l'autre ». L'immigration renvoie à l'action d'immigrer, c'est-à-dire au fait d'entrer dans un pays étranger pour s'y établir. L'émigration renvoie à l'action d'émigrer, c'est-à-dire au fait de quitter son pays. L'immigré n'est pas seulement rentré dans notre pays, il ne s'est pas seulement installé dans telle ville, il a également quitté son pays, il a également quitté telle ou telle ville, tel ou tel village, telle ou telle vie avec ses problèmes, ses bonheurs, ses souffrances et ses espoirs. L'immigré n'est pas uniquement celui qui arrive, il est aussi celui qui est parti, ce qui lui donne une « double identité », un double vécu, une « double histoire ».

Les cultures se modifient mutuellement les unes par rapport aux autres, elles se modifient également intérieurement, à partir d'elles-mêmes, et ce fait explique l'affirmation selon laquelle la culture n'est jamais identique à elle-même. Ce fait explique également certains types de réactions, parfois violentes, contre la société multiculturelle. Parmi celles-ci, il faut mentionner les discours racistes et xénophobes qui sont véhiculés par les partis dits d'extrême droite comme le Vlaams Belang en Flandre, le Front national en France ou le Front national en Wallonie ou à Bruxelles. Une des caractéristiques de l'idéologie d'extrême droite consiste précisément à présenter les cultures comme des ensembles figés et stables, des ensembles qui ne peuvent en aucun cas être confrontés ou mélangés avec d'autres ensembles, avec d'autres cultures.

Dans l'idéologie d'extrême droite, la culture doit être unique, homogène et commune à tous les membres de la collectivité. La culture est perçue comme «une seconde nature», comme quelque chose de quasi biologique. L'homogénéité culturelle est tellement importante dans le discours de l'extrême droite qu'elle est considérée comme une condition de survie de la culture et de la population qui est imprégnée de cette culture. C'est principalement à cause de cette vision particulière de la culture que les partis d'extrême droite rejettent l'idée de multiculturalité, l'idée d'interculturalité, l'idée de diversité et de différence, l'idée de mélange et de métissage etc.

Culture, identité et réactions: racisme, xénophobie etc.

Nous avons vu dans l'introduction que la question de la culture et de l'identité pouvait prendre une tournure dramatique lorsqu'elle était posée en termes de survie d'un groupe, de hiérarchie entre des identités ou de compétition entre des cultures par des partis politiques dits populistes et/ou d'extrême droite. Ce processus emprunte au racisme et à la xénophobie qui sont des réponses aux angoisses identitaires.

Si les cultures ne sont jamais identiques à elles-mêmes, si elles se rencontrent et se mélangent, si elles s'enrichissent mutuellement, elles peuvent également être mobilisées les unes contre les autres dans un cadre conflictuel entre individus ou entre groupes. Et de la même manière, si les identités ne sont jamais qu'un ensemble de caractéristiques pour affirmer l'existence d'un groupe, si elles ne sont que des traits culturels, linguistiques ou autres, elles peuvent également être construites les unes contre les autres dans un cadre conflictuel entre individus ou entre groupes. En d'autres termes, au sein de chaque groupe, la tentation est grande de se définir essentiellement par rapport à l'autre, d'affirmer son identité dans sa différence par rapport à d'autres groupes, et tout cela mène à la question difficile du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme et de l'islamophobie.

D'après Cornelius Castoriadis, le racisme participe de quelque chose de beaucoup plus universel, et donc de beaucoup plus courant et banal qu'on veut bien le croire. Le racisme, expliquait-il en 1987, «est un rejeton, ou un avatar, particulièrement aigu et exacerbé, [...] une spécification monstrueuse, d'un trait empiriquement presque universel des sociétés humaines. [Il est] l'apparente incapacité de se constituer comme soi sans exclure l'autre – [et] l'apparente incapacité d'exclure l'autre sans le dévaloriser et, finalement, le haïr.» (Castoriadis 1990, p. 29)

Ce point de vue est fondamental. Il signifie que le racisme n'est pas une exception ou une anomalie mais un *trait empiriquement presque universel des sociétés humaines*. Il signifie que le racisme n'est pas une «maladie honteuse» extérieure à la bonne société harmonieuse mais un élément interne à cette dernière. Et ce qu'il faut retenir ici, c'est que le racisme prend sa source à partir d'un processus classique propre aux individus et aux groupes dans les sociétés humaines: la nécessité de se définir à partir de soi-même mais aussi à partir d'autrui; le besoin de savoir qui nous sommes mais aussi qui nous ne sommes pas; le réflexe de se définir à partir de ses propres caractéristiques mais aussi à partir de ce qui ne nous caractérise pas: l'autre, les autres etc.

Quelle est la différence entre le racisme et la xénophobie? Le racisme renvoie au rejet de l'autre sur la base de sa prétendue race. La xénophobie (*xenos*: l'étranger; *phobos*: la crainte) renvoie au rejet des étrangers précisément parce qu'ils sont des étrangers. Le discours xénophobe tient sa source dans l'irritation vis-à-vis de l'étranger. On l'a vu au début de ce texte, par sa présence en tant qu'étranger sur le territoire national, celui-ci perturbe les frontières de l'identité nationale en jetant la confusion sur la différence entre ceux qui appartiennent à la nation et ceux qui n'appartiennent pas à celle-ci. L'étranger défie la séparation entre celui qui est à

l'intérieur et celui qui est à l'extérieur, il défie l'existence d'une séparation symbolique entre nous et les autres, entre les nationaux et les autres. Au final, l'immigré défie la nécessité, l'utilité et même l'efficacité des frontières nationales.

Conclusion

Le fait migratoire, la diversité culturelle, la mobilité grandissante dans l'espace européen et l'identité européenne en construction provoquent un certain nombre d'angoisses et de craintes au sein de la population, des réactions qui sont au demeurant manipulées par des partis politiques à des fins électorales. Si ces dernières sont parfois légitimes, les réponses racistes et xénophobes apportées par certains groupements politiques posent des questions importantes sur l'avenir de l'Europe et sur les valeurs qu'elle souhaite véhiculer.

Pour conclure, nous voudrions reprendre la question de l'identité sous un de ses aspects les plus fondamentaux : la notion de frontière. Dans le discours des partis politiques qui appuient leur programme sur l'opposition à l'immigration, le rejet de l'islam, de l'Europe et de la mondialisation ou la reconquête de l'identité nationale, on constate que ce n'est pas tant l'étranger, l'autre, le différent ou l'altérité qui posent problème mais la perte des repères qui permettent de faire la différence entre les uns et les autres, entre les nationalités, les sexes, les cultures et les religions. Plus exactement, c'est l'idée de la « séparation menacée », du « mur fragilisé », de la « frontière brouillée » qui est au cœur de ce système de pensée. Ces partis évoquent la disparition d'un certain nombre de frontières, et ce constat est important car il permet de relier entre eux la question des frontières de l'identité nationale, l'émergence de la diversité culturelle et les enjeux qui touchent aux identités et à l'identité supranationale européenne.

Parmi les frontières menacées, il y a la frontière qui sépare le « national » du « non-national », l'autochtone de l'étranger, de l'immigré, du sans-papier, du réfugié etc. Avec l'immigration légale qui permet dans certaines conditions d'obtenir la nationalité du pays d'accueil, avec l'immigration illégale qui permet à des millions de personnes de vivre dans la clandestinité sur les territoires nationaux, la délimitation (le mur) entre celui qui fait partie du « nous » et celui qui n'en fait pas partie est brouillée. Et celle-ci, parce qu'elle est de plus en plus difficile à percevoir, représente une véritable obsession.

La frontière symbolique entre le « nous » national et les étrangers est d'autant plus perturbée que les partis xénophobes dénoncent la constitution de véritables enclaves « ethniques » sur les territoires nationaux avec des « hordes d'étrangers » en provenance des pays du Maghreb (pour certains pays européens comme la France ou la Belgique). Les frontières physiques perdent de leur efficacité au moment où les frontières symboliques sont brouillées.

Une autre frontière, un autre mur, une autre séparation en déliquescence renvoie à ce qui sépare les intérêts économiques nationaux et la « haute finance vagabonde et apatride ». D'après les discours des partis xénophobes et europhobes en Europe, il n'est plus possible de séparer clairement une activité économique qui profite aux travailleurs et à la nation à laquelle ils appartiennent d'une activité spéculative visant le profit immédiat, au détriment parfois des nations en termes d'emploi et de production de richesses. Ces partis ne cessent de dénoncer le déclin d'une activité économique « patriote » – où l'intérêt de l'entrepreneur, de l'ouvrier et de la nation se confondent – au profit d'une économie globalisée et indifférente à la prospérité et à la survie des nations. Plus exactement, ils dénoncent la frontière de plus en plus brouillée dans le domaine économique entre ce qui est bon pour la défense des intérêts nationaux et ce qui n'est utile que pour le profit de quelques-uns sur la scène internationale. La confusion s'installe dans l'esprit des entrepreneurs et des responsables politiques avec l'émergence des multinationales, la financiarisation de

l'économie et la montée en puissance de l'actionnariat sur le contrôle des entreprises.

La finance internationale brouille la frontière entre ce qui est bon et ce qui est mauvais pour la nation, elle renvoie autant à la richesse de l'Europe qu'à sa soumission et à sa dépendance vis-à-vis de forces occultes étrangères et sans visage. La finance est une abstraction qui constitue une obsession pour les partis hostiles à l'immigration, à l'Europe et à la mondialisation.

La frontière sacrée entre ce qui relève de la souveraineté nationale et ce qui n'en relève pas constitue encore un autre défi. Le développement des institutions internationales qui réglementent les relations entre les pays, la guerre, l'aide au développement, le commerce ou la justice défient la souveraineté des pays européens et constituent un enjeu déterminant. L'intégration européenne apparaît comme « un cheval de Troie » destiné à préparer le terrain et à convertir les esprits pour la société mondiale avec son parlement (ONU), son commerce international (OMC), son armée (OTAN) et son futur tribunal pénal international. Il est caractéristique de constater que les partis xénophobes hostiles à l'Europe refusent de considérer une situation intermédiaire entre la souveraineté totale des nations et la société mondiale. Dans leur univers idéologique, si les institutions internationales brouillent la séparation, cela implique automatiquement une intégration ou une fusion totale des entités concernées (les nations).

L'obsession de la frontière témoigne d'une vision binaire de la réalité sociale et politique qui exclut l'entre-deux et le moyen terme. Les partis politiques qui appuient leur programme sur l'opposition à l'immigration, le rejet de l'islam, de l'Europe ou la reconquête de l'identité nationale, excluent l'idée de l'intermédiaire, de la médiation ou de la transition. Pour eux, lorsque la frontière entre deux entités séparées est brouillée, ces entités fusionnent et ne font qu'un, aucun entre-deux n'est permis.

Avec ce qui précède, on constate au final que pour ces partis, ce n'est pas tant « l'autre » ou l'étranger qui pose le plus de problèmes pour la nation ou l'Europe mais la peur exacerbée d'une disparition des frontières entre le « national » et l'étranger (immigration), entre le « pur » et « l'impur », entre « nous » et « eux », entre la souveraineté nationale et l'entité européenne, entre l'identité nationale et la société mondiale.

Bibliographie

- B. ANDERSON, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002.
- C. CASTORIADIS, *Les Carrefours du labyrinthe 3: Le monde morcelé*, Paris, Seuil, 1990.
- C. CASTORIADIS, *Les Carrefours du labyrinthe 4: La montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil, 1996.
- É. DELRUELLE, « "Socle des valeurs" et diversité culturelle », *Interculturalité et laïcité. Outils de réflexion*, Centre d'action laïque, décembre 2007, p. 20-23.
- É. FLORENCE et J. JAMIN, *Médiations interculturelles et institutions*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, collection « Cahiers Migrations », 2003.
- J. JAMIN, *L'Imaginaire du complot. Discours d'extrême droite en France et aux États-Unis*, Amsterdam, Presses universitaires d'Amsterdam, 2009.
- O. NAY, (dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2008.
- A. SAYAD, *La Double Absence*, Paris, Seuil, 1999.

**Compétence culturelle et
applications pratiques
dans un cours de français langue étrangère**

Propositions didactiques pour découvrir la Suisse romande

SERGE ÉRARD

Chargé d'enseignement à l'Université de Genève

Les activités suivantes appliquent les rectifications orthographiques.

Les textes soumis à l'étude sont dans des encadrés. Les consignes d'activités et les questions adressées aux étudiants sont en italique. Généralement, des propositions de réponses et/ou des corrigés sont donnés en notes.

Les numéros entre (...) indiquent le numéro de la strophe.

PARTIE A - La question de l'identité

Préparation à la lecture du texte sur Ph. Jaccottet

Avant la lecture du texte « Une certaine façon d'être suisse romand : Philippe Jaccottet et la justesse de vie et de voix » d'Aaron Prevots, vous pouvez effectuer les activités suivantes.

Patrick Amstutz, enseignant de littérature à l'Université de Fribourg, a mené une enquête auprès d'écrivains suisses s'exprimant en langue française afin de comprendre leurs liens avec la vie politique et de saisir leur relation à la langue qu'ils pratiquent. Ce travail de quatre ans a pu déboucher sur la publication d'un ouvrage, *La langue et le politique*, publié aux éditions de L'aire en 2001. L'auteur a adressé six questions à une quarantaine d'auteurs, interrogeant leur perception de la langue, leur rapport aux mots, leur attachement à la Suisse et leur engagement politique.

Prenez connaissance des courts textes ci-dessous qui constituent les réponses fournies par six écrivains à la question

« Peut-on habiter une langue comme on habite un pays ? »

1. Métaphore flatteuse !

La langue permet de se reconnaître entre usagers, mais c'est tout. Elle peut nous séparer des autres. À l'intérieur de la langue d'innombrables indices redivisent les groupes géographiques, les classes sociales, les corps de métier, les générations...

Frédéric Wandelère, 1995

2. Je crois, oui. Ma langue, je l'habite, mais un peu comme y vivrait une étrangère.

Étrangère ? Oui. Parce que née dans un milieu où le langage parlé est pauvre, où les formes grammaticales usitées (le *on* à la place du *nous*, la suppression du *ne*, et j'en passe !) sont incorrectes, où l'expression est souvent fautive, l'élocution embarrassée.

Doublement étrangère à ma langue, parce que femme. (...)

Claire Krähenbühl, 1998

3. Ferons-nous encore observer que le langage, inséparable de l'être humain, a en même temps un aspect collectif : la langue, dans un pays, que tout le monde parle. Mais avec cette particularité étonnante que chaque être humain peut exprimer, à travers cet organisme collectif, sa singularité. Il peut faire entendre une note unique sur le clavier de tous. Comme unique est chaque être au sein d'une humanité dont il partage les conditionnements. Mais les dépasse.

Georges Haldas, 1997

4. Non, j'habite ce pays, je parle cette langue, mais je ne m'en fais pas du tout une bannière, ni une toge, ni un drapeau. Il se trouve simplement que c'est la langue dans laquelle je m'exprime. Quelques aspects provinciaux dans notre vocabulaire me plaisent beaucoup, je les défends, mais cela ne va absolument pas plus loin.

Il me semble que la problématique posée aujourd'hui sur le fait d'être suisse romand *face* à la Suisse allemande ou *face* à la France est un faux problème. Il n'y a pas de face-à-face. Mais une très grande richesse culturelle en Suisse romande. Pour ma part, je ne fais pas du «negative yodling».

Nicolas Bouvier, 1996

5. Il y a évidemment un rapport étroit entre le pays et la langue, et on habite l'un comme l'autre. Sans aller aussi loin que Taine, on peut toutefois dire que la race, le milieu, la culture ont leur part dans ce qui fait l'originalité d'une expression. Mais, si importante que soit cette corrélation, elle n'est pas sans risques. L'esprit de clocher, par exemple, est détestable, et les particularités régionales, qui ont leur saveur, ont aussi leurs limites. C'est l'universel en toute région qui importe, non la région en soi, sa couleur locale et son pittoresque. L'universel a toujours ses origines quelque part, en Suisse, au Tibet ou ailleurs, mais il parle à tout le monde.

Jean-Pierre Monnier, 1995

6. Certains pays croient pouvoir se confondre avec leur langue, d'où la théorie de l'État nation. En Suisse, toute production littéraire est susceptible d'être traduite. Notre littérature vit donc à la frontière des autres langues. Une situation de plus en plus courante en Europe. Cette marginalité et ce métissage généralisés sont la chance des auteurs contemporains. (...)

Daniel de Roulet, 1997

*Quelles sont les deux réponses qui se ressemblent, évoquant toutes deux l'accès par l'écriture à l'universalité?*¹

*Une réponse positive et une réponse négative s'opposent en apparence. Comparez comment les deux auteurs vivent la langue.*²

*Deux réponses refusent d'affirmer leur identité francophone en opposition aux langues voisines et voient au contraire cette cohabitation comme une aubaine.*³

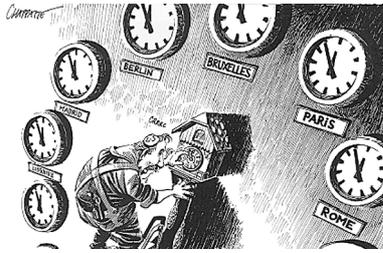
*Au début, deux réponses affirment que la langue est commune à un groupe de locuteurs, l'une indique ensuite comment elle les partage en sous-classes, l'autre comment elle permet à chacun d'extérioriser son individualité.*⁴

PARTIE B - Indépendance, neutralité et isolement

La Suisse et l'Europe

Comme tout pays, la Suisse s'est constituée en affirmant son indépendance. Elle l'a par la suite cultivée à travers sa neutralité militaire et économique qui se traduit actuellement dans son refus d'adhérer à l'espace économique européen.

Lisez le texte de Anke Tresch, «La Suisse dans et hors de l'Europe» et observez ensuite comment le dessinateur de presse Patrick Chappatte transcrit en images les votes populaires contre l'Europe.



© Patrick Chappatte

PARTIE C - Images et clichés

« Les banques et les montres, je vois
Le fromage le chocolat
Le Cervin Genève et Zurich
Vous avez d' la chance vous êtes riches ! »

Que ces clichés sont éculés,
Qui nous mettent tous dans l' même panier
Du Léman au lac de Constance
Sans subtilité sans nuances

Alors que vingt peuples se partagent
La douceur de nos paysages
Entre les Alpes et le Jura
Moi par exemple je suis vaudois

© Michel Bühler, « Éloge des Vaudois »

La Suisse et les Suisses : mythes et stéréotypes

L'humour, dans les dessins de presse, dans les textes satiriques ou dans les chansons engagées, grâce à la distance qu'il permet de prendre avec l'actualité, nous paraît être un outil pédagogique fécond pour comprendre le fonctionnement des stéréotypes à propos d'un pays, de ses institutions et de ses habitants.

I. Guillaume Tell : légende ou réalité?

La légende de Guillaume Tell

À la fin du XIII^e siècle, alors que la Suisse dépendait du Saint Empire romain germanique, il y avait dans un bourg du canton d'Uri un représentant de l'empereur, le bailli Hermann Gessler, qui terrorisait la population.

Un jour, il exigea que tous les habitants saluent son chapeau hissé sur la place publique d'Altdorf.

Toute la population obéit sauf un homme, un montagnard. Un matin, il passa devant le chapeau, son arbalète à la main, accompagné de son fils de 10 ans, sans se découvrir.

Il fut aussitôt arrêté et conduit devant Gessler.

« Tu as la réputation d'être le plus habile arbalétrier du canton. Tu vas pouvoir le prouver. Que ton fils se place sous cet arbre. Compte cent pas et attends mes ordres. »

Gessler demande alors à un garde d'aller chercher une petite pomme et de la placer sur la tête de l'enfant.

« Si tu ne veux pas finir ta vie en prison, transperce cette pomme avec une flèche ! »

Guillaume Tell prit deux flèches dont l'une qu'il cacha dans ses vêtements. Devant la foule amassée, il visa longuement et tira. La flèche siffla et traversa la pomme sans la faire tomber.

Gessler demanda : « Pourquoi as-tu placé une deuxième flèche dans tes vêtements ? »

« Elle était pour toi au cas où j'aurais blessé mon fils ! »

Le bailli, fou de colère, ordonna que Guillaume Tell et son fils soient jetés dans une barque pour être menés à la forteresse de Küssnacht.

Mais, alors que le bailli et ses deux prisonniers se trouvaient sur le lac de Lucerne, un terrible orage éclata.

Gessler proposa à Guillaume Tell de prendre le gouvernail. « Mène-nous à bon port et tu seras libre. »

C'est ce que notre héros fit. Mais, en arrivant au pied de la forteresse, il sauta à terre en prenant son fils et repoussa l'embarcation.

Il pointa son arbalète sur le bailli et le tua d'une flèche en plein cœur.

La mort du bailli déclencha un soulèvement des cantons contre l'Autriche. Une ligue se forma qui fut à l'origine de la Confédération helvétique.

Voilà comment Guillaume Tell devint un héros national et le fondateur officiel de la Suisse.

http://www.dinosoria.com/guillaume_tell.htm

Après lecture de la légende de Guillaume Tell, prenez connaissance du texte de la chanson « Guillaume Tell » de Michel Bühler, écrite en 1974.

GUILLAUME TELL

Je suis le pâtre des montagnes,
Je suis l'aigle des monts altiers.
Les rivières sont mes compagnes,
Et je connais tous les sentiers.
Je suis le héros juste et fort,
Le défenseur de la patrie,
Et j'ai risqué cent fois la mort
Pour combattre la tyrannie :

Oh di ri di ri di ri di la i
Oh di ri la di ri di la di oh !

Mon nom est Tell, Guillaume Tell,
Synonyme de pureté.
Je suis le bon, la sentinelle,
Le défenseur de l'exploité.
Chaque fois que j'entends des voix
Crier « À l'aide, à l'injustice » !

Je jaillis du fin fond des bois
'vec mon arbalète et mon fils !

Oh di ri di ri di ri di la i
Oh di ri la di ri di la di oh !

Sous le joug autrichien, mes frères
Gémissaient comme des damnés.
L'étranger volait nos bergères,
Nos lits, et l'air de nos vallées.
Promulgant des lois scélérates
Il dépouillait les retraités
Au profit des aristocrates,
Et tout le monde se taisait !

Oh di ri di ri di ri di la i
Oh di ri la di ri di la di oh !

On ne voyait plus, dans nos villes
Des gens heureux comme au vieux
temps,
Mais des policiers en civil (e)
Et des gendarmes arrogants.
Celui qui ne saluait pas,
Bien bas, l'occupant aborrré
Risquait le passage à tabac,
L'amende, le procès truqué.

Oh di ri di ri di ri di la i
Oh di ri la di ri di la di oh!

Dans les campagnes, c'était pire,
L'étranger volait nos chevaux
Pour le service de l'Empire,
Et bouffait tous nos abricots.
Les jeunes en âge de se battre
Étaient emmenés dans l'armée,
Les objecteurs attrapaient quatre
Ou cinq mois d' clou pour les
dresser!

Oh di ri di ri di ri di la i
Oh di ri la di ri di la di oh!

Les artisans, sous la menace,
Devaient fabriquer les épées,
Les halebardes, même les godasses,
Qui nous écraseraient les pieds.
Les écoliers devaient apprendre
Ce que l'opresseur jugeait bon,
Et dans leurs cervelles bien tendres
On imprimait la soumission.

Oh di ri di ri di ri di la i
Oh di ri la di ri di la di oh!

En ce temps-là, la violence
Régnaient encore sur mon pays,
La démission et le silence
Habitaient dans chaque logis.
Et moi, le héros juste et fort,
J'ai vu tout ça de mes yeux purs.
Je me suis dit: «Cré nom de sort,
Y a quand même pas moyen qu' ça
dure»!

Oh di ri di ri di ri di la i
Oh di ri la di ri di la di oh!

Paroles et musique :
Michel Bühler © 1974

Qui est le narrateur? Quel est l'effet produit? Pourquoi la chanson est-elle écrite du point de vue du héros? Contre quoi le héros décide-t-il de se battre? Relevez le réseau sémantique de l'occupation (A) et celui de la résistance (B).⁵

Pensez-vous que Guillaume Tell a réussi à délivrer définitivement la Suisse et ses habitants de toutes les formes d'oppression qui sont mentionnées ici? Qu'est-ce qui vous permet de le penser?

II. Ma mère, la Suisse

(A) Regardez attentivement la figurine frappée sur les pièces de monnaie de 2, 1 et 1/2 francs qui circulent en Suisse, Helvetia (image de gauche). Décrivez comment elle est représentée : ses attributs, son habillement, sa position. Quelle image, symbole de la Suisse, fournit-elle?



www.monde-en-pieces.com/.../CH-helvetia2.jpg



www.geneve.ch/.../images/helvetia-logo.gif



wpcontent.answers.com/wikipedia/commons/thumb.

(B) Prenez connaissance du texte de la chanson de Michel Bühler, «Ma mère, la Suisse», datant de 1977.

MA MÈRE, LA SUISSE

On m'a dit que j'étais ton fils,
Que tu étais ma mère, la Suisse.
Tous ceux qui me l'ont répété,
À l'école, et puis dans l'armée,
Ont fini par m'en persuader.
C'est pourquoi je viens simplement
Te parler familièrement,
Je viens te dire en face, et sans
Détoours, tout ce que je ressens
Aujourd'hui, en te regardant :

Est-ce que tu vois de quoi t'as l'air,
ma mère,
Avec ton masque de vertus,
Avec ton ventre d'épicière,
Et ton tablier plein d'écus ?

Ah, tu nourris bien tes enfants,
Certains mieux qu' d'autres, évidemment.

Mais le plus grave n'est pas là,
Le plus grave, c'est que pour cela
Tu prends chez plus pauvre que toi.
Tu dis qu' l'argent n'a pas d'odeur,
C'est vrai qu' l'odeur de la sueur
De ceux qui cueillent ton café
Et ton coton n vient pas troubler
L'oxygène de tes sommets.

Est-ce que tu vois de quoi t'as l'air,
ma mère,
Quand tu manges avec tes amis,
Le cul posé sur la misère ?
Tu ne manques pas d'appétit...

Ta main droite vend des canons,
L'autre, au-dessus de tout soupçon,
Protège l'argent des voleurs,

Et va bénir ces dictateurs
Qui règnent dans le sang, dans la
peur.
Comment veux-tu qu'on croie encore
À ta bonté, à ton cœur d'or ?
Tu n'es plus celle que tu prétends
Même lorsque tu condescends
À distribuer quelques francs.

Est-ce que tu vois de quoi t'as l'air,
ma mère,
Quand tu donnes ton superflu ?
Même ta tête d'infirmière
Ne trompe pas, ne trompe plus.

Si tu cessais de n'écouter
Que les plus forts, si tu vivais
En ouvrant ton cœur et tes yeux,
Bien sûr, tu perdrais quelque peu
De ton bonheur silencieux.
Mais ne vaudrait-il pas la peine,
Pour un peu de chaleur humaine,
D'ouvrir ta porte à l'étranger
Et d'oublier de faire payer
Quand tu donnes ton amitié ?

Alors, je pourrais être fier, ma mère,
En disant que je suis des tiens.
J'ai pu te paraître sévère...
C'est parce qu'au fond, je t'aime
bien.

J'ai pu te paraître sévère...
C'est parce qu'au fond, je t'aime
bien.

Paroles et musique :
Michel Bühler © 1977

Si le narrateur est le fils de sa mère, la Suisse, qui est-il alors ? De quel droit peut-il s'adresser «familièrement» (1, v. 7) à Dame Helvétie ? Montrez en quoi la première strophe explique la situation de communication.

Recherchez l'origine et le sens du proverbe «l'argent n'a pas d'odeur» (2, v. 6). Quel usage argumentatif en est fait dans la chanson ?

Les deux strophes suivantes décrivent comment le narrateur voit la Suisse. Dressez la liste (2, v. 1-2), (2, v. 5), (3, v. 1), (3, v. 2-5), de ce que le fils reproche à sa mère (a) pour les élèves moyens en généralisant, (b) pour les bons élèves en procédant par nominalisation.⁶

Après les critiques arrivent les recommandations (4). Peut-on imaginer, à partir de ces lignes de conduite à adopter, en quoi elles s'opposent à la politique suisse en matière d'immigration ?

Dans les refrains, expliquez les formules suivantes :

«ton masque de vertus» (R1, v. 2)

«ton tablier plein d'écus» (R1, v. 4)

«ta tête d'infirmière ne trompe plus» (R3, v. 3-4)

«alors, je pourrais être fier, ma mère, en disant que je suis des tiens» (R4, v. 1-2)

(C) Comparez votre description (A) avec le portrait que Martial Leizer fait d'Helvetia. Les enfants qu'elle nourrit sont-ils les siens ? Expliquez pourquoi. Quel est l'élément de dénonciation commun avec la chanson étudiée en (B) ?⁷ Le dessin de Leizer est repris sur la couverture du livre de Jean Ziegler, reproduite ci-dessous. Où dans la chanson se trouve le clin d'œil que Bühler adresse à Ziegler qui fut l'un des premiers à dévoiler des agissements peu reluisants d'institutions et de sociétés établies en Suisse ?⁸



première de couverture
© Seuil, 1976



nov. 1990 :
intervention parlementaire
en Irak pour faire libérer
des otages suisses
© Patrick Chappatte



(D) Observez l'utilisation que le dessinateur de presse Patrick Chappatte fait à son tour de l'image d'Helvetia. Quel est l'intérêt pour le caricaturiste de détourner une figure connue de tous et quel est l'effet sur le lecteur ?

III. *Helvétiquement vôtre*

Prenez connaissance de la chanson de Michel Bühler, « Helvétiquement vôtre », composée en 1969.

HELVÉTIQUEMENT VÔTRE

J'ai vingt-et-un ans, c'est donc le moment
De participer à la vie du temps
Mais comment le faire lorsque l'on n'est pas
Riche ou bien célèbre, et que l'on n'a pas
Le poids des années qui, dans mon pays,
Avec de la chance m'aurait permis
De me faire entendre ? Mais écoutez-moi,
Car, comme vous...

J'aime nos montagnes,
nos Alpes de neige...

Que peut bien nous faire notre hymne national ?
Pour nous il est fait d'images d'Épinal,
Qui ont leur valeur, qui sont belles pourtant,
Mais qu'on utilise en les trahissant :
On parle de vaillance, on parle d'honneur,
Mais quel est le Suisse qui pourrait sur l'heure
Braver l'opinion comme l'ont fait nos pères ?
Et pourtant...

On aime nos montagnes,
nos Alpes de neige...

Quel est le banquier qui peut me montrer
Où a disparu, où s'est envolée
La fière arrogance, l'âme indépendante,
Que l'on avait en mille deux cent nonante ?
Tout a disparu, il ne reste plus
Que la folle envie de gagner encore plus !

Qu'est-ce que ça peut faire que l'on ne vive plus ;
Il suffit...

Qu'on aime nos montagnes,
nos Alpes de neige...

Oh je sais déjà ce qu'on va me dire :
Tais-toi, tu ne sais pas ce que c'est que souffrir !
Comment oses-tu parler ? Tu n'as pas,
Comme nous gagné la guerre, tu n'as pas
La force des ans, tu n'es pas lieutenant,
Tu n'es pas comptable ni même révérend !
Tu es encore jeune, tais-toi, ça passera,
Contente-toi...

D'aimer nos montagnes,
nos Alpes de neige...

On ne nous propose que de conserver
Ce que le passé nous a imposé :
Gardons nos lingots, gardons nos cantons,
Gardons nos faux-cols et nos forts en béton !
Allons-nous donc tous mourir étouffés
Avec bonne conscience parc' qu'on a à bouffer ?
Certains, comme nous, sentent leur tête éclater :
Est-ce tout...

D'aimer nos montagnes,
nos Alpes de neige...

Paroles et musique :
Michel Bühler © 1969

Le refrain se réfère au premier vers d'un refrain populaire chantant la Suisse romande.

Aimons nos montagnes nos alpes de neige
Aimons nos campagnes que dieu les protège
Et chantons en chœur le pays romand
De tout notre cœur et tout simplement...

Comment le chanteur justifie-t-il son engagement dans la strophe initiale (1) ? Alors qu'il n'est ni fortuné, ni connu, ni expérimenté, à quel titre réclame-t-il le droit d'être entendu ?

Expliquez ce que veut dire «notre hymne national [...] est fait d'images d'Épinal» (2) et en quoi elles sont trahies aujourd'hui ?

À quel événement ayant eu lieu en 1291 se réfère la strophe (3) et quelles sont les deux valeurs perdues depuis ?

(4) Indiquez quels noms (fonction ou métier) font référence aux trois piliers de la nation que sont l'armée, la finance et la religion.

Ces trois mêmes champs d'activités sont également évoqués dans la strophe suivante (5) ; relevez les objets qui s'y rapportent et les symbolisent.

(5) Quelle attitude contenue dans trois termes qui forment un réseau sémantique (deux verbes et un nom) le chanteur reproche-t-il globalement à la politique suisse ? En quoi cet état d'esprit constitue-t-il à ses yeux une trahison des deux valeurs originelles (cf. question 3) ?

IV. Les immigrés, les étrangers

La Suisse a connu plusieurs vagues d'immigrés : certains fuyant leur pays (Hongrois, Chiliens, Cambodgiens, Tamouls, Kosovars), certains venant travailler (Italiens, Espagnols, Portugais) pour faire vivre leur famille restée au pays, car leur statut de saisonnier leur interdisait d'emmener femme et enfants.

Prenez connaissance du texte de la chanson de Michel Bühler, «Les immigrés», écrite en 1976.

LES IMMIGRÉS

Dans la chaleur pesante De la salle d'attente, À Lausanne, une nuit, Ils sont là, vingt ou trente, Qui somnolent ou qui chantent Pour passer leur ennui.	Ils viennent bâtir nos barrages, Nos ponts, nos autoroutes aussi, C'est pas par plaisir qu'ils voyagent.
Ils ne parlent pas mon langage, Viennent d'Espagne ou d'Italie, C'est pas par plaisir qu'ils voyagent.	Leur maison, leur famille, Leurs garçons et leurs filles, Ils ont dû les laisser : C'est la loi qui le dit, Paraît qu' dans mon pays Il y a trop d'étrangers.
Ils ont, dans leur valise, Un trésor : trois chemises, Un pantalon usé. Dehors, le froid, la bise Râclent la pierre grise Et le goudron du quai.	Leur faudra du cœur à l'ouvrage Et puis apprendre à dire oui, C'est pas par plaisir qu'ils voyagent. Ce qu'ils sont, ce qu'ils pensent, Ça n'a pas d'importance,

On ne veut que leurs bras.
Et tout ça est normal,
Et tout ça me fait mal,
Ça se passe chez moi.
Ils retrouveront leur village

Quand on n' voudra plus d'eux ici,
C'est pas par plaisir qu'ils voyagent,
C'est pas par plaisir qu'ils voyagent!

Paroles et musique :
Michel Bühler © 1976

*Repérez la ritournelle qui termine chaque refrain. Pourquoi voyagent-ils alors ?
Quelle richesse recèle leur bagage ? Qu'attend la Suisse de ces voyageurs espagnols et italiens ?*

Que dénonce cette chanson ? L'ensemble du texte est une description ; deux seuls vers impliquent directement le narrateur : quels sont-ils ? Lui permettent-ils d'exprimer sa position face au phénomène de l'immigration ?

La Suisse connaît depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale des mouvements xénophobes qui ont porté atteinte à sa réputation de terre d'asile. Récemment, c'est le parti UDC (Union Démocratique du Centre) qui est devenu le fer de lance de l'opposition à la politique d'intégration des étrangers et notamment aux naturalisations facilitées.

PARTIE D - Nature et pollution

Pour beaucoup, la Suisse passe pour un pays où la nature est préservée, où l'air des montagnes est pur, où les lacs sont propres, etc. Dans le canton de Vaud (autour de Lausanne), plusieurs générations d'élèves ont appris par cœur la poésie du chansonnier Jean-Villard Gilles, « La Venoge », qui est le nom d'un petit cours d'eau. Gilles a écrit des textes pour Édith Piaf. Il serait le maître de Jacques Brel qui aurait entendu Gilles réciter ce poème à Paris et s'en serait inspiré pour composer « Le plat pays ». Un humoriste et comédien, Lova Golovtchiner, en a écrit un pastiche récent dans lequel il décrit les méfaits de l'industrialisation sur cette rivière.

La Venoge

On a un bien joli canton :
des veaux, des vaches, des moutons,
du chamois, du brochet, du cygne ;
des lacs, des vergers, des forêts,
même un glacier, aux Diablerets ;
du tabac, du blé, de la vigne,
mais jaloux, un bon Genevois
m'a dit, d'un petit air narquois :
– Permettez qu'on vous interroge :
Où sont vos fleuves, franchement ?
Il oubliait tout simplement
la Venoge !

Un fleuve ? En tout cas, c'est de l'eau
qui coule à un joli niveau.

La Venoge

On a un bien joli canton :
des trucs, des machins, du béton,
du tout spécial, des tours, des cônes,
quelques verrues à Montreux,
à Ollon des projets de creux
et sur la côte des pylônes,
mais jaloux, un bon Genevois
m'a dit, d'un petit air narquois :
– Permettez qu'on vous interroge :
Où sont vos cloaques, franchement ?
Il oubliait dégoûtamment
la Venoge !

Un cloaque ? Ou très peu s'en faut...
qui stagne à un joli niveau.

Bien sûr, c'est pas le fleuve Jaune
mais c'est à nous, c'est tout vaudois,
tandis que ces bons Genevois
n'ont qu'un tout petit bout du
Rhône.

C'est comme: «Il est à nous le
Rhin!»

ce chant d'un peuple souverain,
c'est tout faux ! car le Rhin déloge,
il file en France, aux Pays-Bas,
tandis qu'elle, elle reste là,
la Venoge !

Faut un rude effort entre nous
pour la suivre de bout en bout ;
tout de suite on se décourage,
car, au lieu de prendre au plus court,
elle fait de puissants détours,
loin des pintes, loin des villages.
Elle se plait à trainasser,
à se gonfler, à s'élaner
– capricieuse comme une horloge –
elle offre même à ses badauds
des visions de Colorado !
la Venoge !

En plus modeste évidemment.
Elle offre aussi des coins charmants,
des replats, pour le pique-nique.
Et puis, la voilà tout à coup
qui se met à fair' des remous
comme une folle entre deux criques,
rapport aux truites qu'un pêcheur
guette, attentif, dans la chaleur,
d'un œil noir comme un œil de doge.
Elle court avec des frissons.
Ça la chatouille, ces poissons,
la Venoge !

Elle est née au pied du Jura,
mais, en passant par La Sarraz,
elle a su, battant la campagne,
qu'un rien de plus, cré nom de sort !
elle était sur le versant nord !
grand départ pour les Allemagnes !
Elle a compris ! Elle a eu peur !
Quand elle a vu l'Orbe, sa sœur
– elle était aux premières loges –
filer tout droit sur Yverdon
vers Olten, elle a dit : «Pardon !»
la Venoge !

Bien sûr, ailleurs, y'a plus fétide,
Plus nocif mais c'est pas à nous,
c'est pas nos odeurs, nos glouglous,
les déchets que nous, on liquide.

C'est comme: «Il est à nous le
Rhin !»,

dépotoir au renom d'airain...
C'est tout faux ! Car le Rhin déloge,
loin de Sandoz, loin de Ciba,
tandis qu'ell', elle pollue là.
La Venoge !

Faut un rude effort entre nous
pour la suivre de bout en bout.
Elle se perd dans les gadoues,
se fait mazout, purin, diluant,
acide, huile ou détergent,
véritable chemin de boue.
Comme on dit, les petits ruisseaux,
un jour font les meilleurs dépôts,
à leur vocation ils dérogent.
Elle s'en fout, c'est mieux que rien,
d'avoir son lit, mêm' bactérien,
La Venoge !

C'est pas la Rhur, évidemment,
ni le Gange et ses excréments,
on n'en parle pas en Afrique,
mais entre Ecublens et Vufflens,
crénom de sort, ce qu'on la sent
quand l'été roul' les mécaniques.
Il y a plus de puanteur
sur ses rives que de pêcheurs,
et les truites, l'œil sur l'horloge,
guettent impatiemment l'ham'çon
qui les sauvera des poisons
d'la Venoge !

Elle est née au pied du Jura,
où l'homme ne met pas le bras.
Pas de métaux lourds, pas de
phosphates, l'eau y bruit comme
du cristal,
l'amont ne sait rien de l'aval.
C'est par le bas que ça se gâte.
Vers Eclépens... hésitation...
il faut choisir sa direction...
Allez... de tout' façon je goge...
au nord, au sud, mêm's pollutions...
Elle dit qu'on est tous des cochons,
La Venoge !

«Le Nord, c'est un peu froid pour moi.
J'aime mieux mon soleil vaudois et puis, entre nous : je fréquente !»
La voilà qui prend son élan en se tortillant joliment, il n'y a qu'à suivre la pente, mais la route est longue, elle a chaud.
Quand elle arrive, elle est en eau – face aux pays des Allobroges – pour se fondre amoureuxment entre les bras du bleu Léman, la Venoge !

Pour conclure, il est évident qu'elle est vaudoise cent pour cent !
Tranquille et pas bien décidée.
Elle tient le juste milieu, elle dit : «Qui ne peut ne peut !» mais elle fait à son idée.
Et certains, mettant dans leur vin de l'eau, elle regrette bien – c'est, ma foi, tout à son éloge – que ce bon vieux canton de Vaud n'ait pas mis du vin dans son eau... la Venoge !

Jean Villard-Gilles © 1954

Entre nous... «merde» en allemand ça se dit encore comment ?
Il vaut mieux parler dans sa langue, c'est plus simple d'y trouver les mots qui toucheront Laurent Rebeaud le jour où je serai exsangue.
Pas besoin d'attendre longtemps...
À moi ! je meurs affreusement !
Je suis sûre que les Allobroges, respirant mes émanations, oublieront jusqu'à mon nom, La Venoge !

Pour conclure il est évident qu'elle est de ce temps cent pour cent !
Pourri', toxique, frelaté', contaminé' en son milieu, elle dit : «Qui ne pneu ne pneu!» et des tas d'autres saletés.
Et certains mettant dans leur vin de l'antigel, ell' aim'rait bien – c'est, ma foi, tout à son éloge – que ce bon vieux canton de Vaud mett' un jour de l'eau... dans son eau... la Venoge !

Lova Golovtchiner © 1990

[Aides à la compréhension : La Sarraz, Yverdon, Montreux, Ollon, Ecublens, Vufflens, Eclépens sont des localités vaudoises. Ciba et Sandoz sont deux grandes industries chimiques bâloises. Laurent Rebeaud est un écologiste suisse romand bien connu. Le verbe goger est un régionalisme et veut dire rester longtemps dans l'eau.]

Comparez les deux versions et observez comment la vision bucolique de Gilles – et un brin ironique à l'égard des Vaudois – se trouve transformée en raison de la pollution dans la variante de Golovtchiner.

Relevez le réseau lexical de l'enlaidissement du paysage⁹ et de la souillure et contamination de la rivière.¹⁰

¹ (3) Haldas, (5) Monnier

² positive : (2) pourtant Krähenbühl ne se sent pas à l'aise dans la langue ; négative : (4) Bouvier ne s'en ferait pas le défenseur

³ (4) Bouvier (6) de Roulet

⁴ (1) Wandelère (3) Haldas

⁵ réponses attendues : (A) tyrannie (1), exploité, injustice (2), joug, étranger, volait, dépouillait (3), occupant (4), étranger, volait, service, emmenés, clou, dresser (5), menace, devaient, écraseraient, oppresseur, imprimait, soumission (6), régnait sur (7) ;

(B) défenseur, combattre (1), sentinelle, défenseur, jaillis du fin fond des bois (2), objecteur (5)

⁶ exemples (2, v. 1-2) a) en généralisant : = la Suisse est un pays riche, mais tous les Suisses ne le sont pas également ; b) en procédant par nominalisation = inégalité des Suisses face à la richesse

⁷ (3, v.1) « ta main droite vend des canons » = l'exportation d'armes

⁸ (3, v.2) « au-dessus de tout soupçon »

⁹ trucs, machins, béton, tours, cônes, verrues, projets de creux, pylônes

¹⁰ cloaques, dégoutamment, stagnes, fétides, nocifs, déchets, dépotoir pollue, gadoues, mazout, purin, diluant, acide, huile, détergent, boue, dépôts, (lit) bactérien, excréments, sent, puant, poisons, métaux lourds, phosphates, se gâte, goge, pollutions, cochons, « merde », exsangue, meurs affreusement, émanations

Propositions didactiques pour découvrir la Belgique francophone

LUC COLLÈS
Université catholique de Louvain

PARTIE A - Présentation du manuel *Que voulez-vous dire?*

La collection « Stratégies », dirigée entre autres par Luc Collès, professeur à l'Université catholique de Louvain, propose un manuel de FLE : *Que voulez-vous dire?* (Blondel *et al.*, Duculot, 1998) composé d'un guide pédagogique et de fiches reproductibles. Dans le guide, le professeur de FLE trouvera des informations théoriques nécessaires relatives à l'enseignement de la culture, des propositions d'exploitation de documents et des exercices corrigés, tandis que dans les fiches d'exercices reproductibles, il pourra puiser des activités adaptables à ses classes.

Les auteurs de ce manuel ont voulu permettre aux apprenants de décoder la culture comportementale francophone et d'y accéder. Ils ont visé ainsi l'étude de la culture partagée qui se retrouve en abondance dans une certaine utilisation du lexique, à savoir dans ce que Galisson appelle « les mots à charge culturelle partagée » et Luc Collès « les culturèmes ». Dans le manuel, c'est sous cette dernière appellation que le public découvrira ces mots auxquels les auteurs ont porté une attention particulière.

Le manuel se découpe en sept modules didactiques intitulés : « Murmures, murs de ville », « De ville en ville », « Viens chez moi, j'habite chez une copine », « Album de famille », « Si on se faisait une petite bouffe », « Ce soir, je serai la plus belle », « Sous toutes les couleurs ». Les sujets traités sont les suivants : la ville, les déplacements urbains, la famille, la nourriture, le logement, les loisirs et la mode. Les auteurs ont voulu toucher un large public d'apprenants. Dans cette perspective, ils ont prévu des activités adaptées à trois niveaux d'apprentissage : débutant, intermédiaire, avancé. Pour chaque exercice, le niveau du public visé est précisé par un astérisque. Les activités peuvent être exploitées directement ou être adaptées en fonction de l'âge et de l'intérêt des apprenants.

Cependant, ce manuel n'est pas axé uniquement sur la culture belge ; il tient à sensibiliser ses lecteurs aux cultures francophones en général, touchant de cette manière un public plus large. Ainsi, si la majorité des activités parlent de la France ou de la Belgique, on retrouve également des éléments sur le Québec, la Suisse, etc. L'objectif de ce manuel est donc de donner aux apprenants de FLE les moyens de décoder les implicites présents dans les réalités culturelles francophones de plusieurs pays, soit dans la communication verbale, soit dans la communication paraverbale ou non verbale.

En fin d'analyse, soulignons encore un autre point qui nous intéresse tout particulièrement, vu le thème que nous allons aborder dans le point suivant (comment enseigner la culture par la chanson?) : *Que voulez-vous dire?* propose l'exploitation de textes de chansons dans une perspective de découverte culturelle, mais unique-

ment au départ de textes de chanteurs français comme, par exemple, Serge Gainsbourg, Alain Souchon, Jean-Jacques Goldman ou encore Renaud.

PARTIE B - Enseigner la culture belge à travers les chansons de Jacques Brel

Découverte d'une chanson au niveau A2

Le cours débutera par la découverte d'une chanson de Jacques Brel: «Le plat pays». Cette chanson est idéale pour un travail sur les stéréotypes et les images de la Belgique. Quoi de plus parlant en effet que «Le plat pays» pour une description de la Flandre? Quoi de mieux que ce texte pour faire découvrir aux élèves une facette du chanteur, représentative de beaucoup d'artistes belges? D'origine flamande, mais vivant à Bruxelles et s'exprimant en français, Jacques Brel a un imaginaire où le nord du pays a beaucoup d'importance. Enfin, quoi de mieux que ce texte pour relever des images du climat (pluie, brume) tellement présentes dans la littérature belge qu'elles persistent aujourd'hui et sont devenues de véritables stéréotypes? On les retrouve en effet dans des BD telles qu'*Astérix chez les Belges*.

Dans un premier temps, on ne précisera ni le nom de l'interprète, ni le titre de la chanson. Une première écoute de la chanson, sans le texte, permettra de s'en imprégner et une seconde écoute avec le texte en support permettra une compréhension globale. Afin de leur permettre de dire quels sentiments cette chanson fait naître en eux, on demandera aux élèves d'associer la chanson à un mot: un paysage, une couleur, une ambiance, une atmosphère... qui caractériserait leur impression. Les questions suivantes seront ensuite posées: «Avez-vous entendu cette chanson auparavant?», «Connaissez-vous le chanteur?», avant de passer à la découverte de la biographie (cf. annexe 1) de Brel. Jacques Brel ponctuant la fin des strophes par la phrase «*Le plat pays qui est le mien*», on demandera aux élèves s'ils peuvent, après une première écoute, donner le titre de cette chanson.

Dans un deuxième temps, on distribuera le texte (cf. annexe 2) de la chanson pour en favoriser la compréhension globale. On posera des questions précises: «Qui parle? À qui? De quoi? Que fait-il? De quelle manière le fait-il? À quoi correspond le plat pays? Comment peut-on le savoir? Quels mots nous permettent de le savoir?» On attirera particulièrement l'attention sur le refrain: «Avec le vent... écoutez-le + inf. - Le plat pays qui est le mien» et l'on fera remarquer les variantes déclinées en fonction des axes cardinaux (est-ouest, nord-sud) et les verbes d'action: tenir, vouloir, craquer et chanter. Pour leur permettre de se rendre compte de manière plus concrète que c'est bien de la Flandre que parle Brel, on montrera une carte du relief belge et l'on replacera l'Escaut, cité dans la chanson, sur la carte. Un hommage à la Flandre écrit en français, cela peut paraître surprenant dans le contexte actuel de tension régionale en Belgique. On expliquera que Brel se caractérise par une grande sensibilité flamande bien qu'il chante en français. On signalera aussi que le français a été longtemps la langue de la bourgeoisie en Flandre.

Dans la biographie de Brel, on a tenu à préciser qu'aujourd'hui encore des chanteurs, et pas seulement des Belges, reprennent ses chansons. Un exemple très actuel est celui du rappeur-slammeur français, Abd Al Malik, qui a repris et adapté la chanson «Ces gens-là».

Il y aurait aussi à découvrir Claude Semal dont les textes sont percutants et les musiques somptueusement variées, allant, comme sur son CD *Belgik* (2007), de la fanfare au jazz cool et de la kora aux guitares électriques. De ce point de vue, l'article d'Aaron Prevots sur «la diversité et richesse de l'actualité musicale en Communauté française» présente une grande variété d'artistes.

La Belgique et les Belges: stéréotypes et représentations

La chanson expliquée, un travail est possible à partir de celle-ci. La consigne est alors de la relire et d'y trouver deux stéréotypes courants à propos de la Belgique. La

notion de stéréotype aura été définie pour rappeler son caractère généralisant. Il s'agit du *ciel* gris, synonyme de mauvais temps et de *plat pays*. On demandera ensuite aux apprenants s'ils connaissent d'autres stéréotypes. Pour les aider, on leur donnera d'autres supports textuels qu'ils pourront exploiter. Nous avons choisi trois extraits de chansons de Brel dans lesquels apparaissent les fameuses *moules, frites et bières*: «Jef», «Madeleine» et «Bruxelles», une chanson inédite de 1953 (*Tout Brel*, 10/18).

Pour travailler sur l'interculturalité, chaque apprenant citera un ou deux stéréotypes sur son pays natal. Se sentant ainsi davantage concernés, les élèves se rendront mieux compte de l'effet généralisant et donc en partie faux des stéréotypes de nationalité. En guise de synthèse de leurs idées sur la Belgique, un «remue-méninges» sera réalisé au tableau en vue de l'activité finale de cette séquence introductive. Pour cela, on fera un tour de table où chaque élève donnera un mot qu'il associe au pays ou à ses habitants.

Afin de rester en adéquation avec le programme grammatical du niveau A2, nous prévoyons une activité finale dans laquelle les apprenants devront utiliser des phrases hypothétiques. Après une révision de la matière, on fera des exercices de systématisation sur les trois types de phrases hypothétiques. Le premier type de phrases (les hypothèses sur le futur) ayant une variante lorsqu'il s'agit d'énoncer une vérité générale ou une recommandation, les premiers exercices porteront sur ce point. La consigne sera celle-ci: «Un de vos amis va visiter la Belgique. Donnez-lui cinq conseils ou recommandations pour qu'il réussisse au mieux son voyage.» Ensuite, pour travailler sur les irréelles du présent, les apprenants devront se mettre à la place du roi des Belges ou du Premier ministre et expliquer ce qu'ils feraient dans cette fonction. Finalement, pour travailler sur les irréelles du passé, la consigne sera: «Votre professeur a passé de mauvaises vacances. Dites-lui ce qu'il aurait pu faire ou voir s'il avait choisi votre pays natal comme lieu de vacances.» Pour les trois exercices, les apprenants devront produire cinq phrases selon le modèle donné.

Dans l'activité suivante, on amènera les apprenants à se rendre compte de l'évolution de leurs représentations. Pour qu'ils comprennent que les idées ne restent jamais totalement les mêmes et que le fait de mieux connaître les choses change le regard sur elles, on leur posera la question: «Que remarquez-vous quant à vos représentations ou celles des autres?» Ainsi, lorsque pareil exercice a été fait dans une classe belge hétérogène, une jeune fille argentine disait voir tout en noir à son arrivée en Belgique, ne pas comprendre les horaires des magasins, trouver très «moche» la manière dont les gens s'habillaient alors que, par ailleurs, en fin d'année, elle considérait la Belgique comme sa maison et se disait triste de devoir repartir chez elle.

On proposera ensuite un exercice de compréhension à l'audition à partir de la cassette vidéo: *Pays-Bas, Luxembourg, Belgique* (Collection VIDEO VISITS, CIC, 1991). Les passages choisis dans la partie du reportage consacré à la Belgique seront montrés aux élèves qui devront prendre note des choses nouvelles qu'ils y découvrent. Ainsi, ils apprendront que, pour les Belges, ce qui compte, c'est de vivre bien et non de vivre longtemps, et que ceux-ci apprécient les bonnes choses comme la nourriture et les belles choses comme l'art. Ainsi, une synthèse en forme de «remue-méninges» peut donner des choses intéressantes. Si les stéréotypes de nourriture reviendront très probablement en premier lieu dans la bouche des élèves, ces derniers élargiront quelque peu leur champ de connaissance à des personnes célèbres, à des institutions importantes, aux différentes régions...

Création des paroles d'une chanson

À des élèves qui ont quitté leur pays natal, on proposera d'écrire, par groupes de deux, les paroles d'une chanson dont le titre et le refrain sont «Si j'étais belge...» ou «Si je n'étais pas parti de mon pays...». On leur demandera de rédiger plus ou moins

dix lignes. Avant de passer à cette activité d'écriture, il est conseillé de présenter à la classe une vidéo de la chanson « Ces gens-là », reprise et adaptée par Abd Al Malik, pour leur montrer que Brel peut être actualisé et parler à chacun d'entre nous. Cette petite parenthèse peut, en plus, les mettre dans une ambiance de création ou leur donner quelques idées.

ANNEXE 1

Biographie de Jacques Brel

Jacques Brel naît le 8 avril 1929 à Bruxelles. Dès son plus jeune âge, il aime l'art de la scène et les créations de textes. À 18 ans, son père le fait entrer dans l'entreprise familiale, mais Jacques Brel n'a aucun goût pour le travail de bureau. En 1950, il épouse Miche avec qui il aura trois filles.

Dès 1952, il compose quelques titres qu'il chante dans le cadre familial ou lors de soirées dans des cabarets de Bruxelles, mais il n'a pas beaucoup de succès. Brel part alors seul à Paris où l'accueil du public est tiède. C'est en 1958 que le public l'acclame enfin et reconnaît son talent. Brel chante notamment « Quand on n'a que l'amour » (1956), « La valse à mille temps » (1959), « Ne me quitte pas » (1959), « Le plat pays » (1962). Dans ses chansons, il parle beaucoup des Belges et de la Belgique. En 1966, Brel arrête la chanson et tourne ensuite quelques films. En 1974, il quitte l'Europe pour les Îles Marquises. Il meurt le 9 octobre 1978 d'un cancer au poumon. Il est enterré sur l'île d'Hiva Oa dans les Îles Marquises.

Aujourd'hui, des artistes du monde entier reprennent ses chansons : Arno (« Le Bon Dieu »); en France, Serge Lama, Julien Clerc, Yves Montand, Dalida, et à l'étranger, Sting (« Ne me quitte pas »), David Bowie (« Amsterdam »), Céline Dion (« Quand on n'a que l'amour »). Beaucoup de rappeurs s'inspirent de Jacques Brel, notamment le Français Abd Al Malik récompensé aux Victoires de la Musique.

ANNEXE 2

« Le plat pays »

- | | |
|--|---|
| 1) Avec la mer du Nord pour dernier terrain vague | - terrain vague : terrain vide sans construction |
| Et des vagues de dunes pour arrêter les vagues | - vague : onde dans la mer
- dune : colline de sable sur le bord des mers |
| Et de vagues rochers que les marées dépassent | - vague (adj.) : indéfini, flou
- les marées : les mouvements de la mer qui avance et recule |
| Et qui ont à jamais le cœur à marée basse | - dépasser : aller plus loin que |
| Avec infiniment de brumes à venir | - infiniment : de manière infinie
- brume : brouillard de mer |
| Avec le vent de l'est écoutez-le tenir
Le plat pays qui est le mien | - plat : surface plane, horizontale |

- 2) Avec des cathédrales pour uniques montagnes - cathédrale : église
 Avec de noirs clochers comme mâts de cocagne - clocher : tour où il y a une cloche
 - mât de cocagne : piquet en bois au-dessus duquel il y a un objet à décrocher
 Où des diables en pierre décrochent les nuages - décrocher : détacher
 Avec le fil des jours pour unique voyage
 Et des chemins de pluie pour unique bonsoir
 Avec le vent d'ouest écoutez-le vouloir
 Le plat pays qui est le mien
- 3) Avec un ciel si bas qu'un canal s'est perdu - canal : cours d'eau artificiel
 - perdu < perdre
 Avec un ciel si bas qu'il fait l'humilité - humilité : modestie
 Avec un ciel si gris qu'un canal s'est pendu - pendu < pendre : être suspendu par le haut
 Avec un ciel si gris qu'il faut lui pardonner - pardonner : oublier les fautes de quelqu'un
 Avec le vent du nord qui vient s'écarteler - écarteler : déchirer en quatre
 Avec le vent du nord écoutez-le craquer - craquer : produire un bruit sec, céder, se déchirer.
- 4) Avec de l'Italie qui descendrait l'Escaut - Escaut : fleuve de Belgique
 Avec Frida la Blonde quand elle devient Margot - Frida : prénom flamand
 - Margot : prénom francophone
 Quand les fils de novembre nous reviennent en mai - fils de novembre : les pêcheurs s'en allaient l'hiver
 Quand la plaine est fumante et tremble sous juillet - plaine : endroit plat dans un pays
 Quand le vent est au rire quand le vent est au blé - blé : céréale pour faire la farine, le pain
 Quand le vent est au sud écoutez-le chanter
 Le plat pays qui est le mien

PARTIE C - Analyse d'un document publicitaire

Propositions pédagogiques pour l'analyse d'un document authentique belge
 (Michèle Couvreur)

La construction du savoir culturel

Le premier contact avec une culture étrangère se fait de manière informelle : par des rencontres accidentelles au cours desquelles s'échangent des informations, ou par la saisie au vol d'éléments (sur les affiches dans la rue, sur les produits d'emballage).

Cette première approche reste partielle et fragmentaire. C'est sur la base de cette expérience vécue, immédiate, que l'individu procédera à des généralisations justes ou abusives. Ensuite, il y aura confrontation de cette synthèse provisoire avec des données globales élaborées par des spécialistes, qui viendront relativiser les perceptions premières.

Jean-Claude Beacco¹ propose une méthode d'apprentissage de la civilisation qui reproduirait, en classe, ce mode naturel d'appropriation d'une culture étrangère. Cette méthode consiste à distinguer :

- les indices primaires : de nature extrêmement variée (linguistique, visuelle) qui ont pour caractéristique de ne livrer d'un objet culturel que des informations fragmentaires ;
- les analyses globalisantes : qui se présentent exclusivement sous la forme de textes et/ou de données chiffrées : tableaux, graphiques, cartes...

L'étude d'une culture étrangère ne peut se réaliser que par un perpétuel mouvement de va-et-vient entre ces deux sources d'informations. Avec des débutants, on privilégiera les indices primaires qui se repèrent plus facilement et tendent généralement à être plus stéréotypés. Dans le cas d'apprenants intermédiaires ou avancés, les analyses globalisantes viendront confirmer, infirmer ou nuancer les généralisations élaborées à partir des données fragmentaires recueillies lors de repérages.

Certains documents (le formulaire, la recette de cuisine, les horaires, les avis, le constat d'accident, le bulletin météo), par leur caractère stéréotypé, se prêtent davantage à un repérage d'indices primaires, alors que d'autres (la publicité, l'article de journal, le texte littéraire) nécessitent une exploitation au second degré à l'aide de documents complémentaires (les analyses globalisantes) pour pouvoir en saisir toutes les références implicites.

Au début de l'apprentissage, il est important de privilégier les documents qui ne laissent que peu de latitude interprétative. Cette précaution s'impose avec des niveaux plus faibles et rend possible, contrairement à ce que l'on croit trop souvent, l'utilisation de documents authentiques à ces niveaux.

Analyse d'une publicité

À titre d'exemple, nous avons choisi un document qui permet une exploitation à deux niveaux. Il s'agit d'une publicité pour la boisson Perrier diffusée en 1989 en Belgique sous forme de panneau publicitaire à l'intention des Belges (francophones). Outre que ce document est à la portée de tous, il présente l'avantage de restituer la langue dans son contexte socioculturel. La publicité est, en effet, un support idéal pour la découverte d'éléments d'ordre culturel car elle met en jeu les valeurs, les croyances, les représentations de la société dans laquelle elle est conçue, en l'occurrence la Communauté française de Belgique. Elle constitue un outil précieux d'apprentissage de la langue car elle met généralement l'apprenant en contact avec divers registres de langue, des variétés régionales, des néologismes, des jeux de mots... et suscite dès lors de nombreux exercices de compréhension et d'expression orales et écrites.

La publicité qui nous occupe a été diffusée sous forme d'affiche à Bruxelles en 1989.² Elle s'adresse à des Belges dans le but de promouvoir la boisson Perrier. Cette publicité se prête volontiers à une double analyse :

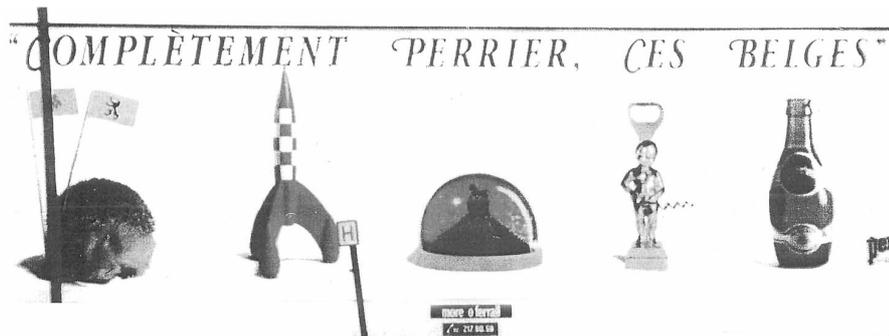
- un travail de décodage et de repérage des indices primaires visuels (objets présents sur l'image, couleurs, disposition) et graphiques (slogan, label de la boisson sur la bouteille et dans le coin inférieur droit) ;
- une recherche au second degré sur le substrat de cette publicité (valeurs idéologiques, stéréotypes, attitudes culturelles qu'elle véhicule).

Repérage des indices primaires

Hypothèses sur la nature du document

Travailler sur un document publicitaire peut, dans certains cas, nécessiter ou justifier un travail de reconnaissance, par les apprenants, de la nature du document. Dans le cas qui nous occupe, celle-ci est relativement évidente et ne demandera pas que l'on s'y attarde. Tout au plus, l'enseignant pourrait-il demander de repérer quels indices mettre à profit pour définir le document.

On se basera ainsi sur le contexte dans lequel apparaît le document. Sur l'image, on voit une partie de la rue avec des poteaux électriques, le ciel, le fait que, seule parmi les objets présentés, la bouteille porte une inscription «Perrier» et que celle-ci apparaît trois fois dans la publicité. Ces observations permettront de confirmer l'hypothèse qu'il s'agit d'une affiche publicitaire.



Description de la publicité et observations

Les apprenants feront une description la plus exhaustive possible des éléments constitutifs de cette publicité et tireront les conclusions appropriées. Ceci les amènera à s'exprimer oralement en utilisant tout un lexique relatif :

Aux objets présents sur l'image :

- un hérisson surmonté de deux drapeaux, l'un avec un lion ; l'autre, un coq ;
- une boule remplie d'un liquide contenant le monument d'un lion en miniature ;
- une fusée ;
- un tire-bouchon en forme de petit bonhomme faisant pipi ;
- une bouteille de Perrier.

À leurs couleurs :

blanc, beige, jaune, rouge, noir, vert, bleu, doré...

À leur forme et à leur position ;

arrondi, pointue, ovale.../horizontale, verticale...

Ce travail se fera en petits groupes et sera suivi d'une mise en commun au niveau de la classe. Cette analyse donnera lieu aux constatations suivantes :

- L'image ne contient aucune personne humaine ; on ne peut donc pas tirer de conclusions sur les attitudes, les comportements, l'habillement, le milieu social... d'une catégorie déterminée d'individus, comme c'est généralement le cas d'autres publicités.
- Les objets de l'image sont tout à fait indépendants les uns des autres. Chacun est présenté comme formant un tout et n'entretenant aucune relation visible avec

ses voisins, si bien que l'on peut regarder cette publicité de diverses manières : de gauche à droite, de droite à gauche, en partant de l'élément central, du deuxième ou du quatrième.

– Le slogan « complètement Perrier, ces Belges » qui traverse horizontalement l'affiche est écrit en caractères gras et entre guillemets. Le mot « Perrier » est récurrent puisqu'il apparaît à trois endroits différents : non seulement dans le slogan, mais aussi dans le label « Perrier c'est fou » situé dans le coin inférieur droit de l'affiche, et sur l'étiquette de la bouteille.

Sur la base de ces observations, on peut bâtir, à titre provisoire, une première série d'hypothèses. Le fait que les quatre objets de la publicité (hormis la bouteille) soient placés là, sans aucune relation entre eux, ni explication d'aucune sorte, laisse supposer qu'il s'agit de choses bien connues du public concerné. Ils fonctionnent comme des symboles pour les personnes ciblées par cette publicité. Le slogan est mis entre guillemets comme s'il s'agissait d'une citation ou d'une phrase rapportée. L'intertextualité, procédé appliqué ici, nous permettra de découvrir le sens caché de ce slogan.

Décodage des éléments iconiques et graphiques

Les réflexions menées jusqu'ici montrent bien que cette publicité use de connotations, de résonances culturelles attachées aux objets et aux discours qu'elle contient. Son message est donc fortement codé. Il va sans dire que c'est précisément de là que naît, pour les apprenants, la difficulté de la comprendre et de l'interpréter. Cette affiche publicitaire s'adresserait donc à un public bien déterminé qui en possède la clé. Quel est ce public ? On trouvera la réponse à cette question en décodant les différents éléments de cette publicité : les objets et le slogan.

a) Les objets représentés

Ce travail de décodage consiste à faire comprendre par les apprenants à quoi renvoient ces objets en extrapolant à partir des données dont on dispose et en procédant par déductions successives.

Le hérisson

Ce petit animal apparaît ici porteur de deux drapeaux : l'un montrant un coq rouge sur fond jaune et l'autre, un lion noir sur fond jaune. On demandera à la classe d'expliquer le rôle d'un drapeau : il représente généralement une nation, une communauté, une province ou un groupement quelconque. Après avoir relevé les couleurs de ces deux drapeaux, on réfléchira à leur symbolisme : le noir, le jaune et le rouge sont les trois couleurs du drapeau belge.

Que peuvent bien signifier ces deux drapeaux ? Si les apprenants ont quelques notions de l'organisation de notre pays, ils y verront peut-être les emblèmes de nos deux communautés linguistiques et culturelles : francophone (le coq) et flamande (le lion). Le professeur pourra donner quelques informations complémentaires à ce sujet, à moins qu'il ne laisse aux étudiants le soin de les découvrir eux-mêmes par l'intermédiaire d'un document (analyse globalisante) donnant une vue synthétique de l'organisation interne de notre pays.

Reste à établir le rapport entre les deux drapeaux et le hérisson. Commençons par demander aux apprenants de définir quel genre d'animal est le hérisson et quelles en sont les caractéristiques. Recherche dans *Le Petit Robert*. « Hérisson : - petit animal insectivore au corps recouvert de piquants, lisses en temps normal, mais susceptibles d'érection. Le hérisson se roule en boule et hérissé ses piquants à l'approche du danger ; - fig. : personne d'un caractère, d'un abord difficile ; - milit. : centre de résistance, point fortifié d'un front discontinu. »

Grâce à cette définition, les apprenants comprendront mieux la métaphore du hérisson que le professeur expliquera et qui est utilisée ici pour désigner José Happart, ancien bourgmestre (maire) de la commune des Fourons (cf. article de Machonis), l'un des points chauds des querelles linguistiques en Belgique. José Happart, couramment appelé « le hérisson fouronnais », est le porte-drapeau de la résistance francophone dans les problèmes des Fourons qui opposent Flamands et Francophones.

La fusée

On expliquera qu'il s'agit de la fusée des albums de Tintin : *Objectif lune* et *On a marché sur la lune* (Hergé). Tintin est certainement le personnage de la BD belge le plus célèbre dans le monde entier. Dans cette publicité, la fusée devient le symbole de la BD en général, art qui s'est fort développé dans notre pays et qui fait partie du patrimoine national.

Le lion

Ce gadget est une reproduction miniature d'un monument : le lion de Waterloo surmontant une butte de terre et tenant sous sa patte un boulet de canon. On demandera aux apprenants s'ils savent ce que commémore ce monument : la défaite des armées impériales de Napoléon le 18 juin 1815 contre les armées anglaises et alliées conduites par Wellington. Le lion passe généralement pour être le roi des animaux, le plus fort, le plus puissant. Il représente donc ici le vainqueur écrasant le vaincu et régissant sur les alentours.

Le Manneken-Pis

C'est « l'ambassadeur de Bruxelles ». Il se présente ici sous la forme d'un tire-bouchon. Le domaine auquel fait référence ce tire-bouchon est la tradition de la boisson et plus particulièrement de la bière, spécialité belge, et par extension la cuisine belge et les plaisirs de la table. On s'enquerra de ce que les apprenants connaissent de la bière belge (fabrication, différentes sortes) et des spécialités culinaires de la Belgique (plats typiques : les carbonnades flamandes, le waterzooi, le stoemp aux carottes, au chou, aux chicons, la salade liégeoise). Ce sera l'occasion d'attirer l'attention sur certains belgicisms : pistolet (pour petit pain), chicons (endives), couque (brioche), le filet américain (le steak tartare)...

La bouteille de Perrier

Ce n'est pas un stéréotype de la culture belge ; c'est l'objet même de cette publicité. Mais elle n'est pas mise en évidence de manière iconique et ce n'est pas sans raison. Sa place parmi les stéréotypes relevés laisse sous-entendre qu'elle renverrait également à une particularité culturelle belge. En examinant de plus près l'image, on remarque de petits traits de couleur sortant de la bouteille de Perrier qui, comme on le sait, est une boisson pétillante. À quoi pourrait-on associer cela ? Sans doute à la notion de fête, d'amusement, de rire. N'est-ce pas là aussi un trait de caractère des Belges, qui sont généralement perçus comme de bons vivants, aimant rire et s'amuser en buvant un petit verre ?

La présence de la bouteille de Perrier comme cinquième élément de l'affiche, outre le fait qu'elle matérialise le produit vanté, induit l'idée que celui-ci correspond bien à une facette de la personnalité belge, à savoir le sens de la fête.

b) Le slogan

« Complètement Perrier, ces Belges »

Tout lecteur averti verra aussitôt dans ce slogan l'allusion à la phrase « Complètement fous, ces Romains » des albums d'Astérix. L'adjectif « fou » est ici

remplacé par «Perrier» et «ces Romains» par «ces Belges». «Fou» et «Perrier» ne sont pas étrangers l'un à l'autre puisqu'ils sont équivalents dans le label «Perrier c'est fou». On peut donc procéder à une sorte de syllogisme : si «Perrier c'est fou», alors «complètement fou(s)» devient «complètement Perrier». Il convient de sensibiliser les apprenants à ces procédés rhétoriques souvent utilisés dans la publicité.

«Ces Romains» dans Astérix devient «ces Belges» dans la publicité. Donc celle-ci s'adresse bien à eux et leur présente des objets qui leur sont familiers. Il est possible de rechercher au dictionnaire les différents sens du mot «fou» (not. «Personne d'une gaieté vive et exubérante») et de s'interroger ensuite sur les qualités et/ou les défauts attribués implicitement aux Belges par le biais de ce jeu de mots.

L'allusion à Astérix n'est pas un hasard. L'album *Astérix chez les Belges* met en images les Belges et leurs stéréotypes. Ce slogan apparaît donc un peu comme la clé de cette publicité : il laisse sous-entendre que les objets présentés aux côtés de la bouteille de Perrier sont des stéréotypes belges. Cela confirme ce que nous avons découvert en décodant ces différents éléments.

Dans *Astérix chez les Belges*, on trouvera les stéréotypes suivants : le goût des plaisirs de la table et de la fête (p. 21), les spécialités culinaires : le waterzooi (p. 32), les frites (p. 25), les moules-frites (p. 46), la pluie (p. 33), les querelles linguistiques (p. 21), Manneken-Pis (p. 33), la dentelle (p. 34).

Voir aussi à ce sujet : http://fr.wikipedia.org/wiki/Astérix_chez_les_Belges

En conclusion, nous dirons que la firme Perrier a voulu toucher son public cible en le mettant en jeu à l'intérieur même de la publicité, par le biais de réalités culturelles qui lui sont propres et à travers lesquelles il peut se reconnaître. Les publicitaires démontrent là qu'ils situent bien leur public et qu'ils en connaissent la mentalité.

Confrontation à des analyses globalisantes

La démarche préconisée ici est de confronter les éléments découverts lors du décodage des indices primaires à des documents traitant du même sujet mais de manière plus générale. D'où la question : comment peut-on exploiter ces quatre symboles en rapport avec tel ou tel document approprié à une analyse globalisante ?

Le hérisson

Cet emblème incite à s'informer sur la situation linguistique en Belgique. On fera une recherche concernant la répartition en trois communautés culturelles : francophone, flamande et germanophone. On utilisera les éléments expliqués dans la partie théorique de cet ouvrage.

La fusée de Tintin

On travaillera à partir d'articles qui présentent la Belgique comme creuset de la BD européenne.

Le lion de Waterloo

Par cette présentation, nous abordons le volet historique de la culture belge. Il s'agira de donner quelques grands repères de l'histoire de Belgique qui permettront de situer la bataille de Waterloo dans le cursus historique de la Belgique. On reproduira par exemple la table des matières de *l'Histoire des Belges* de Henry Dorchy.

Le Manneken-Pis

C'est l'emblème de Bruxelles et de la Belgique. Ce sera l'occasion de discuter du tourisme en Belgique en lisant des articles qui traitent de ce sujet sous un angle

socioculturel ou commercial. Nous avons affaire ici à un tire-bouchon, symbole de la boisson. La spécialité nationale est la bière. On lira des articles en rapport avec sa fabrication, sa consommation interne et son exportation. On pourra aborder aussi les problèmes de l'alcoolisme, de l'ivresse au volant.

Plusieurs techniques sont utilisées pour préparer l'apprenant à recevoir ces documents authentiques : technique des filtres, mise en situation, exercices divers d'appropriation du texte... L'approche qui nous semble la plus crédible est celle qui reproduirait en classe le processus naturel d'acquisition du savoir naturel (cf. plus haut : Beacco). Sa pertinence réside dans le fait que l'appropriation du phénomène culturel se réalise à deux niveaux :

- l'un, empirique, par observation directe du document,
- l'autre, rationnel, systématique, sur la base de textes complémentaires livrant un point de vue plus global sur le thème étudié.

¹ J.-Cl. BEACCO, «La construction du savoir culturel», dans *Mœurs et Mythes, lecture des civilisations et documents authentiques écrits*, par J.-C. BEACCO et S. LIEUTAUD, Coll. Le Français dans le monde, BELC, Hachette/Larousse, Paris, 1981.

² La mauvaise qualité du document (malheureusement reproduit ici en noir et blanc) est largement compensée par son intérêt sur le plan de la démonstration pédagogique. (NDLR)



L'Université de Liège - © Marie-Christine Koop

Membres de la FIPF au 1^{er} décembre 2009

AFRIQUE AUSTRALE

Association des études françaises en Afrique australe (AFSSA)
Elisabeth SNYMAN, présidente.
elisabeths@uj.a.c.za
aes@lw.rau.ac.za

ALBANIE

Association albanaise des professeurs de français (AAPF)
Albana BEJA, présidente.
fbeja@albmail.com

ALGÉRIE

Association nationale des enseignants de français (ANEF)
Abdelkader ABBOUD, président.
kady_abb@yahoo.fr

ALLEMAGNE

Fédération allemande des professeurs de français (FAPF)
Andreas NIEWELER, président.
geschaeftsstelle@fapf.de
andreas.nieweler@t-online.de

ANGOLA

Association des enseignants de français d'Angola (AEFA)
Domingo SANTOS, président.
santos7domingos@yahoo.fr

ARGENTINE

Association pour la diffusion de la civilisation française en Argentine (DICIFRAN)
Martha MENDEZ, présidente.
dicifran@gmail.com

Fédération argentine des professeurs de français (FAPF)
Griselda FELDMANN, présidente.
gfeldmann@arnet.com.ar
fapfargentina@gmail.com

Société argentine des professeurs de français de l'enseignement supérieur et universitaire (SAPFESU)
Maria Leonor SARA, présidente.
leonor_sara@yahoo.com.ar
sapfesu@gmail.com

ARMÉNIE

Association arménienne des enseignants de français (AAEF)
Suzanne GHARAMIAN, présidente.
s.gharamyan@gmail.com
aaef2001@hotmail.com

AUSTRALIE

Fédération des Associations des professeurs de français de l'Australie
Béatrice ATHERTON, présidente.
b.atherton@uq.edu.au
b.hanna@uq.edu.au

AUTRICHE

Association des professeurs de français en Autriche (APFA)
Mag. Rotraud ROUX, présidente.
rotraud.roux@chello.at
apfa@chello.at

AZERBAÏDJAN

Association des professeurs de français en Azerbaïdjan (APFA)
Tchéme BAKAKHANOVA, présidente.
unescolangin@artel.net.az
b_aslan@mail.ru

BANGLADESH

Association des professeurs de français du Bangladesh (APFB)
Jahangir TAREQUE, président.
fppk@common.mslu.unibel.by

BÉLARUS

Association des professeurs de français de Bélarus (APFB)
Valentina BOURLO, présidente.
bourand@yandex.ru
fppk@common.mslu.unibel.by

BELGIQUE

Communauté flamande :

Belgische Vereniging van de Leraars Frans (BVLFF)
Raymond GEVAERT, président.
raymond.gevaert@pandora.be

Communauté française :

Association belge des professeurs de français (ABPF)
Jacques LEFÈBVRE, président.
lefebvre-jacques@skynet.be

BÉNIN

Association des professeurs de français du Bénin (APFB)
Jean-Benoît ALOPKON, président.
jeanbenoitlokpon@yahoo.fr

BOLIVIE

Association bolivienne des professeurs de français (ABPF)
Liliam ORTUNO, présidente.
lilijour@yahoo.com.mx
lilijour@hotmail.com

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Association des enseignants de la langue française (AELF)
Mirza MEJDANIJA, présidente.
mirza_77@hotmail.com
melita_oslo@hotmail.com

BOTSWANA

Association des professeurs de français du Botswana (FTAB)
Ismaël MOALOSI, président.
ishmael_moalosi@hotmail.com
all.francaise@info.bw

BRÉSIL

Fédération brésilienne des professeurs de français (FBPF)
Rosalina CHIANKA, présidente.
fbpf@fbpf.org.br
contact@fbpf.org.br

BULGARIE

Association des professeurs de français de Bulgarie (APFB)
Stefka RAYKOVA, présidente.
stef_raykova@yahoo.com

BURKINA FASO

Association des professeurs de français du Burkina Faso (ANPFB)
Marcellin KABORREO, président.
anpfbf@yahoo.fr

BURUNDI

Association burundaise des enseignants de français (ABEF)
Joseph MUKUBANO, président.
munojosther@yahoo.fr
concimb@yahoo.fr

CAMBODGE

Association des professeurs de français du Cambodge (ACPF)
Neang MUTH, président.
012503218@mobitel.com.kh
moys@camnet.com.kh

CAMEROUN

Fédération camerounaise des associations nationales des enseignants de français (FECANEF)
Marie-Madeleine MBONJI-MOUELLE, présidente.
mbonji@cm.refer.org

Association des enseignants de français du Cameroun (AEFCA)
Daniel OBAMA NKODO
aefca.association@gmail.com

CANADA

Association canadienne des professeurs de langues secondes (ACPLS)
Valérie PIKE, présidente.
hlemoine@uottawa.ca
president@caslt.org

Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI)
Alicia LOGIE, présidente.
bureau@acpi.ca
logie_a@sd36.bc.ca

Association des professeurs de français des universités et collèges canadiens (APFUCC)
Hélène CAZES, présidente.
hcazes@uvic.ca

CENTRAFRIQUE

Association des professeurs de français de Centrafrique (APFCA)
Jean-Pierre ROUSSEAU, président.
pjrosso2007@yahoo.fr

CHILI

Association des professeurs de français du Chili (APFCH)
Juanita OSORIO, présidente.
leju_2000@yahoo.com
apf_chile@yahoo.fr

CHINE

Association chinoise des professeurs de français (ACPF)
Deming CAO, président.
demingcao@yahoo.com.cn

CHYPRE

Association panchypriote des professeurs de français (APPF)
Maria CONSTANTINO, présidente.
mar.con@cytanet.com.cy
georgioustella@gmail.com

COLOMBIE

Association colombienne des professeurs de français (ACOLPOROF)
Liliana GONZALEZ, présidente.
lgonzale@javeriana.edu.co
presidencia@acolprof.org

CONGO (Brazzaville)

Association congolaise des enseignants de français (ACEF)
André Patient BOKIBA, président.

CONGO (République démocratique)

Association congolaise des professeurs de français (ACEF)
Fidèle NGOYI-LEMPEL, présidente.
acef2@yahoo.fr
anyembwe@yahoo.fr

Sauvegarde de la langue française en milieu rural (SAULFRAMIR)
Jean-Pierre KALENDA, président.
jeanmudi@yahoo.fr
saulframir@yahoo.fr

Association des professeurs de français de la République démocratique du Congo (APF/RC)
Mulumba KANKU, président.
apfrdc@yahoo.fr

CORÉE

Société coréenne de langue et de littérature françaises (SCLLF)
Saeng Keun OH, présidente.
jinsung@yonsei.ac.kr

Association coréenne des professeurs de français (ACPF)
Young-Mi CHOI, présidente.
pourana@hotmail.net

COSTA RICA

Association costaricienne des professeurs de français (ACOPROF)
Minor RODRIGUEZ SMITH, président.
minorrodriguez@yahoo.com

CÔTE D'IVOIRE

Association ivoirienne pour la promotion de l'enseignement du français et des langues nationales (AIEPF-LN)
Marue-Lydie BOUSSOUMA, présidente.
marielydie1963@yahoo.fr
aiepfn@yahoo.fr

CROATIE

Association croate des professeurs de français (ACPF)
Dubravka SKENDEROVIC-KELEC, présidente.
skenderovickelec@net.hr

CUBA

Grupo de Especialistas en Lengua Francesa de Cuba (GELFRA-CUBA)
Felino MARTINEZ, président.
reprod@infomed.sld.cu

DANEMARK

Association des professeurs de français du Danemark (APFD)
Frank Filip ØSTERGAARD, président.
frankf.oestergaard@email.dk
frank.filip.oestergaard@gmail.com

DJIBOUTI

Association des professeurs de français, des enseignants de français (APFEF)
Diraneh Kadar ALI, président.

ÉGYPTE

Association égyptienne des professeurs de français (AEPF)
Sawsan KORRA, présidente.
sawsankorra@yahoo.com
aepf_egy@hotmail.com

EL SALVADOR

Association salvadorienne des professeurs de français (ASPROF)
Kary Nohemy RODRIGUEZ, présidente.
asprofelsalvador@hotmail.com
karyro72@yahoo.es

ÉQUATEUR

Association des professeurs de français de Quito (APFQ)
Lydia ROMO, présidente.
romolydia@hotmail.com

ESPAGNE

Fédération espagnole des associations de professeurs de français (AEAPF)
Julian SERRANO, président.
secretariat@ceo-fipf.org

Association des professeurs de français de Catalogne (APFC)
Carolina VICENTE, présidente.
apfc_apfc@hotmail.com

ESTONIE

Association nationale des professeurs de français en Estonie (ANPFE)
Katrin MEINART, présidente.
katrin.meinart@mail.ee
apfebureau@hotmail.ee

ÉTATS-UNIS

Association américaine des professeurs de français (AATF)
Marie-Christine KOOP, présidente (jusqu'au 31/12/2009).
Ann SUNDERLAND, présidente (à partir du 1/1/2010).
Jayne ABRATE, secrétaire générale.
aatf@frenchteachers.org
staff@frenchteachers.org

Société des professeurs de français et des francophones d'Amérique (SPFFA)
Clément MBOM, président.
cmbomsr@gmail.com

ÉTHIOPIE

Association des professeurs de français d'Éthiopie (APFE)
Beniam ZEWDIE, président.
beniamzewdie@yahoo.com
associationpfe@gmail.com

FINLANDE

Association des professeurs de français de Finlande (APFF)
Tiina PRIMIETTA PUHEENJOHTAJA, présidente.
tiina.primietta@espoo.opit.fi
apff@kolumbus.fi

FRANCE

Association française des enseignants de français (AFEF)
Viviane YOUNG, présidente.
vivianeyoux@gmail.com
contact@afef.org

Association de didactique du français langue étrangère (ASDIFLE)
Marie BERCHOUD, présidente.
asdifle@gmail.com
marieberchoud@gmail.com

Association des professeurs de lettres (APL)
Romain VIGNEST, président.
apl@aplettres.org
jguillot@u-paris10.fr

Association des centres universitaires d'études françaises pour étrangers (ADECUEFE)
Serge BORG, président.
serge.borg@univ-fcomte.fr
szemmali@u-bourgogne.fr

Société des historiens du français langue étrangère ou seconde (SIHFLES)
Michel BERRÉ, président.
michel.berre@umh.ac.be

Groupement interprofessionnel des organismes d'enseignement du français langue étrangère (SOUFFLE)
François PFEIFFER, président.
courrier@souffle.asso.fr

Association internationale pour la recherche en didactique du français (AIRDF)
Christine BARRE de MINIAC, présidente.
christine.barre-de-miniac@grenoble.iufm.fr
bdaunay@nordnet.fr

GABON

Association gabonaise des professeurs de français (AGEF)
Valère ATEBA, président.
atebavalere@yahoo.fr

Union gabonaise des enseignants de culture francophone (UGEFCF)
Mathieu ENGOUANG, président.
ugecf@yahoo.fr
Saint_hallnaut@yahoo.fr

GÉORGIE

Association géorgienne des professeurs de français (AGPF)
Iza JINJIKHADZE, présidente.
saintcolex2002@yahoo.fr

GHANA

Association ghanéenne des professeurs de français (AGPF)
Evans KOKROKO, président.
ekokroko@yahoo.com

GRANDE-BRETAGNE

Association for Language Learning (ALL)
Linda PARKER, directrice.
lindap@all-languages.org.uk

GRÈCE DU NORD

Association des professeurs licenciés de français en Grèce du Nord (APLF-GN)
Vasso VATAMIDOU-MARASLIDOU, présidente.
aplf@otenet.gr
vatamidou@sch.gr

GRÈCE DU SUD

Association des professeurs de français de formation universitaire en Grèce du Sud (APF-FUGS)
Sophoklis TSAKAGIANNIS, président.
info@apf.gr
sobatsts@otenet.gr

GUATEMALA

Association des enseignants de français langue étrangère du Guatemala (AÉFLEG)
David GARACÍA-MANZO, président.

GUINÉE

Association guinéenne des enseignants de français (AGEF)
Raymond Georges CAMARA, président.

GUINÉE BISSAO

Association des professeurs de français de Guinée Bissao (APFGB)
André MENDES, président.
assprofgb@hotmail.com

GUINÉE ÉQUATORIALE (République de la)

Association nationale des professeurs de français de la Guinée équatoriale (ANPFGE)
José Antonio ESONO ABESO, président.
esono101@yahoo.fr
anpfge@gmail.com

HAÏTI

Association haïtienne des professeurs de français (ASHAPROF)
Pierre VERNET, président.
fla-ueh@netcourrier.com
fla@syfed.ht.refer.org

HONDURAS

Association des professeurs de français du Honduras (APROFAH)
Doris ERAZO, présidente.
doris.castro@diplomatie.gouv.fr

HONG-KONG

Association française de langue étrangère (AFLE)
Jean-Luc REY, président.
info@afle.rectoverso.org
jeanlucrey@yahoo.com

HONGRIE

Association hongroise des enseignants de français (AHEF)
Katalin SZILAGYI, présidente.
Torokne.dr.SzilagyiKatalin@kkfk.bgf.hu
ahef@ludens.elte.hu

INDE

Association indienne des professeurs de français (AITF)
K. MADANAGOBALANE, président.
aitf_india@yahoo.co.in
rvramane@yahoo.com

Association des professeurs de français en Inde (IATF)
WAGLE, présidente.
anuwagle@dataone.inAnuradha

INDONÉSIE

Association des professeurs de français en Indonésie (APFI)
Dadang SUNENDAR, président.
joesana98@yahoo.com

IRAK

Association irakienne des professeurs de français (AIPF)
Sadik AZIZ, président.

IRAN

Association iranienne de langue et de littérature françaises (AILLF)
Jaleh KAHNAMOUIPOUR, présidente.
jkahnamoui@yahoo.com

IRLANDE

Association des professeurs de français en Irlande (FTAI)
Mary O'SULLIVAN, présidente.
marygeraghtysullivan@eircom.ne

ISLANDE

Association des professeurs de français en Islande (APFI)
Sigridur Anna GUDBRANSDOTTIR, présidente.
siggan@mh.is
ems@hi.is

ISRAËL

Association des professeurs de français en Israël (APFI)
Sarah OMID, présidente.
hellyeth50@hotmail.com

ITALIE

Lingua e Nuova Didattica - section française (LEND)
Silvia MINARDI présidente.
silvia.minardi@tiscali.it
lend@lend.it

Société italienne des enseignants de français (SIDEF)
Jean-Paul de NOLA, secrétaire général.
j.denola@tin.it

Association nationale des enseignants en langues étrangères (ANILS)
Gianfranco PORCELLI, président.
gpanils@email.it
annacrimi@aliceposta.it

Associazione Nazionale Insegnanti Francese (ANIF)
Fiorella CASCIATO, présidente.
f.casciato@aliceposta.it
cciroc@in.it

JAPON

Société japonaise de didactique française (SJDf)
Nobutaka MIURA, président.
yin01627@nifty.ne.jp
sjdf@nifty.com

KAZAKHSTAN

Association des enseignants de français d'Almaty (AEFA)
Camilia FAIZOVA, présidente.
educon@ablaikhan.kz

KENYA

Association des professeurs de français au Kenya (KAFT)
Peter OWINO, président.
powino73@yahoo.com

KOSOVO

Association des professeurs de français du Kosovo (APFK)
Kastriot SADIKU, président.
kastrioti20@hotmail.com
apfkos@gmail.com

LETTONIE

Association lettone des professeurs de français (ALPF)
Olga OZOLINA, présidente.
olgozoli@lanet.lv

LIBAN

Association libanaise des professeurs de français (ALEF)
Sophie NICOLAIDÈS-SALLOUM, présidente.
alef_liban@hotmail.com

Association nationale des enseignants de français du Liban (ANEFL)
Bouchra Bagdady ADRA, présidente.
badra@lb.refer.org

LITUANIE

Association lituanienne des professeurs de français (ALPF)
Regina SUTKIENE, présidente.
regina@baitnetas.lt

LUXEMBOURG

Association des professeurs de français du Luxembourg (APFL)
Jean-Claude FRISCH, président.
wagner.alain@education.lu

Syndicat éducation et sciences (OGB-L)
Monique ADAM, présidente.

MACÉDOINE (République de)

Association des professeurs de français de la République de Macédoine
Irina BABAMOVA, présidente.
irina_babamova@yahoo.com
apfm2000@hotmail.com

MADAGASCAR

Association des professeurs de français dans les écoles secondaires malgaches (FMTF)
Armandine MAMIZARA, présidente.
ampruvot@gmail.com
rasolfa@yahoo.fr

MALAISIE

Association malaisienne des professeurs de français (AMPF)
Nur FAUZIAH HANIM ABU BAKAR, présidente.
fauziah.abubakar@laposte.net
ampf@live.com.my

MALAWI

Association malawite pour l'enseignement du français (AMEF)
Willy KALOMBO, président.
w.kalombo@yahoo.com

MALI

Association malienne des professeurs de langue française (AMAPLAF)
Issiaka A. SINGARE, président.
issiaka_singare@yahoo.fr

MALTE

Association des professeurs de français de Malte (APFM)
Angèle VELLA LAUWERS, présidente.
angele_lauwers@yahoo.fr
noelmcc@maltanet.net

MAROC

Association marocaine des enseignants de français (AMEF)
Naji CHOUKRI, président.
n_choukri@menara.ma
bouata2002@yahoo.fr

MAURICE (Île)

Association mauricienne des enseignants de français (AMEF)
Ramanujam SOORRIAMOOTHY, président.
ramanujam@intnet.mu

MAURITANIE

Association mauritanienne des formateurs et animateurs en langues d'enseignement (AMFALE)
Mohamed EL MOCTAR OULD MED LEMINE, président.
mohamed.emoktar@voila.fr
amfale@yahoo.fr

MEXIQUE

Association des professeurs de français de langue française au Mexique (AMIFRAM)
Julia VILLEGAS, présidente.
julvillegas@yahoo.com.mx

MOLDAVIE

Association des professeurs de français de Moldavie (APFM)
Anna BONDARENCO, présidente.
annabondarenco@yahoo.fr

MONGOLIE

Association mongole des professeurs de français (AMPF)
Buyannemekh GALSAMJAMTS, présidente.
apmlf@yahoo.com
altaabol@yahoo.com

MONTÉNÉGRE

Association des professeurs de français du Monténégro (APFM)
Milica SCEPANOVIC, présidente.
assoc.prof.fr.cg@cg.yu
assoc.prof.fr.cg@t-com.me

MOZAMBIQUE

Association mozambicaine des professeurs de français (AMPF)
Maria-Cécilia CHISSUMBA, présidente.
cecilia.ch@netcourrier.com
ampf@netcourrier.com

NIGER

Association des professeurs de français du Niger (APFN)
Abdoussalami ABOUBACAR, président.
apfn@caramail.com

NIGERIA

Association nigérienne des professeurs de français (NAFT)
Iliya John KIM, président.
naftnat@aol.com
naftnat@yahoo.fr

NORVÈGE

Association norvégienne des enseignants de français (ANEF)
Pierre LEDERLIN, président.
pierre.lederlin@hiof.no

NOUVELLE-ZÉLANDE

Association néo-zélandaise des professeurs de français (NZAFT)
Lesley PARRIS, présidente.
al.parris@xtra.co.nz
lesleyp@tamatea.school.nz

UGANDA

Association des professeurs de français en Ouganda (APFO)
Milburga ATCERO, présidente.
matcero@yahoo.com

PANAMA

Association nationale des professeurs de français de Panama (ANPFP)
Marcela ISAZAS, présidente.
misaza@cwpanama.net
anprof2005@hotmail.com

PARAGUAY

Association des professeurs de français du Paraguay (APFP)
Tania OLMEDO ORTIZ, présidente.
taniaoortiz@gmail.com
appfasu@yahoo.fr

PAYS-BAS

Association des professeurs de langues vivantes - section française (APLV)
Maarten STROES, président.
m.stroes@hetnet.nl

PÉROU

Union péruvienne des professeurs de français (UNIPROF)
Olinda VILCHEZ, présidente.
olindavilchez@speedy.com.pe
olifranco@mixmail.com

Association nationale des professeurs de français du Pérou anciennement PROFCEP (ANAPROFP)
Verónica GÁLVEZ CÓRDOVA
veronic_g@hotmail.com

Association nationale des professeurs de français (ANPF)
Nilda MACEDO, présidente.

PHILIPPINES

Association des professeurs de français aux Philippines (APFP)
Rosalinde Fleur ZAPATA, présidente.
cinddi_zapata@hotmail.com

POLOGNE

Association des professeurs de français en Pologne (PROF-EUROPE)
Malgorzata PIOTROWSKA-SKRZYPEK, présidente.
m.skrzypek@profeurope.pl

PORTO RICO

Association portoricaine des professeurs de français (PORTOPROF)
Liselie SOTO, présidente.

PORTUGAL

Association portugaise des professeurs de français (APPF)
Cristina AVELINO, présidente.
crisavelino@sapo.pt
appf@appf.pt

QUÉBEC

Association québécoise des professeurs de français (AQEFLS)
Carlos CARMONA, président.
carlos.carmona@micc.gouv.qc.ca
info@aqefls.org

Association québécoise des professeurs de français (AQPF)
Suzanne RICHARD, présidente.
suzanne.richard@usherbrooke.ca
aqpf@bellnet.ca

Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial (APEFC)
Gérard GAUDET, président.
gerard.gaudet@cegeptr.qc.ca
apefc@cegeptr.qc.ca

ROUMANIE

Association roumaine des professeurs de français (ARPF)
Mihaela Cristina GRIGORE, présidente.
grigorecri50@yahoo.fr

RUSSIE

Association des enseignants de français de Russie (AEFR)
Jeanne AROUTIOUNOVA, présidente.
jeanne_arou@hotmail.com
jeannearout@mail.ru

Association des professeurs de français en Russie (APFR)
Yury SOUKHAREV, président.

Association des professeurs de français de Saint-Pétersbourg
Anna KROUTCHININA, présidente.
f_kroutchinina@rambler.ru
iffra@finec.ru

Association des enseignants de français de Nijni Novgorod
Elena PORCHNEVA, présidente.
eposhneva@gmail.com
ERP@lunn.ru

RWANDA

Association rwandaise des enseignants de français (AREF)
Augustin NGABIRAME BIRABONEYE, président.
angabirame@yahoo.fr

SÉNÉGAL

Association sénégalaise des professeurs de lettres (ASPL)
Baytir KA, président.
baytirka4@yahoo.fr
aspsenegal@gmail.com

SERBIE

Association des professeurs de français de Serbie
Tatjana SOTRA-KATUNARIC, présidente.
tanja.sotra@gmail.com

SEYCHELLES

Association seychelloise des enseignants de français (ASEF)
Fatima MADELEINE, présidente.
fcmadeleine@yahoo.com

SIERRA LEONE

(SLAFT)
Abu Bakaar TARAWALLIE, président.
tarawaba@yahoo.com

SINGAPOUR

Association des professeurs de français de Singapour (APFS)
Isabelle LACOSTE, présidente.

SLOVAQUIE

Association slovaque des professeurs de français (ASPF)
Jana BIROVA, présidente.
jbirova@yahoo.fr
sauf@sauf.sk

SLOVÉNIE

(SDUF)
Jacqueline OVEN, présidente.

SOUDAN

Association soudanaise des enseignants de français (ASEF)
Sarah HASSAN ELBEELY, présidente.
selbeely@mail.com

SRI LANKA

Association des professeurs de français du Sri Lanka
Maya MANAWAMMA, président.
apf.srilanka@gmail.com
maya.manawamma@gmail.com

SUÈDE

Association des enseignants de français en Suède (AEFS)
Françoise SULE, présidente.
francoise.sule@telia.com

Association des professeurs de langues en Suède (APLS/LMS)
Karin ZARROUK, présidente.
karin.zarrouk@pub.malmo.se
bengt.henningsson@lms-riks.se

SUISSE

Association suisse des professeurs de français (ASPF)
Christian ZIMMERLI, président.
president.aspf@bluewin.ch
secretariat.aspf@gmx.ch

TAÏWAN

Association des professeurs de français de Taïwan
Valentine ZEE HUANG, présidente.
001461@mail.fju.edu.tw
leehsiaoyun@hotmail.com

TANZANIE

Association des professeurs de langue française en Tanzanie (APLFT)
Gordian KILAVE, président.
gkilave@yahoo.com

TATARSTAN (Russie)

Association alliance des professeurs de français de la République du Tatarstan
Valentina VASSILIEVA, présidente.
intloffice@mail.ru
tggpu@i-set.ru

TCHAD

Association francophone des enseignants de français du Tchad (AFEFT)
M' nadjinam Rimbar NADJI, président.
rimbar_nadji@yahoo.fr

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Association tchèque des professeurs de français (ATPF)
Helena DLESKOVA, présidente.
helena.svobodova@centrum.cz
suf@email.cz

THAÏLANDE

Association thaïlandaise des professeurs de français (ATPF)
Thida BOONTHARM, vice-présidente.

TOGO

Association des professeurs de français du Togo (APFT)
Alilou Sam CISSE, président.
mdaodao91@yahoo.fr
gbetok@yahoo.fr

TUNISIE

Association tunisienne des professeurs de français (ATPF)
Mustapha ENNAIFAR, président.
naimameftah@yahoo.fr

TURQUIE

Association des professeurs de français de Turquie (Ankara)
Emin OZCAN, président.
ozcan@humanity.ankara.edu.tr

Association des professeurs de français de
Turquie (Istanbul)
Hüseyin GÜMÜS, président.
hgumus@marmara.edu.tr
turyaprak@yahoo.com

UKRAINE

Association des professeurs de français en
Ukraine (APFU)
Elena FEDTCHENKO, présidente.
cfdkiev@univ.kiev.ua
apfu@mail.univ.kiev.u

URUGUAY

Association nationale des professeurs de
français en Uruguay (ANAPFU)
Susana GHIA SILVA, présidente.
ssghia@adinet.com.uy
anapfu@adinet.com.uy

VANUATU (République)

Association vanouataise des professeurs de
français (AVPF)
Jacques GÉDÉON, président.
rpirca@cantv.net
avenprof@cantv.net

VENEZUELA

Association vénézuélienne des professeurs de
français (AVENPROF)
Raquel PIRCA, secrétaire générale.

VIÊTNAM

Association des professeurs de français au
Viêtnam (APFVU)
Huu Tho NGUYEN, président.

ZAMBIE

Association zambienne des professeurs de
français (ZAFT)
Augustin LUMWANEGA, président.
alumwanga@yahoo.fr
lusakazaft@yahoo.fr

ZIMBABWE

Association zimbabwe des professeurs de
français (ZFTA)
Theresa TIRIBABI, présidente.
tiribabit@yahoo.com

Le français dans le monde

Revue de la Fédération Internationale des Professeurs de Français

Abonnement Formule Simple 1 an

6 numéros par an

+ 2 CD audio avec leur livret d'accompagnement,

+ 2 suppléments *Francophonies du Sud*

Dans chaque numéro :

- Des comptes rendus d'expériences et des fiches pratiques
- L'actualité de la culture, de la société en France et dans la francophonie
- Les outils documentaires du domaine brièvement analysés
- Des informations sur la communauté des professeurs de français



Pour les passionnés de didactique,

Abonnement Formule Référence 1 an

+ 2 numéros spéciaux *Recherches et applications*

Pour vous abonner :

Tél. 33 (0)1 45 87 43 26 – Fax 33 (0)1 45 87 43 18

adresse : 9, avenue Pierre de Coubertin

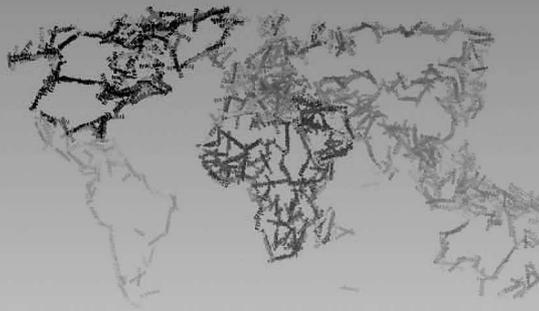
75211 Paris Cedex 13, France

mél : fdlm@fdlm.org

Site <http://www.fdlm.org>



Le monde en français Le français dans le monde



5 continents
130 pays
180 associations
80 000 professeurs

Secrétariat général de la FIPF
1, avenue Léon Journault (CIEP) - 92318 Sèvres Cedex •
Tél : 33 (0)1 46 26 53 16 - Fax : 33 (0)1 46 26 81 69 • www.fipf.org